Le Monde

Cahier « Initiatives-Emploi »
12 pages d'offres d'emplois

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15796 – 7 F — MERCREDI 8 NOVEMBRE 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

M. Juppé forme un nouveau gouvernement après avoir présenté sa démission à M. Chirac

Le premier ministre a profondément remanié son équipe

L'ELYSÉE a annoncé, mardi 7 novembre en fin de matinée, qu'Alain Juppé avait présenté au président de la République la démission de son gouvernement. Renommé aussitôt premier ministre par Jacques Chirac, M. Juppé devait former avec le chef de l'Etat un nouveau gouvernement, dont la composition devait être annoncée mardi à 18 heures. Un tiers des membres du gouvernement sortant ne devraient pas être renouvelés dans leurs fonctions. Le nouveau gouvernement, resserré pour en faire une équipe « plus opérationnelle », indiquait-on dans l'entourage de M. Juppé devrait comporter plusieurs nouveaux membres.

Le remaniement, que le premier ministre souhaitait opérer à son heure et à sa manière, a été mis au point entre le 1er et le 5 novembre par MM. Chirac et Juppé. Il a été « bouclé » par le chef de l'Etat et le chef du gouvernement, dimanche 5 novembre. L'Elysée a annoncé, mardi : *« Le premier ministre, M. Alain Juppé, a présenté la démission de son gouvernement au président de la République qui l'a acceptée. Le président de la République a décidé aussitôt de confier à nouveau les fonctions de premier ministre à M. Alain Juppé. La composition du nouveau gouvernement sera annoncée à 18 heures. »*

L'hypothèse d'un remaniement gouvernemental avait été envisagée dans la semaine du 9 octobre, après que le procureur de la République de Paris, Bruno Cotte, eut décidé, le 11 octobre, de ne pas ouvrir lui-même d'information judiciaire contre M. Juppé en raison du délit d'ingérence constitué par son appartement du domaine « privé » de la Ville de Paris. Le 15 octobre, les assises du RPR devaient élire M. Juppé à la présidence du mouvement néo-gaulliste. L'hypothèse d'un « acte fort », destiné à permettre au premier ministre de reprendre l'initiative alors que les sondages d'opinion lui étaient – et lui demeurent – très défavorables, était avancée dans l'entourage du président de la République.

M. Juppé avait préféré conserver le contrôle du calendrier et procéder au remaniement, qu'il jugeait nécessaire, au moment qu'il choisirait. L'ouverture de la discussion budgétaire au Parlement semblait rendre très difficile de changer les ministres avant la fin décembre. Cependant, au tout début de novembre, l'entourage du premier ministre laissait entendre qu'un nouveau gouvernement pouvait être constitué et annoncé à tout moment, sans autre précision.

L'assassinat du premier ministre israélien Itzhak Rabin, le 4 novembre, et la nécessité pour M. Chirac de se rendre aux obsèques, à Jérusalem, lundi 6 novembre, ont retardé de vingt-quatre heures l'annonce du remaniement. La composition de la nouvelle équipe, arrêtée dans l'esprit du chef de l'Etat et dans celui du chef du gouvernement, était cependant soumise à des consultations. M. Juppé a reçu, mardi en fin de matinée, Pierre-André Périssol, ministre du logement, Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement, Claude Goasguen, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté. Il s'était entretenu auparavant avec les ministres de la jeunesse et des sports, Guy Drut, et des DOM-TOM, Jean-Jacques de Peretti. Tous ces membres du gouvernement sont RPR, à l'exception de M. Goasguen (UDF-CDS).

L'Assemblée nationale, qui examinait mardi matin le budget du ministère des anciens combattants et des victimes de guerre, a interrompu ses travaux dès l'annonce du remaniement. Philippe Séguin, président de l'Assemblée, devait intervenir dans l'après-midi pour indiquer les conséquences du changement de gouvernement sur l'ordre du jour de l'Assemblée.

L'hommage rendu à Itzhak Rabin conforte le camp de la paix

A PEINE Itzhak Rabin avait-il été inhumé, lundi 6 novembre, que son successeur par intérim, Shimon Pérès, s'est dit déterminé à continuer le processus de paix. Il a ainsi affirmé que les élections du conseil de l'Autonomie palestinienne seraient organisées le 20 janvier. Dès mardi, l'armée a partiellement levé le bouclage de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Le même jour, l'armée devait reprendre son redéploiement en Cisjordanie.

Les funérailles de ce dernier ont rassemblé des dizaines de chefs d'Etat, dont l'Égyptien Hosni Moubarak et le roi Hussein de Jordanie. Par leur ampleur, elles ont mis en lumière l'intégration progressive d'Israël au Proche-Orient et ont pris l'allure d'un hommage rendu aux choix politiques du camp de la paix.

Lire pages 2 à 4, et le point de vue d'Ilan Greilsammer, page 13

L'industrie de l'armement dans une « situation critique »

A LA VEILLE du début de l'examen, mercredi 8 novembre, du projet de budget du ministère de la défense par l'Assemblée nationale, Arthur Paecht, député (UDF-PR) du Var, a rendu public un rapport soulignant *« la situation critique de l'industrie française de l'armement »*. La baisse des crédits sera de 15,9 % l'an prochain. De son côté, le chef d'état-major de l'armée de l'air, le général Jean Rannou, met en cause le coût de l'avion Rafale alors que l'appareil n'offre encore que *« 80 % des capacités »* promises. Le débat devient urgent sur l'avenir de la défense française. Il est alimenté dans nos colonnes par Martine Aubry, ancien ministre, qui estime que la France ne peut construire seule son avenir dans ce domaine.

Lire pages 15 et 28 et les points de vue page 13

Enquête sur les mystères de « La Chamade »



OMAR RADDAD

LA CONDAMNATION à dix-huit ans d'incarcération d'Omar Raddad, un jardinier marocain accusé d'avoir assassiné sa patronne, Ghislaine Marchal, dans sa villa « La Chamade » à Mougins (Alpes-Maritimes) en 1991, n'a pas atténué les doutes sur sa culpabilité. Deux inscriptions – *« OMAR M'A TUER »* – en lettres de sang sur la porte de la cave à vin et sur celle de la chaufferie, où la victime s'était barricadée avant de mourir, et les problèmes financiers du jardinier avaient emporté la conviction de la cour d'assises. De sa prison comme lors du procès, Omar Raddad ne cesse de crier son innocence. Malgré le rejet d'un pourvoi en cassation s'appuyant sur les négligences constatées lors de l'enquête, Me Jacques Vergès a, à la demande du roi du Maroc, chargé des agences de détectives de découvrir des éléments nouveaux pour obtenir la révision du procès. Le père d'Omar, soutenu par le neveu du roi, a fait de même. Ces investigations portent principalement sur des pistes négligées à l'époque. La chancellerie a demandé une enquête préliminaire à la section de recherche de la gendarmerie de Marseille. Mais dans la jungle des fausses pistes et des manipulations, la tâche des gendarmes s'avère délicate.

Lire page 12 le premier des deux volets de notre enquête

Une lettre piégée pour la protectrice autrichienne des réfugiés

POYSDORF (Autriche)
de notre envoyée spéciale

Maria Loley est une vieille dame autrichienne, aux cheveux de neige, au visage très pâle. *Une autre tache blanche attire immédiatement le regard, un gros pansement qui* entoure sa main gauche. Il y a trois semaines, une lettre piégée lui a explosé entre les doigts, selon un scénario qui se répète à intervalles réguliers en Autriche depuis deux ans et dont a été victime, entre autres, l'ancien maire de Vienne, Helmut Zilk.

Cette femme de soixante et onze ans est connue dans le pays pour l'aide qu'elle apporte aux étrangers, notamment, depuis trois ans, aux réfugiés de l'ex-Yougoslavie. C'est spontanément que le centre de conseil aux familles qu'elle avait fondé dans la paroisse de Poysdorf, paisible chef-lieu d'une région viticole adossée à la frontière tchèque, s'est transformé en un lieu d'accueil et de dialogue entre Autrichiens et immigrés. Maria Loley se savait contestée par une frange de la population qui regrettait la tranquillité d'antan, avant que ne s'installent les quelque trois cents étrangers qui représentent environ 6,5 % de la population du district. Mais jusqu'à l'attentat du 16 octobre, elle ne pensait pas être un objet de haine. Pour lui montrer qu'ils étaient nombreux à l'aimer et à la soutenir, les gens de Poysdorf et des villages environnants avaient organisé, vendredi 3 novembre, une grande fête en son honneur.

Mille à mille deux cents personnes, une foule des grands jours pour ce bourg de 2 700 habitants, s'étaient rassemblées dans la salle des fêtes après une retraite aux flambeaux. Le maire était là, le curé aussi, les enfants de l'école ont chanté, des jeunes gens bosniaques et albanais ont joué des musiques de leur pays, sous les applaudissements polis des jeunes et moins jeunes gens du cru. L'Autriche officielle avait choisi de valoriser l'événement : le ministre social-démocrate de l'intérieur, Caspar Einem – la bête noire de l'extrême droite à cause de son passé de travailleur social et surtout de sa politique d'ouverture aux demandeurs d'asile – avait fait le voyage pour Poysdorf.

L'Autriche n'a pas à rougir de son bilan en ce qui concerne les réfugiés. Elle en a accueilli plus de 80 000 originaires de Bosnie-Herzégovine, sans compter ceux qui, venus rejoindre des membres de leur famille déjà installés dans le pays, jouissent d'un autre statut. Grâce à la décentralisation, ils ont pu être répartis dans les neuf provinces sans trop de difficultés. Ils reçoivent une aide de l'Etat mais n'ont pas le droit d'occuper un emploi – ce qui à l'évidence n'empêche pas le travail au noir. Manfred Matzka, chargé du dossier au ministère de l'intérieur, confie que les retours ont commencé, au rythme d'une centaine par semaine, même si vingt ou trente nouveaux réfugiés continuent d'arriver dans le même temps : *« Je connais tous ces réfugiés par leur nom, enfin, mon ordinateur les connaît. J'étais à Bihac la semaine dernière, et le maire m'a dit que les rapatriements étaient désormais possibles. J'ai donc pu écrire aux trois cents personnes venant de cette région pour le leur signaler, sans aucune obligation, bien sûr. »*

Dans le brouhaha du vin d'honneur, la petite vieille dame à la main bandée répondait gentiment aux encouragements de chacun. Assurée de ne plus mener seule son combat pour la tolérance, elle a même murmuré : *« Cela valait peut-être la peine. »*

Sophie Gherardi

Les imbroglios de la politique sociale

LA VIEILLE théorie des dominos, utilisée pendant la guerre du Vietnam pour évoquer le risque de propagation du communisme en Asie, pourrait s'appliquer, sous une autre forme, à la politique sociale menée ces dernières semaines par le gouvernement d'Alain Juppé. Il suffit en effet de modifier une règle pour produire en cascade des perturbations qui nuiront à l'efficacité globale du dispositif. Des mesures peuvent s'annuler ou s'anéantir, accélérant par contrecoup la perte de contrôle sur les événements et accentuant le sentiment de pagaille, aussi incompréhensible qu'insupportable. Ce qui se passe avec l'examen du projet de budget par l'Assemblée nationale, à la recherche de 2 milliards d'économies supplémentaires, ne fait qu'ajouter à la confusion. D'intentions claironnées en valses-hésitations, la difficulté des choix apparaît chaque jour davantage, laissant une image de totale imprécision.

Ainsi, pour faire face aux déficits des comptes sociaux, le gouvernement décide un matin, sans concertation aucune, de relever le forfait journalier d'hospitalisation, qui passe de 55 francs à 70 francs. Dans le même temps, comme si de rien n'était, les ministres concernés, qui participent activement aux forums de la Sécurité sociale, continuent d'affirmer que les grandes décisions, pour la réforme à venir, feront l'objet d'un vaste débat, promis par Alain Juppé au nom de la transparence. Furieux, les syndicats et les mutuelles se retrouvent unanimes pour protester. Ils ont beau jeu de dénoncer la contradiction manifeste entre une hausse de 27 %, qui pénalise les assurés sociaux, et la dénonciation de la *« fracture sociale »* par Jacques Chirac pendant la campagne électorale.

Deuxième exemple. Une fois de plus, les sociétés d'HLM sont invitées à appliquer des surloyers à leurs locataires dont les revenus ont dépassé un certain seuil. Pour que l'incitation soit plus forte, et pour remplir les caisses de l'Etat au passage, il avait même été envisagé que ces sociétés s'acquittent d'une surtaxe pour un montant évalué à 1 milliard de francs. Presque normal, a priori. Mais voilà que les intéressés, en bons gestionnaires, ont fait observer qu'une telle somme ne pourrait être prélevée que sur le volume des travaux de rénovation effectués chaque année.

Alain Lebaube

Lire la suite page 14

■ Les dangers des tests génétiques

Rendu public mardi 7 novembre, un avis du Comite national d'éthique met en garde solennellement contre les dangers que ferait courir la pratique, notamment par les assureurs et les employeurs , des tests genetiques a des fins autres que medicales. p. 9

■ L'enquête sur les attentats

Le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière s'est rendu à Londres pour clarifier le rôle d'« Abou Fares » dans la vague d'attentats qui ont frappe la France. p. 28

■ Une campagne du Front national

Le parti de Jean-Marie Le Pen cherche a exploiter a son profit l'enquête sur la profanation du cimetiere juif de Carpentras. Les élus franciliens d'extrême droite ont manifeste contre Pierre Joxe, ministre de l'intérieur au moment des faits. p. 8

■ L'art du jardin

Depuis plus d'un demi-siecle, parcs et squares ont éte réduits en France à de tristes « espaces vert ». Plusieurs projets tentent de renouer avec le prestige d'antan. Pour l'agrément de tous, l'art du jardin commence enfin à sortir de l'indifférence. p. 23

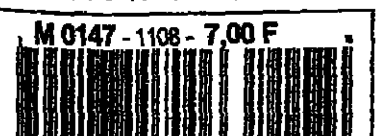
■ Demain, l'ordinateur vocal

Microsoft se donne cinq ans pour mettre au point un logiciel capable de répondre aux ordres vocaux sans l'intermediaire du clavier ni de la souris. L'objectif ultime est de pouvoir dicter à un ordinateur comme à une secretaire. p. 20

■ Les éditoriaux du « Monde »

Les tentations du SPD. L'ambition olympique. p. 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 355 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Dn ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 1108 - 7,00 F

PROCHE-ORIENT Les obsèques du premier ministre israélien assassiné, Itzhak Rabin, ont eu lieu, lundi 6 novembre, au cimetière militaire du mont Herzl, à Jérusalem, en présence d'un aréopage impressionnant de chefs d'Etat et de ministres de toutes nationalités. ● LA PRÉSENCE de plusieurs personnalités officielles arabes attestait d'un début d'intégration de l'Etat juif au Proche-Orient, malgré quelques réserves et hésitations. ● LE MEURTRIER de M. Rabin, Yigal Amir, a répété, lundi, qu'il ne regrettait pas son acte et confirmé qu'il projetait aussi de tuer Shimon Pérès, désormais premier ministre par intérim. ● M. PÉRÈS a affirmé que le redéploiement de l'armée israélienne en Cisjordanie devait reprendre mardi, tandis que l'armée annonçait une levée partielle du bouclage des territoires palestiniens autonomes et occupés *(lire aussi page 4)*.

L'hommage rendu aux choix politiques d'Itzhak Rabin

Les obsèques de l'ancien premier ministre israélien ont confirmé l'appui de la communauté internationale au processus de paix en cours. Shimon Pérès a précisé que le redéploiement de l'armée en Cisjordanie, qui avait été suspendu le temps des funérailles, allait être poursuivi sans délai

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Plus de quatre-vingts nations étaient représentées, lundi 6 novembre, aux funérailles du premier ministre israélien assassiné. Bien sûr, comme l'a souligné le chef de l'Etat juif, Ezer Weizman, devant la dépouille d'Itzhak Rabin, les dignitaires étrangers *« sont d'abord venus honorer la mémoire d'Itzhak »*. *« Mais je suis certain,* a-t-il ajouté, *qu'il aurait aimé croire qu'ils sont aussi venus pour honorer l'Etat d'Israël. »*

Au-delà de la très profonde et parfois bouleversante émotion qui s'est emparée du peuple israélien depuis la mort de son chef, s'il est une image qui marquera sans doute longtemps la mémoire politique du pays, c'est bien celle de cet extraordinaire aréopage de personnalités internationales rassemblées autour de ce simple cercueil couvert du drapeau bleu et blanc de l'Etat juif. Et tandis que la cérémonie funèbre se déroulait dans une émouvante simplicité, sous un soleil lumineux, on ne pouvait s'empêcher de penser au chemin parcouru en trois ans de gouvernement travailliste... Qui se souvient qu'avant la victoire d'Itzhak Rabin et de ses amis, aux élections de juin 1992, Israël se percevait encore comme un Etat isolé, entouré d'ennemis et mal aimé par le reste de la planète, sauf peut-être les Etats-Unis, avec lesquels une « relation spéciale » existe depuis longtemps ? Qui se souvient en tout cas que, jusqu'alors, le nombre d'ambassades israéliennes à travers le monde était trois fois inférieur à ce qu'il est aujourd'hui ?

« Allons !, lançait Itzhak Rabin, le 14 juillet 1992, dans son grand discours d'investiture à la Knesset, *cessons de croire que le monde entier est contre nous. Dépassons cette sensation d'isolement dont nous sommes esclaves depuis près d'un demi-siècle ! »* Trois ans après, le plus beau résultat des efforts entrepris par le premier ministre assassiné est là. Si imparfaite et inachevée soit-elle, la stratégie travailliste de rupture avec la vision nationaliste étriquée, et, pour tout dire, légèrement paranoïaque, du Likoud, la principale formation de droite, a porté ses fruits.

Le phénomène était évident depuis deux ans. Mais il était d'une aveuglante clarté, lundi, face aux quatre mille cinq cents personnalités rassemblées dans le cimetière militaire du mont Herzl, où repose désormais, près de sa chère Golda Meïr, son premier pygmalion en politique, l'ancien général Rabin.

Bill Clinton devisant avec le premier ministre russe, Victor Tchernomyrdine, George Bush et Jimmy Carter aux côtés de Jacques Chirac et du secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, John Major et le prince Charles, voisinant avec le chancelier allemand, Helmut Kohl, et le premier ministre espagnol, Felipe Gonzalez, président en exercice de l'Union européenne... On n'en finirait pas d'énumérer la liste des puissants qui ont fait le voyage de Jérusalem. Certains ont prononcé de brefs éloges funèbres, d'autres non ; mais tous avaient en commun d'être déjà passés, eux ou leurs prédécesseurs, par Israël.

Tel n'était pas le cas de la plupart des invités arabes du mont Herzl. Bien sûr, même si six « ministres » de l'Autorité palestinienne étaient là pour représenter l'OLP et réaffirmer au passage leur conviction que le processus de paix, malgré les nouveaux retards annoncés, continuerait avec Shimon Pérès, on nota l'absence de Yasser Arafat. Le « partenaire de paix » d'Itzhak Rabin aurait souhaité venir. Il en fut dissuadé par un coup de fil discret d'un proche du nouveau premier ministre, qui lui demanda *« comme un service »* de s'abstenir, pour éviter de provoquer la droite.

Le raïs égyptien, Hosni Moubarak, lui, avait toujours refusé, en quatorze ans de règne et de « paix froide » avec l'Etat juif, les nombreuses invitations de M. Rabin. *« Dommage qu'il ait fallu cette tragédie pour qu'il se décide enfin »*, commenta d'un ton acerbe un porte-parole du ministère des affaires étrangères.

Pour sa part, le roi Hussein de Jordanie, qui a signé, en octobre 1994, un traité de paix avec son *« partenaire et ami Itzhak Rabin »*, est presque un habitué des tournées, publiques ou secrètes, en Israël. Mais, selon ce qu'il a affirmé, lundi, ce fut sa première visite à Jérusalem en vingt-huit ans, depuis ces jours de juin 1967 où Tsahal, commandée par un certain général Rabin, chassa ses propres soldats de la partie orientale de la sainte cité.

> Toutes ces visites de dignitaires arabes étaient impensables il y a seulement trois ans et demi

La présence du premier ministre marocain, Abdellatif Filali, des ministres du sultanat d'Oman, de l'émirat du Qatar, de la République islamique de Mauritanie, avait plus encore de quoi étonner et impressionner l'opinion israélienne. La politique travailliste de détente et de rapprochement progressif avec le monde arabe commence à porter quelques fruits. Toutes ces visites de dignitaires arabes, réunis dans le cimetière militaire le plus sacré d'Israël, là où repose le fondateur du sionisme, Theodor Herzl, étaient impensables il y a seulement trois ans et demi. Serait-ce le début du commencement de l'intégration de l'Etat juif au Proche-Orient ?

Il manquait, lundi, deux des voisins immédiats d'Israël : le Liban et la Syrie. Damas, qui a imposé sa tutelle à Beyrouth, s'est déclaré disposé à reprendre les discussions de paix dès que les nouveaux dirigeants de l'Etat juif *« seront prêts à négocier sur la base des résolutions de l'ONU, qui appellent Israël à se retirer complètement des territoires arabes occupés, dont le plateau du Golan »*.

Ce sujet a figuré au centre des multiples entretiens politiques auxquels Shimon Pérès, le nouveau chef de l'exécutif, a consacré l'après-midi et une bonne partie de la nuit. Itzhak Rabin se refusait à dire si Israël était prêt à se retirer de la totalité du Golan, conquis en 1967, aussi longtemps qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction sur les arrangements de sécurité militaire, qu'il jugeait nécessaires avant tout accord. Son successeur se montrera-t-il plus souple ? L'avenir le dira. Lundi, les Israéliens, toujours traumatisés par l'événement de l'avant-veille, avaient d'autres soucis en tête.

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont accompagné en silence le convoi mortuaire de l'ancien premier ministre de la Knesset au mont Herzl, à quelques kilomètres de distance. A 14 heures, toutes les sirènes du pays, qui retentissent normalement deux fois par an – la première en mémoire des victimes de l'Holocauste, la seconde en hommage aux soldats morts dans les guerres d'Israël –, ont figé sur place cinq millions de personnes pendant deux longues minutes. La circulation automobile s'est arrêtée, de même que toutes les activités, commerçantes, industrielles ou autres. On a même vu, dans la partie orientale arabe de Jérusalem, quelques Palestiniens faire de même. Et cela, mieux encore que tous les discours du mont Herzl, confirmait que quelque chose est en train de bouger au Proche-Orient.

Patrice Claude

Eloges funèbres

VOICI les principaux extraits des éloges funèbres prononcés, lundi 6 novembre, au cimetière militaire du mont Herzl, à Jérusalem, en présence de nombreux chefs d'Etat, lors des funérailles d'Itzhak Rabin.


VERBATIM

● Le premier ministre israélien, Shimon Pérès : *« Un grand visionnaire »*

« C'était un combattant courageux, un grand visionnaire, qui a créé une nouvelle réalité dans notre région. Samedi soir [lors du rassemblement de Tel-Aviv], *nous avons chanté ensemble le chant de la paix. Tu m'as dit qu'il existait une menace de tentative d'assassinat. Nous ne savions pas qui frapperait. Nous n'imaginions pas que le mal serait si profond. Mais nous savions que nous ne devions pas avoir peur de la mort et que ne nous devions pas hésiter à opter pour la paix.*

» Tu nous a élevés jusqu'à des cimes d'où l'on peut voir le paysage de demain, le paysage promis à nos enfants et aux générations futures.

» Au revoir, mon vieux frère, adieu. Nous continuerons à porter, aux quatre coins du monde, le message de paix, comme tu l'as voulu de ton vivant et que tu nous as transmis à ta mort.

» La balle qui t'a tué ne tuera pas les idées dont tu étais porteur. La paix est irréversible, chez nous comme chez les Arabes. »

● Le président américain, Bill Clinton : *« Nous ne vous abandonnerons pas »*

« Je vous demande aujourd'hui, mes concitoyens du monde, je vous demande de bien regarder cette scène. Regardez tous ces dirigeants, venus du Proche-Orient et du monde entier, qui se sont déplacés aujourd'hui pour Itzhak Rabin et pour la paix. Même si nous n'entendrons plus sa voix forte et profonde, c'est lui qui nous a réunis ici pour parler et agir au nom de la paix.

» Au nom de ma nation qui connaît cette longue litanie de disparitions, d'Abraham Lincoln au président Kennedy, en passant par Martin Luther King, ne laissez pas cela se produire chez vous.

» Son esprit [celui de Rabin] *doit demeurer en nous. Le kaddish, la prière juive des morts, ne parle jamais de mort mais souvent de paix. En nous rappelant ses derniers mots, puissions-nous trouver dans nos cœurs le réconfort et dans nos âmes l'espoir éternel.*

» A l'adresse du peuple d'Israël, je dis que, si vous restez sur le chemin de la paix, je m'engage à ce que l'Amérique ne vous abandonne pas. »

● Le roi Hussein de Jordanie : *« Nous n'avons pas peur »*

« Je n'aurais jamais pensé que le moment viendrait où je porterais le deuil d'un collègue et d'un ami, un homme et un soldat qui est venu à notre rencontre en franchissant le fossé qui nous séparait.

» Nous appartenons au camp de la paix, nous croyons au camp de la paix, nous croyons que Dieu nous a commandé de vivre en paix et nous a envoyé la paix. Ne restons pas silencieux, élevons la voix pour exprimer notre engagement envers la paix, pour toutes les générations à venir.

» Nous n'avons pas honte, nous n'avons pas peur, nous sommes uniquement déterminés à accomplir l'héritage pour lequel est tombé mon ami ainsi que mon grand-père [le roi Abdallah, assassiné le 20 juillet 1951] *dans cette ville-même, alors que, encore jeune homme, j'étais avec lui. Lorsque mon heure viendra, j'espère que cela se passera comme pour mon grand-père et comme pour Itzhak Rabin. »*

● Le chef de l'Etat égyptien, Hosni Moubarak : *« Un héros de la paix »*

« Ses efforts volontaires pour parvenir à la paix au Proche-Orient constituent un testament de sa vision que nous partageons pour mettre un terme aux souffrances de tous les peuples de la région.

» Il a posé de solides fondations d'une coexistence pacifique entre les Palestiniens et les Israéliens, dans un climat de confiance et de respect mutuel. Ces acquis prouvent, indubitablement, qu'il était un véritable héros de la paix.

» Sa perte a porté un coup sévère à notre noble cause. Nous devons, en conséquence, redoubler d'efforts pour achever notre difficile mission – une paix juste. Ce n'est qu'au travers de notre engagement sans faille vers cet objectif que nous pourrons vraiment honorer la mémoire de ce héros tombé pour la paix. » – (AFP, Reuter.)

Le premier ministre et les services de sécurité avaient été prévenus d'une possible tentative d'assassinat

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Itzhak Rabin comme Shimon Pérès savaient qu'ils pouvaient être assassinés, samedi soir, lors de la grande manifestation pour la paix organisée à Tel-Aviv. Le nouveau premier ministre l'a révélé dans son oraison funèbre, lundi 6 novembre, au cimetière du Mont Herzl : *« Tu m'avais dit, Itzhak, avoir été averti de possibles tentatives d'assassinat, au cours de cet énorme rassemblement. Nous ignorions qui pouvait être l'agresseur. »*

Arrêté sitôt commis son forfait, Yigal Amir a été présenté, lundi, à un juge de Tel-Aviv. Assassin et fier de l'être, il a confirmé que s'il en avait eu la possibilité il aurait aussi tué M. Pérès, également coupable, selon lui, de *« trahison contre le peuple juif »*. Teint mat, cheveu sombre, coiffé d'une kippa noire, l'homme, âgé de vingt-sept ans, est mince et musclé. Il étudiait le droit à l'université la plus à droite d'Israël, celle de Bar-Ilan, à Tel-Aviv. Il vivait à Hertzlya, en Israël proprement dit, et non dans les territoires occupés. Mais son idéologie venait de là et, avec ses amis, il a participé à plusieurs opérations de colonisation sauvage en Cisjordanie.

En juillet, à l'occasion d'un de ces coups de main qui se multiplient de nouveau depuis quelques mois, et qui consistent à s'en aller, à quelques dizaines, avec des armes, des bulldozers et éventuellement des maisons préfabriquées, prendre possession d'une colline ou d'un champ qui appartient généralement à un Palestinien, Amir avait été brièvement détenu par la police. Mais pas de trace, pas de casier judiciaire. Contrairement aux Arabes, susceptibles de passer plusieurs mois en prison pour un jet de pierres ou une insulte, les colons juifs peuvent se permettre beaucoup de choses dans les territoires occupés...

En réponse à une question du juge, Amir a affirmé qu'il avait commis son crime *« seul, mais peut-être avec Dieu »*. Quelques heures plus tard, on apprenait l'arrestation de son frère, Haggaï, vingt-cinq ans, qui avait trafiqué, pour les rendre plus mortelles encore, les balles du pistolet Beretta utilisé par son cadet. La peine de mort n'existant en Israël que pour les crimes contre l'humanité – elle ne fut mise en application qu'une seule fois, le 31 mai 1962, pour Adolf Eichmann –, le meurtrier risque la prison à vie.

« ÉLU PAR 20 % D'ARABES »

Flanqué de deux policiers, l'intéressé paraissait calme, en paix avec lui-même. Il s'est plaint des conditions de détention – il est isolé dans une cellule –, mais n'a éprouvé aucun regret pour ce qu'il avait fait. Itzhak Rabin *« était une larve »*, qui *« devait mourir »*, puisqu'il *« donnait aux goys, aux Arabes, la terre sacrée d'Israël »*. Son discours, devant le magistrat qui l'interrogeait, mais aussi devant les journalistes qui étaient dans la salle du tribunal, reproduit au mot près la vulgate messianique et raciste des plus fanatiques des colons juifs d'Hébron, de Kyriat Arba et d'ailleurs. *« Non je n'ai pas commis cet acte pour stopper je ne sais quel processus de paix,* a indiqué Yigal Amir. *D'ailleurs, il n'y a pas de processus de paix, seulement un processus de guerre... Rabin n'était pas mon premier ministre. Il avait été élu par 20 % d'Arabes... Vous y étiez à la manifestation de samedi ? Il y avait au moins 50 % d'Arabes... C'est honteux. Tout le monde se fiche bien qu'un Etat arabe soit sur le point d'émerger sur notre terre. Et que ferez-vous lorsque vous aurez deux millions d'Arabes ici ? Vous leur donnerez aussi notre Etat ? »*

Barouch Goldstein, le colon fanatique qui a tué vingt-neuf Palestiniens en prière, le 25 février 1994, à Hébron, avant d'être lynché par les survivants de la mosquée, ne s'exprimait pas autrement. Celui-ci appartenait au mouvement raciste anti-arabe Kach.

Yigal Amir, lui, flirtait avec le groupuscule extrémiste Eyal, et son frère Haggaï avait, selon des journalistes israéliens, *« des contacts suivis avec Kahane-Haï »*. Ces trois organisations plus ou moins clandestines, en principe interdites – sauf Eyal –, ont pignon sur rue à Kyriat Arba.

« Quelques jours avant l'assassinat, affirme Ehoud Springshak, professeur à l'université judaïque de Jérusalem, *j'ai rencontré le personnel de sécurité du premier ministre, pour discuter avec eux des indications puissantes que j'avais recueillies sur l'éventualité d'un attentat contre lui. »*

UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

Auteur d'une étude remarquable sur la montée de l'extrême droite en Israël, le professeur Springshak ajoute : *« Nous étions parvenus à la conclusion que le plus grand danger pouvait venir d'un assassin solitaire, inconnu des services de police et impossible à identifier avec un groupe connu. »*

Comment, munis, entre autres, d'indications aussi précises, les services de sécurité israéliens ont-ils pu laisser un homme comme Amir s'approcher à un mètre cinquante d'Itzhak Rabin, alors que celui-ci, entouré d'une vingtaine de gardes du corps, regagnait son véhicule officiel sur un parc de stationnement en principe gardé ? C'est ce que la commission nationale d'enquête, qui sera vraisemblablement mise en place très rapidement, devra s'efforcer de déterminer.

P. C.

M. Pérès annonce la reprise immédiate du redéploiement militaire en Cisjordanie

SHIMON PÉRÈS, premier ministre par intérim, a confirmé, lundi 6 novembre, dans la soirée, au cours des nombreux entretiens qu'il a eus avec les chefs d'Etat et de gouvernement présents à Jérusalem pour les obsèques d'Itzhak Rabin, que l'assassinat du premier ministre ne modifiera pas la politique d'Israël, précisant que le redéploiement de l'armée commencé en Cisjordanie depuis deux semaines devait reprendre mardi 7 novembre.

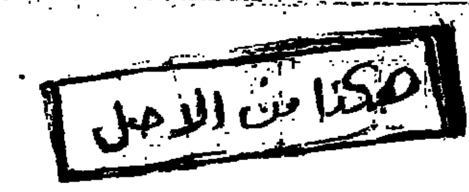
« Nous l'avons arrêté pour deux jours, pour les funérailles. Mais c'étaient les funérailles de l'homme qui avait conduit à la paix, et non les funérailles de la paix », a-t-il expliqué sur la chaîne américaine CBS. *« Nous devons continuer notre redéploiement, nous devons être sérieux dans la mise en œuvre de notre engagement »*, a-t-il ajouté. Au cours de la conversation qu'il a eue avec Jacques Chirac, M. Pérès a aussi indiqué que les élections du Conseil de l'autonomie palestinienne, stipulées par les accords de Taba, seront organisées *« à la date prévue »*, le 20 janvier. *« Nous sommes décidés à continuer le processus de paix,* a-t-il conclu, *car il n'y a pas d'alternative. »*

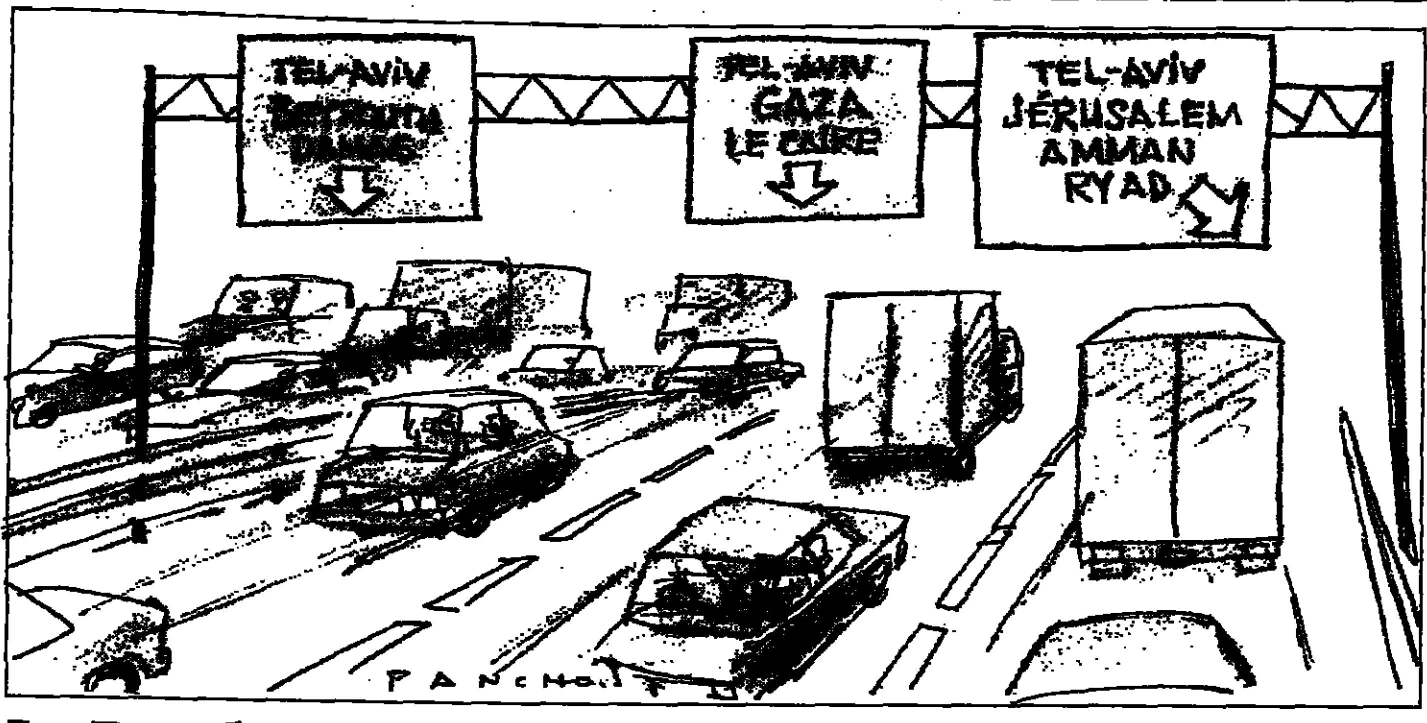
Mardi matin, le bouclage de la Cisjordanie et de Gaza par l'armée israélienne a été partiellement levé. Selon un porte-parole militaire, les Palestiniens de la bande de Gaza âgés de plus de trente-cinq ans et disposant d'un permis de travail ont pu franchir les points de passage vers Israël, alors que pour la Cisjordanie l'âge minimum est fixé à trente ans. Le bouclage des territoires avait été imposé, samedi, dans la soirée, trois heures après l'assassinat d'Itzhak Rabin.

ENTRETIEN CLINTON-ARAFAT

Lors du vol qui le ramenait à Washington, le président Bill Clinton s'est entretenu au téléphone avec Yasser Arafat, le chef de l'Autorité palestinienne. *« Je comprends la manière digne avec laquelle vous avez géré cet épisode très tragique »*, lui a-t-il indiqué, avant de l'informer de la teneur de son entrevue avec M. Pérès. M. Arafat, qui n'a pas pu assister aux obsèques de M. Rabin, a confié, lundi, sur CNN, qu'il avait suivi la cérémonie à la télévision. *« Cela m'a été très pénible, très difficile »*, a-t-il expliqué.

Alain Juppé, qui assistait, lundi, à Paris, dans la grande synagogue de la Victoire, à un office religieux organisé en hommage à Itzhak Rabin, a assuré qu'*« au long des années »* il avait *« tissé des relations très confiantes, très amicales »* avec l'ancien premier ministre. *« C'est un chef de guerre,* a-t-il affirmé, *qui a su devenir un héros de la paix. Que sa victoire soit précisément la paix pour Israël, pour la région, pour le monde ! » – (AFP)*





Le Proche-Orient intègre progressivement Israël

Les obsèques d'Itzhak Rabin ont permis de mesurer une évolution qui demeurait floue

L'IMAGE était saisissante, lundi 6 novembre, de ces chefs d'Etat et ministres arabes aux obsèques du premier ministre israélien. Comme si l'assassinat d'Itzhak Rabin avait offert une occasion privilégiée de visualiser, pour la première fois, une évolution qui était encore floue : le début de banalisation – forcée ou non – d'Israël au sein du monde arabe.

Aux côtés des invités les plus prestigieux – le roi Hussein de Jordanie et le président égyptien Hosni Moubarak –, il y avait le premier ministre marocain, Abdellatif Filali, les chefs de la diplomatie omanaise, Youssef Ben Alaoui, et mauritanienne, Mohamad Saleh Ould Lekhal, le ministre qatari de l'information et de la culture, Hamad Ben Aziz El Kawari, et six « ministres » du cabinet de Yasser Arafat, le président de l'Autorité palestinienne.

Malgré les difficultés du processus de paix – qui sont très grandes, *en dépit des réserves des sociétés civiles notamment* –, et avec des lenteurs certaines, Israël commence à faire partie du décor proche-oriental largement arabe. Progressivement, les tabous tombent de part et d'autre, qui faisaient de cet Etat un pays à part, même si la normalisation prendra du temps pour arriver à terme. Les régimes arabes veulent avancer à leur propre rythme, qui tient compte de leurs peurs et de leurs intérêts. Quarante-sept ans d'histoire ne s'effacent pas d'un trait de plume.

Des rencontres avaient déjà eu lieu entre responsables israéliens et arabes, en terrain neutre, dans différentes capitales occidentales. Itzhak Rabin et Shimon Pérès, aujourd'hui premier ministre par intérim, s'étaient aussi rendus au Caire, à Amman, à Rabat et à Mascate. Mais ce qui a fait l'événement, lundi, a été le voyage en sens inverse de personnalités officielles arabes. Manière d'exprimer un attachement à la paix en marche, si laborieuse soit-elle.

Les Etats-Unis, dont l'influence sur la majorité des régimes arabes n'est plus à démontrer, ne sont certes pas étrangers à cette démarche. Les contacts téléphoniques que le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, a eus, dès l'annonce de la mort d'Itzhak Rabin, avec plusieurs chefs d'Etats arabes, visaient sans doute à les encourager à faire le voyage – à leur forcer la main, diront les plus clairvoyants. Il n'en demeure pas moins que certains ont franchi le pas, leur initiative étant rendue plus aisée par l'hommage rendu à un mort.

Les tabous tombent de part et d'autre, qui faisaient de l'Etat hébreu un pays à part, même si la normalisation prendra du temps pour arriver à terme

Même si, à quelques nuances près, ils ont tous salué le courage et l'engagement d'Itzhak Rabin en faveur de la paix, les Arabes qui étaient, lundi, les hôtes de l'Etat juif, ne sont pas tous sur la même longueur d'onde. Le roi Hussein est incontestablement celui qui, quoi qu'il en dise, semble le plus impatient de normaliser ses relations avec son voisin. Le lyrisme de son oraison funèbre traduisait assez bien cette singularité.

En revanche, la paix entre Israël et l'Egypte, vieille de seize ans, est tout juste tiède. La Ligue arabe et chacun de ses vingt et un membres n'ont pas encore accepté, malgré les pressions américaines, de lever le boycottage de l'Etat juif. Les monarchies du Golfe continuent d'affirmer leur attachement à une paix globale, c'est-à-dire, à un déblocage des négociations de paix entre Israël d'une part, la Syrie et le Liban d'autre part.

Dans la plupart des pays, les populations sont souvent réservées, parfois rétives, pas seulement à cause de la propagande islamiste, toujours hostile à la reconnaissance de l'Etat juif, mais par crainte d'une forme d'hégémonie israélienne sur la région. Les lenteurs de la négociation israélo-palestinienne, le laxisme des dirigeants israéliens envers l'extrême droite lorsque ses cibles sont des Palestiniens, le sort de Jérusalem, sont autant d'obstacles à une adhésion totale à une paix rapide avec l'Etat juif. Sans parler d'une complète normalisation qui, font valoir de nombreux intellectuels, ne peut être que la conséquence d'une paix *« équitable »*.

Mieux que les dirigeants, la presse arabe a encore traduit, lundi, ces réserves et ces craintes. Mais à l'exception des islamistes, les éditorialistes n'ont pas remis en cause le processus de paix. Significatif entre tous, est ce commentaire du quotidien gouvernemental syrien, *Techrine*, qui invite Israël *« s'il veut sincèrement la paix »*, à *« rattraper le temps perdu, en consacrant ses efforts à des pourparlers sérieux et sincères sur les volets syrien et libanais, pour parvenir à une paix juste et globale »*.

Plus sévère, la presse égyptienne a imputé l'attentat à une *« culture de la violence »*, dont Itzhak Rabin serait, aux yeux de certains commentateurs, le parangon. Dans le même ordre d'idées, quoique de manière plus diplomatique – *« les militaires, dont Rabin, qui ont fait la guerre aux Arabes ne peuvent pas réaliser une telle paix »* (*El Arab*, du Qatar) – plusieurs journaux des monarchies du Golfe parient que M. Pérès *« qui a toujours fait preuve de flexibilité »* (*El Bilad*, saoudien), réussira mieux l'entreprise de paix que son prédécesseur.

Sarcastique, *El Bayane*, dans les Emirats arabes unis, regrette que *« la mémoire des Arabes faiblisse brusquement »*, qu'ils aient *« oublié les mains tachées de sang de Rabin et aient vu en lui un homme de paix »*. Qu'elles soient légitimes ou non, ces hésitations et réserves ne remettent pas en question la paix en marche. Les islamistes, eux, n'ont pas changé d'un iota. Qu'ils soient libanais, égyptiens ou autres, ils n'ont jamais caché leur refus de reconnaître Israël. Pas davanatage aujourd'hui qu'hier, ils ne paraissent en mesure de changer le cours des choses.

M. Na.

Les échanges commerciaux s'améliorent entre l'Egypte et l'Etat juif

Seule une partie de la gauche et les islamistes continuent de dénoncer « le complot sioniste »

LE CAIRE
de notre correspondant

La brièveté du discours du président Hosni Moubarak aux obsèques d'Itzhak Rabin a reflété sa volonté de ne donner aucune dimension politique à sa courte visite en Israël. Avant de quitter Le Caire, le raïs avait convoqué une conférence de presse pour bien souligner que son objectif était de prononcer une oraison funèbre *« ni plus ni moins »*.

Depuis qu'il a succédé à Anouar El Sadate, en octobre 1981, M. Moubarak a toujours affirmé qu'il ne se rendrait en Israël qu'*« au moment opportun »*, c'est-à-dire, une fois que l'Etat juif aura conclu des accords de paix avec tous ses voisins, notamment la Syrie, et qu'aura été réglée la question de Jérusalem.

Le récent vote du Sénat américain pour le transfert de l'ambassade des Etats-Unis à Jérusalem n'a fait que conforter cette prudence, d'autant qu'il a provoqué une levée de boucliers de toutes les formations politiques, qui y ont vu une ingérence dans les futures négociations sur le statut de la Ville sainte. Le vote a aussi ravivé le mécontentement de l'Eglise copte orthodoxe, qui réclame aux autorités israéliennes la restitution du monastère de Deir Sultan, situé au Saint-Sépulcre et confié à l'Eglise éthiopienne après la guerre de 1967. Les récentes révélations sur l'exécution par l'armée israélienne de prisonniers de guerre égyptiens pendant les guerres de 1956 et 1967 ont suscité une vive indignation, et la plupart des intellectuels et artistes égyptiens continuent de boycotter l'Etat juif.

Les choses bougent toutefois. Jusqu'en 1994, les échanges hors pétrole entre les deux pays plafonnaient à 16 millions de dollars et représentaient à peine un pour mille du commerce entre l'Egypte et l'étranger. Les autorités égyptiennes ayant levé les restrictions indirectes au voyage des Egyptiens en Israël, et facilité l'ouverture de lettres de crédit pour l'importation de produits israéliens, les échanges commencent à progresser.

Une réunion des PME égyptiennes et israéliennes a eu lieu en décembre 1994, au Caire, à l'initiative de l'Union européenne. Ce sont surtout les compagnies israéliennes d'agroalimentaire qui y étaient représentées. Les systèmes d'irrigation sophistiqués et les semences constituent la plus grande partie (70 %) des exportations israéliennes vers la vallée du Nil.

Plusieurs délégations d'hommes d'affaires égyptiens se sont récemment rendues en Israël pour y prospecter le marché. *« Maintenant que la paix est aux portes, nous pouvons exporter en Israël, sans craindre de voir nos produits interdits dans les pays arabes »*, affirme un industriel, intéressé *« par un marché de quatre millions de consommateurs »*. Contrairement aux intellectuels qui craignent une *« invasion culturelle »*, les milieux d'affaires sont convaincus qu'ils ont plus de chances de vendre en Israël que l'inverse, du fait du faible coût de la main-d'œuvre égyptienne.

Le secteur qui a connu la plus forte expansion est le tourisme israélien en Egypte, avec une croissance de plus de 50 % en 1994

Mais le secteur qui a connu la plus forte expansion est le tourisme israélien en Egypte : une croissance de plus de 50 %, avec près de 800 000 nuitées en 1994. L'hôtel-casino de Taba, situé à la frontière avec l'Etat juif, enregistre d'importants bénéfices, grâce aux fortunes dépensées par les Israéliens sur le tapis vert.

Seule une partie de la gauche et les islamistes continuent de dénoncer *« le complot sioniste »*. Les intégristes en font un de leurs principaux chevaux de bataille dans la campagne pour les élections législatives qui vient de commencer. Un rassemblement d'étudiants islamistes de l'université du Caire, en principe dirigé contre les tribunaux militaires, a tourné en manifestation anti-israélienne, au lendemain de l'assassinat d'Itzhak Rabin. Pour les extrémistes musulmans, ce meurtre est *« un acte de vengeance divine »*.

Alexandre Buccianti

Basma Kodmani Darwich, maître de recherches à l'IFRI

« Il y a un énorme décalage entre les peuples arabes et leurs dirigeants »

MAÎTRE DE RECHERCHES à l'Institut français des relations internationales (IFRI), Basma Kodmani Darwich, spécialiste des affaires du Proche-Orient, estime que le premier ministre israélien par intérim, Shimon Pérès, devrait bénéficier d'une période de grâce au cours de laquelle il *« se fera un point d'honneur »* à ne pas interrompre le processus de paix engagé avec les Palestiniens. A son avis, l'assassinat d'Itzhak Rabin ne devrait pas non plus modifier le cours de la négociation avec la Syrie, pour qui l'équilibre des forces compte davantage que les hommes.

« L'assassinat d'Itzhak Rabin peut-il bouleverser le bon déroulement des négociations avec les Palestiniens ? En d'autres termes, le tandem Rabin-Shimon Pérès était-il indispensable ?

– Shimon Pérès va bénéficier d'une période de répit dans la bataille politique interne, parce que l'accord Oslo 2 [sur l'extension de l'autonomie à la Cisjordanie, conclu en septembre à Taba, NDLR] est déjà passé devant la Knesset. La tâche du gouvernement est donc aujourd'hui de mettre en œuvre ce qui a été décidé, d'appliquer le calendrier [de cet accord], c'est-à-dire le redéploiement de l'armée israélienne, l'organisation des élections palestiniennes, etc.

» A mon avis, M. Pérès mettra un point d'honneur à faire appliquer cet accord et refusera de céder au chantage. Ce qui peut bouleverser les choses, ce sont d'éventuels attentats du Djihad islamique par exemple. C'est là que M. Pérès serait en position délicate. Il est plus vulnérable que Rabin parce qu'il n'a pas la confiance des militaires. Rabin était à leur écoute et avait leur confiance. Les militaires ont en revanche davantage de réserve à l'égard de Pérès. Mais je pense qu'il va bénéficier d'une période de grâce. Pour l'aider à assurer la succession dans de bonnes conditions, il peut tabler sur le fait que la démocratie israélienne est en danger.

– Est-ce que la participation arabe aux funérailles d'Itzhak Rabin marque une banalisation du fait israélien au Proche-Orient ?

– Oui. Cela entérine une évolution arabe, mais dans l'esprit des dirigeants. Les propos du roi Hussein de Jordanie, après le meurtre de Rabin, avaient quelque chose de choquant pour sa propre société. Il a qualifié Rabin de *« frère »*, alors que jamais l'ancien premier ministre israélien n'a parlé de *« frère »*... Les dirigeants arabes, de toute manière, ont fait le choix de la paix et ils ont engagé leur crédibilité. Dès lors que le processus paraît menacé, il est naturel qu'ils accourent. Mais cela n'empêche pas les tirs de joie *[pour l'assassinat de Rabin, NDLR]* à Beyrouth, ou l'expression d'une certaine satisfaction à Amman. Il y a un énorme décalage entre les peuples arabes et leurs dirigeants.

» Je pense que, parmi les peuples arabes, ceux qui ont vraiment peur [des conséquences éventuelles de l'assassinat de Rabin], ce sont les habitants de la Cisjordanie et de Gaza. Ils tiennent à ce que le processus de paix continue. D'où leur grande inquiétude après le meurtre. Ils veulent que la situation change, et pour qu'elle change, il faut que le processus de paix continue.

– Est-ce que cette banalisation marginalise le front du refus arabe ?

– Le camp du refus peut nuire par ricochet. Un discours et une action durs – le Hezbollah à partir du Liban par exemple, ou le Djihad dans les territoires – donneront du grain à moudre à la droite israélienne. Se demander aujourd'hui si le processus de paix continuera est une fausse question. La vraie question c'est : ce processus prendra-t-il un autre cours si Israël change d'attitude ? Y aura-t-il ou non gel des implantations dans les territoires occupés ? C'est une question centrale. J'ai peur du contraire.

– Comment interpréter l'attitude de la Syrie aujourd'hui ? Le président Hafez El Assad aurait-il préféré continuer de négocier avec un militaire comme lui ?

– Pour la Syrie, n'importe qui fait l'affaire parce que, du point de vue du président Assad, ce ne sont pas les hommes qui comptent, mais le rapport de forces. La Syrie mise sur le fait qu'elle est incontournable et que le besoin de paix d'Israël contraindra l'Etat juif à évacuer le plateau du Golan *[occupé depuis 1967 par Israël, NDLR]*. Dès lors, même l'arrivée au pouvoir du Likoud ne poserait pas problème. Le gouvernement israélien l'avait compris, d'où le gel des négociations israélo-syriennes au profit des pourparlers israélo-palestiniens. »

Propos recueillis par Mouna Naïm

Le « deuil » très mesuré des colons de Hébron, après l'assassinat d'Itzhak Rabin

Si les élus de Kyriat Arba ont pris soin de se rendre à Jérusalem pour les obsèques du premier ministre, certains de leurs concitoyens se sont ouvertement réjouis du drame

KYRIAT ARBA
de notre envoyé spécial

Noam Arnon ne cache pas sa lassitude. Une fois encore, il doit s'efforcer de laver Kyriat Arba de la suspicion qui pèse sur ce haut lieu de la colonisation israélienne en Cisjordanie. Depuis les fenêtres de sa *yeshiva*, le séminaire juif où il enseigne, il contemple la ville de Hébron qui s'étend en contrebas. La cité n'est pas pour lui une ville *« arabe »* puisqu'il est aussi le porte-parole de la *« communauté juive de Hébron »*, c'est-à-dire des 450 Israéliens extrémistes installés au cœur de l'une des plus importantes agglomérations palestiniennes et qui constituent l'un des principaux obstacles au processus de paix entre Israël et l'OLP.

Obstacle qu'Itzhak Rabin, jusqu'à son dernier jour, s'est toujours refusé à lever, en dépit des demandes réitérées des Palestiniens, ainsi que de certains de ses proches. Depuis que Baruch Goldstein, un résident de Kyriat Arba, a massacré vingt-neuf Palestiniens en prière dans la mosquée du caveau des Patriarches de Hébron, le 25 février 1994, l'évacuation de la *« communauté juive de Hébron »* n'a cessé d'être à l'ordre du jour.

Itzhak Rabin a pourtant résisté aux pressions, fidèle à sa promesse de ne pas démanteler la moindre colonie israélienne pendant la première phase des négociations israélo-palestiniennes. Pourtant, c'est à peine si on lui en sait gré, aujourd'hui, à Kyriat Arba. Certains, du bout des lèvres, lui reconnaissent cette fermeté, tout en ajoutant qu'*« il était prêt par ailleurs à céder 90 % de la Judée et de la Samarie* [la Cisjordanie], *partie intégrante de la terre d'Israël »*.

« Nous n'avons rien à voir avec Baruch Goldstein et Yigal Amir », affirme Noam Arnon. Pourtant, le premier, *« odieusement massacré par les Arabes »* au terme de son raid sanglant, est enterré à Kyriat Arba, où sa tombe est devenu un lieu de pèlerinage et de recueillement. Quant au second, l'assassin d'Itzhak Rabin, n'a-t-il pas été vu à plusieurs reprises, ces derniers mois, en compagnie de colons de Kyriat Arba, lors de diverses et multiples manifestations contre la politique d'*« abandon »* ou de *« trahison »* du gouvernement Rabin ?

Comme d'autres animateurs de ce bastion de militants du « Grand Israël », Noam Arnon défend ses positions. *« L'affaire Goldstein était différente de celle de Yigal Amir*, déclare-t-il. *Les gens d'ici ont eu une certaine compréhension pour le geste de Baruch Goldstein car ils y voyaient une revanche sur les Arabes qui commettent de nombreux attentats contre les juifs, mais c'était une minorité. Quant à ceux qui comprennent le meurtre du premier ministre, il ne s'agit que d'une infime minorité. »*

> « Nous ne sommes pas au volant, mais sur le siège arrière. Tout dépend du gouvernement. S'il persiste à poursuivre sa politique, nous devrons réagir et protester »

Noam Arnon assure que la *« grande majorité »* des habitants de Kyriat Arba ont été vraiment *« choqués »* par l'annonce de la mort d'Itzhak Rabin. Mais il se refuse toutefois à condamner le geste de Yigal Amir. Dans la localité, on se contente de déplorer qu'*« un juif en arrive à tuer un autre juif »*.

Les édiles de Kyriat Arba ont pris soin de se rendre à Jérusalem pour assister aux obsèques d'Itzhak Rabin.

Mais leurs efforts ont été mis à mal par les déclarations de certains de leurs résidents. *« Je suis très content que le dictateur Rabin soit mort »*, a ainsi déclaré David Ben Abraham, ancien élève du lycée Mallarmé de Paris, devant les micros et les caméras de télévision. *« J'espère que le nazi Arafat et son camarade Pérès subiront rapidement le même sort »*, a-t-il ajouté. *« Nous avons appelé la malédiction sur Rabin et nous avons été exaucés »*, a ajouté Avigdor Askin, un théologien de la colonie.

Malgré ses précautions, Noam Arnon lui-même ne paraît pas convaincu qu'en raison des *« circonstances »* il faille à tout prix faire preuve de modération. *« En ce temps de deuil*, assure-t-il, *personne ne devrait être blâmé. Cependant, la gauche et le gouvernement profitent de l'occasion pour culpabiliser la droite et les colons en les accusant d'avoir créé un climat propice à l'acte d'un Yigal Amir. Ce sont ceux qui tentent d'imposer un processus alors qu'ils n'ont pas de véritable majorité qui devraient être dénoncés, car ils créent une situation risquant de conduire à une guerre civile. »*

Comme le suggèrent des personnalités du Likoud, la principale formation de droite, les colons et le mouvement hostile à l'autonomie palestinienne n'auraient-ils pas pourtant intérêt, au moins à court terme, à ne pas jeter de l'huile sur le feu et à renoncer à leurs manifestations incessantes ?

Noam Arnon rétorque que lui et les siens ne sont pas responsables des événements. *« Nous ne sommes pas au volant mais sur le siège arrière*, dit-il. *Tout dépend du gouvernement travailliste. S'il persiste à poursuivre sa politique, nous devrons réagir et protester. »* L'avertissement est clair.

Francis Cornu

« J'ai confiance dans la démocratie »

Dans un entretien que publie, dans son numéro d'automne, la revue *Politique internationale*, Itzhak Rabin répondait par la négative à la question de savoir si les colonies constituent *« un facteur potentiel d'une guerre civile israélienne »*.

« Même s'il fallait utiliser la force contre les implantations,* assurait-t-il, *je suis convaincu qu'aucun juif n'en viendrait à tuer d'autres juifs. La quasi-totalité de la population ne veut pas d'une guerre civile. Et puis, j'ai confiance dans la démocratie israélienne. »

« Une chose est sûre, en tout cas,* ajoutait-il, *le climat qui découle de toute cette tension et de cette violence entre Israéliens et Palestiniens est propice à la création d'un paradis pour le terrorisme. »

Collectes et dîners-débats en France pour les colonies israéliennes

Le soutien aux « pionniers en Judée-Samarie »

APRÈS CELLE des Etats-Unis, la plus nombreuse au monde, c'est de la Diaspora française que proviennent les dons les plus importants pour le développement des colonies israéliennes dans les territoires palestiniens autonomes ou occupés. A Paris, Jacques Kupfer, président du Hérout de France, a créé le *« fonds de sauvegarde d'Eretz Israël »* (Grand Israël) immédiatement après la signature des accords d'Oslo, le 13 septembre 1993, en réaction à la politique d'Itzhak Rabin, qu'il a toujours dénoncée de la manière la plus dure.

L'association soutient financièrement les *« pionniers juifs en Judée-Samarie »* – selon la terminologie utilisée par les colons pour désigner la Cisjordanie –, victimes, selon lui, d'une *« discrimination insupportable »* de la part de l'Etat hébreu. Depuis qu'Israël a décrété le gel des constructions dans les colonies juives, en 1992, à l'exception de la vallée du Jourdain et de la banlieue de Jérusalem, le financement de ces infrastructures repose en effet sur des fonds privés.

« Jacques Kupfer et ses amis ont décidé que le gouvernement israélien était un gouvernement de traîtres et qu'il fallait donc diriger l'argent directement vers les colonies plutôt que de passer par les canaux officiels », explique un partisan des accords de paix. Jusqu'alors, les sommes versées pour soutenir Israël étaient principalemement collectées par l'Appel unifié juif de France (AUJF) et reversées à l'Agence juive, qui ne peut, selon ses statuts, investir dans les territoires occupés.

A l'actif des réalisations du *« fonds de sauvegarde »*, M. Kupfer, chef d'entreprise et vice-président du Likoud mondial, cite la construction d'un jardin d'enfants à Kyriat Arba, l'un des hauts lieux de la mobilisation contre les accords de paix, l'aménagement d'une école talmudique à Hébron et le soutien à l'université d'Ariel, en Cisjordanie. Le mouvement a aussi organisé le séjour de mille juifs français sur la colline d'Efrat, une implantation agrandie grâce aux fonds étrangers et transformée en un *« Vésinet-sur-Judée »*, selon l'expression d'un éditorialiste de l'hebdomadaire *Tribune juive*, Gérard Haddad.

Les fonds sont recueillis dans la communauté juive de France grâce à l'organisation de dîners-débats coûteux (500 francs le couvert). Le mouvement de M. Kupfer a ainsi reçu l'ancien premier ministre Itzhak Shamir, l'ancien ministre de la défense Ariel Sharon, et, en février, le chef de l'opposition Benyamin Netanyahu, accompagné par le porte-parole du conseil des localités de Gaza-Judée-Samarie, Aaron Dom. Ce dernier dîner aurait ainsi rapporté 5 millions de francs à la cause des colons, selon *Tribune juive*. M. Kupfer ne confirme pas ce chiffre.

> « On ne peut pas briser l'unité de la terre d'Israël sans briser l'unité du peuple juif »

Se refusant à *« parler montants »*, il affirme seulement que les contributions françaises en faveur des colonies sont en augmentation, ce qu'il interprète comme un *« vote »* d'hostilité aux accords de paix. A son avis, *« on ne peut pas briser l'unité de la terre d'Israël sans briser l'unité du peuple juif »*.

Des manifestations identiques ont été organisées en Allemagne, en Suisse et en Belgique, où sont faites les mêmes collectes. Ces pratiques n'ont pas laissé sans réaction les instances modérées de la communauté. A la suite d'une protestation de l'Etat juif, la représentation de l'Agence juive en France ainsi que l'AUJF se sont élevées publiquement contre cette *« concurrence déloyale »* pratiquée par ces militants de droite. Les critiques n'ont cependant pas été des plus vives et Yves Derai, directeur de *Tribune juive*, ne se prive pas de dénoncer *« l'attitude ambiguë et laxiste »* de la communauté à l'égard du mouvement de M. Kupfer.

« Ces initiatives sont purement politiques », estime David Saada, secrétaire général de l'Appel unifié. Selon lui, on ne peut cependant pas parler d'un déplacement significatif de l'argent de la Diaspora vers les organisations de soutien aux colonies israéliennes aux dépens des organisations « officielles ». De manière générale, si les contributions de la Diaspora ont baissé, c'est plutôt, à l'en croire, à cause de l'impression de sécurité créée par le processus de paix. En raison des problèmes sociaux en France, l'Appel unifié a aussi réorienté ses priorités. Environ 40 % des sommes collectées sont désormais utilisées en France même.

Patrice Claude et Corine Lesnes

Quand l'extrême droite juive américaine crie à la trahison

WASHINGTON
de notre correspondant

Il s'est installé dans le studio de CBS, dimanche 5 novembre, dans la soirée, avec un grand panneau en équilibre sur ses genoux, face à la caméra, sur lequel on pouvait lire : *« Rabin était* [le mot *« est »* a été barré] *un traître. »* La signature et le sigle – un poing dans une étoile noire – sont ceux de Kahane Haï – *« Kahane vit »*, en hébreu –, du nom de l'ancien rabbin extrémiste Meir Kahane, assassiné le 5 novembre 1990 à New York, et qui a laissé son nom à ce groupuscule de l'extrême droite israélienne. Il se situe dans la mouvance d'Eyal, le mouvement dont est proche Yigal Amir, le meurtrier d'Itzhak Rabin.

Depuis que le chef du mouvement, Mike Guzofsky, est retourné en Israël, Daniel Rosenthal représente le Kahane Haï aux Etats-Unis. L'assassinat de Rabin ne l'a guère ému. *« Même si la mort de quiconque est un incident malheureux, le fait demeure qu'il s'agissait d'un gouvernement qui a commis une trahison contre le peuple juif*, a-t-il affirmé, *et nous ne pensons pas que cet homme doit être pleuré, sa politique de trahison a provoqué ce qui lui est arrivé. »* Quant au meurtrier de Rabin, il s'agit, selon lui, d'un homme *« isolé »*, dont l'acte, certes *« insensé »*, n'en est pas moins *« patriotique »* et *« brave »*. Selon la télévision israélienne, le propre frère de Yigal Amir aurait été en contact avec Kahane Haï.

Interrogé sur le point de savoir si Shimon Pérès risque, lui aussi, d'être assassiné, M Rosenthal, qui s'est présenté comme un combattant *« d'extrême droite pour la liberté »*, a estimé que cela *« dépendra »*. *« S'il continue ce processus de la trahison, il y a malheureusement des individus qui sont violents et feront quelque chose*, a-t-il averti. *Nous espérons que M. Pérès se repentira, pour son bien. »*

ENTRAÎNEMENTS MILITAIRES

Interdit en Israël – comme le groupuscule Kach, lui aussi violemment opposé au processus de paix avec les Palestiniens –, depuis le massacre de Hébron, le 25 février 1994, Kahane Haï dispose d'un noyau de quelque 200 militants à New York, notamment dans le Bronx, qui cohabitent avec ceux de la Ligue de la défense juive (LDJ) créée par Meir Kahane dans les années 60. Se soumettant à l'occasion, selon le *Washington Post*, à de véritables entraînements militaires, ces militants ont en commun une idéologie violemment anti-arabe. Dans un entretien à CBS, dimanche, Binyamin Netanyahu, le chef du Likoud, s'est vigoureusement démarqué des militants de la LDJ : *« Nous n'avons pas besoin de vous, nous ne voulons pas de vous. »*

Interrogé par CBS avant l'assassinat de Rabin, Mike Guzofsky, qui avait qualifié l'auteur du massacre de Hébron, Baruch Goldstein, de *« martyr »* et de *« héros »*, avait affirmé que son mouvement ferait tout ce qu'il pourrait *« pour saboter l'accord Arafat-Rabin, qui conduira à la destruction de l'Etat d'Israël »*.

« La violence, avait-il ajouté, *n'est pas une bonne ou une mauvaise chose, c'est parfois quelque chose de nécessaire. Si c'est cela qui doit être utilisé aujourd'hui pour défendre l'Etat juif contre Arafat et Rabin, alors, qu'il en soit ainsi. »*

Laurent Zecchini

La campagne présidentielle a creusé le fossé entre communautés dans l'ouest de la Côte-d'Ivoire

« Autochtones » bétés et « allogènes » baoulés ont désappris à vivre ensemble

Le gouvernement et l'opposition sont parvenus à un accord, lundi 6 novembre, sur l'organisation des élections législatives, prévues le 26 novembre. L'opposition a levé le mot d'ordre de *« boycott actif »* appliqué lors de l'élection présidentielle. En contrepartie, le gouvernement a accepté de réviser les listes électorales. Les deux parties ont multiplié les appels au calme envers les communautés bétée et baoulée qui se sont affrontées dans l'ouest du pays.

GAGNOA
correspondance

La rentrée des classes a enfin eu lieu en Côte-d'Ivoire, jeudi 2 novembre. Mais les cours ne sont pas près de reprendre au Cafop, le Centre d'aptitude et de formation professionnelle de Gagnoa, dans le centre-ouest du pays. L'établissement héberge plus de quatre mille paysans de la même ethnie que le président Henri Konan Bédié. Des réfugiés baoulés, chassés de leurs terres par les autochtones bétés, s'entassent à cent par salle de classe pour dormir.

Pierre, vingt-neuf ans, affirme que la tension est montée brusquement dans son village à la veille de l'élection présidentielle du 22 octobre. Les dirigeants de l'opposition avaient auparavant lancé un appel au *« boycottage actif »* du scrutin, un appel entendu au cœur du pays bété, le fief du Front populaire ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo, tandis que les autorités préfectorales voulaient s'assurer du vote des campements baoulés où l'on soutient le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire, le PDCI, l'ancien parti unique, au pouvoir depuis l'indépendance.

Mécontents du code électoral et des conditions du déroulement du scrutin, les militants du FPI avaient déjà barré les routes principales de la région avec des troncs d'arbres pour gêner les opérations. *« Les autorités du PDCI sont venues nous voir,* dit Pierre, un planteur baoulé, *pour nous dire que nous aurions une caisse pour voter et les Bétés auraient une autre caisse. Bon, peut-être que ces mots ont fait monter la tension chez eux. »* Les habitants du prochain village bété leur ont rendu visite. Selon Pierre, *« ils nous ont dit de partir tout de suite ou qu'on allait nous tuer »*. Cette nuit-là, tous les Baoulés de son campement ont pris la fuite pour se réfugier en ville, à la gendarmerie. *« Ça me décourage. Quelqu'un qui a travaillé la terre pendant cinq ou vingt ans se voit aujourd'hui dans la rue, bredouille. »*

Les deux communautés se rejettent la responsabilité des hostilités et les réfugiés baoulés accusent les Bétés de profiter de leur absence pour s'emparer de leurs biens, notamment de la récolte en cours de cacao et de café. L'opposition accuse le pouvoir d'avoir encouragé les départs pour *« diaboliser »* le FPI dans son fief. Leurs responsables soulignent que la rumeur d'un premier massacre dans un campement baoulé, diffusée à la hâte par l'Agence ivoirienne de presse, n'a jamais été confirmée par les autorités. Plus de deux semaines après les premiers incidents, le gouvernement ne s'est toujours pas prononcé officiellement sur la crise. Mardi 7 novembre, le premier ministre, Daniel Kablan Duncan, devait se rendre dans la région. Laurent Gbagbo l'y avait précédé. Le dirigeant socialiste avait mis en cause une *« manipulation qui met en danger la vie de nos parents, baoulés ou bétés »* ajoutant : *« Moi, j'ai grandi avec les Baoulés. »*

A 35 kilomètres en brousse, deux hameaux abandonnés – l'un baoulé l'autre bété – ont été pillés et partiellement brûlés. De part et d'autre on rappelle les mariages mixtes du passé, mais dans le village bété de Ziriwa, un vieux est formel : *« Pendant cent ans, un Baoulé ne peut plus revenir ici. »* Seize kilomètres de piste plus loin, à Souangakro, les villageois baoulés ne partent plus aux champs sans un fusil de chasse. Les premiers Baoulés à s'installer à Souangakro, en 1969, avaient quitté la région du centre à la recherche de nouvelles terres à défricher pour cultiver le cacao, dont la Côte-d'Ivoire est le premier exportateur mondial. Cette migration de Baoulés se poursuit à ce jour vers les dernières régions forestières de l'ouest du pays.

IMPLANTATION NATIONALE

Ici, la rivalité Baoulés-Bétés a éclaté au grand jour en 1990 avec la première élection multipartite depuis l'indépendance. Le président Félix Houphouët-Boigny, baoulé, avait alors battu M. Gbagbo, bété natif de Gagnoa. Quand on leur demande la raison du conflit actuel, les anciens du village de Souangakro répondent comme un seul homme : *« Multipartisme. »*

Pendant trente ans, M. Houphouët-Boigny avait maintenu un système de parti unique qui n'était pourtant pas prévu par la Constitution. Il soulignait qu'avec plus de soixante ethnies en Côte-d'Ivoire, le multipartisme entraînerait forcément des clivages d'ordre ethnique. Son successeur est comme lui baoulé. René Degny-Segui, juriste et président de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme, trouve que la Côte-d'Ivoire, à l'image de beaucoup de jeunes démocraties en Afrique, subit le *« refus de l'alternance politique par les gouvernants, auquel s'ajoute le problème ethnique développé par la presse »*. Selon M. Degny-Segui, le président Houphouët-Boigny est mort en décembre 1993 avant que le *« conglomérat de nationalités »* ivoiriennes se soude en un *« Etat-Nation »*. Les rivalités ont éclaté au grand jour avec la brève lutte de succession entre « bédiéistes », perçus comme essentiellement baoulés, et « alassanistes », partisans de l'ancien premier ministre Alassane Ouattara, originaire du Nord, une région essentiellement musulmane, habitée par les Sénoufos et les Dioulas.

Par la suite, le nouveau code électoral promulgué par le président Bédié *« a encore rajouté de l'huile sur le feu »*, estime M. Degny-Segui. La loi veut que les candidats à la présidence soient de père et mère eux-mêmes nés Ivoiriens, ce qui entraîne, selon lui, *« la distinction entre certains Ivoiriens de première zone et des Ivoiriens de seconde zone »*. Pour enrayer les accusations de tribalisme, le pouvoir rappelle que le gouvernement comprend des ministres bétés, et que le secrétaire général du PDCI est originaire du Nord. En face, l'opposition souligne que le secrétaire général du Rassemblement des républicains (RDR), proche de Alassane Ouattara, est du Sud et que le numéro deux du FPI est dioula.

Car, contrairement à d'autres pays d'Afrique, les trois principaux partis de Côte-d'Ivoire ont chacun des sections dans toutes les régions du pays. Et l'accord sur les élections législatives du 26 novembre permettra aux trois grandes formations politiques de mettre cette implantation nationale à l'épreuve.

François Picard

Haïti : la date du scrutin présidentiel est fixée au 17 décembre

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant

Le premier tour de l'élection présidentielle, qui permettra de choisir le successeur de Jean-Bertrand Aristide, aura lieu le 17 décembre. Le président du conseil électoral, Pierre-Michel Sajous, a annoncé, lundi 6 novembre, que les résultats seront publiés dix jours après le scrutin. Si nécessaire, un deuxième tour sera organisé le 21 janvier, et le nouveau président prendra ses fonctions comme prévu le 7 février 1996.

Plusieurs dirigeants de l'opposition, qui viennent d'assister à Saint-Domingue au congrès du Parti révolutionnaire dominicain (PRD, social-démocrate), ont déclaré au *Monde* qu'ils ne participeraient pas à l'élection présidentielle. Pour Evans Paul, l'ancien maire de Port-au-Prince qui a rompu avec le président Aristide, le calendrier électoral est *« irréaliste »*. Les dirigeants sociaux-démocrates Victor Benoit et Serge Gilles estiment également que le délai pour la convocation de l'élection présidentielle est trop bref, et ils contestent la composition du conseil électoral, à leurs yeux trop favorable aux amis du président Aristide.

NOUVEAU GOUVERNEMENT

A Port-au-Prince, la Chambre des députés a approuvé, lundi 6 novembre, la déclaration de politique générale du nouveau premier ministre Claudette Werleigh, qui devait prendre ses fonctions mardi. Les sénateurs avaient accordé, dimanche 5 novembre, leur confiance à une très large majorité au nouveau premier ministre. Parmi les priorités de son gouvernement, Mme Werleigh a cité l'organisation de l'élection présidentielle et le lancement d'une campagne d'alphabétisation. Elle s'est prononcée pour un grand débat national sur les réformes économiques, notamment les privatisations, dont le blocage avait provoqué la démission de son prédécesseur Smarck Michel.

Le nouveau gouvernement, dont Claudette Werleigh a annoncé la composition, comprend onze nouveaux ministres, pour la plupart d'anciens conseillers du président Aristide. L'ambassadeur d'Haïti auprès des Nations unies, Fritz Lonchamps, reçoit le portefeuille des relations extérieures, que détenait Mme Werleigh dans le précédent gouvernement. Nommé à l'économie et aux finances, Jean-Marie Chérestal, un parent du président, quitte le ministère de la coopération externe (qui gère l'aide internationale), où il est remplacé par Fred Joseph. Une chanteuse, Farah Juste, fait son entrée au gouvernement, où elle s'occupera des Haïtiens de la diaspora.

Jean-Michel Caroit

Un regroupement d'anticommunistes vietnamiens se serait opéré au Cambodge dans l'intention de renverser le régime de Hanoï

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Des anticommunistes vietnamiens se seraient regroupés au Cambodge avec l'intention de renverser le régime de Hanoï. L'existence d'un tel mouvement vient d'être confirmée par des diplomates et des officiels cambodgiens. Ces sources ajoutent que ce groupe comprendrait plusieurs centaines de « Viet Kieu », des Vietnamiens d'outre-mer (deux mille cartes de membre auraient été distribuées), sous la direction d'anciens officiels du régime de Saïgon installés aux Etats-Unis.

Phnom-Penh a indiqué qu'il n'était pas question de fournir la moindre assistance à ce mouvement et a affirmé avoir demandé à l'ambassade des Etats-Unis l'expulsion de six ressortissants américains d'origine vietnamienne appartenant à un groupe d'exilés connu sous le label « Vietnam libre » (*« Viêt-Nam Tu Do »*). Ces informations ont été rapportées par le *Phnom-Penh Post*, bimensuel de langue anglaise, dans ses éditions du samedi 4 novembre.

Cette affaire, évoquée depuis de longues semaines dans les milieux diplomatiques de Phnom-Penh, est *a priori* plausible. La frontière entre les deux pays est une passoire, notamment en raison de la présence de centaines de milliers de Vietnamiens au Cambodge, et de celle d'environ un million de Cambodgiens, appelés Khmers Krom, dans le delta vietnamien du Mékong. Cette communauté khmère Krom avait fourni de nombreuses recrues, à la fin des années 60, aux « forces spéciales », encadrées directement par des officiers américains. En 1970, une division de Khmers Krom avait été transférée du Sud au Cambodge pour y prêter main-forte au régime allié de Lon Nol, au lendemain de la destitution de Norodom Sihanouk.

ÉTROITE COOPÉRATION

Dès 1978-1979, lorsque l'armée populaire vietnamienne a envahi le Cambodge pour chasser les Khmers rouges du pouvoir, de nombreux anticommunistes vietnamiens ont émigré chez leur voisin, où leurs activités étaient beaucoup moins surveillées. Parmi les quelque trois mille déserteurs de ce corps expéditionnaire, qui ont fait souche au Cambodge après le retrait de celui-ci en septembre 1989, figurent des éléments anticommunistes. Dans la foulée de la signature d'un accord de paix, à Paris en octobre 1991, des réfugiés vietnamiens ont gagné le Cambodge lors du rapatriement, à partir de la Thaïlande, de quelque 400 000 réfugiés cambodgiens par le Haut Commissariat pour les réfugiés de l'ONU. En outre, deux ans après le retrait de l'ONU, l'Etat cambodgien éprouve toujours des difficultés à contrôler la sécurité sur son propre territoire. Les autorités royales tentent de faire face, avec de faibles moyens, à des trafics croissants de drogues et d'armes, ainsi qu'au blanchiment d'argent. La corruption aidant, il est aisé de se procurer des armes légères sur le marché local. Que des exilés vietnamiens soient tentés d'exploiter cette situation n'est donc guère surprenant, en dépit des échecs subis par tous les réseaux armés qui se sont manifestés dans les années 80, notamment à partir de camps secrets en Thaïlande.

Rien ne prouve, cependant, qu'ils aient les moyens de s'organiser. L'étroite coopération entre l'Association des Viet Kieu du Cambodge, aux maillons solides, et l'ambassade du Vietnam à Phnom-Penh permet aux autorités vietnamiennes de savoir ce qui peut se tramer parmi des émigrés qui, prudemment, se réfugient dans l'apolitisme. Par ailleurs, de nombreux officiers cambodgiens, issus de l'ancien régime de Phnom-Penh, ont été formés dans des écoles vietnamiennes. Enfin, le gouvernement a tout intérêt – et c'est ce qu'il a entrepris de faire – à assainir ses relations avec ses deux grands voisins, la Thaïlande et le Vietnam, où le roi Norodom Sihanouk est attendu en visite officielle à la mi-décembre.

Que Hanoï éprouve néanmoins quelques préoccupations est l'évidence. En mai, déjà, le premier ministre Vo Van Kiet avait déclaré que la situation au Cambodge *« n'était pas idéale »*. *« Il s'agit d'un problème interne, mais tous les pays environnants se sentent impliqués et y portent une grande attention »*, avait-il ajouté (*Le Monde* du 5 mai). Quelques semaines plus tard, les services de sécurité vietnamiens ont intercepté trois hommes armés sur la frontière entre les deux pays, dont deux Chinois de Hongkong et un Viet Kieu. Il s'agissait peut-être, cependant, de gardes du corps d'hommes d'affaires de Cholon, le quartier chinois de Ho Chi Minh-Ville.

Il reste que le renforcement de la surveillance politique de la frontière date de la même époque. Enfin, les Vietnamiens auraient évoqué le problème avec Warren Christopher lorsque ce dernier s'est rendu à Hanoï, début août, dans la foulée de la reconnaissance du Vietnam par les Etats-Unis. Le secrétaire d'Etat américain se serait alors engagé à contrecarrer les activités du mouvement aux Etats-Unis, d'où proviendraient les financements.

Jean-Claude Pomonti



M. Major désavoué aux Communes lors d'un vote sur la publicité des revenus des députés

Quelques conservateurs ont soutenu l'amendement « anticorruption » des travaillistes

Le premier ministre britannique avait cru apaiser l'opinion, après une série de scandales, en chargeant lord Nolan d'établir un rapport sur les pratiques des parlementaires confinant à la corruption. Loin d'être enterrées, ses propositions viennent d'être adoptées par la Chambre des communes, au grand embarras du gouvernement, mis en minorité du fait de la défection de vingt-trois députés tories.

LONDRES
de notre correspondant

La Chambre des communes a adopté, lundi 6 novembre au soir, un texte présenté par l'opposition travailliste qui oblige les députés à rendre publics leurs revenus extra-parlementaires. Ce vote, à une majorité de 51 voix (322 contre 271), a été obtenu grâce à la défection de 23 élus conservateurs et à l'abstention de quelques autres. Le premier ministre, John Major, qui assistait aux obsèques d'Itzhak Rabin avant de s'envoler pour le sommet du Commonwealth en Nouvelle-Zélande, n'a pas participé au vote.

Parmi les plus mal payés des parlementaires européens – avec environ 23 000 livres par an (178 000 francs) –, les membres des Communes ont souvent besoin d'un complément de ressources. Nombre d'élus tories le trouvent dans des activités de consultants ou des jetons de conseils d'administration, tandis que certains travaillistes se font parrainer financièrement par les syndicats. Rien de plus légal, et ce système fonctionnait sans trop de heurts quand la vague de scandales autour du Parti conservateur a jeté sur certains abus une lumière crue. Les travaillistes sont allés dans le sens de l'opinion et les conservateurs, sclérosés par seize ans de pouvoir, n'ont pas su réagir à temps.

Il s'agit, pour M. Major, d'une défaite retentissante, tant sur le plan parlementaire que politique. Déjà, en décembre 1994, il avait été mis en minorité lors d'un vote sur l'augmentation, en plein hiver, de la TVA sur le fioul domestique ; puis, en juillet 1995, un tiers de ses députés avaient voté contre lui lorsqu'il avait remis son mandat en jeu. Et, dans quelques jours, il lui faudra faire face, à Auckland, à la fronde de ses collègues du Commonwealth, en particulier australien et néo-zélandais, désireux de lui faire cher payer son soutien public aux essais nucléaires français.

Le premier ministre n'a pas bien jaugé l'ampleur du ressentiment envers ce sleaze (les « affaires »), qui a touché plus particulièrement ses amis politiques depuis des mois et dont le dernier avatar a été, dimanche 5 novembre, la révélation par le *Sunday Times* qu'un député avait demandé 1 500 livres sterling pour présenter un homme d'affaires à un ministre. Au début de l'année, M. Major avait pensé enterrer le débat en créant une commission chargée de trouver une parade au *sleaze*. Mais le juge chargé de la présider, lord Nolan, a pris son travail fort au sérieux.

M. Major décida d'abord que les recommandations de la commission Nolan seraient présentées aux Communes. Puis, devant les protestations de députés de la majorité, il fit marche arrière avec des propositions en retrait. Il se trouve aujourd'hui désavoué, certains de ses partisans ayant fait défection. Nombre de conservateurs le blâment, d'abord d'avoir créé cette commission, ensuite de n'avoir pas su en limiter les dégâts.

DESCENTE AUX ABÎMES

Le principal opposant à l'amendement du Labour a été l'ancien premier ministre Edward Heath, qui a affirmé que *« le public n'a pas le droit de connaître (...) nos activités privées »*. La réplique est venue d'un autre député conservateur, David Wilshire, qui s'est écrié : *« J'en ai assez d'être traité de sac à pots-de-vin ! Rendre public nos gains est devenu le prix à payer* [pour restaurer la confiance du public en ses élus]. *Ce soir, je ne vote pas pour le Labour (...) ni contre mon gouvernement, mais contre le* sleaze ! » Il a été rejoint par d'autres tories, soit pour des raisons morales, soit pour tenter de rattraper un électorat désabusé.

En effet, moins de quatre mois après sa réélection à la tête du parti tory, M. Major ne semble plus capable d'empêcher la descente vers les abîmes de son gouvernement. Selon une enquête publiée lundi par le très conservateur *Daily Telegraph*, les Britanniques sont désormais plus inquiets des conséquences d'un nouveau mandat électoral pour les tories que de la victoire des travaillistes. La veille, le *Sunday Telegraph* avait publié un sondage selon lequel le Labour avait gagné 9,5 points en un mois pour atteindre une cote de popularité de 61 %, contre 21,5 % aux tories. Le gouvernement compte sur les réductions d'impôts annoncées pour le prochain budget pour reprendre l'initiative. Mais il semble difficile de rattraper, en un an et demi, 39,5 points de retard.

Patrice de Beer

L'Institut monétaire européen fixe les étapes du passage à la monnaie unique

UTILISATION dès le début de 1999 de la monnaie unique par la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales des pays formant l'UEM (Union économique et monétaire) pour leurs transactions monétaires avec les instituts de crédit et pour les opérations de change ; distribution et utilisation des billets de banque trois ans après l'entrée dans la troisième phase de l'UEM, c'est-à-dire en 2002. Telles sont les principales phases du scénario de passage à la monnaie unique que devait décider le conseil d'administration de l'IME (Institut monétaire européen) réuni mardi 7 novembre à Francfort sous la présidence de M. Alexandre Lamfalussy.

Entre les deux dates extrêmes que constitueront, d'une part, la décision des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne de lancer début 1998 avec quelques pays « élus » le processus de passage à la phase finale de l'union monétaire et, d'autre part, l'utilisation trois ans plus tard de billets de banques européens, qui, pendant six mois, circuleront parallèlement aux monnaies nationales, s'intercaleront différentes étapes qui permettront au système d'entrer progressivement en application. Le choix sera laissé au secteur privé d'utliser la monnaie unique ou les monnaies nationales pendant toute la phase intermédiaire, mais les comptes des organismes publics se feront en monnaie unique.

Cet accord sur le scénario de passage à la monnaie unique, qui est retracé dans un rapport de l'IME, a été largement facilité par la « conversion » discrète mais réelle au printemps dernier de la Bundesbank. Ainsi, peu à peu, les points de vue différents de la Commission, exprimés dans le Livre vert du commissaire européen Yves-Thibault de Silguy, et ceux de l'IME, qui trouvait que Bruxelles allait trop vite, ont pu se rapprocher jusqu'à pratiquement se confondre. On l'a vu dans les points de vue exprimés ces dernières semaines par Jacques Santer, président de la Commission, et Alexandre Lamfalussy.

Cette unité de vue sera utile pour convaincre les bastions de résistance à la monnaie unique. Parmi eux, les caisses d'épargne allemandes, beaucoup plus attachées à la conservation du mark que les banques et qui, par la bouche de Wolfgang Grüger, président de leur association, ont fait savoir lundi 6 novembre que le lancement de l'union monétaire devrait être retardé pour qu'un nombre suffisant de pays puissent y adhérer, citant notamment l'Italie, la France, la Belgique. Le débat risque de quitter les sphères professionnelles et de devenir public depuis que les sociaux-démocrates en ont fait un cheval de bataille. *« Les Etats membres qui veulent entrer dans l'union monétaire doivent conclure un pacte de stabilité particulier, qui aille au-delà du traité de Maastricht »*, assure une motion signée par de nombreux dirigeants du SPD, et qui fera l'objet d'un vote lors d'un congrès du parti qui se tiendra à Mannheim à la mi-novembre.

Al. V.

Lire notre éditorial page 14

Le gouvernement tchèque ralentit les privatisations avant les élections

Le très libéral Vaclav Klaus remet à plus tard les choix sur l'avenir des services publics

PRAGUE
de notre envoyée spéciale

« Vous avez bien fait de ne pas trop attendre pour venir nous voir. Vous auriez trouvé nos bureaux fermés », s'est entendu dire Christine Chauvet, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, lors de sa récente visite au ministère des privatisations de la République tchèque. Fier des succès de sa politique économique, notamment du tranfert au privé des grandes entreprises publiques, le gouvernement tchèque a annoncé son intention de fermer le ministère des privatisations dès le mois de mai 1996, juste avant les élections législatives.

La transformation des structures de l'économie ne sera pas pour autant terminée, reconnaît Jaroslav Jurecka, vice-ministre de la privatisation, mais il s'agira alors de *« post-tranformation »*. *« un travail dont les pays occidentaux ont l'habitude, et pour lequel ils pourront nous aider »*. En pratique, le ministère des finances assurera le suivi tandis que le Fonds national du patrimoine, qui gère les participations d'Etat dans les anciennes entreprises publiques, restera opérationnel pendant plusieurs années.

Selon M. Jurecka, même si la plupart des entreprises ont été privatisées par des voies traditionnelles ou par la méthode des *« coupons »* cédés à la population, d'autres ventes doivent encore intervenir, notamment dans le secteur de la distribution du gaz et de l'électricité, qui intéressent particulièrement les Français. Gaz de France est considéré à Prague comme un candidat très sérieux pour la privatisation de Transgaz. Quant à Electricité de France, elle ne perd pas l'espoir de participer à l'achèvement de la centrale nucléaire de Mochovce, en Slovaquie, que le gouvernement de Bratislava a finalement choisi de confier à Skoda-Prague. En dépit du tableau flatteur dressé par M. Jurecka, Prague paraît aujourd'hui confrontée à plusieurs difficultés. L'équipe du premier ministre, Vaclav Klaus, ne peut, avant les élections, procéder à des privatisations qui se traduiraient par des augmentations de tarifs, par exemple des factures d'électricité ou des billets de train. Elle ne peut non plus se permettre de trop attendre, après avoir tant œuvré pour prouver que l'on pouvait se débarrasser vite et bien des structures socialistes. Elle doit enfin bien mesurer l'ampleur de ce qui peut être cédé au privé, et ce qui doit continuer à relever des services publics.

Ainsi, le secteur de la santé a subi ces dernières années des bouleversements considérables, qui ont provoqué, courant octobre, la démission du ministre Ludek Rubas, et son remplacement par l'ancien ministre des transports Jan Strasky, spécialiste du compromis. La République tchèque dispose actuellement de deux fois plus de médecins par habitant que l'Allemagne voisine, par exemple. *« Privatiser les hôpitaux aujourd'hui, ce serait impossible »*, déclare Pavel Veprek, directeur d'un grand hôpital de Prague, qui explique qu'il faut d'abord diminuer le nombre de lits, et rationaliser le fonctionnement des hopitaux, qui *« ne sont plus contrôlés par personne »*. En deux mots, il s'agit de restructurer avant de privatiser, alors que la République tchèque a jusqu'à présent choisi de faire l'inverse.

TRAITER D'ÉGAL À ÉGAL

Le gouvernement de l'ultra-libéral Vaclav Klaus semble donc mettre les privatisations en sourdine. S'il gagne les élections, il lui restera à mener à bien les réformes engagées ces dernières années. Il faudra définir nettement les contours du secteur public et trouver de véritables propriétaires pour les entreprises. Des fonds d'investissement, collecteurs des coupons distribués à la population, détiennent des participations importantes (jusqu'à 20 %) qui en font parfois les actionnaires majoritaires, mais n'ont pas de véritable vocation de gestionnaires. *« Les fonds ne s'intéressent pas aux entreprises dont ils sont parfois les principaux actionnaires. Il y aura des problèmes tant que de véritables propriétaires ne seront pas trouvés »*, déclare Richard Falbr, responsable de l'Union des syndicats. Il remarque par ailleurs que M. Klaus a récemment utilisé pour la première fois l'expression *« services publics »*, qu'il a renvoyé à plus tard la privatisation des hôpitaux, et que les syndicats sont parvenus à reporter celle des transports ferroviaires.

L'Europe reste le maître mot de la politique économique tchèque. De nombreuses entreprises du pays, restructurées, et bénéficiant d'un environnement économique stable, demandent à traiter d'égal à égal avec celles de la Communauté. Elles tiennent à prouver qu'elles sont les meilleurs élèves de l'ancienne Europe communiste. Comme le soulignait M. Jurecka, *« on a besoin d'accélérer compte tenu du processus lancé en Pologne. Il ne faudrait pas qu'au niveau européen l'industrie tchèque paraisse moins intéressante. »*

La politique monétaire est quelque peu sur la sellette ; la République tchèque connaît sa propre version de *« l'autre politique »*, car le déficit commercial se creusant, les exportateurs réclament une dévaluation de la couronne, devenue totalement convertible il y a peu (*Le Monde* daté 1er-2 octobre). Selon Milena Horcickova, du ministère des finances, des discussions sont actuellement en cours pour autoriser des fluctuations de 3 % à 5 % face au mark, mais elle affirme qu'il n'est pas question de laisser flotter la monnaie nationale.

Françoise Lazare

La France, petit partenaire commercial, grand investisseur

La France n'est que le sixième fournisseur et le huitième client de la République tchèque, et sa part de marché – inférieure à 4 % – en fait un partenaire commercial secondaire pour Prague. Mais, soulignent les responsables français, si les échanges commerciaux avec la France viennent si loin derrière ceux de l'Allemagne, c'est en partie parce que les entreprises françaises n'ont pas délocalisé d'activités sur le territoire tchèque : les entreprises allemandes n'ont qu'à déplacer leur production de quelques kilomètres pour payer des salaires dix fois inférieurs. D'autre part, la France est le troisième investisseur en République tchèque (après l'Allemagne et les Etats-Unis), et a consacré à des opérations d'acquisitions ou de prises de participation 500 millions de dollars (2,5 milliards de francs). Pour dynamiser les échanges, il faudrait que les Tchèques diversifient leurs partenaires et que les Français participent aux foires et Salons spécialisés, comme leurs concurrents allemands ou italiens, souligne le secrétariat d'Etat au commerce extérieur.

Sept soldats français blessés par des inconnus en Bosnie

SEPT SOLDATS français ont été légèrement blessés, dimanche 5 novembre, lors de l'attaque de leur camp par des inconnus, a indiqué, lundi, un responsable de l'ONU à Sarajevo. Trois hommes armés ont fait irruption dans le camp des légionnaires français, membres d'une unité de la Force de réaction rapide (FRR), à Vrapcici (6 kilomètres au nord de Mostar), et ont lancé quelques grenades, a précisé le commandant Hervé Gourmelon.

Les Etats-Unis ont d'autre part décidé d'envoyer le numéro deux de leur diplomatie, le secrétaire d'Etat adjoint Strobe Talbott, à Dayton (Ohio), où se déroulent les négociations sur la Bosnie. Strobe Talbott devait s'entretenir avec la délégation russe et dîner lundi soir avec les représentants bosniaques, croates et serbes. *Le porte-parole du département d'Etat*, Nicholas Burns, a estimé *« impossible de dire si* [les négociations] *font des progrès »*. – *(AFP, Reuter.)*

Les Tamouls fuient en masse le nord du Sri Lanka

DES DIZAINES DE MILLIERS de Tamouls fuient le nord de la péninsule de Jaffna, située au nord du Sri Lanka, où des combats font rage depuis le 17 octobre entre gouvernementaux et guérilleros du LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul), ont déclaré, le lundi 6 novembre, des responsables srilankais. Selon ces sources, 300 000 personnes, surtout des femmes et des enfants, ont fui Jaffna, « capitale » du LTTE depuis 1990. Par ailleurs, la guérilla a relancé ses opérations dans l'est de l'île. Des accrochages y ont fait quinze morts dimanche et lundi, dont douze parmi les gouvernementaux. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ESPAGNE : sept des quinze membres des Grapo (Groupes de résistance antifascistes, extrême gauche), arrêtés la semaine dernière dans plusieurs villes espagnoles, ont été remis en liberté, lundi 6 novembre.** Les trois chefs historiques des Grapo, qui ne sont toujours pas libérés, sont accusés de l'enlèvement, en juin, d'un industriel qui reste toujours introuvable. – *(AFP.)*

■ **POLOGNE : selon les premiers résultats complets du premier tour de l'élection présidentielle, publiés lundi 6 novembre par l'agence PAP,** le candidat ex-communiste Aleksander Kwasniewski a obtenu 35,11 % des voix, devant le président sortant Lech Walesa, crédité de 33,11 % des suffrages exprimés. L'Union pour la liberté, dont le candidat Jacek Kuron a obtenu 9,2 % des voix, a appelé à voter pour M. Walesa au deuxième tour, le 19 novembre. – *(Corresp.)*

■ **RUSSIE : la commission électorale centrale de Russie a finalement** enregistré, lundi 6 novembre, la liste réformatrice d'opposition Iabloko, à qui elle avait interdit, fin octobre, de participer aux législatives prévues le 17 décembre. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **NICARAGUA : la leptospire est la bactérie qui est à l'origine de l'épidémie de « fièvre hémorragique » apparue au Nicaragua et qui s'étend en** Amérique centrale, a annoncé, lundi 6 novembre, à Washington l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS). Une vingtaine de personnes en sont mortes et près de 2 000 personnes en sont atteintes, au Nicaragua surtout. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDE : des élections doivent avoir lieu au Cachemire à la mi-décembre.** Le gouvernement de New Delhi a lancé, dimanche 5 novembre, le processus, après que le premier ministre Narasimha Rao eut dit la veille qu'il était prêt à accorder une plus grande autonomie, dans les limites de la Constitution, au seul Etat de l'Union à majorité musulmane. Cette concession répondait à une condition posée par le dernier chef du gouvernement du Cachemire, Farooq Abdullah. Les dernières élections dans l'Etat remontent à 1987. – *(AFP.)*

■ **PHILIPPINES : le typhon « Angela » a fait au moins 800 victimes,** selon les estimations provisoires du lundi 6 novembre. Le typhon, qui a ravagé l'archipel à la fin de la semaine écoulée, a été le plus violent depuis 1984. Plus d'un million de gens sont sans abri, selon de premières estimations. – (*Corresp.*)

AFRIQUE

■ **ANGOLA : l'explosion d'une mine a fait 60 morts, lundi 6 novembre,** a annoncé l'agence portugaise LUSA. Les victimes voyageaient à bord d'un autocar dans la province diamantifère de Lunda Norte. Le véhicule a sauté sur une mine antichar. – *(AFP.)*

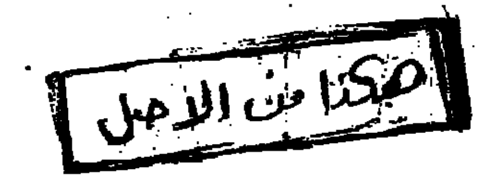
■ **MAROC : le roi Hassan II, qui a regagné Rabat, samedi 4 novembre,** après avoir été soigné pour une pneumonie aux Etats-Unis, où il participait aux cérémonies anniversaires de l'ONU, devra rester en convalescence deux à trois semaines, a annoncé le palais royal. – *(AFP.)*

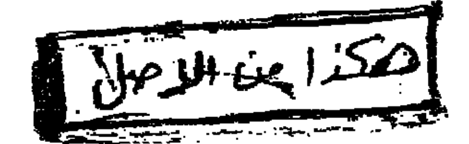
■ **RWANDA : la Belgique avait été avertie dès l'hiver 1993-1994 de la** préparation du génocide des Tutsis, selon des informations publiées samedi 4 et lundi 6 novembre par le quotidien néerlandophone *De Morgen*. Les autorités belges et l'ONU étaient *« presque quotidiennement informées en détail depuis décembre 1993 de la façon dont le gouvernement hutu et le commandement de l'armée préparaient un génocide »*, affirme *De Morgen*. – *(AFP.)*

■ **TUNISIE : MM. Hamma Hammami et Mohamed Kilani, deux dirigeants du Parti communiste ouvrier tunisien (PCOT, non reconnu),** condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement, ont bénéficié d'une mesure de grâce présidentielle à l'occasion du 8e anniversaire de l'arrivée du président Ben Ali au pouvoir, le 7 novembre 1987. M. Hammami avait été condamné, en juin 1994, à une peine cumulée de huit ans et sept mois d'emprisonnement, pour maintien d'une organisation illégale. Quant à M. Kilani, rédacteur en chef du journal du PCOT *El Badil*, il purgeait, depuis janvier 1995, diverses peines totalisant sept ans et dix mois de prison. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **UNION EUROPÉENNE : le « plan d'action commun »** qui doit être soumis au sommet de Madrid du 3 décembre prévoira seulement la réduction et l'élimination des barrières à l'investissement et au commerce entre l'Union européenne et les États-Unis, et non la préparation d'une zone de libre-échange entre les deux, comme cela avait été annoncé au printemps par le commissaire européen Leon Brittan. Un compromis a été trouvé entre Washington et la Commission européenne, à la suite de l'opposition de la France, de la Belgique, de l'Espagne et du Portugal. – *(AFP.)*





COMPTES SOCIAUX Le débat sur la réforme de la protection sociale, prévu pour les 13 et 14 novembre à l'Assemblée, devrait se conclure, le 15, sur un vote de confiance sollicité par Alain Juppé. Le premier ministre pourrait annoncer en même temps son intention de recourir aux ordonnances pour relever les prélèvements – plus 0,5 point de CSG et plus 0,8 point de cotisation-vieillesse – et engager des réformes structurelles. ● LES SYNDICATS se mobilisent contre des projets qui leur semblent mettre en cause les bases de la protection sociale. Mais ils restent divisés sur les mesures à prendre pour redresser la situation financière de la « Sécu ». ● LE PATRONAT plaide pour de profondes réformes du système. Le CNPF estime qu'avant d'augmenter les prélèvements le gouvernement doit imposer des économies drastiques, notamment sur les dépenses d'assurance-maladie.

Tensions accrues sur la réforme de la Sécurité sociale

Le gouvernement a été contraint d'expliquer sa politique devant la mission parlementaire sur la protection sociale, tandis que les syndicats préparent des manifestations lors du débat prévu à l'Assemblée et envisagent une grève dans les jours qui suivront

A L'APPROCHE du débat sur l'avenir de la Sécurité sociale, les 13 et 14 novembre à l'Assemblée nationale, les positions sur la réforme du système de protection sociale se précisent et se figent. Entre l'appel des syndicats à des manifestations ou à des grèves contre toute *« remise en cause »* de la « Sécu », la pression croissante du CNPF, qui exige une réduction drastique des dépenses avant tout nouveau prélèvement, et les critiques de l'opposition et d'une partie de la majorité sur un éventuel recours aux ordonnances, le premier ministre affronte une conjonction d'intérêts profondément divergents.

Alain Juppé estime que l'urgence et l'importance d'une réforme, qui se traduira, notamment, par une hausse importante des prélèvements (*lire ci-dessous*), nécessite l'utilisation des grands moyens. Après les deux jours de débats prévus les 13 et 14 novembre à l'Assemblée nationale (les 15 et 16 au Sénat), il devrait faire, le 15 novembre, une déclaration de politique générale sur la réforme de la Sécurité sociale, puis engager la responsabilité de son gouvernement. La déclaration serait lue au Sénat le même jour par le garde des sceaux, Jacques Toubon, un vote intervenant le 16 novembre. Le premier ministre pourrait annoncer aux députés et aux sénateurs son intention de présenter rapidement au Parlement un projet de loi d'habilitation l'autorisant à agir par ordonnances.

Cette dramatisation n'a pas échappé aux syndicats. Notamment à la CGT et à FO, qui ont répondu à cette urgence par des appels à la mobilisation. Lundi 6 novembre, dans le cadre des auditions de la mission parlementaire sur la Sécurité sociale, Nicole Notat (CFDT), Louis Viannet (CGT), Marc Blondel (FO), Marc Vilbenoît (CFE-CGC) et Alain Deleu (CFTC) se sont succédé pour mettre en garde les pouvoirs publics contre une réforme trop brutale et pour présenter les propositions de leur organisation.

UNITÉ SYNDICALE DE FAÇADE

Les exposés des principaux responsables syndicaux ont été d'un extrême classicisme. Seul Marc Vilbenoît, président de la confédération des cadres, a ouvert une piste nouvelle en proposant la création d'une cotisation sociale des entreprises (CSE), dont *« l'essentiel pourrait être affecté à la résorption des déficits du passé de la Sécurité sociale »*. Elle viendrait *« en complément de la CSG »* et serait assise sur la *« valeur ajoutée »* ou l'*« excédent brut d'exploitation »* des sociétés, a précisé M. Vilbenoît, pour qui *« ces nouveaux prélèvements »* vont de pair avec *« un retour structurel à l'équilibre »* des comptes, qui passe par le biais de la *« maîtrise des prestations de santé »*.



Il y a une semaine, huit organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, UNSA, FEN, FSU) s'étaient mises d'accord, pour la première fois depuis 1967, sur une déclaration commune sur *« l'avenir de la Sécurité sociale »*. M. Juppé a réussi là où vingt ans d'efforts communs ont échoué : faire l'unité syndicale, mais contre lui uniquement !, ironise-t-on dans les organisations syndicales. Cependant, cette unité n'est que de circonstance et repose sur le plus petit dénominateur commun, comme en témoigne la déclaration commune élaborée par les huit organisations syndicales dans la nuit du 30 au 31 octobre.

Il s'agit, en fait, d'un catalogue de généralités et de déclarations de principe, qui ne froissent aucun intérêt. Il permet de concilier les thèses de FO et de la CFTC, plutôt acquises à l'immobilisme et rivées l'une sur le statu quo au sein de l'assurance-maladie, l'autre sur la défense de la politique familiale, à celles de la CFDT et la CGC, toutes deux conscientes qu'il faut des réformes en profondeur. Quant à la CGT, elle cherche toujours à sortir de son isolement, quitte à promouvoir des rassemblements unitaires qui reposent sur un consensus de façade.

En dépit de ces divergences de fond, les huit grands syndicats de salariés et de fonctionnaires ont arrêté le principe d'un *« temps fort de la mobilisation »* le 14 novembre. Il devrait se traduire par des manifestations unitaires à Paris, à Lyon et, vraisemblablement, dans d'autres villes de province. En revanche, à Marseille, où Marc Blondel sera présent, la CGT et FO défileront séparément.

LE CNPF RÉCLAME DES ÉCONOMIES

Ces manifestations ne seront organisées qu'en fin d'après midi, après les heures de travail. Seule la CGT s'est prononcée en faveur *« d'arrêts de travail »* et de *« grèves »* dans les entreprises. FO, qui juge que la défense de la « Sécu » vaut bien une grève générale, ne décidera que le 13 novembre, lors d'un comité confédéral national extraordinaire, des suites à donner à l'action. Si un grand mouvement prenait forme, ce serait pour fin novembre ou début décembre, et après avoir pris connaissance des projets gouvernementaux.

Le patronat plaide, lui, pour une réforme en profondeur du système de protection sociale. Il en avait présenté les grandes lignes, le 25 octobre, en soulignant notamment qu'il fallait avant tout *« contenir l'évolution, sur les quinze prochaines années, des dépenses de protection sociale (...) afin que leur progression soit de 50 % environ du taux d'évolution du produit intérieur brut »* (*Le Monde* du 26 octobre).

Le CNPF devait le rappeler, mardi, lors de la réunion du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Jean-Claude Mallet (FO), président de la CNAMTS, devait présenter un plan d'économies de l'ordre de 1 milliard de francs sur les dépenses de médecine de ville, qui ont encore dérapé au mois de septembre : plus 1,1 % pour les dépenses d'honoraires et plus 1,3 % pour celles de prescriptions. Les propositions de M. Mallet ne sont pas à la mesure du déficit de la CNAMTS, qui atteindra 36,6 milliards de francs à la fin de l'année.

Le président du CNPF, Jean Gandois, qui sera entendu mercredi par la mission parlementaire, répétera ce qu'Arnault Leenhardt a souligné, lundi soir, au micro d'Europe 1 : avant d'augmenter les cotisations, *« il faut absolument faire des économies »*.

Alain Beuve-Méry et Jean-Michel Bezat

La mission parlementaire demande des « précisions » au gouvernement

LE DOUTE EXISTENTIEL était là, affleurant. Les députés l'ont laissé éclater, lundi 6 novembre, lors de la première journée d'auditions de la mission parlementaire sur l'avenir de la Sécurité sociale. Alors que le premier ministre, Alain Juppé, va engager la responsabilité de son gouvernement sur la réforme de la Sécurité sociale, que le recours aux ordonnances se précise, que les schémas de renflouement s'affinent (*Le Monde* daté 5-6 novembre), les parlementaires ont tenu à réaffirmer leur volonté de prendre part activement au débat.

« A l'unanimité », comme l'a souligné Denis Jacquat, député (UDF) de Moselle, les membres de la mission parlementaire ont instamment demandé au gouvernement de s'expliquer devant eux, quitte à bouleverser quelque peu le rythme des auditions et la nature de ces consultations conçues à l'origine pour sonder les partenaires sociaux. *« On demandera des précisions au gouvernement »*, a déclaré M. Jacquat, en indiquant que *« les parlementaires ne pouvaient plus admettre d'apprendre les projets gouvernementaux par la presse, sans qu'ils soient consultés »*. De fait, lundi après-midi, l'affaire semblait réglée. Pierre Méhaignerie, président (UDF-CDS, Ille-et-Vilaine) de la commission des finances, confirmait que la mission qu'il préside *« auditionnera, à sa demande, mardi après-midi, le gouvernement »* sur l'état de ses réflexions. Après quelques flottements, le ministre du travail, Jacques Barrot, était désigné pour un exercice d'autant plus délicat qu'il risque de laisser sur leur faim les parlementaires, dont l'impatience est grandissante.

GRINCEMENTS DE DENTS

Le gouvernement devrait engager sa responsabilité à la suite d'une déclaration de politique générale sur l'avenir de la protection sociale devant les deux Assemblées, mercredi 15 novembre. Et l'articulation de cette déclaration avec le débat, théoriquement prévu les 13 et 14 novembre à l'Assemblée nationale, les 15 et 16 au Sénat, inquiète les parlementaires.

Par ailleurs, un éventuel recours aux ordonnances continue de provoquer des grincements de dents, à l'intérieur même de la majorité. Si M. Méhaignerie a dit *« accepter parfaitement le principe des ordonnances »* pour réformer la Sécurité sociale, en souhaitant cependant *« une concertation préalable »*, des voix se sont élevées pour contester cette procédure. M. Jacquat a expliqué au contraire que *« les ordonnances ne permettaient pas la consultation des parlementaires »* et conduiraient à *« un énième plan « Sécu » alors qu'il faut entreprendre des réformes structurelles qui nécessitent du courage politique »*. De son côté, François Hollande, porte-parole du Parti socialiste, estimait, lundi 6 novembre, que le Parlement était *« privé de débats »*. Pour M. Hollande, *« le recours aux ordonnances est d'autant plus critiquable que le gouvernement ne peut avoir aucun doute sur la cohésion de sa majorité »*. Aucun doute ?

Caroline Monnot

La CSG devrait passer à 2,9 %

LE GOUVERNEMENT a-t-il déjà arrêté l'intégralité des mesures de redressement des comptes sociaux ? Craignant que leurs consultations ne soient que de pure forme, plusieurs membres de la mission d'information de l'Assemblée nationale ont manifesté leur irritation lundi 6 novembre (*lire ci-dessus*). Pourtant, si de nombreuses dispositions sont déjà dessinées et si le plan est maintenant bien avancé, les arbitrages définitifs ne devraient intervenir que dans les prochains jours.

Ce qui est déjà fixé, c'est l'architecture générale du plan. Il est acquis qu'il comprendra deux volets, l'un pour financer les déficits passés de la Sécurité sociale, l'autre pour réduire le déficit du régime général aux alentours de 30 milliards de francs en 1996 contre 64,4 milliards de francs en 1995.

Dans le premier cas, le gouvernement va créer une structure de « cantonnement » pour assurer le financement des déficits passés (*Le Monde* daté 5-6 novembre). Cette structure se substituera d'abord au Fonds de solidarité-vieillesse (FSV), qui avait jusqu'à présent pour mission de rembourser 12,5 milliards de francs par an à l'Etat de 1996 à 2008, celui-ci ayant repris sur sa dette, à la fin de 1993, les 110 milliards de francs de déficit accumulés par la Sécurité sociale pendant les trois années antérieures. Un moment, le gouvernement a songé à faire glisser purement et simplement cette dette – et pas seulement son remboursement – sur la structure de cantonnement, mais cette formule, qui aurait pu être contraire à la Constitution, a été abandonnée.

Cette même structure aura aussi pour mission d'assurer la charge de la dette pour les 120 milliards de francs de déficit prévu pour les années 1994 et 1995. Mais qui portera la dette elle-même : ce nouveau fonds ou bien un autre établissement public ? Même si le ministère des finances dément le projet, un montage curieux a été mis à l'étude, consistant à faire porter cette dette par la Caisse des dépôts et consignations. Le mode de financement de ce nouveau fonds est, lui aussi, fixé : c'est la hausse de la CSG qui y pourvoira. Il se confirme qu'elle devrait être de 0,5 point, ce qui la portera à 2,9 %, et que ce prélèvement supplémentaire devrait être élargi à des revenus aujourd'hui exonérés. En revanche, le gouvernement n'a pas encore décidé si cet élargissement de l'assiette concernera aussi la base actuelle de la CSG, dont le taux est de 2,4 %.

Ce dispositif présente donc une singularité : il reviendra à faire payer deux fois les contribuables pour des déficits qui sont partiellement les mêmes. Initialement, la hausse de la CSG, en juillet 1993 (de 1,1 % à 2,4 %) avait notamment pour but de permettre au FSV de rembourser à l'Etat les déficits sociaux que celui-ci avait repris sur sa dette. Or, cette recette, qui restera affectée au FSV, servira désormais à financer la future prestation d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes. La nouvelle hausse de 0,5 point de la CSG sera donc utilisée, partiellement, pour financer les mêmes dépenses de remboursement.

Dans le second cas, celui de la réduction du déficit pour 1996, le gouvernement met la dernière main à un plan d'économies, assorti, là aussi, de nouveaux prélèvements. Ceux-ci pèseront aussi bien sur les actifs que sur les inactifs. Même si, à un ou deux dixièmes près, le schéma peut encore évoluer au cours des prochains jours, le gouvernement a mis pour l'heure plusieurs projets à l'étude, comme un forfait de 5 francs ou 10 francs sur les feuilles de soins, une hausse de 0,8 point des cotisations-maladie des retraités (qui passeraient donc de 1,4 % à 2,2 %, contre 6,8 % pour les actifs) et un relèvement de 0,8 point, également, des cotisations-retraite.

Il n'est pas encore décidé si cette nouvelle ponction sera supportée par les seuls salariés ou bien répartie entre eux et les employeurs.

Laurent Mauduit

M. Balladur juge prématurée la prestation d'autonomie

Edouard Balladur s'est interrogé, mardi 7 novembre, sur France-Inter, sur l'opportunité ***« d'instituer une nouvelle allocation, à une époque où l'on n'a pas encore rétabli les comptes de la protection sociale »*****. Rappelant qu'il avait proposé une** ***« allocation de dépendance »*****, il s'est prononcé pour** ***« un système d'assurance obligatoire que pourraient, par exemple, souscrire tous les Français qui partent à la retraite »*****.**

« Il faudra quand même faire comprendre à l'ensemble des Français qu'une certaine remise en cause de certains avantages est indispensable, **a affirmé l'ancien premier ministre.** ***Lorsque je vois aujourd'hui les discours que l'on tient et les décisions que l'on prend, je me dis qu'avec quelques mois de retard, la voie que j'avais tracée est à nouveau fréquentée,*** **s'est-il réjoui.** ***Seulement, il y a les mots et il y a les réalités. J'attends les actes, s'agissant de la politique qui est conduite de réduction des déficits, que j'avais commencée et qu'il faut continuer. »***

Le Front national cherche à exploiter l'enquête sur la profanation de Carpentras

Les élus franciliens d'extrême droite ont manifesté contre Pierre Joxe

L'extrême droite, accusée à l'époque d'avoir créé un climat propice à la profanation d'un cimetière juif à Carpentras, en 1990, entend tirer profit de l'enquête, qui s'orienterait vers la mise en cause d'adolescents de la ville. Les élus d'Ile-de-France du Front national ont manifesté, lundi 6 novembre, devant la Cour des comptes, contre Pierre Joxe, premier président de cette institution et ministre de l'intérieur en 1990.

JEAN-MARIE LE PEN l'avait annoncé lors de la fête des Bleu, blanc, rouge, le 24 septembre : la journée du 11 novembre devra être, pour son parti, l'occasion de faire une démonstration de sa force et le point de départ de la « *grande armée du combat de l'indépendance et de la renaissance française* », avec comme objectif la conquête du pouvoir. Ce jour-là, il appelle les militants à venir manifester à Carpentras pour « *exiger* » que le président de la République « *reconnaisse publiquement l'innocence du Front national et de son président* » dans la profanation du cimetière juif de cette ville, commise dans la nuit du 8 au 9 mai 1990, et pour réclamer « *des excuses d'Etat* ».

Pour mettre en condition l'opinion et « chauffer » les militants, les élus Front national du conseil régional d'Ile-de-France, parmi lesquels Jean-Yves Le Gallou, Martine Lehideux et Roger Holeindre, accompagnés de conseillers municipaux et d'une centaine de membres ou sympathisants de l'extrême droite, ont brièvement occupé le hall d'entrée de la Cour des comptes, dont Pierre Joxe est le premier président.

Ministre de l'intérieur à l'époque des faits, M. Joxe avait dénoncé « *le racisme, l'antisémitisme et l'intolérance* », ainsi que « *les idées de Jean-Marie Le Pen* », qui « *peuvent conduire à des violences dans des proportions qui peuvent dépasser l'imagination* ». Ces déclarations, aux yeux des frontistes, appellent aujourd'hui « *explications et excuses* ».

Rendez-vous avait été fixé à midi place de la Concorde. De là, défilant au son d'un tambour et brandissant une banderole où l'on pouvait lire « *1990, Carpentras machination ; 1995, Carpentras réparation* », le cortège s'est rendu rue Cambon, dans le 1er arrondissement, pour demander audience à M. Joxe.

En vain. Avertis de l'absence de celui-ci et de l'impossibilité d'être reçus par un de ses représentants, les frontistes ont décidé d'attendre et de s'asseoir par terre jusqu'à l'arrivée de la police. C'est un à un, parfois en les portant, que les quelque soixante CRS dépêchés sur les lieux ont dû les évacuer.

Les manifestants ont entrecoupé leurs slogans, construits sur le thème de « *Joxe démission* », d'un tonitruant « *La police en banlieue !* ». Celui de « *La police avec nous !* » lancé spontanément par un manifestant, était bien vite étouffé par ses compagnons. Avant de donner l'ordre de dispersion, M. Le Gallou, a reproché à M. Joxe d'avoir refusé de « *s'expliquer* ». « *C'est un aveu de son mensonge, de sa diffamation* », a-t-il dit. Les manifestants, déjà, se donnaient rendez-vous à Carpentras. Le 9 et le 10 novembre, les élus d'extrême droite du conseil régional d'Ile-de-France ont décidé d'organiser dans cette ville leurs journées d'études.

TABOU

M. Le Pen est bien décidé à faire son miel de l'enquête sur la profanation du cimetière juif de Carpentras, qui avait déclenché une grande émotion et provoqué une grande manifestation contre le racisme, où l'on avait vu de nombreuses personnalités politiques, des ministres et, pour la première fois, un président de la République en exercice, François Mitterrand. Le président du Front national entend se poser, lui et son parti, en victimes et, du même coup, convaincre des électeurs fragilisés par le chômage et la distension des liens sociaux qu'ils ont été sciemment trompés et qu'on a voulu faire taire les frontistes « *parce qu'ils disent la vérité* ».

Dans sa « lettre », *Français d'abord*, de la première quinzaine d'octobre, M. Le Pen parle d'une « *manipulation politico-médiatique* ».

Le but était, affirme-t-il de « *de faire passer sans coup férir la scélérate et liberticide loi Gayssot* », loi contre le racisme et l'antisémitisme qui, à ses yeux, « *légitimait la mise au ban du Front national et qui instituait un tabou qui devait avoir pour résultat d'interdire tout accord avec le Front national* ». « *En politique, il n'y a pas de place pour le hasard* », continue-t-il.

« *L'établissement a longtemps balancé entre deux attitudes à l'endroit du Front national : la diabolisation et l'occultation. Carpentras permit d'opérer en séquentiel les deux manœuvres. On diabolisait afin d'occulter* », écrivait M. Le Pen. Il dénonçait l'attitude de M. Mitterrand et des ministres d'alors, mais aussi celle de Jacques Chirac, « *familier du repentir puisqu'il s'est autorisé à confesser les fautes de la France pendant la guerre* », avait-il clamé lors de la fête de septembre.

Le délégué général du parti, Bruno Mégret, reprend ce thème dans le dernier numéro de cette « lettre » destinée aux militants. Il leur explique que « *c'est en partie sur ce mensonge* [au sujet de Carpentras] *qu'est bâti le front commun de l'établissement contre le Front national* » et suggère de le faire éclater en leur conseillant de s'« *engager vraiment sur le boulevard qui s'ouvre* » à eux.

Christiane Chombeau

La piste d'un « jeu de rôles » est toujours soumise à vérification

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Plus de six semaines après les déclarations spectaculaires du procureur de la République de Carpentras, Jean-Michel Tissot, annonçant des mises en examen à court terme, l'enquête sur la profanation du cimetière juif de la sous-préfecture du Vaucluse ne paraît pas avoir fait de progrès significatifs. M. Tissot avait fait état de nouveaux témoignages « *dignes d'intérêt* », permettant de priviliégier une piste locale qui avait déjà été exploitée, sans succès, en juin 1990.

Les investigations menées à l'époque avaient souffert d'unbe certaine improvisation. Des indices matériels avaient été imparfaitement relevés ou carrément négligés.

Selon les versions qui circulaient au tribunal ou parmi les policiers, les stèles funéraires n'avaient pu être déplacées qu'avec des outils apportés spécialement, ou bien une pression un peu forte aurait suffi à déséquilibrer les plaques de marbre, scellées seulement par un enduit léger.

Pour les uns, le corps de l'homme déterré avait été retrouvé allongé sur une stèle inclinée, la tête en bas, une hampe de parasol enfoncée dans l'anus. Pour les autres, le cadavre reposait sur le dos, à l'horizontale, sur le fond de son cercueil retourné, le piquet ayant été seulement introduit en force sous le corps. Pour les uns, il y avait sur le cercueil des traces de peinture rouge qui ne pouvaient avoir été laissées que par un pied de biche. pour les autres, ces traces n'avaient jamais existé. Pour les uns, la profanation ne pouvait être que l'œuvre d'un commando acharné à humilier les juifs.

Pour les autres, aucune des signatures, aucune des revendications qui sont habituellement la marque de tels commandos n'avaient été retrouvées sur le lieux.

Ces contradictions étaient la conséquence d'un dérapage initial, compréhensible, sinon explicable : devant l'abomination de ce qui leur avait été donné à voir, les autorités judiciaires avaient laissé les événemenbts échapper au cours normal d'une enquête à laquelle le premier réflexe de la communauté juive locale avait été de ne donner aucune publicité.

TÉMOIN INDIRECT

Les témoignages recueillis cinq ans après se résument, pour l'essentiel, aux déclarations faites par une jeune femme de Carpentras, âgée de dix-huit ans au moment des faits et affirmant que la profanation avait été commise par un groupe de jeunes gens de la ville au cours d'un « jeu de rôles » à caractère morbide.

Cette jeune femme, qui fréquentait ce groupe, n'avait pas été le témoin direct de la profanation. Elle aurait, seulement, recueilli les confidences d'une de ses amies de lycée, elle-même liée à l'un des participants présumés.

Devant le juge d'instruction, elle a déclaré que les profanateurs, au nombre de six, auraient interprété un scénario décrit sous le nom de « la Sorcière » dans les manuels spécialisés. Ce jeu les aurait conduits à « *rendre son âme* » à un « *roi* » enseveli, en l'occurrence Félix Germon, un octogénaire inhumé quelques jours auparavant.

Pour ce faire, ils auraient violé sa sépulture en se livrant à un simulacre d'empalement du cadavre. Selon la jeune femme, trois des six profanateurs présumés auraient, par la suite, trouvé la mort dans deux accidents de voiture successifs.

Ce témoignage de seconde main a manifestement laissé sceptiques le juge d'instruction comme les policiers de la PJ d'Avignon, qui se bornent à indiquer qu'ils procèdent à des « *vérifications* ».

D'autre part, en dépit de ses « *convictions* », M. Tissot s'est abstenu de prendre des réquisitions supplétives, comme il en avait la possibilité.

Guy Porte

L'audiovisuel public ne sera pas réformé dans l'immédiat

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté, mardi 7 novembre, le budget de la communication, qui comprend les crédits destinés à l'audiovisuel public (16,809 milliards de francs, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1995) ainsi que les aides de l'Etat à la presse écrite. Le projet de budget de l'audiovisuel prévoit notamment une hausse de la redevance de 4,5 % (700 francs pour un téléviseur couleur).

Réitérant ses critiques sur la ligne éditoriale de France 2, Alain Griotteray (UDF-PR, Val-de-Marne), rapporteur spécial du budget pour la commission des finances, a défendu sans succès un amendement qui transférait 20 millions de francs de recettes de France 2 vers France 3. Les députés ont également repoussé un amendement de Laurent Dominati (UDF-PR, Paris) visant à rapprocher les crédits affectés à la SEPT-Arte et La Cinquième. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, a reporté toute réforme de structure de l'audiovisuel public après la publication, « *en mai-juin 1996* », de l'audit des sept sociétés de l'audiovisuel public (*Le Monde* daté 3-4 septembre).

DÉPÊCHES

■ **LOGEMENT : l'Assemblée nationale a adopté, lundi 6 novembre, les crédits du ministère du logement**, qui s'élèvent à 42,1 milliards de francs, en progression de 9 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1995. RPR et UDF ont voté pour, PS et PCF se sont prononcés contre. Avec l'accord de Pierre-André Périssol, ministre du logement, les députés ont adopté deux amendements visant à réduire les dépenses d'équipement administratif du ministère de 2,97 millions, et le financement des prêts aidés d'accession à la propriété de 35,66 millions.

■ **TOURISME : l'Assemblée nationale a adopté, lundi 6 novembre, les crédits du ministère du tourisme** (393,32 millions de francs, en baisse de 3,8 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1995). RPR et UDF ont voté pour, PS et PCF ont voté contre. Un amendement visant à réduire ces crédits de 8,302 millions de francs a été repoussé par les députés, une partie de l'UDF ainsi que l'opposition votant contre, alors que Françoise de Panafieu, ministre du tourisme, l'avait accepté.

■ **PCF : dans un entretien publié mardi 7 novembre par *L'Humanité***, le secrétaire national du Parti communiste français, Robert Hue, explique sa présence, pour la première fois, en Israël, à l'occasion des obsèques d'Itzhak Rabin, par le fait que « *la situation internationale a complètement changé, l'existence de nouveaux rapports entre Israéliens et Palestiniens (...) et peut-être aussi les changements intervenus dans le PCF* ».

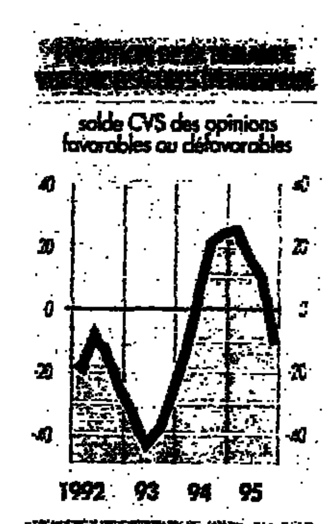
■ **BANLIEUES : Yvan Blot, secrétaire départemental du Front national du Bas-Rhin et député européen, a préconisé**, lundi 6 novembre, la création d'une « *garde nationale de volontaires pour assister la police et la gendarmerie dans leur mission de protection des biens et des personnes* » après les incidents survenus ces dernières semaines dans la banlieue de Strasbourg. M. Blot s'est défendu se vouloir créer « *une milice, telle que celle-ci a pu fonctionner dans des Etats totalitaires* ».

■ **URBANISME : le conseil du 14e arrondissement de Paris a** adopté, lundi 6 novembre, par 14 voix sur 30, le projet de la ZAC Alésia-Montsouris (78 900 mètres carrés de logements sur 6 hectares). L'opposition a voté contre. Par ailleurs, trois associations ont déposé une requête aux fins de sursis à exécution contre le permis de démolir. Cette procédure, engagée le 31 octobre devant le tribunal administratif, vise à protéger les halles construites par l'ingénieur Eugène Freyssinet sur ce terrain.

Les industriels de plus en plus pessimistes

Selon l'enquête trimestrielle dans l'industrie, publiée mardi 7 novembre par l'Insee, la demande globale en produits industriels a reculé au troisième trimestre et pourrait se stabiliser au quatrième.

Cette très mauvaise tendance confirme ce que tous les experts pressentent : la croissance de l'économie française est en passe de se ralentir beaucoup plus fortement que prévu.



L'extrême droite était visée à travers la réprobation unanime

L'HORREUR de la profanation du cimetière de Carpentras, en mai 1990, avait suscité un vaste mouvement de solidarité avec la communauté juive et soulevé l'inquiétude sur un éventuel réveil de l'antisémitisme. François Léotard avait écrit au grand rabbin Sitruk pour lui faire part de son « *refus de tous ceux qui incitent à la haine* », et Charles Pasqua avait estimé qu'il fallait « *mobiliser toutes les consciences, éduquer, instruire et traquer, partout sans relâche, tous ceux qui poussent à la haine, au racisme et à l'antisémitisme* ».

L'ensemble des partis et des familles politiques, à l'exception de l'extrême droite, avaient répondu à l'appel lancé par le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) à « *tous les hommes et les femmes qui refusent la haine, l'intolérance et l'exclusion* », en participant, le 14 mai, à Paris, à une manifestation « *pour la justice, la liberté et la démocratie* » à laquelle s'étaient jointes environ deux cent mille personnes.

Devant le conseil des ministres, François Mitterrand, qui s'était rendu à la manifestation de l'avant-veille, avait déclaré : « *Le respect des vivants est lié au respect des morts. Ce principe fondamental doit être respecté plus fermement que jamais au moment où se développent de nouvelles et dangereuses tentatives d'exclusion et de discrimination. (...) La mission de la justice et de la police est de veiller à préserver le droit de tous. Elles n'y manqueront pas.* » Le premier ministre, Michel Rocard, avait expliqué sa présence à ce rassemblement « *pour qu'il soit clair, aux yeux des peuples étrangers ébranlés par des crimes comme celui de Carpentras, que si notre nation, comme les autres, nourrit en son sein quelques fous criminels, la France unanime, qui n'est ni raciste ni antisémite, s'est toujours honorée d'offrir au monde une image vraie de la tolérance et de la concorde* ».

Pierre Mauroy, premier secrétaire du Parti socialiste, s'était dit « *scandalisé par ces actes de violences racistes* », que Jacques Barrot, pour le CDS, avait qualifiés de « *lamentables* », alors que François Bayrou, délégué général de l'UDF, exprimait son « *horreur* » et son « *dégoût* ». Valéry Giscard d'Estaing, alors président du groupe libéral démocratique et réformateur au Parlement européen, avait affirmé sa volonté de « *s'élever contre toutes les formes d'antisémitisme et les incitations qui y conduisent* ». Harlem Désir, qui était président de SOS-Racisme, estimait nécessaire « *un ressaisissement éducatif et moral* » face au « *racisme banal, quotidien, de petites discriminations en insinuations et en calembours antisémites* ». Membre du secrétariat national du PS, Henri Emmanuelli, avait déclaré : « *Il faut avoir les yeux ouverts. L'antisémitisme n'est que le signe le plus manifeste d'un retour aux idées fascisantes, sur lesquelles le Front national construit son fonds de commerce électoral. Il est temps d'appeler un chat un chat, et d'appeler fascistes ceux qui le sont.* »

Les amis de Jean-Marie Le Pen avaient dénoncé une « *provocation ignoble* » contre le Front national. Carl Lang, alors secrétaire général du Front national, avait déclaré : « *Si M. Joxe* [ministre de l'intérieur] *ne trouve pas les auteurs de la profanation de Carpentras, qu'il démissionne !* » Bruno Mégret, délégué général, avait assuré qu'« *il n'y* [avait] *pas de montée du racisme en France* ». Faisant part de ses soupçons sur « *le communisme national et international, voire une organisation extrémiste étrangère* », M. Le Pen avait ajouté : « *Le jour où l'enquête aboutira, bonjour les dégâts pour la classe politique !* »

La « charte de l'installation » prévoit de nouvelles aides pour les jeunes agriculteurs

SAINT-POL-SUR-TERNOISE
(Pas-de-Calais)
de notre envoyé spécial

Ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Philippe Vasseur était chez lui, lundi 6 novembre, dans sa circonscription du Pas-de-Calais et dans sa commune, Saint-Pol-sur-Ternoise, où il accompagnait Alain Juppé, venu signer la « charte de l'installation » avec Christiane Lambert, présidente du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA).

Le premier ministre était l'hôte de Mme Lambert, mais aussi celui de Jean-Marie de Bonnières, un cultivateur de betteraves et de céréales aisé, sur la propriété duquel avait été dressée une grande tente blanche. Le cadastre veut que l'exploitation de M. de Bonnières soit à cheval sur Saint-Pol et Herlin-le-Sec, ce qui a permis d'organiser la réunion sur le territoire de cette dernière commune et d'éviter ainsi au CNJA de paraître trop complice de M. Vasseur.

Surmontant la déception que lui avait causée la défection de Jacques Chirac, parti en Israël pour les obsèques d'Itzhak Rabin, la présidente du CNJA, ovationnée à plusieurs reprises par ses troupes, a été tout à fait rassérénée lorsque M. Juppé a transmis aux jeunes agriculteurs un message « *d'amitié, de soutien et de confiance* » du président de la République.

La charte de l'installation des jeunes, qui a reçu le parrainage bienveillant de l'ensemble des organisations professionnelles regroupées dans le Conseil de l'agriculture française (CAF), table sur douze mille nouvelles vocations, chaque année, à l'horizon 2000. Le texte comporte des engagements financiers, tels que l'augmentation du plafond du prêt global de 650 000 à 720 000 francs, la création d'un fonds pour le développement des initiatives de 340 millions de francs (dont 120 millions venant des collectivités territoriales) ou la majoration des subventions pour la mise aux normes de bâtiments d'élevage.

UN « PÔLE DE STABILITÉ »

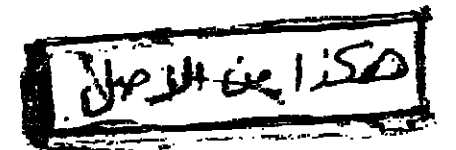
Ces engagements manquent encore d'un fondement juridique, puisque le Parlement, qui sera consulté sur les incidences budgétaires de la charte, n'a pas encore eu à connaître son contenu. Certains en concluaient que, dans le souci de flatter la paysannerie, le gouvernement avait peut-être mis la charrue devant les boeufs, en tout cas avant la loi de finances rectificative pour 1995.

Pour M. Vasseur, la charte est « *un pacte entre les pouvoirs publics et le monde agricole, qui reste un pôle de stabilité et d'équilibre vital pour notre société, ce qui explique que l'agriculture bénéficie d'un dispositif sans équivalent dans aucun autre secteur professionnel pour appuyer l'entrée des jeunes dans un métier* ». En porte-à-faux devant un public jeune, qui lui reproche une sorte d'embourgeoisement politique, Luc Guyau, président du CAF et de la FNSEA, visiblement agacé de s'être fait ravir la vedette par la jeune classe, a voulu énumérer tous les chapitres des revendications ou des craintes de la profession.

Cependant, c'est encore Mme Lambert qui s'est taillé un franc succès final en parlant en ces termes de l'Europe, sujet incontournable dans toute réunion agricole, pour s'inquiéter du délabrement de la politique agricole commune et lancer de nouveau un appel pressant à la monnaie unique, « *dans des conditions de concurrence homogènes et un marché aux frontières sauvegardées* ».

François Grosrichard





DISCRIMINATION Dans un avis intitulé *« Génétique et médecine : de la prédiction à la prévention »*, le Comité national d'éthique met en garde contre les risques liés au développement de la médecine prédictive. Il insiste en particulier sur les dangers qu'il y aurait à utiliser les informations fournies par les tests génétiques, que ce soit dans le domaine des politiques de santé, de l'emploi ou des assurances. ● UNE TELLE UTILISATION, estime le Comité d'éthique, conduirait *« à franchir une étape d'une extrême gravité vers la mise en cause des principes d'égalité en droits et en dignité, et de solidarité entre tous les êtres humains »*. ● S'AGISSANT de la pratique des tests génétiques, le Comité rappelle qu'ils ne peuvent être entrepris qu'à des fins médicales, sur prescription, ou à des fins scientifiques, et uniquement si le sujet a donné son consentement par écrit.

Le Comité d'éthique dénonce les dangers des tests génétiques

Estimant les droits de l'homme menacés, les « sages » mettent en garde les assureurs et les employeurs. Plus généralement, ils soulignent les graves conséquences que pourrait avoir le développement de la médecine prédictive

INTITULÉ « Génétique et médecine : de la prédiction à la prévention », le 46e avis du Comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé fera date. Rédigé par les professeurs André Boué, professeur émérite de génétique médicale, et Gérard Orth (Institut Pasteur, CNRS), il estime qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques l'utilisation des résultats des tests génétiques à des fins autres que médicales ou de recherche, *« par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance ou d'emploi »*, doit être proscrite. Ce faisant, cet avis ouvre un débat essentiel touchant à l'égalité, à la solidarité et aux droits de l'homme. Il souligne combien les progrès accomplis dans les domaines de la biologie moléculaire et de la médecine prédictive risquent, à terme, de bouleverser les relations entre les médecins et leurs patients et, plus généralement, la nature du lien social entre les individus.

L'essentiel, aujourd'hui, se cristallise autour des tests génétiques. *« Les progrès dans les connaissances en génétique humaine et les avancées techniques dans les méthodes de diagnostic, en particulier celles qui relèvent de la génétique moléculaire, apportent de nouveaux outils, qui ont constitué petit à petit les bases d'une médecine de prévision dont on espère qu'elle ouvrira la voie à la prévention »*, peut-on lire dans l'avis du Comité national d'éthique.

De fait, grâce à la possibilité d'examiner certaines caractéristiques génétiques des individus, il devient possible d'envisager de nouvelles politiques de prévention, qui concernent aussi bien les handicaps apparus dès la naissance que des maladies de l'adolescent et de l'adulte (diabète, cancers, maladies cardiovasculaires), voire du vieillard (maladie d'Alzheimer). Le principe de la médecine de prévision est de déceler l'apparition de certaines maladies avant l'expression de leurs symptômes. Toutefois, de grandes incertitudes existent encore sur la valeur de ces prévisions et sur la possibilité réelle d'empêcher l'apparition de ces maladies.

RISQUES DE SÉLECTION

Dans un tel contexte, le Comité d'éthique estime non sans raison que l'utilisation des informations fournies par les tests génétiques *« à des fins de sélection ou de discrimination »*, que ce soit dans le domaine des politiques de santé, de l'emploi ou des systèmes d'assurances, conduirait *« à franchir une étape d'une extrême gravité vers la mise en cause des principes d'égalité en droits et en dignité, et de solidarité entre tous les êtres humains, sur lesquels repose notre société »*. En clair, refuser à un individu l'accès à un emploi ou l'empêcher de contracter une assurance sous le prétexte qu'un test indique qu'il possède, dans son patrimoine génétique, un gène qui le prédispose – de manière hypothétique – à l'apparition d'une maladie constituerait une véritable violation des droits de l'homme.

Avant d'aborder les *« méthodes de sélection de sujets à risque accru »*, il convient de résumer ce que l'on connaît aujourd'hui du rôle des gènes dans la genèse et dans l'expression des maladies humaines. On distingue plusieurs types de pathologie. Certaines sont la conséquence de mutations au niveau d'un seul gène : il s'agit notamment de la polykystose rénale (un cas sur 1 000 naissances), du retard mental dû à la « fragilité » du chromosome X (un cas sur 1 500), de la mucoviscidose (un cas sur 2 500) ou encore de la myopathie de Duchenne (un cas sur 7 000). D'autres résultent d'une anomalie concernant un chromosome entier (trisomie 21 ou 17)). D'autres enfin, dites multifactorielles, sont la traduction clinique de combinaisons défavorables de plusieurs facteurs génétiques ou non (par exemple environnementaux). Face à cette hétérogénéité, plusieurs méthodes d'analyse ont, ces dernières années, été développées.

Outre les diagnostics effectués sur les malades, on dispose chez le sujet sain de méthodes diagnostiques « présymptomatiques » (effectuées durant la grossesse, à la naissance ou au cours de la vie) pour des maladies dont l'apparition est quasi inéluctable. On dispose aussi de diagnostics cherchant à évaluer le risque pour la descendance de l'individu testé et encore de *« diagnostics de prédisposition »* à une maladie grave (cancers, diabètes, affections cardiovasculaires ou neuropsychiatriques).

Dans un tel contexte, où doit s'exprimer la réflexion bioéthique ? *« D'un côté, l'ignorance est rarement un facteur de liberté, et la connaissance de sa susceptibilité à des affections évitables rend l'individu responsable d'en tirer les conséquences*, fait valoir le Comité national d'éthique. (...) *Il n'empêche que l'on ne peut manquer de s'interroger sur la signification réelle de l'exercice de sa liberté par une personne à laquelle ses prédispositions génétiques ne laissent que le choix entre une existence parfois terriblement contrainte ou des mutilations à visées préventives, et le risque d'une maladie incurable. »*

SECRET MÉDICAL

Au terme d'une longue réflexion, le Comité formule une série de recommandations touchant au respect de l'autonomie des personnes testées. *« Toute détermination de caractère du génotype d'un individu ne doit être entreprise qu'à des fins médicales sur prescription ou à des fins scientifiques, et uniquement si le sujet a donné spécifiquement son consentement écrit. »*

Le Comité estime par ailleurs que le secret médical doit être respecté vis-à-vis des tiers, y compris les autres membres de la famille. Ainsi, lorsque la découverte d'une anomalie génétique de caractère familial conduit à envisager un prélèvement biologique sur l'ensemble des membres de la famille, ceux-ci devront être sollicités directement par le sujet demandeur et non par le médecin.

Enfin, abordant le chapitre essentiel de l'utilisation des tests à des fins autres que médicales, le Comité national formule un avis sans équivoque : *« L'utilisation des résultats d'un examen des caractéristiques génétiques à des fins autres que médicales ou de recherche, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance et d'emploi, est interdite même si elle est le fait des sujets testés eux-mêmes ou qu'elle se fait avec leur accord. »*

C'est le chapitre de l'assurance qui soulève les questions les plus délicates. Les lois de 1994 sur la bioéthique excluent certes toute utilisation par les compagnies d'assurances des tests génétiques. Cependant, cette interdiction pourrait être remise en cause lors du nouvel examen de la loi qui interviendra avant juillet 1999. C'est précisément à cette date que prendra fin le moratoire adopté par la Société française des sociétés d'assurances, durant lequel les assureurs s'engagent à ne pas recourir aux informations obtenues par des examens génétiques.

J.-Y. N.

« Il y va des droits de l'homme »

« La génétique, science de la transmission des caractères héréditaires, a déjà une histoire tumultueuse puisqu'elle a servi, dans la première moitié de ce siècle, de caution scientifique au courant eugénique très puissant dans différents pays, peut-on lire dans l'avis du Comité national d'éthique (...). *Aujourd'hui, les progrès de la recherche en génétique humaine permettent d'entrevoir le jour prochain où tous les gènes humains, au nombre d'environ 100 000, auront été identifiés, localisés sur les chromosomes et où leur fonction, ou au moins leur implication dans des maladies génétiques, sera à peu près connue. Et le mythe du gène, support du programme de la vie, est tel que cela conduit à l'illusion qu'une connaissance parfaite du génome d'un individu donnerait accès à la réalité et au destin d'une personne. (...) Une telle conception est scientifiquement inacceptable et éthiquement dangereuse (...).*



VERBATIM

» L'utilisation des informations [apportées par les tests génétiques] *à des fins de sélection ou de discrimination dans la vie sociale et économique, que ce soit dans le domaine de politique de santé, de l'emploi ou des systèmes d'assurance, conduirait à franchir une étape d'une extrême gravité, vers la mise en cause des principes d'égalité en droits et de dignité et de solidarité entre tous les êtres humains, sur lesquels repose notre société. Le Comité consultatif national d'éthique insiste sur la nécessité de respecter ces principes fondamentaux, quelle que soit la finalité de l'utilisation des tests génétiques. Il y va des droits de l'homme. »*

COMMENTAIRE

PREMIÈRE DIGUE

Progressivement, à mesure que l'on apprend à maîtriser les techniques permettant de connaître avec précision le patrimoine génétique d'un individu, on découvre les risques liés au développement de la médecine prédictive. Annoncer à quelqu'un, longtemps avant l'apparition des premiers symptômes, qu'il risque de souffrir d'une maladie : on est loin encore d'avoir pris la mesure d'une telle révolution. Bouleversant les frontières séculaires du normal et du pathologique – l'individu concerné doit-il dès lors se considérer comme malade ou « bien portant » ? –, elle pourrait, à terme, bouleverser la relation entre médecins et patients. Par-delà les cas individuels, elle pourrait inciter les autorités sanitaires, au nom de la santé publique, à promouvoir de nouveaux types de campagne de prévention basées sur le principe du dépistage génétique.

Dans un tel contexte, le Comité d'éthique a décidé de sortir de son habituelle réserve pour dicter au législateur une conduite à tenir vis-à-vis de l'usage que pourraient faire employeurs et assureurs des principales caractéristiques génétiques de ceux qui passent contrat avec eux. Ainsi les membres du comité espèrent-ils dresser une première digue face à la puissance active de certains groupes de pression. Il en faudra d'autres. Le Comité reconnaît lui-même qu'au-delà des assureurs et des employeurs, ce sont tous les mécanismes économiques des sociétés « libérales » qui conduisent à une utilisation de plus en plus large de l'information génétique. La solidarité sur laquelle reposent les régimes publics de protection sociale résistera-t-elle à la découverte « scientifique » des différences individuelles face à la santé ?

Jean-Yves Nau

L'avenir politique de Michel Noir est au centre du procès en appel de l'affaire Botton

L'ancien maire de Lyon avait été condamné, en avril, à cinq ans d'inéligibilité

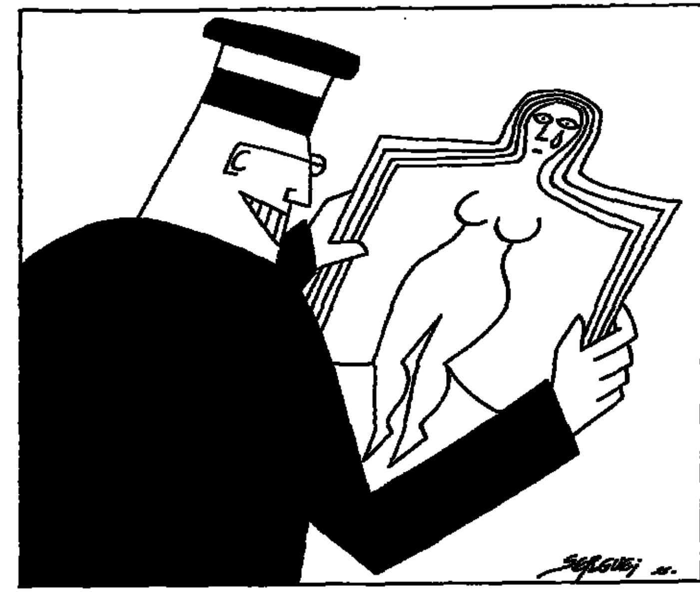
Le procès en appel de l'affaire Botton s'est ouvert, lundi 6 novembre, à Lyon. En première instance, Pierre Botton s'était vu infliger quatre ans de prison, dont deux avec sursis. Michel Noir, Michel Mouillot, maire de Cannes, et Patrick Poivre d'Arvor avaient été condamnés à quinze mois de prison avec sursis, et cinq ans d'inéligibilité pour les deux premiers. La polémique sur un carnet intime de la fille de M. Noir a resurgi.

LYON
de notre envoyé spécial

Un procès en appel ne saurait échapper au jeu des comparaisons. C'est la loi du genre, un exercice imposé. Sitôt franchies les colonnes du Palais de justice de Lyon, lundi 6 novembre, les prévenus de ce qu'il est convenu d'appeler l'« affaire Botton-Noir » ont compris qu'il faudrait du temps, une journée au moins, pour que s'estompe l'ombre du procès en première instance. Il régnait une aimable atmosphère de retrouvailles, sans tension ni passion, dans cette salle située à deux pas de la précédente. L'heure était au souvenir, presque à la nostalgie. Le cadre n'avait guère changé, les acteurs non plus : Pierre Botton, Michel Noir, Michel Mouillot, Patrick Poivre d'Arvor... Un à un, ils prirent place sur le banc des prévenus. Ils semblaient plutôt détendus, comme s'ils étaient désormais rodés aux joutes judiciaires.

Du 13 février au 3 mars, à quelques pas perdus de là, le « système Botton » avait été décortiqué facture après facture. L'homme d'affaires, coupable d'avoir puisé dans ses multiples sociétés l'argent de ses largesses, avait été condamné à quatre ans de prison dont deux avec sursis, et 2 millions de francs d'amende. Les principaux bénéficiaires avaient également été condamnés : Michel Noir, son beau-père (quinze mois de prison avec sursis, cinq ans d'inéligibilité) ; Michel Mouillot, le maire (PR) de Cannes (quinze mois de prison avec sursis, cinq ans d'inéligibilité) ; Patrick Poivre d'Arvor, journaliste de TF 1 (quinze mois de prison avec sursis)... Des peines assorties d'une amende de 200 000 francs pour chacun de ces prévenus vedettes.

Au-delà des costumes Smalto pour M. Noir, des voyages pour « PPDA » et des salaires fictifs versés à M. Mouillot, l'audience de l'hiver dernier avait été marquée par un psychodrame familial. M. Botton, jadis surnommé le « *faiseur de maire* », s'était évertué à démontrer son rôle dans l'ascension politique de son beau-père. Lequel avait riposté en produisant devant le tribunal un carnet intime de sa fille, Anne-Valérie. Le document datait de 1989, à un moment-clé de la brouille entre les deux hommes. Déchirée entre son père et son mari, la jeune femme menaçait de se suicider. Ce déballage, censé mettre en évidence les manœuvres financières et affectives de M. Botton, s'était en fait retourné contre M. Noir. Lyon avait conclu à l'indécence de son maire. Et Anne-Valérie Botton avait continué à soutenir son époux.



C'est justement sur cette question du carnet que s'ouvrit, lundi, le procès en appel. L'assistance devina aussitôt que toutes les plaies n'étaient pas cicatrisées et qu'au jeu des comparaisons ce pâle deuxième acte ressemblerait tout de même un peu au premier. Mᵉ Nathalie Simonetta, conseil d'Anne-Valérie Botton, demanda en effet la restitution du document : « *Le 17 février, une main indécente et impudique s'est crue autorisée à remettre au tribunal de grande instance l'agenda intime d'une jeune femme. Cette main, c'est celle de Michel Noir. L'agenda contenait deux projets de lettre, des pensées fugitives écrites dans un moment de déprime. Mme Botton a beaucoup souffert de ce coup bas ; elle a eu le sentiment d'être trahie par son père, mise à nu devant la presse. Elle souhaite qu'on lui rende ce carnet qui sera ensuite détruit.* »

Le président Dominique Dullin se tourna vers M. Noir. Allait-il réagir ? L'ancien maire de Lyon s'approcha de la barre, ajusta le micro à sa taille : « *D'aucune manière, je ne saurais m'opposer à cette restitution.* » L'un de ses avocats, le bâtonnier Mario Stasi, prit la parole : « *Nous ne parlerons pas de l'agenda. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il avait été produit.* » A l'évidence, la défense avait prévu ces escarmouches. A la fin du mois d'octobre, Mᵉ François Saint-Pierre, l'autre avocat de M. Noir, avait même adressé une lettre au président Dullin. Une missive où il regrettait que le procureur de la République ait lu certains passages du carnet lors de son réquisitoire devant le tribunal correctionnel.

> « Nous ne parlerons pas de l'agenda. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il avait été produit »

Cette charge écrite contre le procureur Thierry Cretin suscita la colère de l'avocate de M. Botton, Frédérique Pons : « *Je suis profondément choquée. Tant M. Noir que ses conseils savaient ce qu'ils faisaient en produisant ces lettres ; ils savaient qu'elles seraient lues. D'ailleurs, aujourd'hui, ils continuent à vouloir les utiliser !* » La salve suivante vint de l'avocat général, Bernard Rabatel, indigné que l'on fustige ainsi son collègue. Tous les observateurs présents au premier procès se souvenaient effectivement que c'est la défense, en l'occurrence le bâtonnier Stasi, et non le procureur, qui avait pris l'initiative de la lecture de certains passages, dès le 17 février (*Le Monde* daté 19-20 février). Le magistrat était allé plus loin, le 28 février, en lisant les documents *in extenso.*

A l'époque, les conseils de M. Noir et M. Noir lui-même avaient commis une erreur en dévoilant le carnet. Sans doute en ont-ils commis une autre, lundi après-midi, en donnant au procès une dimension passionnelle qu'il n'avait pas encore. Par leur lettre au président Dullin, ils ont placé le débat sur un terrain qui avait tant desservi leur client en février. Après une interruption de quelques minutes, le président annonça sobrement qu'Anne-Valérie Botton devrait attendre l'arrêt de la cour pour récupérer éventuellement son carnet.

Il était temps de passer à « l'affaire ». Les prévenus vinrent se présenter. Les seconds rôles, anciens collaborateurs de M. Botton : Marc Bathier, Charles Giscard d'Estaing, Dominique Marchand. Le figurant : Michel Roblès, l'entraîneur du club de football de Marly-Le-Roi. L'invité d'honneur : Serge Crasnianski, PDG de la firme grenobloise Kiss. Les stars : Pierre Botton, Patrick Poivre d'Arvor et Michel Mouillot, soucieux de sauver sa place de maire en évitant l'inéligibilité. Michel Noir, enfin.

« *Quelle est votre situation ?* », demanda le président. « *Je suis député du Rhône* », répondit M. Noir. « *Quel est votre revenu ?* » « *Une indemnité qui est de l'ordre de 33 000 francs.* » Les avocats de Michel Noir, remis de l'incident initial, soulevèrent un point de droit déjà invoqué, le 12 février, dès l'ouverture du procès en première instance. Selon eux, leur client ne pouvait être poursuivi devant un tribunal correctionnel car l'un des faits reprochés – un repas chez Paul Bocuse, le 26 juillet 1986, avec plusieurs collaborateurs – date du temps où il était ministre du commerce extérieur. Dès lors, il serait justiciable de la Cour de justice de la République.

La longue démonstration de Mᵉ Saint-Pierre sur ce point provoqua une cinglante réplique de l'avocat général Rabatel : « *Quarante minutes de plaidoirie sur un repas pris chez Bocuse ! On ne veut pas que le procès de Michel Noir ait lieu !* » En réponse à cette intervention, l'intéressé s'exprima pour la troisième fois de l'après-midi : « *Je souhaite que ce procès ait lieu, je ne fuis jamais mes responsabilités.* » Une manière de définir l'un des véritables enjeux de ce procès, soit l'avenir politique de l'ancien maire de Lyon.

Philippe Broussard

Le mea culpa de l'assassin de René Bousquet devant la cour d'assises

« Je suis un instable », a expliqué l'accusé

LA FAUTE et la culpabilité. Le repentir et le mea culpa. Dès les premières minutes de son procès, Christian Didier a renoncé à assumer politiquement son crime, l'assassinat de l'ancien collaborateur René Bousquet. « *C'est la dérive de mon mental qui m'a conduit à ce geste*, a déclaré l'accusé, lundi 6 novembre, devant la cour d'assises de Paris. *Je le regrette, bien sûr. Tuer un homme, quel qu'il soit, un monstre ou la pire ordure, c'est une chose horrible. J'ai vraiment commis un acte mauvais. C'est ce que j'ai fait de plus grave, de plus terrible.* »

PROCÈS

Christian Didier, cinquante et un ans, le front plissé sous ses cheveux coupés en brosse, parle les yeux clos. Pour maîtriser son émotion, pour rassembler sa mémoire, pour dominer le triste récit de sa vie ballottée entre une enfance petite-bourgeoise à Saint-Dié, une adolescence tourmentée et une maturité improbable. « *Je suis un instable, monsieur le Président.* »

Tour à tour globe-trotter durant deux ans en Australie, puis aux Etats-Unis et dans les pays scandinaves, contremaître, archiviste, artisan coiffeur, chauffeur de stars, écrivain, il vibrionne à la recherche d'un « *clin d'œil de Dieu* ». « *Vous donnez l'impression d'un garçon qui cherchait sa voie* », résume le président Yves Jacob. « *J'ai fait ça toute ma vie*, soupire-t-il. *Et si je la trouvais, j'en rendrais grâce au Ciel parce que là, vraiment, j'ai basculé. J'ai fait une chute terrible.* »

Il y eut d'abord une longue glissade ponctuée, à la fin des années 80, par une série d'irruptions sur les plateaux de télévision qu'il a lui-même racontées dans un récit, *Le Roman d'un trouble-fête*, resté à l'état de manuscrit. S'il s'invitait ainsi brutalement à la cérémonie des Césars ou ailleurs, c'était au bon motif, explique-t-il, que « *pour être lu, il faut être connu* ». Puis les « coups médiatiques » finirent par le lasser. Il voulut frapper plus fort. Il cogna à la porte de l'Histoire. « *Vous avez réussi à pénétrer dans la prison où Klaus Barbie était détenu avec un revolver*, rappelle le président. *Vouliez-vous le tuer ? – Non, je voulais lui tirer dans les jambes et lui dire :* "T'as le bonjour de Jean Moulin." *J'ai fait quatre mois de prison. – Vous avez aussi franchi la grille de l'Elysée. – J'avais écrit plusieurs fois à François Mitterrand. Il ne m'a pas répondu. Je suis allé le voir. Je me suis retouvé avec un fusil à pompe dans le dos et des menottes. C'est pas agréable !* »

Ses bouffées d'angoisse ne le sont pas davantage. Christian Didier évoque sa vie prénatale : « *Mon état fœtal fut déjà sensibilisé.* » Plus tard, il fut « *tourmenté par des forces obscures* ». Six mois avant de tuer René Bousquet de cinq balles de revolver, il est oppressé par « *des phases de délire* ». Il voudrait se suicider mais n'en trouve pas le courage. Le psychiatre qui le suit régulièrement lui conseille, en vain, un séjour en maison de repos.

DÉSEMPARÉ ET NARCISSIQUE

Didier prépare déjà mentalement l'assassinat de Bousquet. « *Dans mon esprit, je l'associais à un personnage qui était l'incarnation du Mal. En le détruisant, je détruisais le Mal en Bousquet et le malaise qui était en moi.* » Il paraît alors à tous ses proches taciturne, préoccupé. Quand sa mère l'interroge, il répond invariablement : « *Ne me parle pas. Laisse-moi me concentrer.* »

Etait-il travaillé par la folie ? « *Le mot "folie" est un mot que je n'aime pas*, précise-t-il. *J'ai certes des moments de délire, mais je ne me cacherai pas derrière la folie. Une fois en prison, oui, on m'a menacé, on a voulu que je joue le fou pour éviter le procès et l'évocation des crimes de la collaboration. Alors, j'ai joué la folie pendant un mois et demi. Et puis, on m'a dit :* "Résiste ! Dis la vérité !" *– Qui vous a menacé ?* », demande Philippe Bilger, l'avocat général. *– Il ne faut pas me couper, je vais tout mélanger. Ce qui est vrai, c'est que j'ai souffert le martyre.* »

L'avocat général insiste. Mᵉ Jacques Chanson, représentant la partie civile, aussi. Christian Didier évoque confusément l'extrême droite, des messagers venus faire pression sur lui en prison. « *Des détenus ?* », interroge Philippe Bilger. – Je ne peux pas vous en dire plus. – *Qui ? – Des gens qui m'ont contacté, eux-mêmes menacés, et qui me disaient que si je ne jouais pas la folie on supprimerait des personnes de mon entourage.* » Des répliques à l'image d'une audience incertaine, au cours de laquelle l'accusé s'est montré successivement repentant, désemparé, narcissique, bien décidé à s'ériger en maître de son procès, et pitoyable.

Laurent Greilsamer

M. Mazeaud souhaite introduire un délai de prescription pour les abus de biens sociaux

BIEN DES DIRIGEANTS économiques espèrent que la session parlementaire sera marquée par une réforme de la législation sur les abus de biens sociaux. En rédigeant une proposition de loi sur ce thème, Pierre Mazeaud vient de leur donner quelque espoir. « *Nous assistons à de véritables aberrations*, affirme le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale. *La jurisprudence a transformé les abus de biens sociaux en infractions imprescriptibles. Cette situation n'est pas normale : il ne faut pas qu'une épée de Damoclès pèse indéfiniment sur ceux qui ont commis de tels délits. La loi du pardon doit pouvoir s'appliquer à eux comme à tous.* »

Les abus de biens sociaux obéissent en effet à des règles de prescription particulières. Pour la quasi-totalité des délits, la prescription, qui commande l'oubli judiciaire, débute le jour où l'infraction a été commise, ce qui interdit aux procureurs de poursuivre des faits qui remontent à plus de trois ans. En vertu d'une jurisprudence de la Cour de cassation, les abus de biens sociaux bénéficient d'un régime particulier. La prescription commence le jour où les faits ont été constatés « *dans des conditions permettant l'exercice de l'action publique* ». Si les malversations ont été longtemps dissimulées, les juges d'instruction des années 90 peuvent donc enquêter sans risques sur des faits commis à la fin, voire au début des années 80.

> Cette disposition compliquerait la tâche des magistrats chargés de la lutte contre la corruption

Cette règle, qui s'applique également aux abus de confiance et à la dissimulation du produit des jeux des casinos, repose sur une constatation de bon sens. Les abus de biens sociaux sont souvent dissimulés par des jeux de fausses factures ou des comptabilités truquées, ce qui empêche les parquets d'engager rapidement des poursuites. « *Cette jurisprudence est nécessaire pour réprimer des agissements le plus souvent occultes*, soulignait, en 1994, la commission anticorruption présidée par Mme Rozès. *Elle gagnerait d'ailleurs en clarté et en effet dissuasif si elle était fixée dans la loi.* » M. Mazeaud suggère au contraire d'instaurer un « *délai-butoir* ». La prescription, qui commencerait le jour où l'infraction a été commise, durerait six ans. Au-delà de ce délai, que le délit ait été dissimulé ou non, les parquets ne pourraient plus poursuivre les auteurs de l'infraction.

Cette disposition compliquerait considérablement la tâche des magistrats chargés de la lutte contre la corruption. « *Les situations de corruption les plus graves et les plus fréquentes ne résultent pas, comme dans un cas d'école, de l'achat d'un marché ou d'une décision publics déterminés mais bien plutôt du tissage, au fil du temps, de relations étroites souvent ambiguës entre décideurs politiques et économiques*, notait le rapport Rozès. (...) *L'abus de biens sociaux, ainsi que l'usage de faux, en ce qu'ils concrétisent des échanges permanents de « services » en marge de la loi, sont des infractions qui sont au cœur de ce que l'on entend en général par corruption.* »

En rédigeant cette proposition, M. Mazeaud répond aux demandes répétées des milieux patronaux. « *La sollicitation excessive de certaines infractions pénales telles que l'abus de biens sociaux afin d'atteindre plus aisément d'autres comportements illicites est source d'insécurité juridique* », notait le CNPF, en 1994, dans un document intitulé « Entreprises, éthique, justice et responsabilité ». Soucieux d'éviter de se voir reprocher une « *amnistie déguisée* », Pierre Mazeaud souhaite cependant que les nouvelles dispositions ne s'appliquent pas aux affaires en cours. « *Je ne sais cependant pas ce qui émergera du débat en séance*, admet-il. *Je me demande d'ailleurs s'il ne serait pas opportun d'examiner au cours de ce débat certaines infractions comme le trafic d'influence et l'abus de confiance.* »

Le garde des sceaux, Jacques Toubon, avait exclu, il y a quatre mois, de modifier les textes sur les abus de biens sociaux. « *Je ne crois pas qu'il faille réagir à l'émotion par une réaction instantanée*, notait-il au « Grand Jury RTL-*Le Monde* ». *Si, dans ce pays, on faisait un peu plus confiance à la justice, on verrait moins de magistrats vouloir s'affirmer contre les pouvoirs établis, le pouvoir politique, le pouvoir économique et le pouvoir social.* » Interrogée à propos de l'initiative de M. Mazeaud, la chancellerie affirme que la réforme des abus de biens sociaux ne « *fait pas partie de* [ses] *priorités actuelles* ». « *Comme toutes les propositions de loi, ce texte fait cependant l'objet d'un examen.* »

Anne Chemin

« Inopportun », « hypocrite » ou « prématuré »

● **L'Union syndicale des magistrats (USM, modérée)** : « *La jurisprudence sur la prescription est pragmatique et réaliste*, note le secrétaire général, Valéry Turcey. *Je ne suis pas persuadé que, dans le climat actuel, cette réforme soit opportune, le Parlement a sans doute des arrière-pensées. Il ne faudrait pas que ce texte devienne un ersatz d'amnistie. Si les magistrats doivent un jour rendre des non-lieux dans des affaires sensibles à cause de ce texte, il faudra que le Parlement en assume la responsabilité.* »

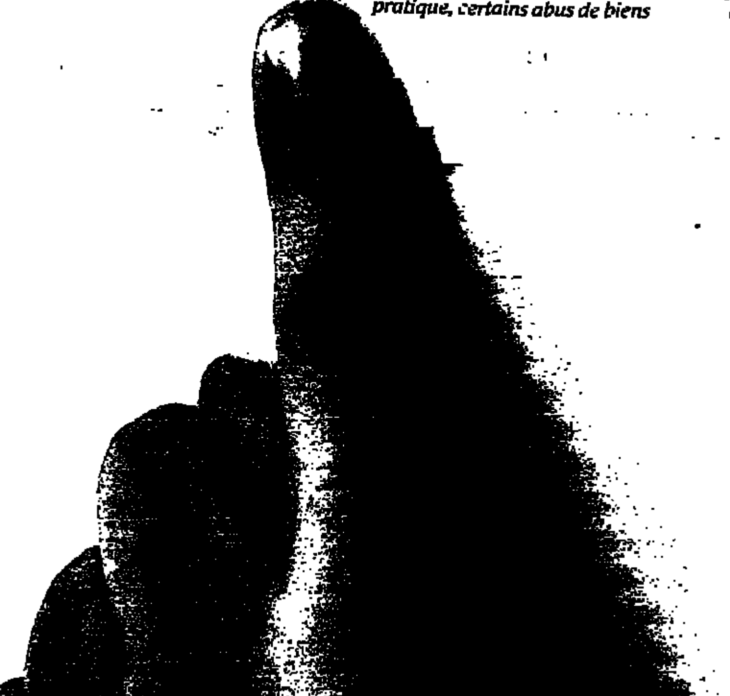
● **Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche)** : « *S'il est adopté, ce texte aboutira à une amnistie déguisée*, note le secrétaire général, Jean-Claude Bouvier. *Dans la pratique, certains abus de biens sociaux ne seront jamais poursuivis car les magistrats n'auront pas le temps de les mettre au jour. Cette proposition est d'autant plus hypocrite qu'on ne donne pas à la justice les moyens de mener des investigations en matière économique et financière.* »

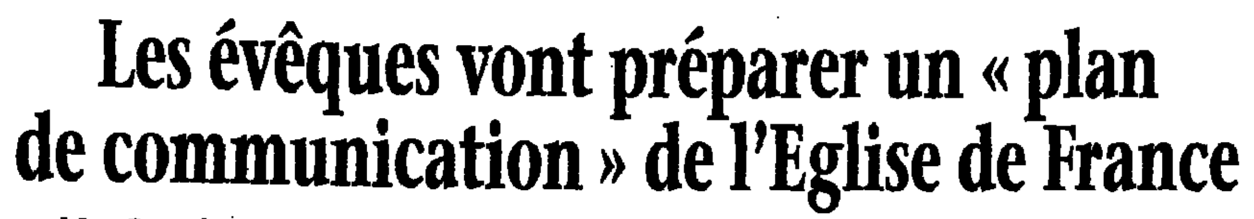
● **L'Association professionnelle des magistrats (APM, droite)** : « *Il est sans doute prématuré de rédiger une proposition qui donnera l'impression que l'on veut peser sur le développement des affaires*, notent Alain Terrail et Georges Fenech. *Cependant, si l'on exclut celles en cours et si la prescription est plus longue que pour les autres délits, il n'est pas inutile de clarifier la jurisprudence, voire de redéfinir les abus de biens sociaux.* »

Ce que dit la loi de 1966

Introduit dans la législation pénale par un décret-loi de 1935, l'abus de biens sociaux est défini par une loi de 1966 sur les sociétés commerciales. Cette infraction consiste à utiliser les biens d'une société à des fins étrangères à celles qui sont prévues par son objet social. Elle vise, par exemple, les dirigeants qui font réaliser des travaux à leurs domiciles privés avec les fonds de l'entreprise ou ceux qui font rembourser leurs prêts personnels par leur société. Elle peut également être reprochée à des dirigeants qui ont bénéficié d'avantages moraux.

Pour distinguer l'abus de biens sociaux de la simple erreur de gestion, la loi précise que le dirigeant doit avoir agi « *de mauvaise foi* », en « *sachant* » que cet usage « *à des fins personnelles* » des biens de la société était « *contraire à l'intérêt* » de celle-ci. Cette infraction est punie d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 2,5 millions de francs.





Les évêques vont préparer un « plan de communication » de l'Eglise de France

Mgr Duval a prononcé à Lourdes un discours musclé à propos de l'affaire Gaillot

L'assemblée plénière des évêques à Lourdes (Hautes-Pyrénées) a délibéré pour la première fois sur l'affaire Gaillot (*Le Monde* daté 5-6 novembre). Elle a tenté de minimiser la *« fracture »* et rappelé l'incongruité des aspirations à la démocratie dans une institution comme l'Eglise. Toutefois, prenant acte du divorce avec la société, les évêques voudraient préparer un *« plan de communication »* de l'Eglise de France.

LOURDES
de notre envoyé spécial

Une discussion *« sans gêne, ni réserve apparente »*, a déclaré Mgr Joseph Duval, président de la conférence des évêques, satisfait comme à la fin d'un devoir accompli. Il aurait été inconcevable, en effet, que les évêques se réunissent à Lourdes comme s'il ne s'était rien passé depuis huit mois, c'est-à-dire depuis la destitution de Mgr Gaillot. Mais le ton avait été donné dès l'ouverture de l'assemblée plénière, samedi 4 novembre, par un discours musclé du président, laissant deviner que le rapprochement n'est pas pour demain entre la hiérarchie et cette partie des catholiques qui déplore le manque de débat et de démocratie dans l'Eglise.

C'est le discours que voulaient entendre des évêques *« matraqués »* par les pétitions, les campagnes de lettres, les passions étalées dans les médias. En dénonçant les *« donneurs de leçons »*, le président de la conférence s'est insurgé contre l'opposition caricaturale qui serait faite entre deux Eglises, *« celle du peuple, généreuse et évangélique, et celle de la hiérarchie, intransigeante et sectaire »*. Pour lui, cette vision *« binaire, simpliste »* est imposée par des modèles politiques ou sociologiques qui n'ont rien à voir avec l'Eglise, où le pouvoir collectif est un *« rêve »*, la démocratie directe un *« mythe »*.

Aux aspirations à la démocratie révélées par l'affaire Gaillot, reprises par le récent Forum des communautés chrétiennes à Vincennes, il donne cette explication : *« De nombreuses insatisfactions et revendications se sont déplacées de la société sur l'Eglise. »* Mais, ajoute Mgr Duval, *« il n'y a pas de pouvoir à prendre dans l'Eglise. Il y a seulement des missions à recevoir »*. Et, comme pour bien montrer que l'affaire Gaillot n'a en rien entamé la fidélité à Rome de l'épiscopat français – malgré les dissonances des premières semaines – Mgr Duval vole au secours du pape : *« La critique à son égard va en s'amplifiant (...). On a admiré le pape jeune, médiatique. Il est regrettable que des catholiques critiquent le même pape en trouvant que sa fidélité à son enseignement s'adapte mal à la modernité. »*

« On nous reproche notre fidélité au pape en nous accusant de n'être que des fonctionnaires soumis et craintifs, poursuit le président de la conférence des évêques. *Or, toute distance prise à l'égard de l'évêque de Rome, successeur de Pierre, perturbe la vie de l'Eglise et empêche de construire. »* Ainsi les catholiques de France sont-ils fermement rappelés à la discipline. On n'avait pas entendu depuis longtemps une telle proclamation de soutien à Rome dans les rangs d'une assemblée plénière à Lourdes. Mais Mgr Duval voit juste. La solidité du lien de l'Eglise de France avec Rome sera l'enjeu des deux prochaines années, marquées par deux visites du pape en France, dont le succès dépendra en partie de l'apaisement des tensions récentes.

SUSPENSE

Ainsi délimitée, la « libre » discussion des évêques ne pouvait guère offrir de surprises. Une fois de plus, ils se sont montrés agacés par un confrère toujours imprévisible. La rencontre de Mgr Gaillot avec le pape reste la condition d'une normalisation de sa situation. Or, si l'ancien évêque d'Evreux vient à nouveau de solliciter un entretien avec Jean Paul II (dont Rome exige qu'il soit précédé d'un acte de contrition), il fait aussi durer le suspense. Dans un entretien à *Témoignage chrétien* du 3 novembre, il répète qu'*« une négociation s'impose »* sur les conditions posées par le Vatican, équivalentes, selon lui, à *« un reniement de mes convictions et de mes actions »*.

Mais cette prétention de vouloir imposer à Rome une *« négociation »* indispose nombre d'évêques. Certains d'entre eux (à Reims, Corbeil, Saint-Denis, Evry) lui ont fait des propositions, afin de l'associer à des tâches d'aumônerie (hôpitaux, prisons) dans leur diocèse. Mais, d'une part, ils n'ont pas été suivis par tous leurs collaborateurs ; d'autre part, ils n'ont toujours pas reçu de réponse de Mgr Gaillot, préoccupé d'abord de renouer son dialogue avec Rome.

Les évêques prennent volontiers acte des « dysfonctionnements » que sa marginalisation puis sa destitution ont révélés. Mais ils peinent à imaginer des solutions. Et plus qu'à un manque de débat et de démocratie, ils attribuent le malaise actuel à des causes plus profondes, à des formes de *« peur »* et de *« repli »* devant des modes d'évangélisation à renouveler dans un monde en pleine transformation. L'une des rares propositions concrètes issues de ce débat porte sur l'urgence d'un *« plan de communication »* de l'Eglise de France, destiné à valoriser ses atouts face à un environnement médiatique considéré comme hostile. Personne n'a d'idée précise sur son contenu, mais c'est une vieille illusion de croire qu'en changeant la communication, on règlera les problèmes de gestion.

Henri Tincq

La visite « historique » du patriarche de Constantinople

Un événement œcuménique sans précédent a eu lieu, lundi 6 novembre, à Lourdes. Au cours de sa première visite officielle en France, le patriarche de Constantinople, Bartholomée Ier, chef spirituel des 250 millions d'orthodoxes dans le monde, a été reçu par la conférence des évêques, en présence des pasteurs Stewart et Tartier, représentant la Fédération protestante de France, et du révérend Draper, de l'Eglise anglicane à Paris.

Mgr Duval, président de la conférence des évêques, a souligné la vigueur des relations entre catholiques et orthodoxes en France, regrettant toutefois la *« méconnaissance surprenante »* du catholicisme dans certains pays orthodoxes. De son côté, le patriarche Bartholomée Ier a exprimé sa *« nostalgie »* de l'unité Orient-Occident au sein de l'*« Eglise indivise »* des premiers siècles et récusé toute présentation de l'orthodoxie comme une religion de *« fossiles vivants »*. Il a surtout assuré ses *« frères »* catholiques de la permanence de son combat pour empêcher l'exploitation de la religion orthodoxe à des fins nationalistes (en Serbie) et pour restaurer l'unité entre les chrétiens.

Le procureur de Paris saisi de l'affaire du pavillon de M. Chirac

PIERRE-FRANÇOIS DIVIER, l'avocat du contribuable parisien qui conteste les conditions dans lesquelles Jacques Chirac a obtenu la location d'un pavillon situé rue du Bac à Paris (7e), a adressé, lundi 6 novembre, une nouvelle lettre au procureur de Paris, Bruno Cotte. Dans ce courrier, il écrit que *« l'ouverture immédiate d'une enquête préliminaire paraît s'imposer sans qu'il puisse être aujourd'hui allégué un quelconque besoin d'attendre une nouvelle décision administrative »*.

Me Divier avait déjà saisi M. Cotte à la fin du mois d'octobre, mais le procureur de Paris lui avait répondu qu'il n'entendait prendre *« aucune initiative »* car l'avocat avait demandé au tribunal administratif l'autorisation de porter plainte à la place de la Ville de Paris. Cette autorisation avait été rejetée, lundi 30 octobre, mais *Le Canard enchaîné* avait révélé que le président de la juridiction administrative était logé par la Ville.

Des « centres d'éducation renforcés » pour les mineurs délinquants

DANS UN ENTRETIEN accordé à *La Croix* daté du 7 novembre, le garde des sceaux, Jacques Toubon, précise que le plan national d'intégration urbaine (PNIU) prévoira la création de *« centres d'éducation renforcés »* pour les mineurs délinquants multirécidivistes. *« Ni prisons ni foyers classiques »*, ces centres comporteront *« des formules d'hébergement particulières, une prise en charge éducative plus contraignante et plus continue et un règlement intérieur strict permettant de s'assurer de la présence du mineur dans le centre »*.

Le ministre de la justice note cependant que le sentiment d'impunité présent dans l'opinion à l'égard des mineurs délinquants *« ne correspond que partiellement à la réalité »*. *« En cinq ans, le nombre de mineurs qui sont allés en prison a augmenté d'un tiers. »*

DÉPÊCHES

■ **CHASSE : trois cents personnes ont manifesté** lundi 6 novembre devant le tribunal de grande instance de Bordeaux, où comparaissaient le président du Comité de défense et d'organisation du tir de la tourterelle et le président de la Fédération des chasseurs de la Gironde. Le tribunal doit donner le 13 décembre sa réponse à la requête des associations qui réclament 200 000 francs de dommages et intérêts à ce comité et cette fédération, pour incitation au braconnage de la tourterelle en mai 1992.

■ **SANTÉ : les laboratoires pharmaceutiques** Fournier lancent la première campagne télévisée publicitaire sur le thème de la ménopause, sans toutefois citer de produit ou de médicament. Cette campagne, qui incite les femmes concernées par la ménopause à en parler avec leur médecin, a été soumise à l'Agence du médicament et au BVP. La France compte 9 millions de femmes ménopausées et, en 1994, le chiffre d'un million de Françaises suivant un traitement hormonal substitutif a été dépassé.

■ **UNIVERSITÉS : après l'annonce par François Bayrou d'un plan d'urgence pour les universités *« pauvres »*** (*Le Monde* du 7 novembre), le SNES-Sup (enseignants) considère que toutes les universités sont *« maltraitées »*, et demande un *« sursaut national »* pour obtenir le doublement des crédits de l'enseignement supérieur. L'UNEF et l'UNEF-ID font le même constat et appellent également à une manifestation intersyndicale d'ampleur nationale, jeudi 9 novembre.

HORIZONS

ENQUÊTE

« Omar m'a tuer »

Un jardinier marocain, Omar Raddad, a été condamné pour le meurtre, à Mougins, de sa patronne, Ghislaine Marchal. Pourtant, de larges zones d'ombre demeurent



1 *L'ENQUÊTE*

LE MYSTÈRE de LA CHAMADE

LA Cigalière, Pichoun, le Vieux Mas... De propriété en propriété, le chemin Saint-Barthélemy n'en finit pas de monter vers les hauteurs boisées de Mougins. Le visiteur s'éloigne du tumulte de l'agglomération cannoise. Par-delà les grilles en fer forgé, il n'entend plus que les bruits discrets d'une vie d'aisance : le chuintement d'un tuyau d'arrosage, un râteau sur le gravier, le cliquetis des sécateurs.

Et le chemin continue de grimper, si étroit que deux voitures ne peuvent s'y croiser. Plus haut, après la chapelle, débute l'allée Saint-Barthélemy. La Chamade, l'avant-dernière villa de cette voie sans issue, est située sur la gauche, à l'ombre des chênes et des pins.

Le portail électrique s'ouvre sur l'arrière de la maison. Le jardin est bien entretenu, les géraniums sont en fleur. En contrebas de la terrasse, les lauriers poussent à flanc de colline. Dans la villa, décorée avec raffinement, on dénombre huit pièces, dont cinq chambres.

Le salon donne sur la piscine par de larges baies vitrées. Pour accéder au sous-sol, il faut passer par l'extérieur, descendre un escalier de onze marches, tourner la clef d'une porte en fer. L'endroit, tout en ciment et en béton brut, sert de débarras : une tondeuse à gazon, un bric-à-brac de cartons, du petit bois pour la cheminée, un local de chaufferie... Rien que de très banal. C'est pourtant là, devant la chaudière, que fut découvert le corps de Ghislaine Marchal, le 24 juin 1991.

Elle gisait face contre terre, vêtue uniquement d'un peignoir, retroussé jusqu'à la taille. Ses cheveux blonds étaient maculés de sang. Son agresseur l'avait frappée à la tête à l'aide d'un chevron, une pièce de bois utilisée par les charpentiers. Le corps portait également traces d'une dizaine de coups par arme blanche, dont une profonde entaille en V à la gorge. A l'abdomen, une plaie d'éventration de quatorze centimètres laissait échapper les intestins. Sur la porte de la chaufferie, figurait une inscription en lettres de sang : *« OMAR M'A T »*. Sur la porte de la cave à vin, il y avait une autre inscription, bien lisible celle-là : *« OMAR M'A TUER»*.

Depuis ce lundi de 1991, la justice a fait son œuvre. Le jardinier marocain Omar Raddad, coupable désigné, a été condamné à dix-huit ans de prison. A la Chamade, la vie a repris son cours dans la douleur du souvenir. Christian Veilleux, le fils de la défunte, n'a pas voulu vendre cette villa dont sa mère avait elle-même imaginé les plans. La famille y séjourne de temps en temps, surtout l'été. Bibelots et tableaux n'ont pas bougé. Un couple de gardiens assure l'entretien des lieux. Le sol de la chaufferie a été repeint, les traces ont été effacées, mais l'endroit garde ses mystères, comme pour rappeler que le doute persiste quant à la culpabilité d'Omar. Pourquoi ? La réponse à cette question oblige d'abord à effectuer un retour sur les personnages principaux ; à commencer par la victime.

Ghislaine de Renty, future Ghislaine Marchal, voit le jour le 18 février 1926, à Versailles. Son père est un industriel, il prospère dans les produits chimiques ; sa mère, elle, a grandi au sein d'une famille d'avocats. Arrêté en 1944, le couple est déporté à Ravensbrück. Robert de Renty ne reviendra jamais d'Allemagne. Seule sa femme parviendra à rallier la France, en passant par la Suède. Les trois filles de Renty vont connaître des destins de grandes bourgeoises. Christiane épousera un homme d'affaires très en vue dans les rangs gaullistes, Gilbert Beaujolin. Claude se mariera avec un avocat réputé, Bernard de Bigault du Granrut (bâtonnier du barreau de Paris de 1982 à 1983). Quant à Ghislaine, elle s'est mariée dès 1943, avec Jacques Veilleux, directeur de société. En 1949, quatre ans après la naissance de son fils Christian, elle divorce. En 1965, elle épouse en secondes noces Jean-Pierre Marchal, un ami de son premier mari. L'homme est riche, il doit sa fortune à la réussite de son père, patron d'une célèbre entreprise d'accessoires automobiles. Ghislaine et Jean-Pierre Marchal vont vivre entre Paris, la Suisse et la Côte d'Azur. En 1977, lorsqu'ils décident de se séparer – sans divorcer –, Jean-Pierre Marchal garde la villa de Cannes, la Chatrie. Sa femme, elle, rêve d'une propriété sur les hauteurs de Mougins. Une belle maison qu'elle fera construire à son idée et baptisera la Chamade ; allusion, dit-elle, à un *« cœur qui bat »*.

Elle y vit seule. Le pécule que lui a laissé son mari après leur séparation lui permettra de vieillir en dame du monde. Sa chambre s'ouvre sur la terrasse à colonnades. Elle adore recevoir sa famille, notamment ses nièces et neveux. C'est une femme de caractère, indépendante, d'une intelligence vive. Elle sait aussi se montrer autoritaire, voire cassante. A-t-elle des secrets ? Nul ne sait trop. La rumeur cannoise lui a prêté une liaison avec un Grec, puis avec un Italien. Elle n'est pas femme à se confier, même si elle avoue parfois se sentir seule. Peut-être préfère-t-elle écouter les autres : son beau-frère, l'avocat, qui lui raconte ses procès ; ou Francine Pascal, une charmante septuagénaire qui habite à 500 mètres de la Chamade.

Sur les hauteurs de Mougins, tout le monde se connaît. On joue au bridge, on bavarde entre gens d'aimable compagnie. Aussi, lorsque que Francine Pascal apprend que son amie Ghislaine cherche un jardinier, elle lui conseille d'engager le sien, Omar Raddad. Son père, Abdeslam, a travaillé chez elle pendant quinze ans. Depuis qu'Omar a pris sa succession, elle n'a jamais eu à s'en plaindre. Certes, il ne fait guère d'efforts pour parler français et ne comprend pas toujours les instructions qui lui sont données, mais il est calme et consciencieux. Jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, il a vécu au Maroc, à Beni Oulichek, un village de montagne. Là-bas, il n'y avait pas d'école. Il a travaillé aux champs, pour aider sa mère à élever six enfants (trois garçons, trois filles). Le père, en France depuis 1962, envoyait des mandats ; il revenait l'été, pour les vacances. Omar l'a rejoint en 1985, après son service militaire. Il a habité un temps au foyer Sonacotra du Cannet, avec celui qu'il appelle *« le père »*. Le 2 février 1987, il a épousé Latifa, une Française d'origine marocaine dont la famille vit à Toulon, en HLM. Alors, il a obtenu des papiers. Ensemble, ils ont fait des projets.

Sur les conseils de son amie Francine, Mme Marchal engage donc le jeune homme. Un jour par semaine, à 50 francs de l'heure. Et tout se passe pour le mieux. Ghislaine Marchal sympathise avec Latifa ; elle offrira même des cadeaux à la naissance des garçons, Karim, en décembre 1987, et Youssef, en mai 1991. Après plusieurs déménagements, le couple Raddad s'installe au Cannet, résidence Les Lotus. Au premier étage de cet immeuble sans prétention, il loue un deux-pièces-cuisine. A en croire les voisins, ce sont des gens *« sans histoires »*. Le jardinier gagne environ 6 000 francs par mois, auxquels s'ajoutent 2 000 francs d'allocations familiales. Il connaît toutefois des difficultés financières, au point de souvent demander des avances à ses patronnes. Il semble parfois préoccupé. En juin 1991, le gendre de Mme Pascal en vient même à lui demander s'il a des problèmes, s'il est racketté. Il répond que tout va bien.

Le 23 juin, à 17 heures, quand les gendarmes se présentent à la Chamade, la maîtresse de maison n'a pas donné signe de vie depuis la veille. Le dimanche, entre 10 h 30 et 11 h, elle a téléphoné à Colette Koster, chez laquelle elle devait déjeuner. Un simple appel de confirmation, pour dire qu'elle serait là vers 13 heures. Or, elle n'est jamais venue. Ses amies l'ont vainement cherchée. Elles ont cru qu'elle était partie à l'improviste, sans explication, comme cela lui arrivait de temps à autre. Dimanche, Mme Pascal a alerté la gendarmerie. Les gendarmes Liedtke et Teulière se procurent la clef de la porte du sous-sol. Ils sentent une forte résistance : elle est bloquée de l'intérieur par un lit pliant. Il semble qu'un tube métallique, appuyé sur un chevron de bois, complète ce dispositif de blocage. A l'évidence, quelqu'un a voulu se barricader. Une fois la lumière allumée (l'interrupteur est couvert de sang), les gendarmes découvrent le corps de Ghislaine Marchal. Ce sous-sol constitue, pour eux, un mini-laboratoire de police scientifique. Tout y est : le cadavre, les traces, le chevron et même un prénom, en lettres de sang... Ne manque que l'arme du crime. *« Une lame effilée à double tranchant mesurant de 15 à 20 centimètres de long, large de 2 centimètres maximum »*, diront les médecins légistes. La mort, selon ces spécialistes, remonterait au dimanche entre 11 heures et 13 h 30.

Interrogé le jeudi par le juge d'instruction Sylvaine Arfinengo, Omar Raddad reste d'un calme déroutant. Il jure de son innocence : *« J'ai travaillé dans la journée du dimanche 23 juin 1991 chez Mme Pascal dès 8 h du matin. A midi, j'ai quitté mon travail en Mobylette, je suis allé jusqu'au centre de Val Mougins. Je me suis arrêté à la boulangerie pour acheter une demi-baguette puis je me suis dirigé vers mon immeuble. J'ai croisé le gérant de Casino. Je crois qu'il m'a vu. Un peu plus loin, j'ai aperçu un autre occupant de mon immeuble, mais j'ignore s'il m'a vu ou pas. Je suis arrivé à mon appartement vers 12 h 15. J'ai mangé un morceau de fromage. J'ai regardé la télévision à peu près cinq minutes et j'ai bu du thé. Vers 12 h 45, j'ai quitté mon domicile, repris ma Mobylette et rejoint le domicile de Mme Pascal. Je suis arrivé chez Mme Pascal vers 13 h. C'est vers 13 h 05-13 h 10 que j'ai commencé mon travail. De toute la journée, je ne suis pas allé chez Mme Marchal, je ne l'ai pas vue. Je m'étais rendu chez elle pour la dernière fois le vendredi précédent vers 17 h 15. »*

L'expert psychiatre : « Je note comme trait dominant une parfaite maîtrise du contrôle émotionnel »

Cet emploi du temps est décortiqué. Les enquêteurs cherchent à savoir si le jardinier dit vrai. Or aucun des témoins cités (les employées de la boulangerie, le gérant de Casino, l'autre voisin) ne se souvient l'avoir aperçu ce jour-là. Seuls Mme Pascal, sa fille et son gendre confirment sa présence chez eux aux heures indiquées. L'enquête va également porter sur un appel téléphonique : à 12 h 51, Omar se serait arrêté dans une cabine pour appeler Latifa, sa femme, à Toulon. Les défenseurs du jardinier y voient une preuve d'innocence. L'accusation estime que rien n'empêchait l'inculpé d'être présent à la Chamade entre midi et 12 h 45 puis d'aller téléphoner à 12 h 51. D'auditions en expertises, le portrait du suspect se précise. Dans un rapport daté du 19 octobre 1991, le psychiatre Louis Roure évoque un *« sujet d'allure jeune, ayant un port assez altier et fier, plutôt mince, svelte et souple, parfaitement adapté et ne perdant à aucun moment le fil de l'entretien, faisant preuve d'un sens logique absolument indiscutable »*. Et le médecin d'ajouter : *« Je note comme trait dominant une parfaite maîtrise du contrôle émotionnel. Il ne sait ni lire ni écrire, ni en arabe ni en français, ce qui contraste fortement avec le bon niveau intellectuel du sujet. »* Omar lui a confié : *« Je suis innocent, de mes pieds jusqu'à mes cheveux. Je prie le bon Dieu que la vérité se fasse connaître. Mme Marchal était une personne très généreuse et chaleureuse, je la regrette énormément. »*

Les gendarmes accumulent pourtant les éléments à charge. Déjà, un scénario se dessine. Le jardinier avait besoin d'argent, tant pour son ménage que pour assouvir sa passion du jeu (il jouait aux machines à sous). Dimanche, il a voulu obtenir une avance sur salaire. Quand il s'est présenté à la Chamade, Mme Marchal était au sous-sol. Agacée par cette visite imprévue, elle l'a rabroué. Omar l'a frappée. La croyant morte, il est ensuite reparti. Peut-être en a-t-il profité pour voler des billets dans son sac à main, retrouvé dans la chambre. Craignant son retour, elle a eu la force de se barricader. Sur la porte de la cave à vin, elle a écrit *« OMAR M'A TUER »* (il lui arrivait de faire de telles fautes d'orthographe) et sur celle de la chaufferie, juste avant de succomber, *« OMAR M'A T »*. C'est cette thèse, reposant essentiellement sur le blocage de la porte et l'expertise de l'écriture, que retiendront les enquêteurs.

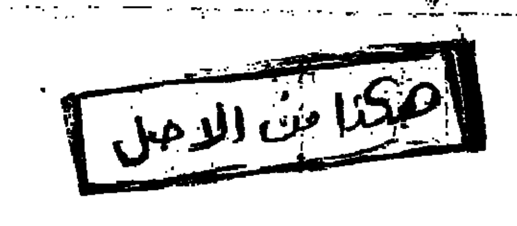
La défense avancera l'hypothèse, beaucoup plus tortueuse, d'une mise en scène machiavélique : le meurtrier a contraint Mme Marchal à accuser Omar – ou il a écrit lui-même les messages – puis il l'a enfermée en plaçant le lit. Selon eux, une telle manœuvre est possible de l'extérieur. La démonstration que les avocats tentent de faire lors d'un transport sur les lieux, le 18 février 1992, ne s'avère pourtant guère concluante. Ni le juge ni la famille de la défunte ne sont convaincus. A Mougins, en revanche, la plupart des voisins soutiennent Omar, *« un garçon si gentil »* que personne n'a vu près de la Chamade, le dimanche du meurtre.

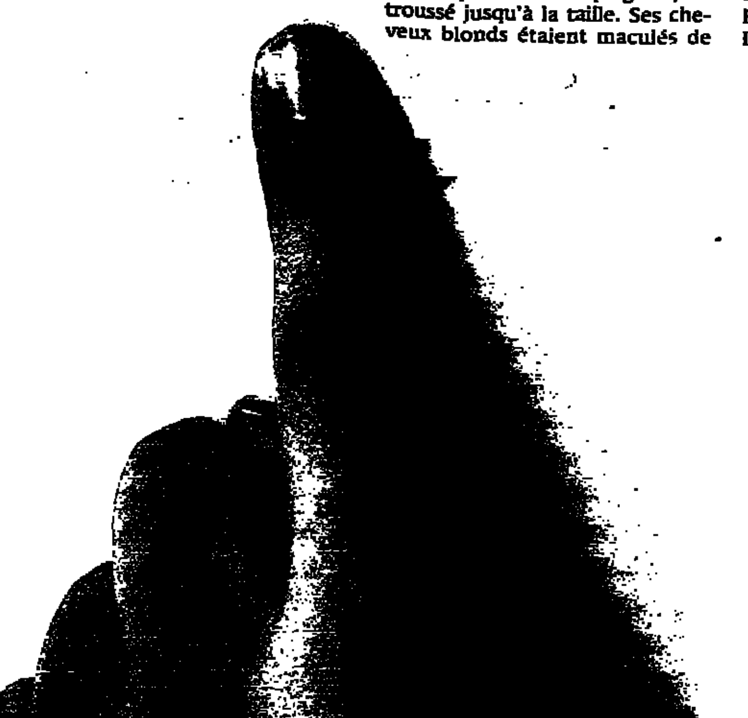
Entre ces deux thèses, la justice eut donc à trancher. Lors du procès, en 1994, il fut question des inscriptions : s'agissait-il de l'écriture de Mme Marchal ? Il fut question, aussi, du lit pliant, élément crucial de l'accusation. Furent également débattus l'alibi de l'accusé, son incapacité – feinte ou réelle – à comprendre le français lors des premières auditions, l'absence de la moindre particule de sang sur ses vêtements, la gravité des blessures de Mme Marchal (était-elle en mesure de déplacer un lit de 12 kilos ?)... Des dizaines de personnes vinrent témoigner. Du dossier, il ressortit que le jardinier avait des difficultés financières dont il avait caché l'ampleur à sa femme.

La cour le condamna. Me Jacques Vergès, son conseil, crut voir en lui un *« nouveau Dreyfus »*. D'autres voix, moins polémiques, s'élevèrent pour dénoncer une injustice et non une marque de racisme. L'affaire Marchal devint ainsi l'affaire Omar. Aujourd'hui encore, des avocats s'activent, plusieurs détectives jouent des coudes, des témoins sortent de l'ombre, le roi du Maroc lui-même s'inquiète du sort du jardinier de Beni Oulichek. Les pistes négligées par les enquêteurs et les nombreuses insuffisances du dossier sont autant de failles qui justifient une contre-enquête. Mais cette charge débridée contre le verdict du 2 février 1994 comporte des risques. La traque d'un autre coupable se mène sur un terrain instable, celui du doute et de la délation.

Philippe Broussard

Demain : **Négligences, fausses pistes et soupçons**





Deux visions israéliennes du monde *par Ilan Greilsammer*

CE qu'il faut bien comprendre du fond de la douleur qui nous assaille, c'est que deux camps, deux politiques, deux cultures, deux visions du monde, deux perceptions de l'avenir du peuple juif se sont affrontés et s'affrontent en Israël. Ces deux cultures politiques étant radicalement opposées l'une à l'autre, leur antagonisme même était porteur de mort.

Le grand schisme ne date pas de l'accord d'Oslo ni de la poignée de main entre Rabin et Arafat. Il remonte sans doute beaucoup plus loin à un désaccord de fond jamais élucidé sur les finalités de l'Etat d'Israël. *« Etat des juifs »*, certes, mais qu'est-ce que ces mots signifient ? Un Etat refuge pour les juifs persécutés ? Un Etat où les valeurs juives seraient pratiquées ? Et quelles valeurs, religieuses ou culturelles ? Un Etat sur sa terre, certes, mais une terre de quelle étendue, avec quels lieux saints, avec quelles frontières ? Il y a longtemps que les Israéliens ont découvert qu'ils ne parlaient pas de la même chose, que les mots mêmes, les concepts d'Etat, nation, territoire, citoyenneté, démocratie n'avaient pas la même signification pour les uns et pour les autres.

La guerre de six jours a été le grand révélateur. Brusquement, Israël a changé de visage. La soudaineté du conflit, l'immensité de la victoire, Jérusalem retrouvée et réunifiée, le Mur, les territoires de l'Eretz-Israël bibliques entre nos mains, une frontière de sécurité s'étendant du canal de Suez au mont Hermon, en passant par le Jourdain : cet événement, qui pour certains n'était qu'une belle réussite militaire, a pris pour d'autres une signification messianique.

Pour la très grande majorité des juifs religieux, la reconquête d'Eretz-Israël était un fait irréversible. Le jour de la prise de Jérusalem fut érigé en fête religieuse, avec prières et louanges. Le petit parti sioniste religieux, jusque-là modéré dans ses orientations, centré sur l'éducation juive de la jeunesse et allié fidèle du Parti travailliste, commença à glisser de plus en plus vers des positions ultranationalistes. La vieille garde de politiciens religieux amis de Ben Gourion fut progressivement remplacée par un groupe de jeunes extrémistes, gagnés à l'idée de l'irréversibilité des conquêtes.

Ces nouveaux leaders, hostiles à toute idée de compromis, se tournèrent résolument vers la droite, vers Menahem Begin, et désignèrent leur ancien partenaire travailliste comme l'ennemi. Bientôt, ces jeunes religieux fanatisés par certains de leurs rabbins allaient joindre l'acte à la parole, en allant s'installer dans les territoires et en y multipliant les implantations juives. Et si les gouvernements israéliens n'étaient pas prêts à autoriser des implantations légales, eh bien, elles seraient *« sauvages »*...

Principe démocratique contre irréversibilité messianique

Dans les années 70, même les travaillistes, même Itzhak Rabin ne purent contenir l'enthousiasme de ces colons ou n'eurent le courage de le retenir. Begin, l'éternel *outsider*, le leader de la droite nationaliste, fut ravi de trouver en ces jeunes religieux des alliés politiques : en 1977, à la suite de l'énorme faute de la guerre du Kippour, les travaillistes étaient balayés et une coalition de la droite laïque – des colons, des ultrareligieux fondamentalistes et l'extrême droite militante – prenait le pouvoir. Entre 1977 et 1992, les groupes ultras eurent le champ libre.

D'un côté, Israël se définissant comme démocratique acceptait le principe de l'alternance au pouvoir. Mais, d'un autre côté, au sein de la droite religieuse croyant dans l'intervention divine dans l'histoire d'Israël, l'idée de l'irréversibilité des conquêtes de 1967 était devenue un article de la foi. C'est ce choc absolu, total, entre le principe démocratique reposant sur des élections libres et les décisions de la majorité, et la perspective de l'irréversibilité messianique, que la victoire de la gauche en 1992 a placé en pleine lumière.

La droite laïque, le Likoud et ses petits satellites ont allègrement chevauché la vague religieuse extrémiste. Prêts à revenir au pouvoir, ils ont laissé leurs alliés religieux extrémistes dire et faire n'importe quoi. Netanyahou, Sharon et leurs compères laïques ne pouvaient pas ne pas voir ces manifestants et leurs pancartes messianiques et apocalyptiques. Au lieu d'appeler à une discussion franche et réfléchie des orientations politiques du gouvernement travailliste, le Likoud a préféré tolérer les débordements des groupes extrémistes. Oui, ces membres de partis hors la loi, de groupes dissous, de sectes surveillées par la police étaient toujours là, animant les manifestations de la droite et prêts à toutes les outrances. L'autonomie accordée aux Palestiniens, peut-être prélude à un éventuel Etat palestinien, a été littéralement insupportable pour l'extrême droite relayée par la droite dite *« respectable »*. Dès lors, tout était dit, les mots mêmes qui ont armé le bras de l'assassin : gouvernement de traîtres, d'ennemis d'Israël, d'assassins, de criminels, d'antijuifs, etc. Des poupées à l'effigie de Rabin furent brûlées, on vit des pancartes où le chef du gouvernement était représenté en habit de SS. Il s'agissait bien d'un appel au crime en bonne et due forme qu'il suffisait de lire entre les lignes, ou même pas entre les lignes.

L'incroyable puissance du deuil qui a saisi l'ensemble de la population israélienne a, provisoirement, réunifié une nation cassée en deux et déchirée. Mais cette honte n'est-elle que provisoire ?

Il est temps que les groupes extrémistes soient dissous, que leurs membres soient immédiatement sous les verrous, leurs cellules terroristes démantelées sans hésitation et sans merci.

Ilan Greilsammer *est professeur de sciences politiques à l'université Bar-Ilan (Israël).*

Ouvrir le chantier de la dissuasion *par Christian Schmidt*

EVACUÉ pendant la campagne présidentielle, le problème de la défense s'est bruyamment rappelé à l'attention des citoyens au cours de cet été. Reprise des essais nucléaires, conduite d'opérations militaires en Bosnie, rumeurs de coupes drastiques dans le budget de la défense, polémiques avec les Américains sur nos ventes d'armes dans le tiers-monde, rien ou presque n'a manqué. La présentation du budget du ministère de la défense au vote du Parlement, le 8 novembre, fournit l'occasion au gouvernement de révéler quelques-unes de ses options.

Trois questions dominent aujourd'hui les problèmes de défense nationale. Elles concernent respectivement la place du nucléaire, la mesure des coûts et l'organisation industrielle de l'armement.

– Le nucléaire est un problème mal posé. Ce qui est en cause n'est ni l'idée d'une stratégie de dissuasion, bien antérieure à l'âge atomique, ni même l'utilisation du pouvoir nucléaire à cette fin. La question porte sur la doctrine. Il y a une trentaine d'années, les Français élaboraient une doctrine originale dont l'objectif se trouve clairement résumé par l'appellation de « dissuasion du faible au fort ». A l'époque, l'identification du fort ne soulevait aucune difficulté. La scène internationale a profondément changé et l'on ne peut à volonté remplacer le « fort » par le « fanatique », l'« inconscient » ou le « fou ». Il n'est un mystère pour personne que cette doctrine n'est plus adaptée.

Mais, avant de débattre des moyens (deux composantes au lieu de trois, trois sous-marins nucléaires au lieu de quatre...), il serait opportun de partir du constat de cette absence de doctrine et d'ouvrir un vrai chantier intellectuel sur la question. La force nucléaire y serait considérée comme un élément dans une panoplie d'options plus large, intégrant, notamment, les possibilités offertes par les nouvelles technologies spatiales. Une telle entreprise est chose trop sérieuse pour être réservée à un petit nombre de spécialistes du sérail.

– Si la formule des dividendes de la paix a fait florès dans les organisations internationales, le problème des coûts de la sécurité internationale est une question plus urgente et moins publique. L'évaluation des coûts économiques de la défense nationale dépend d'abord de l'option stratégique retenue. Ainsi, dans un système où la défense est organisée autour d'une doctrine de dissuasion fondée sur la menace, comme aujourd'hui encore en France, les coûts indirects demeurent peu importants et le budget militaire fournit un indicateur représentatif de l'effort de défense. Avec une doctrine stratégique conçue autour de la protection des populations, il en va autrement. Il suffit de franchir les Alpes pour s'en convaincre.

L'Europe de l'armement doit-elle attendre la construction d'une défense commune dont on ignore toujours les contours précis ?

Selon les estimations d'un ouvrage récent, le montant des coûts indirects de la défense en Suisse représenterait pour 1994 jusqu'à 46 % du total (*Le Futur de la défense nationale suisse : année 2001*, sous la direction de J. J. Langendorf, Georg éditeur, 1995). Par coûts indirects, il faut entendre l'ensemble des prélèvements sur la richesse nationale qui ne figurent pas dans le budget militaire. On objectera que l'exemple est exotique et le calcul controversé. Restons chez nous et imaginons l'abandon du système de conscription. Les coûts salariaux de nos armées en seraient bouleversés, parce que les militaires seraient contraints d'évaluer le travail à son prix.

Ces exemples montrent qu'il n'existe pas de mesure unique des coûts de défense, ce qui limite la portée statistique des comparaisons internationales des budgets militaires. Le cas français ne peut donc s'apprécier à la seule aune des comparaisons avec ses alliés. D'où l'urgente nécessité d'un travail comptable en profondeur. Quelques progrès ont été accomplis en ce sens, grâce aux travaux des missions du contrôle des armées qui se sont succédé depuis une vingtaine d'années. Mais la défense ne dispose toujours pas de comptes satellites, comme la santé publique. Or, sans instrument de mesure, comment procéder à des choix stratégiques en toute connaissance de cause économique ?

– La défense est également, et de plus en plus, une industrie. En France, le budget des armées représente le premier budget industriel du pays. La diminution des marchés captifs dans le monde et la baisse générale des budgets militaires au cours des dix dernières années ont fait disparaître beaucoup des spécificités commerciales de ce secteur. Ajoutons que le marché mondial s'est réduit d'environ 70 % par rapport au milieu des années 80. Rien d'étonnant dans ces conditions que les contradictions se durcissent entre les contraintes de la compétition économique et les impératifs de la sécurité internationale. C'est dans l'aéronautique en général, et dans sa branche militaire en particulier, que les adeptes de la guerre économique se recrutent en plus grand nombre. Or, quel est l'ennemi dans cette prétendue guerre économique ? Les Etats-Unis, c'est-à-dire notre principal allié militaire. Une telle situation n'est pas neuve, mais son ampleur et son intensité actuelles confèrent une importance particulière à ce paradoxe.

A environnement international nouveau, conditions d'organisation nouvelles. La question ne se pose pas en termes identiques, lorsqu'il s'agit des arsenaux d'Etat ou de grands groupes industriels. D'ores et déjà les entreprises de la seconde catégorie se sont engagées dans la voie des alliances entre concurrents (*Les Stratégies d'alliance*, de B. Garette et P. Dussauge, Les Editions d'organisation, 1995). L'Aérospatiale, pour ne citer qu'elle, figure au sommet du *hit parade* européen pour le nombre de ses projets en coopération. Mais, en même temps, la France reste le seul pays d'Europe à conserver deux grands constructeurs aéronautiques. Les conséquences ne se sont pas fait attendre. Il n'est qu'à comparer les performances à l'exportation des industriels britanniques et français. Il y a dix ans la France frôlait les 10 % du marché mondial de l'armement, devançant nettement la Grande-Bretagne. Depuis 1992, le Royaume-Uni occupe la deuxième place pour les livraisons de matériel militaire, avec près de 20 % du marché mondial, laissant notre pays loin derrière. Entre-temps, le nombre et la structure des entreprises britanniques ont été drastiquement réduits.

Les restructurations de telle ou telle branche de l'armement sont certes nécessaires dans un secteur en surcapacité, mais elles ne constituent pas la panacée. La question de fond concerne les meilleures manières de rendre compatible la compétition économique vécue au quotidien avec les impératifs découlant de ces stratégies à long terme. L'Europe de l'armement doit-elle attendre la construction d'une défense commune dont on ignore toujours les contours précis faute d'options stratégiques clairement définies, ou peut-elle se désintéresser de ses principaux commanditaires, qui restent, jusqu'à preuve du contraire, les états-majors nationaux des pays concernés ?

La défense est un problème à tiroirs. Sa solution exige patience et méthode, deux vertus difficiles à pratiquer sans boussole et dans l'agitation.

Christian Schmidt *est professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine.*

La France ne peut construire seule sa défense *par Martine Aubry*

LA politique étrangère se nourrit de symboles. Des gestes simples comme la présence commune de Helmut Kohl et François Mitterrand à Verdun ou la poignée de main entre Yasser Arafat et Itzhak Rabin en sont des témoignages forts. Mais ces signes n'ont de sens que s'ils expriment une volonté et s'ils se traduisent, ensuite, dans des faits.

La reprise par la France de ses essais nucléaires est l'exemple du faux symbole et le contraire de l'expression d'une volonté. Les reculs successifs sur la date possible comme sur le nombre d'essais en sont, à leur façon, une démonstration. Apparemment, c'est le geste souverain d'un président, libre de ses choix, qui, après avoir consulté, décide *« au nom de l'intérêt national »*. En fait, c'est un acte illisible, incompréhensible et en définitive nuisible.

On peut être étonné qu'un chef d'Etat se retranche derrière l'avis de scientifiques pour prendre une décision fondamentalement politique. Mais la question de fond est autre. C'est de savoir à quoi sert la dissuasion, dans quelle perspective stratégique elle se situe, à quel niveau elle doit être maintenue ; en un mot, dans quelle politique de défense elle s'intègre. Ces questions sont bien plus importantes que de savoir si on a suffisamment de données informatiques pour faire de la simulation. Elles n'ont pas été abordées, ni *a fortiori* débattues. Ce refus de débattre, d'expliquer, n'est pas démocratique. Et il n'est pas adapté à notre époque.

L'affirmation hautaine de la souveraineté est par ailleurs à contre-courant d'une sensibilité mondiale constamment alimentée par les médias. Pour être efficace, il faut une forme de légitimité internationale, qui n'existe que par la transparence et la clarté. Pourquoi, à tout le moins, le ministre des affaires étrangères ne s'est-il pas rendu chez nos principaux voisins européens, dans le Pacifique et au Japon pour expliquer la décision de Jacques Chirac, plus encore en cette année du cinquantenaire d'Hiroshima ? Agir comme si on était seul est inévitablement porteur d'impuissance et de désillusion.

Il a fallu un été entier de pressions pour que le gouvernement sorte de son splendide isolement... et tente d'associer la construction européenne à cette querelle des essais. C'est un idée vaine car elle fut immédiatement dénoncée pour ce qu'elle est : une maladroite tentative de détournement. C'est une idée dangereuse car elle transforme en prétexte une question essentielle qui est celle de la politique de défense commune.

Cette inconsistance dans les décisions de défense n'est, il est vrai, que la continuation de celle qui s'est exprimée dans la loi de programmation militaire de MM. Balladur et Léotard. Aucun choix, aucune priorité n'y ont été exprimés, de telle sorte que tous les programmes engagés ont été maintenus en dépit de la réduction des crédits. Et pourtant, va-t-on vraiment consacrer 170 milliards de francs à l'avion Rafale sans être sûr de l'intérêt de son emploi et de la justification de ses multiples versions ? Pourquoi aussi dépenser 65 milliards de francs pour un char ultrasophistiqué conçu pour la grande bataille contre l'armée rouge ?

Faute de stratégie à long terme et de décision claire, ne risque-t-on pas un jour ou l'autre de fermer brutalement des arsenaux, des bases et des installations sous prétexte qu'ils sont en surnombre ? Si des choix sont nécessaires, ils impliquent de veiller à ce que ne soient pas bradées les compétences accumulées et que soient bien prises en compte les conséquences sur l'emploi et l'aménagement du territoire, en association étroite avec les élus locaux et nationaux.

En définitive, comment faire des choix militaires, qui sont aussi des choix budgétaires, sans répondre à ces questions apparemment simples mais fondamentales : contre qui se défendre, avec qui se défendre et comment se défendre. Ce sont de vrais choix politiques, qui nécessitent un débat au Parlement et devant l'opinion publique.

A l'évidence, il nous faut des moyens militaires. Nous pouvons rêver d'un désarmement universel. Force est de reconnaître que la perspective n'en est pas proche. Pour contenir les massacres, pour défendre nos intérêts, pour appuyer notre influence, nous avons besoin d'une défense. La France ne peut la construire seule : l'avenir de notre défense, c'est l'Europe. Parce que nos intérêts sont de plus en plus solidaires et parce que la France est une puissance moyenne. L'épreuve yougoslave a bien montré les limites de nos marges de manœuvre. Et elle a mis en évidence, en particulier au moment de l'éclatement de la fédération yougoslave, la paralysie et le drame qu'entraîne une Europe divisée.

Avoir des objectifs de défense communs en Europe est un impératif sans lequel la poursuite de la construction européenne sera mise en danger

Avoir des objectifs de défense communs en Europe est donc un impératif sans lequel la poursuite de la construction européenne sera mise en danger. Comment croire à une « union politique » dont les membres poursuivraient, jusque dans leur commun voisinage, des politiques extérieures divergentes ? Notre responsabilité collective est énorme : l'Europe est un facteur de stabilité, une référence pour toutes les régions instables qui nous entourent.

L'attitude vigoureuse de Jacques Chirac – que j'ai approuvée – pour que s'arrêtent les exactions en Bosnie ne suffit pas pour dessiner les contours d'une vision stratégique sur l'Europe centrale et les Balkans. Nous devons construire progressivement une vision commune de nos relations extérieures et d'abord avec nos voisins : Europe centrale et orientale, Russie, Maghreb et pourtour méditerranéen. Cette démarche n'est pas facile. Elle implique de réfléchir, de débattre avec d'autres gouvernements qui n'ont pas la même tradition militaire ni la même approche politique que la nôtre. Cela va exiger de tous des changements dans les conceptions des relations internationales afin de dégager des priorités partagées, d'élaborer une vision commune de ce qui nous menace et des moyens d'y répondre.

Car construire une défense commune, c'est aussi, une fois les objectifs définis, se donner les moyens de l'autonomie militaire. Faute de disposer d'hélicoptères adaptés pour acheminer nos troupes, et dès lors tributaires du bon vouloir des Etats-Unis, nous avons dû abandonner Srebrenica aux Serbes pour de nouveaux massacres. Ce n'est que lorsque les Américains ont décidé de lancer leur initiative diplomatique, suivant leur agenda, qu'ils ont accordé les moyens militaires nécessaires pour agir. Ils ont ainsi récupéré à leur profit l'énorme investissement politico-militaire fait par la France et le Royaume-Uni en Bosnie depuis quatre ans.

Nous ne construirons pas seuls les moyens militaires de notre autonomie politique. Le développement de systèmes d'armes est aujourd'hui devenu si coûteux qu'il est illusoire de le faire dans le seul cadre national, plus encore dans le contexte budgétaire d'aujourd'hui. Refuser cette réalité, c'est accepter de perdre son indépendance. Les industries françaises et européennes de défense ne peuvent survivre avec des marchés internationaux fragmentés et des exportations en déclin constant alors qu'elles sont confrontées à une concurrence américaine croissante qui s'appuie sur un immense marché protégé, triple de celui de l'Europe. De fait, les Etats-Unis dominent de plus en plus le marché militaire européen dont ils détiennent 40 %.

Il est urgent de proposer à ceux de nos partenaires qui le souhaitent de créer un marché intégré dans lequel jouerait une préférence européenne. Rappelons-nous qu'une démarche analogue dans la construction aéronautique civile a permis de réaliser Airbus ou Ariane. Notre pays peut jouer un rôle dans ce processus. Au cours des années 80, il a su lancer les principales initiatives de défense européenne : le programme de satellites Hélios avec l'Espagne et l'Italie, celui de l'hélicoptère Tigre avec l'Allemagne, le corps européen avec ces trois pays et la Belgique, etc.

C'est dans le mouvement politique ainsi créé que pourra être posée, le moment venu, la question de la fonction de la force de dissuasion française en Europe : non pas au détour d'un discours de circonstance, mais dans une confrontation rigoureuse de nos intérêts fondamentaux et dans une construction exigeante de nos solidarités.

La France a une voix à faire entendre. Elle a des valeurs et des intérêts à défendre et à promouvoir. Mais il est illusoire de croire qu'on est plus entendu quand on est arrogant et solitaire.

Martine Aubry *est ancien ministre.*

Le Monde

Les tentations du SPD

AFFAIBLI par des résultats électoraux décevants, miné par des querelles de chefs, inhibé par la personnalité imposante d'Helmut Kohl, le Parti social-démocrate allemand est en quête d'une politique lui permettant de retrouver sa place de grand parti populaire. Certains de ses dirigeants croient l'avoir trouvée dans l'opposition à la monnaie unique. *« Enfin un thème national »*, explique Gerhard Schröder, un des rivaux de Rudolf Scharping pour la direction du SPD. Il ne s'agit pas d'une opposition argumentée, fondée sur la critique des effets potentiellement déflationnistes des critères de convergence, ou d'une critique idéologique au nom des valeurs traditionnelles de la social-démocratie. Il s'agit simplement de faire appel au « patriotisme du deutschemark », en se montrant si possible plus « maastrichtien » que le traité de Maastricht, en plaçant la barre si haut que l'Union monétaire sera reportée aux calendes grecques.

Ce n'est pas la première fois dans leur histoire que les sociaux-démocrates, dénoncés comme *« apatrides »* par Bismarck à la fin du siècle dernier, sont tentés par le repli national. Aux premières heures de la République fédérale, ils s'étaient opposés à l'ancrage occidental imposée par Adenauer ; il a fallu attendre 1960 pour qu'ils se rallient à l'intégration européenne et atlantique. Mais ils proposaient alors une conception plus ambitieuse, voire irréaliste, de la nation allemande et de son insertion dans une grande Europe. Ces flottements furent un temps masqués par la pertinence de l'Ostpolitik mise en place par Willy Brandt.

Rudolf Scharping, qui, malgré sa défaite aux dernières élections législatives, aspire à mener ses troupes à la bataille électorale de 1998, navigue à vue entre les différentes tendances de son parti. Il ne peut ignorer les populistes, qui lui disputent la place, ni les pro-européens, qui sont encore majoritaires. En matière de monnaie unique, la direction du SPD vient donc d'adopter officiellement une position marquée par une grande orthodoxie, mais elle a laissé la porte ouverte à toutes les dérives, en précisant que le respect des critères était plus important que l'application du calendrier.

Les sociaux-démocrates allemands devraient être échaudés ; en 1990, la campagne d'Oskar Lafontaine – qui a exprimé aussi ses réserves sur l'union monétaire – contre la réunification et son coût exorbitant s'est terminée par un fiasco et par la victoire du *« chancelier de l'unité »*. En cédant à la tentation national-populiste, le SPD court le même risque en 1998. Helmut Kohl aurait alors tout loisir de montrer que l'enjeu dépasse l'avenir d'une monnaie aussi respectée soit-elle. Il y va de la place de l'Allemagne nouvelle dans la communauté internationale.

Le spectateur repu

par Philippe Bertrand



L'ambition olympique

PARIS ayant renoncé, est-il raisonnable de présenter une candidature à l'organisation des Jeux olympiques d'été de 2004 ? Le bon sens incline à répondre spontanément par la négative.

La France a mis des années à se doter d'un grand stade. Dès lors qu'il est construit à grands frais à la porte de la capitale, il est difficile de l'imaginer, en 2004, désespérément vide au moment où une autre enceinte géante, dont le premier parpaing n'est pas encore inscrit au budget, résonnerait, à une heure ou deux de là, des flonflons de la fête olympique.

De plus, la France de 1995 se livrant à une traque implacable des déficits publics, on l'imagine mal se lancer dans une nouvelle aventure sportive de grande ampleur, alors que le prologue de la Coupe du monde de football n'est même pas encore joué. A ceux qui oseraient avancer un argument de type libéral comme *« les Jeux paieront les Jeux »*, plus d'un responsable devrait pouvoir rappeler que les Jeux olympiques d'hiver d'Albertville, pourtant fort réussis, laissèrent une ardoise de quelque 280 millions de francs.

L'histoire même de l'olympisme moderne ne plaide pas pour les candidatures de Lille et Lyon. Sur les quinze Jeux d'été déjà organisés en Europe, trois seulement auront échappé à la capitale du pays organisateur : Anvers (1920), Munich (1972) et Barcelone (1992).

A chaque fois, les circonstances étaient exceptionnelles. Pour la première, il s'agissait d'aider à la reconstruction d'une ville martyre de la grande guerre ; quant aux deux autres, elles avaient rang de capitales *bis*.

Paris n'étant pas candidate, les initiatives prises dans le Nord - Pas-de-Calais et en Rhône-Alpes ne se situent pas dans la même logique qu'une candidature parisienne. Battue de peu en 1986 par Barcelone, cité chère au cœur du président Juan Antonio Samaranch, la capitale ne voulait pas prendre le risque d'un nouvel échec.

Pour les deux métropoles régionales, en revanche, l'objectif est moins exigeant. Une place parmi les quatre ou cinq villes finalistes, désignées en janvier 1997 par le CIO, serait déjà considérée comme une victoire.

Il leur appartiendra alors de mesurer si les 70 à 80 millions de francs investis pour promouvoir leur dossier auront été un investissement promotionnel rentable. Par un détournement de procédure assez habituel en la matière, les deux régions ont misé sur le support olympique pour mener à bien une fructueuse opération d'aménagement du territoire.

Deux fois candidate (pour 1996 et 2000), deux fois battue, Manchester n'a-t-elle pas réussi à remodeler plusieurs de ses quartiers grâce aux aides gouvernementales ? Faire aboutir en huit ans ce qui prendrait un quart de siècle sans les Jeux, voilà l'un des vœux de Lille comme de Lyon, ces deux villes que les aménageurs de naguère qualifiaient de métropoles d'équilibre. Reste à savoir si l'Etat jouera le jeu pour abonder des budgets estimés à 8 et 11 milliards de francs.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints à la direction de la rédaction
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig

Alain Rollat, conseiller de la direction ;
Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 885 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Les imbroglios de la politique sociale

Suite de la première page

Par voie de conséquence, on pouvait supposer que les entreprises du bâtiment subiraient une baisse de leur chiffre d'affaires. Or, non seulement l'activité de ces dernières représente de l'emploi mais, s'agissant de l'attribution de marchés publics, elle est soumise depuis peu à la clause de mieux-disant social. Laquelle fait figurer l'embauche de chômeurs ou le recours à des entreprises d'insertion parmi les critères de sélection. La boucle est bouclée : une disposition de justice sociale risquait de se retourner, au final, contre les plus défavorisés.

Dans le même esprit, il faut aussi citer la proposition de Jean-Jacques Jégou, député du Val-de-Marne (CDS), qui visait à ponctionner d'environ 2 milliards de francs les organismes collecteurs de fonds de la formation, puis s'est limité à un prélèvement de 900 millions de francs sur le congé individuel de formation. *« Un véritable hold-up »*, s'insurgent les futures victimes, qui rappellent que les sommes en question correspondent à des versements effectués par les entreprises pour le financement mutualisé de stages. *« On ne peut pas à la fois*, soulignent-ils, *proclamer que la formation est une priorité et opérer un tel détournement. »* Depuis, la cible s'est à son tour déplacée vers l'AFPA, pour 310 millions de francs et, finalement, pour 30 millions de francs, sans que la cohérence d'ensemble, pour la politique de formation s'entend, puisse être perçue.

Pêle-mêle, on pourrait encore ajouter la limitation de l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise, devenue trop coûteuse en raison de son succès, ou l'idée d'un chèque « premier employé » pour les artisans, mesure illégale au regard du droit du travail, et qui aurait pour effet d'empêcher la matérialisation du contrat de travail à un moment où l'on souhaite renforcer la lutte contre le travail au noir.

Des imbroglios de ce type, il y en a continuellement depuis des mois. Ils ont même tendance à se multiplier avec la préparation du budget, les amendements et la discussion parlementaire. Signe des temps, ils deviennent le long catalogue des embarras d'un gouvernement empêtré dans des choix contradictoires et participent à la cacophonie politique ambiante.

Au-delà d'une évidente impression de cafouillage, cette situation inhabituelle n'est pourtant pas surprenante. En premier lieu, il convient de remarquer que de tels avatars apparaissent régulièrement dès que les dossiers ont une connotation sociale prononcée. Le social se trouve en quelque sorte bousculé par les mécanismes mis à l'oeuvre ou, plus simplement, par la puissance des facteurs économiques. A un moment ou à un autre, les actes s'opposent au discours ou, plutôt, les promesses faites doivent être révisées sous la contrainte des réalités, comme si le poids du chômage déterminait des attitudes dictées par l'émotion plus que par l'analyse rationnelle des conséquences de la stratégie adoptée. Dès lors que l'action gouvernementale hésite dans le choix de ses options ou qu'elle cherche à ménager des objectifs contraires tels que la rigueur associée à la cohésion sociale, il est clair que l'équilibre ne peut jamais être atteint. A terme, l'un des deux éléments sera sacrifié ou malmené sous l'effet d'une mesure impérieuse et, à moins d'une volonté forte, on sait d'avance lequel. Peut-il en être autrement quand, en parfaite orthodoxie libérale, un pays est soumis au jugement des marchés financiers et, afin de répondre aux critères de convergence européenne, entend réduire les déficits publics en maintenant intangible une politique monétaire qui l'oblige à des taux d'intérêts élevés ? C'est le contraire qui serait étonnant, dans ces conditions.

SITUATION INEXTRICABLE

On ne saurait se contenter d'accuser le gouvernement d'impréparation ou de méconnaissance des dossiers, à l'occasion de telle ou telle valse hésitation. Il vaudrait mieux reconnaître que, à force d'accumuler des dispositifs en tout genre, l'écheveau est devenu impossible à démêler. Des strates se sont empilées au fil des ans, ainsi que des politiques d'emploi qui rendent l'ensemble opaque, et, pour tout dire, incohérent. A partir de là, comment ne pas comprendre qu'en déplaçant une seule pièce, on bouscule tout l'édifice, aussi fragile qu'un château de cartes ?

Vingt années de pression du chômage ont créé une situation inextricable. Si les pièces sont enchevêtrées au point qu'aucun mouvement n'est possible sans provoquer des réactions imprévisibles et plus encore contradictoires avec l'objectif recherché, alors il faut admettre que l'on se trouve dans une impasse et en tirer les conséquences... Quand il était candidat aux fonctions qu'il occupe aujourd'hui, Jacques Chirac n'avait pas de mots trop durs pour qualifier un constat aussi débilitant. Il se refusait à la résignation. Mais depuis son intervention télévisée du 26 octobre, on sait que l'ampleur des déficits l'a conduit à réviser l'ordre de ses priorités.

Alain Lebaube

RECTIFICATIFS

PAUL QUILÈS ET LA DISSUASION

Paul Quilès, député PS du Tarn, dont nous avons publié dans *Le Monde* du 2 novembre un point de vue, légèrement abrégé, sur *« l'ère de la désescalade nucléaire »*, nous demande de rétablir le paragraphe suivant : *« Pour la première fois dans l'Histoire, il n'existe plus aujourd'hui de menace militaire contre le territoire français risquant de mettre en cause son intégrité. Le rôle de la dissuasion nucléaire, qui était de contrer cette menace, est donc moins immédiat que par le passé. La fin de la menace soviétique n'a pas fait disparaître pour autant notre territoire national et nos intérêts vitaux. Il est donc sage de conserver une politique de dissuasion, ce qui ne doit pas interdire de réfléchir à son nouveau contenu »*.

L'ONU ET LE RWANDA

Contrairement à ce que nous avons écrit dans *Le Monde* du 4 novembre, Boutros Boutros-Ghali ne participe pas à la Conférence internationale sur le génocide, qui s'est ouverte le 1er novembre à Kigali. C'est à New York que le secrétaire général a annoncé que l'ONU n'organiserait pas la Conférence sur la sécurité, la stabilité et le développement des pays de la région des Grands Lacs, prévue par une résolution du Conseil de sécurité.

Ce mot merveilleux

par Bertrand Poirot-Delpech de l'Académie française

LES RÉTROSPECTIVES en rafales que déchaîne l'anniversaire de la mort du Général ne manifestent pas seulement l'évidence que de Gaulle dominera le siècle ; on s'en doutait un peu. Elles trahissent une incontinence commémorative qui marquera notre époque, et qui favorise, sous prétexte de la combattre, notre propension à l'oubli. Tout se passe comme si les titres de gloire éprouvés qu'étaient les plaques de rues n'assuraient plus l'immortalité des grands hommes, depuis que les édiles ont quadrillé nos villes d'anciens maires oubliés et autres « philanthropes » dont un enfant pertinent me demandait l'autre jour : *« C'est quoi ? Une sorte de singe ? »*

Les bons mots, parlons-en ! Ils deviennent des gages de renommée et de survie plus certains que le fait d'être changé en sujet de colloque, comme tout un chacun, en fauteuil, comme les académiciens, ou en adresse, fût-ce en nom de boulevard ou, mieux, d'aéroport. Le goût des répliques va de pair, en France, avec celui de l'Histoire. Dès l'école, les héros sont désignés par un propos fameux : le Grand Ferré sur le pas de sa ferme ; Jeanne d'Arc à son procès. Cette mémoire en bulles de BD s'égrène sur les nouveaux lieux et objets pédagogiques : manuels coloriés, socles de statue, assiettes à dessert, paquets de biscuits, cendriers. Il arrive aussi qu'une niaiserie bien sonore garantisse la postérité. Classiques du genre : *« Que d'eau, que d'eau ! »*, *« Les chassepots ont fait merveille ! »*

A propos de toquards, connaissez-vous *« ce mot merveilleux »* du Général ? *« Vaste programme ! »*, se serait-il exclamé en entendant le cri de : *« Mort aux cons ! »* Son condisciple et confident Pierre Billotte authentifie le trait (*Trente ans d'humour*, Mangès édit., 1978). Des témoins fiables jurent que la repartie aurait un autre père, de moindre mémoire. Tel est le grand chic, sachant qu'on ne prête qu'aux riches : se voir attribuer les trouvailles de devanciers moins en vue, ou des apocryphes plausibles. A ce critère de réussite posthume, de Gaulle bat tous ses contemporains. Témoin un sarcasme invérifiable sur les ravalements de Paris, dont un hôte de marque le complimente : *« Bah ! c'est une idée de Malraux, on se croirait à Washington ! »*

L'anniversaire de sa mort est une bonne occasion de rappeler quelques-uns de ses aphorismes, attestés ceux-là : *« Situez-vous au sommet, vous n'y trouverez aucun encombrement »* ; *« L'homme supérieur n'a pas d'amis puisqu'il n'a pas d'égaux »* ; *« La guerre, c'est horrible ; mais la paix, c'est assommant »* ; *« Il n'est pas possible de se faire élire sur un programme et de l'appliquer »* ; *« Le caractère, si rien ne l'accompagne, ne donne que des téméraires ou des entêtés »* ; *« On n'est jamais obéi ; est-ce que je l'ai été, moi, le 18 juin 1940 ? »* ; *« Me tirer dessus alors que ma femme est à mes côtés, quel manque d'éducation et de savoir-vivre ! »* ; *« Mon seul rival, c'est Tintin ! Nous sommes les petits qui ne se laissent pas avoir par les grands. On ne s'en aperçoit pas, à cause de ma taille... »*

Comme l'écrit son auteur de chevet, Paul Valéry, *« un esprit n'est qu'un mélange duquel, à chaque instant, se démêle le Moi »*. Les mots du Général révèlent un Moi non dépourvu de dédain, de gouaille collégienne. Ses proches en font les frais, tel André Philip, venu en short à un conseil des ministres, du temps d'Alger, et qui s'entend conseiller, pour la *« prochaine fois »*, *« d'apporter son cerceau »*. La spontanéité des nasardes n'est qu'apparente. L'image, appliquée aux démocrates-chrétiens, des *« enfants de chœur qui boivent les burettes »* a été rodée en coulisse (*C'était de Gaulle*, d'Alain Peyrefitte, p. 582).

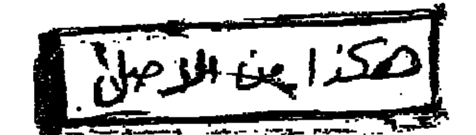
La mémoire des bons mots devient un brevet mondain de vernis culturel. *« Vous connaissez ce mot merveilleux d'Untel ? »*, demandent les as du dîner en ville, à propos de tout et de rien. Ce sont généralement les mêmes rengaines qui reviennent, et qui collent à leur auteur. Gide reste prisonnier de ses *« bons sentiments »* impropres à la *« bonne littérature »*. Sartre traîne son *« enfer, c'est les autres »*. Malraux est en passe de survivre grâce à une prophétie inexactement rapportée sur le 21e siècle. Pour paraphraser le lieu commun le plus éculé : les citations, c'est ce qui reste quand on n'a rien appris !

Les génies nationaux finissent par se fondre ensemble. Avec ses promesses de *« sang »* et de *« larmes »*, Churchill a rejoint Shakespeare. De Gaulle va trôner entre Corneille, Pascal et Retz. Ensuite viendront pêle-mêle les faiseurs d'apophtegmes dont on ne cherche même plus à savoir s'ils sont de Capus, Renard, Guitry, Cocteau, Mauriac, les deux Marx (Karl et Groucho), Frossard, Desproges ou Bedos.

Cela commence à se savoir qu'on survit, en France surtout, par ses jolies formules. Chaque dimanche, les nains de la politique s'essaient aux « petites phrases » qu'ils espèrent définitives, comme ils prendraient un ticket de Loto pour une improbable éternité. La célébration de l'an 2000 promet ; sauf que les chefs commémorants manqueront de maximes mémorables, et de stylistes à qui les attribuer.

Il leur restera à citer un poète pour millénaire : *« Car le mot c'est le Verbe, et le Verbe c'est Dieu. »*

De qui est-ce, déjà ?



DÉFENSE À l'occasion de la discussion du budget d'équipement militaire pour 1996, mercredi 8 novembre à l'Assemblée nationale, Arthur Paecht (UDF-PR, Var) consacre son rapport, établi au nom de la commission des finances, à la *« situation critique de l'industrie française de l'armement »*. ● LE BUDGET de la défense est en baisse de 15,9 %, marquant un retard de 16,7 milliards de francs par rapport à ce qu'avait prévu la loi de programmation adoptée en 1994. Le député demande à l'Etat *d'imposer des restructurations « aux entreprises publiques et privées dont il est le client principal »*. ● DEUX MISSIONS sont confiées par le gouvernement, l'une *à l'ancien ministre Bruno Durieux sur* les problèmes d'exportation des industries d'armement, l'autre au député Bernard Leroy (UDF, Eure) sur l'efficacité du soutien public à la recherche dans les PME de la défense.

L'Etat doit imposer des restructurations dans l'industrie d'armement

Un rapport parlementaire souligne la « situation critique » de ce secteur et évoque un « mouvement inéluctable de concentration ». Le groupe GIAT Industries et les arsenaux navals sont les premiers visés

AU NOM de la commission des finances à l'Assemblée, Arthur Paecht, député (UDF-PR) du Var, a rendu public, mardi 7 novembre, son rapport annuel consacré à *« la situation critique de l'industrie française de l'armement »*. Il stigmatise notamment les erreurs de gestion de GIAT Industries (Groupement industriel des armements terrestres), qu'il assimile à *« une entreprise en danger de disparition »*, et il analyse le cas de la direction des constructions navales (DCN), dont il estime *« à l'évidence »* l'outil de production *« surdimensionné »* par rapport aux activités prévisibles des arsenaux. Il demande à l'Etat de prendre l'initiative d'imposer des restructurations à des secteurs – nationalisés et privés – de l'armement qui les refusent.

Pour les besoins de sa démonstration, le député est parti du fait que le projet de budget d'équipement militaire pour 1996 – soumis au vote de l'Assemblée le 8 novembre – est en baisse de 15,9 %, marquant un retard de 16,7 milliards de francs par rapport à ce qu'avait prévu la loi de programmation adoptée en 1994. Sur deux ans, 1995 et 1996, *« le manque de ressources accumulé*, note-t-il, *atteint les 33 milliards de francs »*.

Les dépenses d'équipement militaire

120 – 114 – 110 – 111,2 – 100 – 99 – 90 – 80 – 70

1990 91 92 93 94 95

94,9 – 86,5 – 77

Ces chiffres, qui montrent l'érosion constante du budget de l'équipement militaire, sont exprimés toutes taxes comprises.

UNE TUTELLE INEFFICACE

Avec pas moins de 11 360 salariés, la société GIAT Industries, qui fabrique, en particulier, le char Leclerc, connaît *« des difficultés structurelles »* et est confrontée à *« une récession durable de ses débouchés »*. Selon M. Paecht, *« le format de l'entreprise correspond à un potentiel de production de 15 à 20 milliards de francs de chiffre d'affaires. Or le chiffre d'affaires constaté en 1994 est de 7,7 milliards de francs. »* Sur le plan des effectifs, *« une véritable révolution copernicienne est indispensable »* pour sauver une entreprise en surnombre *« de plusieurs milliers de personnes »*, jouissant de statuts trop disparates et souvent protégés. Sur le plan du capital social – qui est presque totalement consommé –, *« une recapitalisation est indispensable »*, de l'ordre de 5 milliards de francs, avant juin 1996. *« La gravité de la situation est accentuée par son extrême dépendance à l'égard du seul programme Leclerc »*, note M. Paecht, qui considère que la réduction de ses commandes par l'armée française menace le sort des 6 000 salariés de l'entreprise attachés à la fabrication du matériel. *« Les perspectives à l'exportation*, ajoute-t-il, *se trouvent limitées par la concurrence très vigoureuse de l'industrie allemande et du char Léopard »*, en dépit du succès remporté par GIAT Industries dans les Emirats arabes unis (EAU), qui ont acheté 436 chars Leclerc pour environ 20,5 milliards de francs et qui ont déjà versé plusieurs acomptes.

Précisément, ce contrat, signé en 1993 avec les EAU, a donné lieu à *« une gestion hasardeuse de ses placements financiers »* par le groupe français. Dès 1994, GIAT Industries a perdu quelque 800 millions de francs sur ce contrat à la suite de *« graves erreurs »* sur les mécanismes de couverture de change et de taux d'intérêt. Une perte de l'ordre du milliard de francs est attendue pour 1995. La société, qui n'avait pourtant pas l'expertise nécessaire pour intervenir sur les marchés financiers, a créé sa propre salle de marché pour gérer l'avance faite par son client en trois acomptes successifs, sur la base d'un dollar à 5,70 francs. M. Paecht *« s'étonne et déplore que la tutelle – ministère de la défense et direction du Trésor – n'ait pas cru devoir intervenir »* dans une affaire qui, aujourd'hui, met GIAT Industries en grande difficulté.

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

On va donc, prescrit le rapporteur parlementaire, tout droit vers une restructuration complète de l'entreprise, une réduction drastique des effectifs et une fermeture de certains sites de production (notamment les usines de munitions), à condition que l'Etat actionnaire et l'Etat client fassent un effort *« dans des proportions substantielles »* et lancent une politique d'*« alliance industrielle avec un grand groupe diversifié »*.

Concernant l'avenir de la DCN, M. Paecht n'est guère plus optimiste. Avec ses 25 130 personnes pour un chiffre d'affaires de 20 100 millions de francs, la DCN offre *« un outil de production surdimensionné à l'évidence par rapport au rythme d'activités de ces dernières années »*. Elle est confrontée à une série de difficultés. La DCN n'a pas la personnalité morale, qui lui permettrait de s'engager dans des alliances industrielles. Elle reste soumise au code des marchés publics, ce qui ne lui donne aucune souplesse de gestion. Les statuts rigides de ses personnels et les *« décrets salariaux »*, qui prévoient l'indexation des rémunérations sur la métallurgie parisienne, ne laissent aucune marge d'action dans les régions où sont implantés les arsenaux et qui sont souvent des bassins d'emploi *« déprimés »*, à bas niveau de salaires.

Mais, davantage que GIAT Industries, les arsenaux de la DCN sont frappés de plein fouet par une politique de construction navale militaire de l'Etat dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas claire.

Ainsi, le programme des sous-marins nucléaires stratégiques a été sensiblement décalé dans le temps et celui des sous-marins nucléaires d'attaque a été réduit, voire reporté aux calendes grecques pour les unités de nouvelle génération. Le second porte-avions nucléaire (soit une charge de travail de 11 millions d'heures) est dans les limbes. Le programme des frégates, du modèle *La Fayette*, a pris un sérieux retard. En dépit de certains succès à l'exportation – comme la fourniture de frégates à l'Arabie saoudite et à Taïwan, celle de patrouilleurs au Koweït et de sous-marins au Pakistan – qui ont été obtenus par la société DCI International, créée en 1991, les débouchés à l'étranger n'ont pas compensé la baisse structurelle de ses commandes par l'Etat français.

Le rapporteur parlementaire rappelle que le comité stratégique, mis en place par le gouvernement pour préparer les conseils de défense qui détermineront la nouvelle programmation militaire avant juin 1996, a prévu d'élaborer aussi un schéma de politique industrielle de l'armement. Ce travail, qui en est à ses débuts, est sous la responsabilité de Philippe Boulin, un ancien PDG de Creusot-Loire, et il sera coordonné par Jean Picq, actuel secrétaire général de la défense nationale et lui-même ancien directeur général adjoint d'Aérospatiale.

S'adressant, dans son rapport, à ce groupe de travail, M. Paecht considère que l'Etat ne pourra pas faire l'économie – s'agissant des entreprises publiques, comme GIAT Industries, et des anciens arsenaux – d'un plan social et économique *« pour pallier les conséquences au plan local »* des décisions de restructuration. A la manière de ce qui s'est passé pour la sidérurgie dans les années 70 et 80. D'autant, prédit-il, que cette restructuration en France se fera quasiment en même temps qu'*« un mouvement inéluctable de concentration industrielle au niveau européen »*. A défaut d'une entente entre les industriels concernés, c'est à l'Etat, conclut le député de la majorité, de définir des priorités, d'identifier les domaines de compétences stratégiques à sauvegarder à tout prix et *« d'imposer »* les restructurations *« aux entreprises publiques et aux entreprises privées dont il est le client principal »*.

Jacques Isnard

Bernard Leroy nommé « M. PME-PMI »

Bernard Leroy, député UDF de l'Eure, vient d'être chargé par Alain Juppé d'une mission, auprès du ministre de la défense, en vue d'évaluer et de rendre plus efficace le soutien public apporté à la recherche et au développement dans les petites et moyennes entreprises de la défense. Il doit examiner aussi les incidences de *« l'irrigation technologique »* des programmes militaires sur l'activité économique dans les régions. Son rapport devra être remis au premier ministre avant le 1er mai 1996.

M. Leroy a créé la société Sigma Contrôle, spécialisée dans le contrôle des salles blanches (électroniques, spatiales ou pharmaceutiques), qui emploie 55 personnes pour un chiffre d'affaires de 45 millions de francs. Le secteur de la défense mobilise 5 000 PME-PMI, soit 80 000 emplois directs. Ces effectifs représentent le tiers de ceux de l'ensemble des branches industrielles travaillant pour la défense.

Bruno Durieux chargé d'une mission « exportation d'armes »

Le barriste Bruno Durieux, ancien ministre délégué chargé du commerce extérieur dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy, devrait être chargé par le premier ministre, Alain Juppé, d'une mission de réflexion sur les problèmes d'exportation des industries d'armement.

La désignation de M. Durieux s'est faite en accord avec le ministre de la défense, Charles Millon. Mais cette mission, qui vise à préparer *« un nouvel élan »* à donner au soutien à l'exportation d'armement dans le cadre des engagements internationaux de la France et compte tenu de la concurrence étrangère, déborde le seul cadre de la défense et concerne aussi d'autres administrations. Cette désignation sera annoncée lors du débat, mercredi 8 novembre à l'Assemblée, sur le projet de budget militaire pour 1996.

La banque anglaise Schroders conduira la privatisation de la Postbank allemande

La Deutsche Post a présenté une offre de rachat hostile

COLOGNE
correspondance

La mission de la banque britannique Schroders va-t-elle calmer les esprits ? Dévoilé lundi 6 novembre par le ministre des postes et des télécommunications allemand, le choix était attendu depuis plusieurs semaines : Wolfgang Bötsch avait promis de faire appel à un institut indépendant de réputation internationale pour évaluer les différents projets de reprise de la Postbank, qui refuse de passer dans le giron de la Deutsche Post. Le ministre espère ainsi assurer une certaine transparence à une privatisation très controversée.

L'offre de rachat hostile présentée par Deutsche Post a provoqué une belle empoignade entre les deux *« sœurs ennemies »* nées de l'éclatement de la Bundespost en 1989. Elle prévoit la reprise de 75 % du capital de la banque, pour un peu moins de 3,1 milliards de deutschemarks, partagé entre la Poste (40 %) et ses alliés, la Deutsche Bank (20 %) et la Schweizer Rückversicherung.

Ce projet, encouragé par le gouvernement allemand, qui doit de toute façon conserver 25 % du capital, est catégoriquement rejeté par la principale concernée, la Postbank, qui ambitionne de développer ses activités financières et refuse de passer sous le contrôle de sa rivale. Sur le plan stratégique, la banque souhaite d'abord garder toute son autonomie, afin de trouver les partenaires susceptibles d'enrichir sa palette de produits financiers et ne veut pas dépendre d'un *« expéditeur de courrier »* aux intérêts différents. Elle se méfie, en outre, de la présence, au côté de la Post AG, de la Deutsche Bank, dont certaines activités sont concurrentes. Une telle mainmise postale téléguidée par les pouvoirs publics serait du plus mauvais effet dans la perspective d'une entrée en Bourse prévue pour fin 1997 ou 1998, estiment les responsables de la banque.

TROIS PARTENAIRES

Sur le plan commercial, la Postbank tient beaucoup moins que la Post AG à maintenir les quelque 17 000 succursales actuelles jugées peu rentables, car une part croissante de ses activités reposent sur le concept de banque directe. Enfin, la Postbank considère que l'offre de rachat sous-évalue sa valeur réelle, qui serait plus proche de 6 milliards de deutschemarks que des 4 milliards avancés par les experts de la Post AG. La principale mission de la banque Schroders sera d'ailleurs d'évaluer les actifs de la banque.

Pour défendre son indépendance, Günter Schneider, le président du directoire, a donc présenté, jeudi 26 octobre, trois partenaires susceptibles de reprendre 35 % du capital. Des déclarations d'intention ont été signées avec l'assureur Volksfürsorge (20 %), le groupe BHW (10 %) et la banque BHF (5 %), qui pourront profiter de l'infrastructure de la banque postale tout en développant ses services et sa clientèle. Cette contre-proposition attire certains concurrents de la Deutsche Bank, car une partie des actions seraient alors confiées à un consortium bancaire avant leur introduction en Bourse. Selon M. Schneider, dont la marge de manœuvre apparaît très réduite, une telle solution permettrait d'augmenter les bénéfices de 51 millions à 900 millions de deutschemarks dans les prochaines années et d'apporter jusqu'à 1 milliard supplémentaire dans les caisses de l'Etat.

Ces arguments divisent la classe politique allemande. Wolfgang Bötsch (CSU) semble jouer la prudence en confiant cette mission d'expertise à Schroders. Le ministre a cependant confirmé, la semaine dernière, sa *« grande sympathie »* pour une reprise *« postale »*, parce qu'elle permettra de sauvegarder au moins 10.000 guichets et une offre de services financiers compétitifs. A l'origine, il voulait décider au plus vite, mais doit désormais composer avec d'autres hypothèses : la Deutsche Post AG pourrait se contenter d'une minorité de blocage (25 % + une action), comme le proposent les sociaux-démocrates. D'autres banques pourraient aussi s'associer au capital en plus de la Deutsche Bank. Quant au parti libéral FDP, il refuse ce rachat, qualifié de *« retour en arrière »*, après les réformes postales menées depuis 1989. Les deux entreprises, selon le souhait exprimé par la Postbank, peuvent tout à fait passer un accord sur la gestion des succursales sans lier leurs capitaux, indiquent les libéraux.

La banque britannique doit donner son avis avant le 2 janvier. Le gouvernement, qui compte sur les précieux milliards de la privatisation pour limiter le déficit budgétaire en 1996, tranchera en avril. D'ici là, Wolfgang Bötsch espère que le débat va s'apaiser.

Philippe Ricard

Le PDG d'Air France se lance dans une épreuve de force avec les hôtesses et les stewards

Il menace de rompre des contrats de travail si la grève des 9, 10 et 11 novembre était « massivement suivie »

Christian Blanc a rompu, le 6 novembre, le dialogue avec les principaux syndicats catégoriels (SNPNC et UNAC-CGC). Il a exprimé sa volonté de modifier les contrats de travail si la grève prévue en fin de semaine était *« massivement suivie »*. Le même jour, une ordonnance en référé donnait au SNPNC le droit de répondre sur TF 1, les chaînes publiques et Canal Plus au spot antigrève diffusé par la direction fin septembre.

LA TENSION est encore montée d'un cran chez Air France avec la menace adressée, lundi 6 novembre, par le PDG, Christian Blanc, aux stewards et hôtesses de la compagnie, qui feront grève du 9 au 11 novembre : *« Si les PNC (personnel navigant commercial, hôtesses et stewards) participent massivement à la grève, ils expriment leur rejet des propositions de la direction. J'en tirerai immédiatement la conclusion qui s'impose : je les retirerai. Dans ces conditions, je serais contraint de modifier le contrat de travail des PNC actuellement dans l'entreprise, pour parvenir aux objectifs économiques »* énoncés dans l'accord cadre de mai 1994. Ce passage est extrait du discours de vingt-cinq minutes qu'a lu le président du groupe Air France, lors d'un comité de suivi exceptionnel réunissant les syndicats signataires de l'accord cadre de mai 1994, avant de quitter la salle sans avoir échangé un mot avec les partenaires sociaux.

« Le président veut confronter le PNC à ses responsabilités. Il est décidé à mettre à exécution ses paroles », explique-t-on chez Air France. Chaque catégorie de personnel de l'entreprise publique s'est engagée en mai 1994 à réaliser 30 % de gains de productivité d'ici à fin 1996. En l'état actuel des choses, les hôtesses et stewards n'auront fait à cette date que 20 % d'économies. Après plusieurs séances de négociations, la direction a imposé, vendredi 27 octobre, son plan d'action aux PNC, contre l'avis des deux principaux syndicats de la profession, le SNPNC et l'UNAC-CGC (qui rassemblent chacun plus de 40 % des syndiqués). Il s'agit d'inciter au départ de 10 à 20 % des six mille deux cents hôtesses et stewards de la compagnie aérienne et de les remplacer par des jeunes embauchés à des salaires inférieurs de 20 %. Les statuts et salaires du PNC actuel d'Air France sont donc maintenus.

DROIT DE RÉPONSE

Christian Blanc est aujourd'hui prêt à revenir sur ces acquis. Même dans des conditions juridiques qui peuvent paraître contestables. Il n'est pas dit que, dans un tel scénario, le gouvernement accorderait son soutien à l'ancien préfet. En s'engageant dans cette voie, Christian Blanc sait qu'il pourrait être amené à donner sa démission. Ce qui ne réglerait probablement rien au dossier Air France.

A l'heure où Christian Blanc exprimait aux organisations syndicales sa détermination à aller jusqu'au bout, le vice-président du tribunal de grande instance de Paris ordonnait en référé aux directeurs de TF 1, France 2, France 3 et Canal Plus de publier la réponse du SNPNC au spot antigrève de la direction d'Air France qui critiquait la grève des 27 et 28 septembre. *« Force est de constater que par son message, la compagnie Air France a manifestement entendu dénigrer l'action du syndicat demandeur, en contestant son opportunité, et a de façon non moins évidente indirectement porté un jugement critique sur le droit de grève, mettant ainsi en cause deux droits constitutionnellement reconnus, le droit syndical et le droit de grève »*, stipule l'ordonnance de référé rendue par le magistrat.

Le droit de réponse du SNPNC, qui devra passer sur les ondes des quatre chaînes concernées deux jours de suite avant le 20 heures est prêt : *« Le SNPNC proteste contre la campagne publicitaire de vaste envergure lancée par la compagnie Air France, à seule fin de porter atteinte à l'exercice des libertés fondamentales, du droit syndival et du droit de grève. Cette campagne orchestrée pour dramatiser la grève et discréditer les syndicats cache l'essentiel, la mise en cause d'un métier et d'un savoir-faire irremplaçable. Les hôtesses et les stewards ont fait un autre choix : lutter pour l'emploi, pour la survie de l'entreprise. »* Les pages publicitaires deviennent le mode de communication privilégié entre Christian Blanc et les syndicats catégoriels du PNC, entre lesquels le dialogue est aujourd'hui rompu.

Virginie Malingre

COMMENTAIRE

ENTORSES AU DROIT DU TRAVAIL

La décision du tribunal de grande instance de Paris est parfaitement claire : en détournant un spot publicitaire afin de dénoncer l'action d'un syndicat, Christian Blanc a porté atteinte au droit de grève et à la liberté syndicale.

Pourtant, le jour même où l'ordonnance de référé était rendue, Christian Blanc annonçait une autre mesure juridiquement contestable : la modification du contrat de travail du personnel navigant commercial et donc une baisse de leur salaire en cas de succès de la grève prévue pour les 9, 10 et 11 novembre. Contrairement à une idée reçue, un employeur a le droit d'imposer une baisse de salaire. Il s'agit alors d'une modification substantielle du contrat de travail du salarié. Depuis la loi quinquennale sur l'emploi de 1993, le salarié concerné n'a même pas à approuver cette modification. Il suffit qu'il ne la refuse pas explicitement pour qu'elle soit considérée comme acceptée. Si le salarié refuse, l'employeur peut entamer une procédure de licenciement économique à son encontre.

Mais Christian Blanc peut-il annoncer une telle mesure dans les circonstances actuelles ? Rien n'est moins sûr. En liant directement cette menace au succès de la grève, les juges estimeront sans doute qu'il s'agit là d'une nouvelle atteinte au droit de grève. Ce n'est pas la première fois que Christian Blanc prend quelques libertés avec le droit du travail. Dès son arrivée à Air France, il avait exigé que les quatorze syndicats de l'entreprise adhèrent au projet « Reconstruire Air France », ce qui revenait à battre en brèche la notion de représentativité syndicale. Du jamais vu dans une entreprise publique !

Voir un patron réputé de gauche multiplier les entorses au droit du travail pour contourner des syndicats réputés conservateurs prêterait à sourire si ces maladresses ne traduisaient l'état de délabrement des relations sociales dans la compagnie nationale.

Frédéric Lemaître

First Interstate contre l'OPA de Wells Fargo en se rapprochant de First Bank System

LA BANQUE CALIFORNIENNE First Interstate a contré lundi l'OPA hostile de 10 milliards de dollars (49 milliards de francs) lancée sur elle en octobre par Wells Fargo en se fiançant à First Bank System, une banque régionale basée dans le Minnesota, pour une dot comparable, de quelque 9,9 milliards de dollars.

La combinaison de First Interstate et First Bank System créerait la neuvième banque du pays avec des actifs de 92 milliards de dollars, et la première à l'ouest du Mississippi par l'étendue de son réseau. Comme l'OPA lancée par Wells Fargo, ce projet de fusion serait réalisé par échange d'actions, à raison de 2,6 titres First Bank System pour chaque action First Interstate.

DEUX STRATÉGIES

Les actionnaires de First Interstate ont le choix entre deux stratégies très différentes. Soit l'absorption par Wells Fargo, la banque la plus rentable du pays, pour créer un géant sur la côte Ouest et prospérer à coups d'économies de frais de fonctionnement et de rationalisation interne. Soit l'expansion géographique avec First Bank System qui, de sa base dans le Minnesota, apporterait à First Interstate une présence complémentaire dans le Midwest et la région des Rocheuses. First Interstate et First Bank sont présents dans 21 Etats, dont seulement trois en commun (Colorado, Montana et Wyoming).

« First Bank System a des caractéristiques très similaires à celles de First Interstate », déclare John Gutfreund, ancien PDG de Salomon Brothers, aujourd'hui à la tête de sa propre firme de conseil financier. Mais Wells Fargo pourrait décider de surenchérir et son président Paul Hazen a indiqué que l'offre pourrait être portée à 150 dollars par action First Interstate, soit au total 11,4 milliards de dollars. First Interstate a pris les devants lundi en indiquant que même si sa rivale de San Francisco relevait son offre, elle ne serait pas intéressée. La banque de Los Angeles a assuré qu'elle avait *« sérieusement étudié »* l'offre de Wells Fargo pour finalement la rejeter en raison de son caractère hostile et des pertes d'emplois substantielles qu'elle occasionnerait.

La fusion avec First Bank permettrait de dégager des économies annuelles de 500 millions de dollars et contribuerait positivement aux bénéfices dès la première année pleine. Le rapprochement avec Wells Fargo dégagerait 700 millions de dollars d'économies annuelles. – *(AFP.)*

Hoechst ménage ses filiales Roussel Uclaf et Marion Merrel

PREMIER CHIMISTE mondial, l'allemand Hoechst a confirmé lundi 6 novembre que l'année 1995 sera l'une des meilleures pour cette industrie. Non seulement le groupe a retrouvé sa deuxième place du classement mondial pharmaceutique en acquérant au printemps l'américain Marion Merrel Dow, mais ses résultats devraient être supérieurs au record inscrit en 1989. *« Nous comptons retrouver l'excellent niveau de la fin des années 80, où le bénéfice avant impôts avait atteint plus de 4 milliards de deutschemarks (14 milliards de francs) »*, a souligné à Francfort Jürgen Dormann, président du directoire, en présentant la situation de son groupe au début de l'automne. L'objectif est quasiment atteint puisque le bénéfice avant impôt des neuf premiers mois, en progression de 103 %, s'établit à 3,4 milliards de marks.

Pour les mois à venir, le président de Hoechst demeure prudent. Si l'activité devrait se maintenir au premier semestre 1996 à un niveau comparable à celui du troisième trimestre, il ne veut pas s'engager au-delà. Tout dépendra de l'évolution de la conjoncture en Allemagne, qui s'est dégradée depuis septembre.

La priorité reste la réorganisation du secteur pharmaceutique. *« Le processus d'intégration de trois grandes cultures exige beaucoup d'attention et de prudence »*, a indiqué M. Dormann, rappelant ainsi la complexité de rapprocher Hoechst avec ses filiales française Roussel Uclaf et américaine Marion Merrel. Jusqu'au début de l'année, la cohabitation franco-allemande avait trouvé son équilibre, les deux côtés de la frontière pesant à peu près du même poids et s'étant réparti les tâches. L'acquisition de Marion a totalement modifié la donne en augmentant d'un tiers l'activité, l'ensemble le portant de 10 à 15 milliards de marks.

Les rapports ont alors changé à l'intérieur du nouvel ensemble : les Américains, dont la société a entièrement été absorbée par Hoechst lors de son OPA réalisée en mars, ne comprennent pas pourquoi un sort analogue n'était pas réservé à Roussel Uclaf, dont 40 % des titres sont encore en Bourse. A leurs yeux, une intégration complète faciliterait mieux les réorganisations. Cet argument a été réfuté rapidement par les Allemands, pour des questions financières mais aussi politiques : la cohabitation franco-allemande existe depuis vingt-sept ans.

Côté français, se rendant compte de l'affaiblissement de leur société dans le groupe, où elle ne pèse plus que 30 % du chiffre d'affaires global, les dirigeants ont négocié de nouveaux accords. A l'avenir, Roussel va prendre des participations minoritaires pour accompagner Hoechst dans des firmes dont la direction sera assurée de manière paritaire. La maison mère a également dû faire des concessions aux Américains. Si le siège de la nouvelle entité se trouve à Francfort, à l'avenir certaines activités pourront être délocalisées outre-Atlantique.

Pour pallier ces difficultés, un comité stratégique de douze membres présidé par le Français Jean-Pierre Godard, assisté de l'Américain Richard J. Markham, est chargé de définir la future stratégie du groupe. Savamment dosé, comprenant cinq Français, quatre Allemands et trois Américains, ce comité devrait présenter ses conclusions dans un mois. Des mesures concrètes seront annoncées au début de l'année 1996 concernant la fermeture de neuf centres de recherche sur les treize actuels et une réduction notable des sites industriels, actuellement au nombre de soixante-douze. Quant aux effectifs, ils devraient passer de 45 000 à 37 000.

« Nous sommes des esprits très créatifs, a affirmé M. Dormann. *Quant à savoir si cette configuration durera dans les années à venir, je ne peux pas vous le dire. Pour l'heure, ce n'est pas notre priorité, nous devons consolider nos positions sur le marché pharmaceutique. »*

Dominique Gallois

Cap Gemini Sogeti revend ses 27,6 % dans Sema Group

CAP GEMINI SOGETI (CGS) et Sema Group sont parvenus à un accord, annoncé lundi 6 novembre, qui régularise leurs relations, conflictuelles depuis 1988. A cette date, le numéro un français du secteur informatique était entré, de façon non sollicitée, au capital de Sema Group qui venait d'être créé par fusion entre Sema Metra et la société britannique Cap Group. CGS devait ensuite porter sa part à 27,6 % sans que cela lui permette d'influer sur la gestion.

L'accord prévoit un reclassement des titres auprès *« d'investisseurs institutionnels »*, notamment britanniques, pour une somme de 977 millions de francs qui permet à CGS de tirer une plus-value de 62 millions de francs. CGS a su trouver sa place en Grande-Bretagne en y rachetant Hoskyns en 1990 et vise les marchés asiatiques et américains. Sema Group se dit satisfait de voir qu'une majorité de son capital est désormais dispersée, à côté du pôle stable de 40,74 % de Financière Sema (Paribas et France Télécom).

Johnson and Johnson acquiert Cordis pour 9 milliards de francs

FAUTE d'avoir trouvé un allié pour résister à l'OPA lancée par le géant américain de la pharmacie et de la para-pharmacie, Johnson and Johnson, le fabricant d'équipements médicaux Cordis a dû négocier avec son futur acquéreur. Un accord de principe de fusion valorisant l'entreprise à 1,8 milliard de dollars (9 milliards de francs) a été signé le 6 novembre. Cette acquisition permettra à Johnson and Johnson de posséder une gamme complète d'appareils spécialisés dans l'angioplastie (chirurgie des vaisseaux).

■ **FOKKER : Jürgen Schrempp, patron du groupe allemand Daimler-Benz,** a menacé, dans une interview au *Financial Times* du mardi 7 novembre, de laisser tomber sa filiale Fokker, si les négociations actuelles du plan de sauvetage avec le gouvernement néerlandais devaient échouer. La société aéronautique qui a accusé une perte de quelque 651 millions de florins (3 milliards de francs) aurait besoin d'environ 2 milliards de florins. Selon la presse néerlandaise, la part du gouvernement serait comprise entre 800 et 950 millions de florins.

■ **INTERNATIONAL PAPER (IP) : le premier groupe papetier mondial** a annoncé lundi 6 novembre un accord de fusion de 3,5 milliards de dollars (17,1 milliards de francs) avec son concurrent Federal Paper Board. La transaction doit être approuvée par les autorités antitrusts américaines. A la suite de cette fusion, IP contrôlera 35 % du marché du carton blanchi, loin devant son principal concurrent Westvaco.

■ **NOMURA SECURITIES : le courtier japonais** a annoncé le 7 novembre qu'il n'aiderait pas Daiwa Bank, si celle-ci décidait de fusionner avec sa rivale Sumitomo Bank. Daiwa Bank avait indiqué vendredi que Nomura Securities allait lui prêter main forte pour se retirer des Etats-Unis, après avoir été condamnée par les autorités bancaires locales à cesser toute activité dans les trois mois. Cette offre est remise en cause par l'annonce d'un projet de fusion avec Sumitomo.

■ **CENTRAL & SOUTH WEST CORP : la compagnie d'électricité américaine** a lancé une OPA de 1,6 milliard de livres (12,4 milliards de francs) sur la société britannique d'électricité, Seeboard. Cette offre a été jugée *« tout à fait acceptable »* par le distributeur britannique qui recommande à ses actionnaires d'accepter la proposition. Seeboard est la septième compagnie d'électricité britannique à faire l'objet d'une OPA depuis juillet.

■ LE RENDEMENT de l'emprunt d'Etat américain à trente ans s'est légèrement tendu, lundi 6 novembre. Il s'est inscrit à 6,30 % en clôture contre 6,28 % vendredi.

■ L'OR a ouvert en légère baisse, mardi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 382,35-382,65 dollars, contre 382,55-382,85 dollars lundi à la clôture.

■ WALL STREET a terminé en légère baisse lundi. L'indice Dow Jones a cédé 0,24 %, pénalisé par les craintes concernant la situation budgétaire américaine.

■ LA BOURSE de Mexico a baissé de 1,5 % lundi. Le peso a enregistré un nouveau repli, s'inscrivant à 7,42 pesos pour 1 dollar à la clôture des échanges entre banques.

■ LE VOLUME quotidien des échanges sur les actions françaises a atteint 4,10 milliards de francs en octobre. Le 31, la capitalisation boursière de Paris s'établissait à 2 386 milliards de francs.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Nouvel accès de faiblesse à Paris

Indice CAC 40 sur un an — CAC 40 5 jours

POUR la deuxième journée consécutive, la Bourse de Paris était orientée à la baisse, mardi 7 novembre. En hausse de 0,22 % au début des échanges, le marché replongeait dans le rouge quelques minutes plus tard en abandonnant 0,34 % à 1 816,46 points.

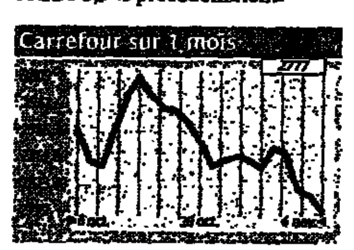
La veille, des prises de bénéfices ont mis un terme à quatre séances consécutives de hausse au cours desquelles l'indice CAC 40 a gagné plus de 5 %. En repli de 0,23 % à l'ouverture, les valeurs françaises ont terminé la journée sur une perte de 0,52 % à 1 822,64 points. Le volume des échanges a été modéré avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 3 milliards de francs.

L'euphorie qui la semaine dernière avait accompagné un assouplissement de la politique monétaire de la Banque de France est retombée quelques jours avant la présentation par le gouvernement des mesures destinées à redresser les déficits sociaux. Durant cette période d'incertitude, les milieux financiers devraient rester l'arme au pied.

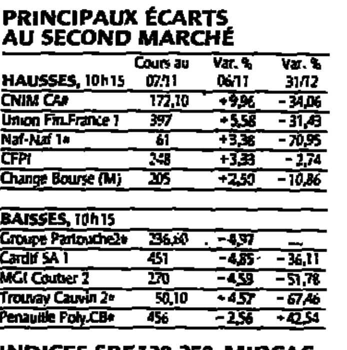
Certains conjoncturistes redoutent que la récente embellie sur les marchés financiers enregistrée depuis une dizaine de jours après les déclarations du président Chirac ne soit de courte durée. Ils craignent notamment que la cohérence de la politique définie récemment par le gouvernement ne soit remise en cause.

Carrefour, valeur du jour

LES DÉCLARATIONS du ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, Jean-Pierre Raffarin, sur la nécessité d'un gel de la création d'hypermarchés pendant trois ans ont pesé sur les valeurs de la grande distribution, lundi 6 novembre, à la Bourse de Paris. Après avoir atteint un plus bas niveau en séance de 2 718 francs, Carrefour a toutefois réussi à limiter sa baisse à 0,89 %, cotant en clôture 2 777 francs. Plus de 110 000 titres ont été échangés. La société de Bourse Dupont-Denant a ramené sa prévision de croissance du chiffre d'affaires pour 1995 à 8 % contre 8,5 % précédemment.

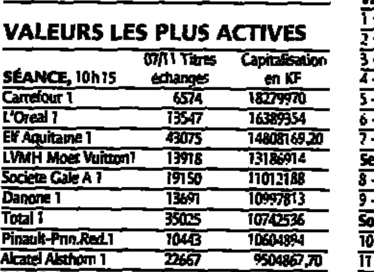


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



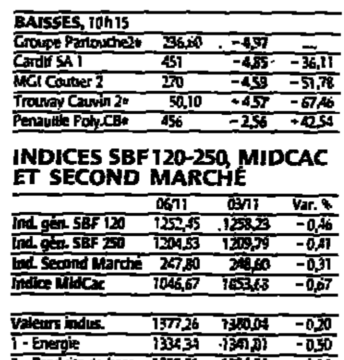
HAUSSES, 10h15	Cours au 07/11	Var. % 06/11	Var. % 31/12
Jean Lefebvre	319	+4,21	-0,31
Sophia	192	+2,12	-10,28
Groupe Andre S.A.	385	+2,12	-27,35
SFIM	810	+1,88	-4,70
Ecco	718	+1,84	+13,24
Chargeurs	1071	+1,80	+1,04
Cap Gemini Sogeti	133,10	+1,68	-21,70
Nord-Est	113,30	+1,64	-9,79
Gaz et Eaux	1875	+1,29	+15,85
Marine Wendel	394,80	+1,29	-10,31
BAISSES, 10h15			
Comptoir Entrep.1	13,20	-9,89	-93,97
DMC (Dollfus Mi)	208,40	-3,96	-31,31
SGE	116	-2,52	-41,26
CEP Communication	444	-2,22	-4,72
Fives-Lille	400	-2,20	-16,49
Rochette (La)	39,50	-1,98	-30,94
S.E.B.	583	-1,85	+6,97
Schneider SA 1	185	-1,80	-30,18
Usinor Sacilor	68,85	-1,78	—
Via Banque	162	-1,75	-56,21

VALEURS LES PLUS ACTIVES



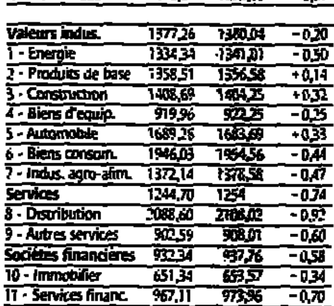
SÉANCE, 10h15	07/11 Titres échangés	Capitalisation en KF
Carrefour 1	6574	18279970
L'Oreal 1	13547	16389354
Elf Aquitaine 1	43075	14808169,20
LVMH Moet Vuitton1	13918	13186914
Societe Gale A 1	19150	11012188
Danone 1	13691	10997813
Total 1	35025	10742536
Pinault-Prin.Red.1	10443	10604894
Alcatel Alsthom 1	22667	9504867,70
Saint-Gobain 1	14131	8281408

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

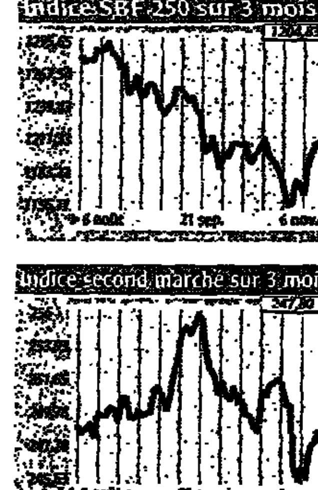


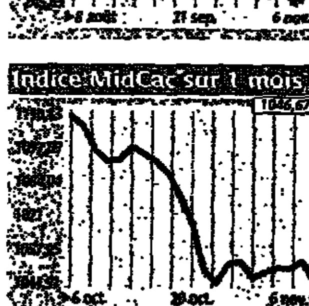
HAUSSES, 10h15	Cours au 07/11	Var. % 06/11	Var. % 31/12
CNIM CA#	172,10	+9,96	-34,06
Union Fin.France 1	397	+5,58	-31,43
Naf-Naf 1#	61	+3,38	-70,95
CFPI	248	+3,33	-2,74
Change Bourse (M)	205	+2,50	-10,86
BAISSES, 10h15			
Groupe Partouche2#	236,60	-4,97	—
Cardif SA 1	451	-4,85	-36,11
MGI Coutier 2	270	-4,59	-51,78
Trouvay Cauvin 2#	50,10	-4,57	-67,46
Penauille Poly.CB#	456	-2,56	+42,54

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



	06/11	03/11	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1252,45	1258,23	-0,46
Ind. gén. SBF 250	1204,53	1209,79	-0,41
Ind. Second Marché	247,80	248,60	-0,31
Indice MidCac	1046,67	1053,63	-0,67
Valeurs indus.	1377,26	1380,04	-0,20
1 - Energie	1334,34	1341,01	-0,50
2 - Produits de base	1358,51	1356,58	+0,14
3 - Construction	1408,69	1404,25	+0,32
4 - Biens d'equip.	919,96	922,25	-0,25
5 - Automobile	1689,26	1683,69	+0,33
6 - Biens consom.	1946,03	1954,56	-0,44
7 - Indus. agro-alim.	1372,14	1378,58	-0,47
Services	1244,70	1254	-0,74
8 - Distribution	2088,60	2108,02	-0,92
9 - Autres services	902,59	908,01	-0,60
Sociétés financières	932,34	937,76	-0,58
10 - Immobilier	651,34	653,57	-0,34
11 - Services financ.	967,11	973,96	-0,70
12 - Sociétés invest.	1059,19	1062,97	-0,36





Tokyo toujours stable

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance sans grand changement, mardi 7 novembre, à l'issue d'une journée assez terne aux fluctuations étroites. L'indice Nikkei a perdu 15,75 points, soit 0,09 %, à 18 021,22 points. Le volume des échanges a été estimé à 350 millions de titres. Les transactions se sont limitées aux particuliers, alors que les gros investisseurs se montraient discrets. La baisse était également au rendez-vous, la veille à *Wall Street*, où, dans l'attente d'un accord sur le budget, les opérateurs ont préféré prendre leur bénéfice après les gains de la semaine passée. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a cédé 11,56 points, soit 0,24 %, à 4 814,01 points. Les intervenants sont en effet sur la réserve en attendant de voir si un accord sera conclu entre la Maison Blanche et le Congrès sur le relèvement du plafond de la dette.

En Europe, Londres a terminé en hausse de 0,4 % lundi, en dépit de la publication de mauvais chiffres de production dans la matinée. L'indice Footsie a finalement gagné 14,4 points à 3 514,8 points. Francfort a cédé 0,73 %, l'indice DAX des trente valeurs vedettes affichant 2 165,79 points au terme d'une séance prolongée en raison d'une panne d'ordinateur.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 06/11	Cours au 03/11	Var. en %
Paris CAC 40	1822,64	1832,10	-0,52
New-York/DJ indus.	4824,49	4825,57	-0,02
Tokyo/Nikkei	18037	18028,80	+0,05
Londres/FT100	3514,80	3500,40	+0,41
Francfort/Dax 30	2165,79	2181,72	-0,74
Frankfort/Commer.	782,77	789,27	-0,83
Bruxelles/Bel 20	1664,23	1663,19	+0,06
Bruxelles/Général	1434,68	1433,79	+0,06
Milan/MIB 30	971	973	-0,21
Amsterdam/Gé. Cbs	298,80	299,90	-0,37
Madrid/Ibex 35	293,53	295,90	-0,81
Stockholm/Affarsal	1343,26	1361,92	-1,39
Londres FT30	2573	2565,10	+0,31
Hong Kong/Hang S.	9736,10	9855,80	-1,23
Singapour/Strait.t	2095,81	2097,28	-0,07

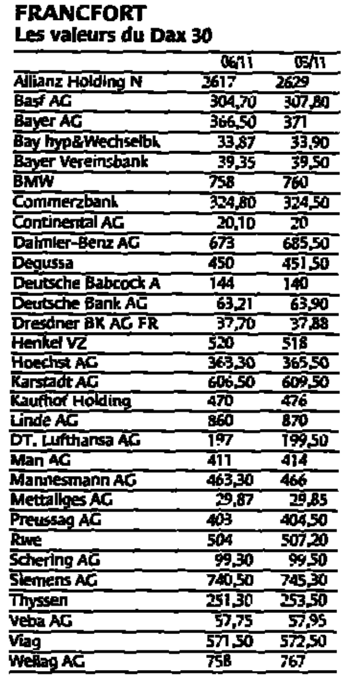
NEW YORK — Les valeurs du Dow-Jones

	06/11	03/11
Alcoa	52,25	52
American Express	41,50	41,75
Allied Signal	42,62	43,62
AT & T	63,87	63,87
Bethlehem	13,37	13,25
Boeing Co	69,12	69,50
Caterpillar Inc.	57,12	56
Chevron Corp.	48,12	48
Coca-Cola Co	70,87	71,12
Disney Corp.	57,75	58,25
Du Pont Nemours&Co	62,50	62,50
Eastman Kodak Co	65,75	64,50
Exxon Corp.	75,75	76,12
Gén. Motors Corp.H	48	48,25
Gén. Electric Co	63	62,87
Goodyear T & Rubbe	38,87	38,50
IBM	101,75	101,50
Intl Paper	36,25	37
J.P. Morgan Co	78,62	78,25
Mc Don Dougl	87,12	84,75
Merck & Co.Inc.	57,25	56,75
Minnesota Mng.&Mfg	58,37	59,25
Philip Moris	87,50	87,62
Procter & Gamble C	82,37	83,25
Sears Roebuck & Co	36,25	36
Texaco	67,50	67,25
Union Carb.	37,75	38,12
Utd Technol	88,87	89,50
Westingh. Electric	14,75	14,12
Woolworth	14,37	14,50

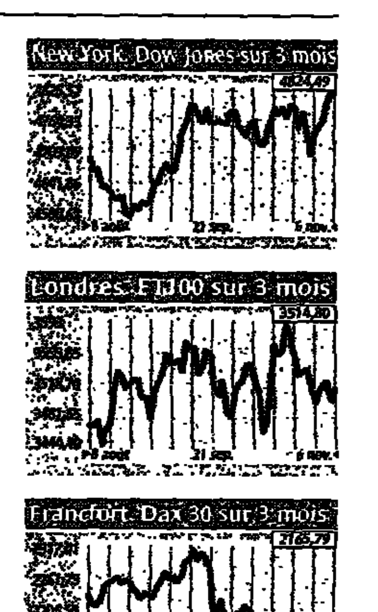
LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

	06/11	03/11
Allied Lyons	4,93	4,95
Barclays Bank	7,54	7,51
B.A.T. industries	5,39	5,24
British Aerospace	7,14	7,54
British Airways	4,66	4,73
British Gas	2,28	2,34
British Petroleum	4,69	4,65
British Telecom	3,66	3,69
B.T.R.	3,33	3,35
Cadbury Schweppes	5,24	5,14
Eurotunnel	0,93	0,94
Glaxo	8,71	8,50
Grand Metropolitan	4,33	4,32
Guinness	5,09	5,09
Hanson Plc	1,92	1,92
Great Ic	5,66	5,55
H.S.B.C.	9,22	9,37
Impérial Chemical	7,75	7,70
Lloyds Bank	7,97	7,94
Marks and Spencer	4,07	4,03
National Westminst	6,37	6,37
Peninsular Orienta	5,01	4,93
Reuters	5,82	5,79
Saatchi and Saatch	0,98	0,93
Shell Transport	7,31	7,28
Smithkline Beecham	6,48	6,41
Tate and Lyle	4,47	4,46
Univeler Ltd	12,15	12,08
Wellcome	10,88	10,60
Zeneca	12,08	11,80

FRANCFORT — Les valeurs du Dax 30



	06/11	03/11
Allianz Holding N	2617	2629
Basf AG	304,70	307,80
Bayer AG	366,50	371
Bay hyp&Wechselbk	33,87	33,90
Bayer Vereinsbank	39,35	39,50
BMW	758	760
Commerzbank	324,80	324,50
Continental AG	20,10	20
Daimler-Benz AG	673	685,50
Degussa	450	451,50
Deutsche Babcock A	144	140
Deutsche Bank AG	63,21	63,90
Dresdner BK AG FR	37,70	37,88
Henkel VZ	520	518
Hoechst AG	363,30	365,50
Karstadt AG	606,50	609,50
Kaufhof Holding	470	476
Linde AG	860	870
DT. Lufthansa AG	197	199,50
Man AG	411	414
Mannesmann AG	463,30	466
Mettallges AG	29,87	29,85
Preussag AG	403	404,50
Rwe	504	507,20
Schering AG	99,30	99,50
Siemens AG	740,50	745,30
Thyssen	251,30	253,50
Veba AG	57,75	57,95
Viag	571,50	572,50
Wellag AG	758	767



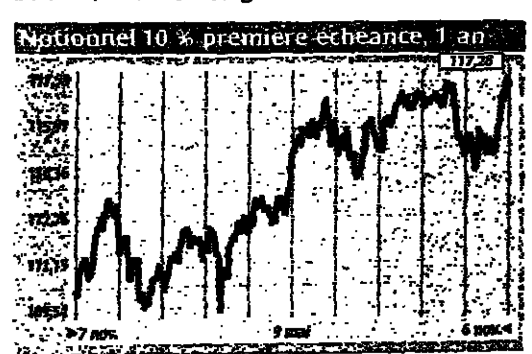
LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Hausse du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif – le contrat à terme sur les obligations d'Etat françaises – a ouvert en hausse, mardi matin 7 novembre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance décembre gagnait 16 centièmes à 117,30. Le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans s'inscrivait à 7,26 %, soit un écart de 0,87 % par rapport aux obligations allemandes de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait fini en baisse. Le rendement de l'emprunt à trente ans était remonté à 6,30 %. Le Trésor américain a par ailleurs annoncé qu'il ajournait les adjudications de titres à trois et dix ans, en raison de l'opposition du Congrès à relever le plafond autorisé d'endettement.

La Banque de France a laissé inchangé, mardi matin, le taux de l'argent au jour le jour, à 6,06 %. Les taux à trois mois s'inscrivaient à 6,37 %.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 06/11	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	6,12	7,25	7,97	2
Allemagne	3,94	6,44	7,22	1,50
Grande-Bretagne	6,69	7,85	8,07	3,90
Italie	10,30	11,72	12,08	5,80
Japon	0,38	2,97	4,75	50,20
Etats-Unis	5,69	5,95	6,29	2,50

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 06/11	Taux au 03/11	Indice (base 100 fin 94)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	6,36	6,48	105
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	6,51	6,63	106,05
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	7,08	7,17	107,67
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	7,40	7,45	107,86
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	7,82	7,92	108,77
Obligations françaises	7,48	7,59	106,50
Fonds d'Etat à TME	—	[illegible]	—
Fonds d'Etat à TRE	-0,82	-0,79	101,11
Obligat. franç. à TME	—	-0,77	—
Obligat. franç. à TRE	+0,18	+0,18	100,21

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,20 %)

	Achat 06/11	Vente 06/11	Achat 03/11	Vente 03/11
Jour le jour	6,1250	—	6,7500	—
1 mois	6,18	6,25	6,37	6,37
3 mois	6,10	6,25	5,50	6,50
6 mois	6	6,18	6,10	6,25
1 an	5,62	6,12	5,94	6,19
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	6,2099	—	6,2070	—
Pibor Francs 3 mois	6,2344	—	6,2844	—
Pibor Francs 6 mois	6,1056	—	6,1055	—
Pibor Francs 9 mois	6,0039	—	6,0039	—
Pibor Francs 12 mois	5,9492	—	5,9492	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	5,5771	—	5,6771	—
Pibor Ecu 6 mois	5,6771	—	5,6721	—
Pibor Ecu 12 mois	5,6823	—	5,6929	—

MATIF

Échéances 06/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	93385	117,28	117,28	116,94	117,14
Mars 96	1364	116,56	116,56	116,32	116,48
Juin 96	2	116,68	116,68	116,68	116,58
Sept. 96	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	39383	93,87	93,87	93,64	93,66
Mars 96	6910	94,30	94,30	94,17	94,17
Juin 96	2773	94,50	94,50	94,43	94,44
Sept. 96	1345	94,46	94,46	94,40	94,43
ÉCU LONG TERME					
Déc. 95	1448	87,40	87,40	87,08	87,22
Mars 96	—	—	—	—	86,32

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 06/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Nov. 95	11478	1837	1838	1819	1835
Déc. 95	815	1848	1848	1831	1845
Janvier 96	—	—	—	—	—
Mars 96	337	1873	1873	1857	1871

LES MONNAIES

US/F ↘ 4,8920 | US/DM ↘ 1,4135 | US/Y ↘ 103,0900 | DM/F ↗ 3,4671 | £/F ↘ 7,7330

Baisse du dollar

LE DOLLAR était orienté à la baisse, mardi 7 novembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,4130 mark, 103,05 yens et 4,8960 francs. Le dollar avait fait l'objet, durant la nuit, à Tokyo, de ventes massives de la part d'entreprises japonaises. Ces dernières, qui détiennent des stocks élevés de billets verts, s'empressent de convertir leurs dollars en yens dès que la monnaie américaine enregistre un mouvement de hausse, ce qui limite son appréciation.

Pénalisé par le repli du billet vert, le franc s'inscrivait en recul, mardi matin, face à la monnaie allemande. Il s'établissait à un cours de 3,4645 francs pour un deutschemark. Les investisseurs attendent de connaître le menu des mesures gouvernementales destinées à réduire le déficit des comptes sociaux.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 06/11	% 03/11	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	346,7100	+0,42	332	356
Ecu	6,3365	+0,01	—	—
Etats-Unis (1 usd)	4,8920	-0,39	4,6000	5,2000
Belgique (100 F)	16,8645	+0,41	16,1500	17,2500
Pays-Bas (100 fl)	309,5100	+0,45	—	—
Italie (1000 lir.)	3,0665	-0,31	2,7700	3,2700
Danemark (100 krd)	89,4400	+0,32	83,5000	93,5000
Irlande (1 iep)	7,9070	-0,16	7,5200	8,2700
Gde-Bretagne (1 L)	7,7330	-0,18	7,2700	8,1200
Grèce (100 drach.)	2,0955	+0,05	1,8000	2,3000
Suède (100 krs)	73,3200	-0,22	67,5000	77,5000
Suisse (100 F)	431,4300	+0,52	412	436
Norvège (100 k)	78,4600	+0,04	73	82
Autriche (100 sch)	49,2700	+0,41	47,1000	50,2000
Espagne (100 pes.)	4,0150	+0,19	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2950	+0,15	2,8500	3,5500
Canada 1 dollar ca	3,6291	-0,72	3,2800	3,8800
Japon (100 yens)	4,7463	+0,32	4,5200	4,8700
Finlande (mark)	115,1100	+0,31	107	118

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	07/11	06/11	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4135	1,4155	-0,14
TOKYO : USD/Yens	103,0900	103,6700	-0,56

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	4,8925	4,8895	4,9040	4,9090
Yen (100)	4,7275	4,7223	3,7140	4,7211
Deutschemark	3,4600	3,4590	3,4502	3,4507
Franc Suisse	4,3144	4,3098	4,2955	4,2836
Lire ital. (1000)	3,0715	3,0686	3,0708	3,0758
Livre sterling	7,7571	7,7474	7,7434	7,7562
Peseta (100)	4,0093	4,0052	3,9984	4,0057
Franc Belge	16,842	16,826	16,777	16,817

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	6,12	6,12	6
Eurodollar	5,75	5,75	5,75
Eurolivre	6,62	6,75	6,75
Eurodeutschemark	5,75	5,75	5,75

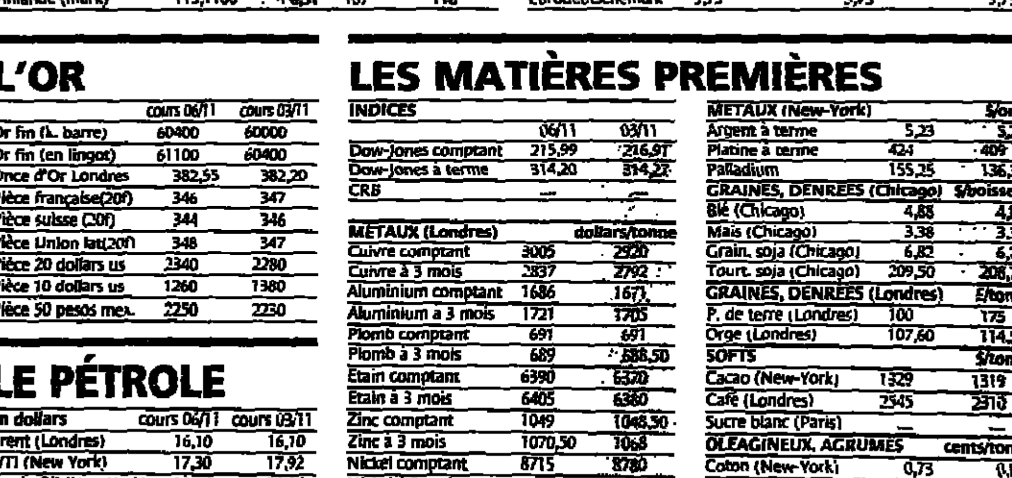
L'OR

	cours 06/11	cours 03/11
Or fin (k. barre)	60400	60000
Or fin (en lingot)	61100	60400
Once d'Or Londres	382,55	382,20
Pièce française(20f)	346	347
Pièce suisse (20f)	344	346
Pièce Union lat(20f)	348	347
Pièce 20 dollars us	2340	2280
Pièce 10 dollars us	1260	1380
Pièce 50 pesos mex.	2250	2230

LE PÉTROLE

En dollars	cours 06/11	cours 03/11
Brent (Londres)	16,10	16,10
WTI (New York)	17,30	17,92
Crude Oil (New York)	16,16	16,16

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	06/11	03/11
Dow-Jones comptant	215,99	216,91
Dow-Jones à terme	314,20	314,27
CRB	—	—
MÉTAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	3005	2920
Cuivre à 3 mois	2837	2792
Aluminium comptant	1686	1671
Aluminium à 3 mois	1721	1705
Plomb comptant	691	691
Plomb à 3 mois	689	688,50
Etain comptant	6390	6370
Etain à 3 mois	6405	6380
Zinc comptant	1049	1048,50
Zinc à 3 mois	1070,50	1068
Nickel comptant	8715	8780
Nickel à 3 mois	8815	8885

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,23	5,2
Platine à terme	424	409
Palladium	155,25	136,3
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	4,88	4,8
Maïs (Chicago)	3,38	3,3
Grain. soja (Chicago)	6,82	6,7
Tourt. soja (Chicago)	209,50	208,7
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	100	175
Orge (Londres)	107,60	114,5
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1329	1319
Café (Londres)	2545	2310
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,73	0,8
Jus d'orange (New-York)	1,01	1,2

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 7 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 7,38
Cours relevés à 10 h 15

CAC 40 ↘ PARIS
−0,41 %
CAC 40 : 1815,20

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Montant coupon (1)
EDF-GDF 3%	7500	7490	− 0,13	163,35
B.N.P. (T.P)	951	952	+ 0,10	50,26
Cr.Lyonnais(T.P.)	815	813	− 0,24	60,21
Renault (T.P.)	1901	1904	+ 0,15	94,77
Rhone Poulenc(T.P)	1985	1981	− 0,20	103,71
Saint Gobain(T.P.)	1102	—	—	87,63
Thomson S.A (T.P)	1100	—	—	56,02
Accor 1	574	571	− 0,52	18
Air Liquide 1	813	810	− 0,36	14
Alcatel Alsthom 1	418,90	417,10	− 0,42	15
Alcatel Cable	284	285	+ 0,35	10
Alspi	320	320	—	15
AGF-Ass.Gen.France	140,90	139,50	− 0,99	3
Axa 1	278,50	276,40	− 0,75	5,50
Bail Investis.	802	802	—	70,15
Bancaire (Cie) 1	508	505	− 0,59	10
Bazar Hot. Ville	420	416	− 0,95	16
Bertrand Faure	153	153	—	3,50
BIC	459	458	− 0,21	12
BIS	462	460	− 0,43	4
B.N.P. 1	208,50	207	− 0,71	5,20
Bollore Techno.	449,90	447	− 0,64	22
Bongrain	2595	2605	− 0,35	61
Bouygues 1	516	517	+ 0,19	12
Canal + 1	829	830	+ 0,12	15
Cap Gemini Sogeti	130,90	133,10	+ 1,68	7
Carnaudmetalbox	204,50	205	+ 0,24	4,40
Carrefour 1	2777	2770	− 0,25	26
Casino Guichard	142	141	− 0,70	4
Casino Guich.ADP	101,60	102,50	+ 0,85	4,25
Castorama Dl (Li)	786	784	− 0,25	10,60
C.C.F. 1	243	242	− 0,41	4,50
CCMX(ex.CCMC) Ly	42	—	—	2,40
Cegid (Ly)	379	382	+ 0,79	26
CEP Communication	454,10	444	− 2,22	8
Cerus Europ.Reun	64	63,80	− 0,31	10
Cetelem	793	795	+ 0,25	10
CGIP	953	955	+ 0,20	35
Chargeurs	1052	1071	+ 1,80	14
Christian Dior	470	470	—	8
Ciments Fr.Priv.B	214	213,10	− 0,42	17,50
Clarins	461	464,90	+ 0,84	7
Club Mediterranee	392,70	389	− 0,94	7
Coflexip	142,90	142	− 0,62	3,50
Colas	788	755	—	35
Comptoir Entrep.1	14,65	15,20	− 9,89	7,50
Comptoir Moder.	1525	1525	− 0,19	20
CPR	371,40	369,80	− 0,43	20
Cred.Fon.France 1	93,20	92,10	− 1,18	28
Credit Local Fce 1	395	391	− 1,01	12,66
Credit Lyonn.CIP	255,50	253,50	—	10
Credit National	317,50	317,50	—	12
CS(ex.CSEE)	169	168,80	− 0,11	4,50
Damart	4350	4350	—	60
Danone 1	803	801	− 0,24	16
Dassault-Aviation	365,50	366	+ 0,13	8,50
Dassault Electro	173	173	—	4,30
De Dietrich	247,70	247,70	—	53
Degremont	411,50	410	− 0,36	8
Dev.R.N-P.Cal #Li	42,25	—	—	—
DMC (Dollfus Mi)	217	208,40	− 3,96	4
Docks France	732	730	− 0,27	13
Dynaction	93,40	—	—	3
Eaux (Cie des) 1	472,10	472	− 0,02	13,25
Ecco	705	718	+ 1,84	12
Eiffage	724	720	− 0,55	28,70
Elf Aquitaine 1	344,50	340,70	− 1,10	13
ERAMET	352,50	328	− 1,35	5,40
Eridania Beghin	841	841	—	30
Essilor Intl	905	905	—	11,50
Essilor Intl ADP	625	621	− 0,64	12,30
Esso	525	518	− 1,33	13
Eurafrance	1679	1664	− 0,89	48
Euro Disney	16,35	16,30	− 0,30	0,68
Euro RSCG W.W.	470	470	—	13,80
Europe 1	1040	—	—	19
Eurotunnel 1	7,40	7,45	+ 0,67	—
Filipacchi Medias	650	650	—	12
Finextel	62,75	62,80	+ 0,07	4,49
Fives-Lille	409	400	− 2,20	11
Fromageries Bel	4480	4455	− 0,55	40
Galeries Lafayette	1370	1370	—	11
GAN	131,90	132	+ 0,07	4
Gascogne (B)	487	482	− 1,02	8,50
Gaz et Eaux	1851	1875	+ 1,29	55
Geophysique	185	182	− 1,62	8
G.F.C.	347	345	− 0,57	18,50
Groupe Andre S.A.	577	335	+ 2,12	9
Groupe De La Cite	747	749	+ 0,26	18
Gr.Zannier #(Ly)	62	61,40	− 0,96	2
GTM-Entrepose	321	319	− 0,62	8
Guilbert	590	594	+ 0,67	12
Guyenne Gascogne	1340	1340	—	25
Havas 1	352	350,30	− 0,48	8,50
I.D.I.A	124,10	124,40	+ 0,24	5
Imetal	573	574	+ 0,17	12,50
Immeubl.France	220	222	+ 0,90	15
Ingenico	33,60	33,80	+ 0,59	2
Interbail	312,50	313	+ 0,16	32
Intertechnique 1	387	381	− 1,55	23,50
Jean Lefebvre	306,10	319	+ 4,21	9
Klepierre	550	545	− 0,90	27,75
Labinal	517	515	− 0,38	21,50
Lafarge 1	324	325,40	+ 0,43	10
Lagardere (MMB) 1	94,25	94,30	+ 0,05	2,80
Lapeyre	254	251	− 1,18	4,90
Lebon	180,80	180,50	− 0,16	7
Legrand 1	790	782	− 1,01	37,50
Legrand ADP	529	—	—	60
Legris Indust.	143	143	—	8
Locindus	770	773	+ 0,38	70,50
L'Oreal 1	1211	1205	− 0,49	12,20
LVMH Moet Vuitton 1	946	946	—	12,50
Lyonnaise Eaux 1	480,30	478,70	− 0,33	11,50
Marine Wendel	390	394,80	+ 1,23	14,70
Matra-Hachette	93	92,25	− 0,80	2,70
Metaleurop	51,90	51,50	− 0,77	4
Metrologie Inter.	15,55	15,50	− 0,32	—
Michelin 1	197,50	197,60	+ 0,05	2,25
Moulinex	96,50	96	− 0,51	4
Navigation Mixte	730	728	− 0,27	40
Nord-Est	111,50	113,30	+ 1,61	5,50
Nordon (Ny)	335	—	—	—
NRJ #	435	435	—	5,40
Olipar	6,50	6,50	—	—
Paribas 1	273	271,70	− 0,47	12
Pechiney CIP	259,80	260	+ 0,07	9,50
Pechiney Intl	114,60	114,60	—	3
Pernod-Ricard 1	291,50	289	− 0,85	4,25
Peugeot 1	647	647	—	6
Pinault-Prin.Red.1	1019	1018	− 0,88	22,50
Plastic-Omn.(Ly)	328	329	+ 0,30	7,50
Pollet	384	—	—	7,50
Primagaz	379,70	375	− 1,23	20
Promodes 1	1179	1173	− 0,50	10,50
Publicis	325	—	—	4
Radiotechnique	249,90	249,80	− 0,04	10
Remy Cointreau	134,50	135	+ 0,37	4,60
Renault 1	152,60	152,70	+ 0,06	3,90
Rexel	789	787	− 0,25	11,50
Rhone Poulenc A 1	106,10	105,90	− 0,18	2,80
Rochette (La)	40,30	39,50	− 1,98	1,20
Roussel Uclaf	769	766	− 0,39	14,50
Rue Imperiale(Ly)	3460	3460	—	108
Sade (Ny)	165,10	165,10	—	12,50
Sagem SA	2745	2730	− 0,54	22,50
Saint-Gobain 1	584	582	− 0,34	15,50
Saint-Louis 1	1452	1442	− 0,48	38
Salomon (Ly)	2894	2865	− 1	24
Salvepar (Ny)	384	—	—	17,50
Sanofi 1	309	307,80	− 0,38	6
Sat	1850	1849	− 0,05	27,50
Saupiquet (Ns)	1336	1333	− 0,22	20
Schneider SA 1	188,40	185	− 1,80	17
SCOR SA	148,50	149	+ 0,33	2
S.E.B.	594	583	− 1,85	9,20
Sefimeg	322,20	324	+ 0,55	19
SEITA	163,80	162,50	− 0,79	5,20
Selectibanque	101,50	100,90	− 0,59	12,59
SFIM	795	810	+ 1,88	30
SGE	119	116	− 2,52	5
Sidel	1652	1660	+ 0,48	13,50
Simco	416	415,50	− 0,12	20,76
S.I.T.A	825	820	− 0,96	9
Skis Rossignol	1300	1300	—	22
Sligos	410	—	—	9
Societe Gale A 1	578	571	− 1,21	16
Sodexho	1255	1258	+ 0,23	22
Sommer-Allibert	1325	1304	− 1,58	38
Sophia	185	192	+ 2,12	34,50
Sovac	609	608	− 0,16	14
Spir Communication	435	440	+ 1,14	14,80
Strafor Facom	588	580	− 1,36	6
Suez 1	194	193,50	− 0,25	8,20
Synthelabo	311	311	—	3,74
Technip	319,90	315,50	− 1,37	8
Thomson-CSF 1	102,60	102,10	− 0,48	2
Total 1	305,50	306,60	+ 0,42	8
UAP 1	120,40	119,30	− 0,91	3
UFB Locabail	391	390	− 0,25	10
UGC DA (M)	226	228	+ 0,88	5,54
UIC	56,80	56,30	− 0,88	25
UIF	409,80	410	+ 0,04	22
UIS	126	—	—	14,47
Unibail	456,40	455	− 0,30	27
Union Assur.Fdal	530	527	− 0,56	14
Usinor Sacilor	70,10	68,85	− 1,78	—
Valeo	228,40	230	+ 0,70	2,20
Vallourec	190	192	+ 1,05	6,30
Via Banque	164,90	162	− 1,75	32
Worms & Cie	206,80	207,50	+ 0,33	8
Zodiac	667	660	− 1,04	32
Elf Gabon	711	711	—	57,20

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Montant coupon (1)
ABN Amro Holding 1	212,10	212,60	+ 0,25	3,68
American Express 1	205	—	—	0,35
Anglo American 1	289	291,50	+ 0,86	3,32
Amgold 1	393	395,50	+ 0,63	6,20
Arjo Wiggins App.	17,70	17,80	+ 0,56	—
A.T.T. 1#	314	314,20	+ 0,06	1,38
Banco Santander 1#	213	—	—	1,30
Barrick Gold 1#	119	120	+ 0,84	6,12
B.A.S.F. 1#	1074	1059	− 1,39	25,88
Bayer 1#	1275	1275	—	33,95
Blenheim Group 1	20	19,65	− 1,75	0,53
Buffelsfontein 1	20,20	20,05	− 0,74	1,79
Chase Manhattan 1#	295	290,60	− 1,49	1,87
Cordiant PLC 1	7,25	7,40	+ 2,06	—
Daimler Benz 1#	2289	—	—	28,32
De Beers 1	134,60	136,20	+ 1,18	0,62
Deutsche Bank 1#	218,80	218,50	− 0,13	50,51
Dresdner Bank 1#	130,90	129,60	− 0,99	35,12
Driefontein 1	53,40	53,15	− 0,46	1,43
Du Pont Nemours 1#	307,80	—	—	2,36
Eastman Kodak 1#	320	—	—	1,68
East Rand 1	2,74	2,71	− 1,09	0,10
Echo Bay Mines 1#	46,15	47	+ 1,84	0,14
Electrolux 1#	205	—	—	5,99
Ericsson 1#	107,60	108,10	+ 0,46	2,62
Exxon Corp. 1#	373	367,50	− 1,47	3,25
Ford Motor 1#	139,30	—	—	1,45
Freegold 1	45,50	45	− 1,09	1,64
Gencor Limited 1	17,30	17,40	+ 0,57	0,76
General Elect. 1#	309	307,30	− 0,55	1,72
General Motors 1#	215	219,20	+ 1,95	1,30
Gle Belgique 1#	366	366,30	+ 0,08	14,50
Grd Metropolitan 1	35,80	35,50	− 0,83	0,43
Guinness Plc 1# ■	38,80	39	+ 0,51	0,32
Hanson Plc 1	15,05	15,25	+ 1,32	0,25
Harmony Gold 1	42,50	42,73	[illegible]	0,47
Hitachi 1#	51	50,85	− 0,29	0,23
Hoechst 1#	1261	1254	− 0,59	28,80
I.B.M 1#	502	491,20	− 2,15	1,98
I.C.I 1#	59,85	—	—	0,90
I.T.T. 1#	605	610	+ 0,82	2,03
Ito Yokado 1#	264,70	264	− 0,26	0,77
Matsushita 1#	68,55	69,50	+ 1,38	0,26
Mc Donald's 1#	282	281,70	− 2,44	0,29
Merck and Co 1#	282	278,40	− 1,27	7,43
Minnesota Mg 1#	262	—	—	2,84
Mitsubishi Corp.1#	54,40	—	—	0,36
Mobil Corporat.1# ■	506	501	− 0,98	3,34
Morgan J.P. 1#	334,90	—	—	3,11
Nestle SA Nom.1#	5090	5090	—	73,26
Nipp. MeatPacker 1#	66,30	—	—	2,75
Norsk Hydro 1#	195	198	+ 1,53	2,46
Petrofina 1#	1512	1515	+ 0,20	40,42
Philip Morris 1#	425	427	+ 0,47	4,20
Philips N.V 1#	184,20	182	− 1,19	2,95
Placer Dome Inc 1#	116,40	116,30	− 0,08	0,27
Procter Gamble 1#	425,40	409,90	− 3,37	1,60
Quilmes 1	230	—	—	4,01
Randfontein 1	26,75	26,50	− 0,93	1,13
Rhone Poul.Rorer 1	226	226	—	1,29
Royal Dutch 1#	602	603	—	9,81
R T Z 1#	71,20	71,50	+ 0,42	4,88
Sega Enterprises 1	254	255	+ 0,37	0,63
Saint-Helena 1	35	35,70	+ 2	1,40
Schlumberger 1#	323,60	303	− 0,19	1,85
SGS Thomson Micro.	279,50	279,90	+ 0,17	—
Shell Transport 1#	56,05	56,05	—	0,99
Siemens 1#	2537	2574	+ 1,56	10,72
Sony Corp. 1#	228	228,70	+ 0,30	1,01
Sumitomo Bank 1#	83,80	—	—	0,17
T.D.K 1#	263	—	—	1,85
Telefonica 1#	62	61,20	− 1,29	1,17
Toshiba 1#	36,45	36,50	+ 0,13	0,21
Unilever 1#	642	634	− 1,33	31,31
United Technol. 1#	434	433,30	− 0,16	2,76
Vaal Reefs 1	280	287,90	+ 2,67	4,57
Volkswagen A.G 1#	1605	—	—	7,66
Volvo (act.B) 1#	105,30	—	—	1,62
Western Deep 1	139,40	138	− 1	1,37
Yamanouchi 1#	108	—	—	0,32
Zambia Copper 1	1,57	1,94	+ 3,74	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10 h 15

MARDI 7 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	0,148
CEPME 8,5% 83-97CA	103,30	3,065 ↑
CEPME 9% 89-99 CA#	108	2,041
CEPME 9% 92-06 TSR	—	3,443 o
CFD 9,7% 90-03 CB	114,60	7,388
CFD 8,6% 92-05 CB	107,71	6,452 d
CFF 10% 88-98 CA#	107,70	0,519
CFF 9% 88-97 CA#	103,80	0,934
CFF 10,25%90-01CB#	111,30	6,721
CLF 8,9% 88-00 CA#	108,60	4,057
CLF 9%88-93/98 CA#	105,50	6,953 o
CNA 9% 4/92-07	111,25	4,672 d
CRH 8,6% 92/94-03	107,22	3,149
CRH 8,5% 10/87-88#	105,97	5,806 ↑
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,10	6,315 ↓
EDF 8,6% 92-04 #	107,95	5,052 d
Em.Etat10,26%86-96	101,41	6,812 d
Emp.Etat 6% 7,93-97	99,90	1,918
Finansder 9%91-06#	110,39	8,605 ↓
Finansd.8,6%92-02#	107,80	6,762 d
Floral9,75% 90-99#	110,10	2,904
OAT 9,8% 12 86-96CA#	100,59	7,625 ↓
OAT 8,5% 87-97CA#	103,67	3,205 ↓
OAT 9,50%85-97 CA#	—	9,005 ↓
OAT 88-98 TME CA	100,65	5,500
OAT 9 85-95 TRA	—	0,739
OAT 9,50% 88-98 CA#	107,27	3,552 d
OAT TMB 87/99 CA	99,52	5,366 ↑
OAT 8,125% 89-99 #	105,54	3,752 d
OAT 8,50%90-00CA#	—	5,272 d
OAT 85 00 TRA CA	105,45	1,186
OAT 10% 85-00CA#	113,25	4,563 o
OAT 89-01 TME CA	—	5,500
OAT 8,5% 87-02 CA#	108,67	8,151
OAT 8,50% 89-19 #	106,68	0,372 d
OAT 8,50%92-23CA#	106,63	4,632 d
PTT 11,2%85-95 CB#	101,29	9,666 ↑
SNCF 8,8% 87-94CA	106	6,775 ↓
Lyon.Eaux 6,5% 90CV	895	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel 2 ◆	204	204
Bains C.Monaco 2 ◆	627	627
B.N.P.Intercont.2	300	300
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) 2	6,90	6,65
Cambodge ◆	800	800
Carbone Lorraine 2 ◆	510	510
CBC 1	90	90
Centenaire Blanzy ◆	260	260
Ceragen Holding ◆	28,05	28,05
Champex (Ny) ◆	18	19,83 d
CIC Un.Euro.CIP 1	340	336
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2390	2390
Cpt Lyon Alem.2 ◆	385	385
Concorde-Ass Risq2 ◆	635	635
Cpe Valfond ex.CMP ◆	15,60	15,60
Credit Gen.Ind. ◆	28,50	28,50
Darblay ◆	330	330
Didot Bottin ◆	586	586
Eaux Bassin Vichy ◆	3400	3400
Ecia 1	635	606
Ent.Mag. Paris ◆	2849	2849
Eridania Beghin CI ◆	752	752
Fidei 2	86,50	86,50
Finalens ◆	374,80	374,80
F.I.P.P. ◆	83,25	83,25
Fonciere (Cie) ◆	494,10	494,10
Fonciere Euris ◆	150	150
Forcina # ◆	419,90	419,90
France I.A.R.D. ◆	873	873
France S.A 1	660	684
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gaumont 1 # ◆	294	294
Gasefim	113	113,50
Gevelot ◆	1360	1360
G.T.I (Transport)2 ◆	325	325
Immobail 2	162	160
Immobanque 2 ◆	655	658
Im.Marseillaise 2 ◆	4763	4700
Invest.(Ste Cle.) ◆	1400	1400
Lille Bonnieres ◆	1750	1750
Locafinanciere ◆	410	410
Louvre 1	157	158,90
Lucia ◆	70	70
Machines Bull ◆	22	22
Monoprix ◆	160,50	160,50
Metal Deploye ◆	400	400
Mors 2 #	16,50	16,20
Navigation (Nle) ◆	67	60,50 o
Paluel-Marmont ◆	311	311
Pap.Clairefont(Ny) ◆	898	898
Parfinance ◆	190	190
Paris Orleans ◆	246	246
Piper Heidsieck ◆	1101	1101
Porcher ◆	182	182
Pronodes (CI) ◆	950	950
PSB Industries 2Ly ◆	397	397
Rochefortaise Com. ◆	155	155
Rosario ◆	194,50	194,50
Rougier #	557	557
S.A.F.I.C Alcan ◆	252,30	252,30
Saga	169	169
Salins du Midi 2	396,50	398,10
Savoisienne (M) ◆	324	324
Silic 2	665	655
S.I.P.H. ◆	146	146
Sofal ◆	165	165
Soffo ◆	354	354
Sofiram act.a reg. ◆	65,90	65,90
Sofragi ◆	3555	3555
Soudure Autogene ◆	1000	1000
Sovabail ◆	400	400
Taittinger 1	1820	1820
Tour Eiffel ◆	250	250
Elyo 2	202,10	205
Vicat 2 ●	473	473
Viraz ◆	120,10	120,10

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	128,50	128,50
Commerzbank AG	1125	1125
Fiat Ord.	16,15	16,15
Gevaert	261	261
Gold Fields South	120,50	120,50
Kubota Corp	26,20	26,20
Montedison act.ep.	4,54	7,282 d
Olympus Optical	44	44
Ottomane (Cie Fin.)	174	174
Robeco	339,90	340,80
Rodamco N.V.	139,25	137,70
Rolinco	359,50	358,10
Solvay SA	2364	2367
Wagons Lits	1586	1586

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10 h 15

MARDI 7 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	64,85	64,85
AFE 2 # ◆	422,10	422,10
Aigle 2 #	225	228
Albert S.A (Ns) ◆	145	145
Altran Techno 1 #	710	708
Montaignes P.Gest ◆	475	475
Axime	394	394
B.A.C. ◆	23,70	23,70
Bque Picardie (Li) ◆	526	526
Bque Sofirec (M) ◆	570	570
Bque Tarneaud(B)# ◆	188,90	188,90
Bque Vernes ◆	635	635
Beneteau # ◆	350	350
B I M P ◆	67	67
Boiron (Ly) 1 # ◆	500	500
Boisset (Ly)# ◆	225	225
But S.A. 1	1188	1188
Cardif SA 1	474	451
CDA-Cie des Alpes2	149	148,90
C.E.E 2# ◆	251	281
CEGEP # ◆	156,10	156,10
Cermex 2 # (Ly) ◆	238	236
CFPI	240	248
Change Bourse (M)	200	205
Christ.Dalloz 2 #	1089	1085
Cipe France Ly 2 #	293,90	291,10
CNIM CA#	156,50	172,10
Codetour ◆	277	277
Comp.Euro.Tele-CET ◆	248	248
Conflandey S.A. ◆	280	280
C.A. de la Brie 2 ◆	345	345
C.A.Gironde (B) ◆	444	444
C.A.Haute Normand. ◆	373	373
C.A.Ille & Vilaine	338	338
C.A. Paris IDF 1	709	710
C.A.de l'Isere Ly# ◆	394	394
C.A.Loire Atl.Ns #	346	337,30
C.A.Loire/H.Loire# ◆	225	225
C.A.Morbihan (Ns) ◆	344	344
C.A.du Nord (Li)	440,30	440
C.A. Oise CCI ◆	253,20	253,20
C.A.Pas de Calais	415	415
C.A. Somme CCI 2	242,70	241
C.A.Toulouse (B) ◆	350	350
CFJPE(exGAN part)#2	110	109,20
Chaine et Trame #	160	160
C.A. Midi CCI#(Ly) ◆	255	255
Credit de l'Est ◆	426	426
Creeks ◆	42	42
Delta Prot.# C2 Ly ◆	301	301
Devanlay ◆	415	415
Deveaux(Ly)#	380	380
Devernois (Ly) ◆	451	451
Ducros Serv.Rapide ◆	58,10	64,05
Ecco Trav. Tempo 1	323	321
Elysee Inv. ◆	22	22
Emin-Leydier# (Ly)	452	450
Europ.Extinc.(Ly)#	245	242
Europ Propulsion 2 ◆	320	320
Expand s.a ◆	280,10	280,10
Factorem ◆	505	505
Faiveley #2	292	290
Finabail 2	76,10	77,70
Finacor 2	110	109
FinInfo ◆	435	435
Fructivie 1 ◆	506	506
Gautier France 2#	304	304
Gel 2000 2	74	74
GFI Industries # ◆	400	400
Girodet # (Ly) ◆	56,15	56,15
GLM S.A. ◆	254	254
Grandoptic.Photo #	522	520
Gpe Guillin # Ly	160	160
Kindy #	157,90	161,80
Guerbet 2	350	350
Hermes internat.1#	839	836
Hurel Dubois ◆	340	340
ICBT Groupe # 2 ◆	188	188
I.C.C. 2 ◆	147	147
Idianova ◆	63	63
Immob.Hotel. 2 # ◆	67,80	67,80
Installux (Ly) ◆	497	497
Int. Computer # ◆	124	124
Invest.Paris 1	134,50	134
IPBM ◆	70	70
M6-Metropole TV	457	457
Manitou 2#	540	535
Manutan ◆	539	539
Marie Brizard 2 ◆	1120	1120
Maxi-Livres/Profr.	383	384
Mecadyne ◆	167,90	167,90
Mecelec (Ly) ◆	73,60	73,60
MGI Coutier 2	283	270
Michel Thierry# 2 ◆	691	691
Monneret Jouet # ◆	58,05	58,05
Naf-Naf 1#	59	61
Norbert Dentres.#	550	550
N.S.C Schlum.2 Ny ◆	938	938
OGF Omn Gest.Fin.1 ◆	950	950
Onet # ◆	735	735
Paul Predault #	170	178
P.C.W. 2	20,50	20,20
Petit Boy # ◆	121,50	121,50
Pier Import ◆	85,60	85,60
Pochet 2	870	869
Poujoulat Ets (Ns) ◆	215,10	215,10
Radiall 2#	510	508
Rallye(Cathiard)Ly	150	158
Reydel Indust.Li	1325	1325
Robertet #	961	980
Rouleau-Guichard ◆	470	470
Securidev 2 #	90	90
Sediver 2 #	193,80	190
Seribo 2	239	238
Siparex (Ly) #	91	91
Smoby (Ly) 2 ◆	611	611
Sofco (Ly) ◆	125	125
Sofibus ◆	416	416
Sogepag 2 #	125	126
Sogeparc (Fin) 1	635	638
Sopra 2	284	280
Steph.Kelian # ◆	82,05	82,05
Sylea	379,50	379,50
Teisseire-France ◆	215	215
TF1-1	510	502
Thermador Hold(Ly)	410	409,50
Trouvay Cauvin 2#	52,50	50,10
Unilog 2	345	345
Union Fin.France 1	376	397
Via Credit(Banque) ◆	121,60	121,60
Viel et Cie # ◆	109	109
Vilmorin et Cie#2	365	367
Virbac	655	655

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 10 h 15

MARDI 7 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Sté lecteurs du Monde ◆	160	160
Nobel ◆	150	150
Mumm ◆	919	919
Générale Occidentale ◆	41,60	41,60

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 6 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	36066,47	36066,47
Actimonétaire D	30696,86	30696,86
Agipi Ambition (Axa) ◆	112,30	106,95
Amplia	113106,55	113106,55
Amplitude Monde D	692,22	675,34
Antigone Trésorerie	833006	833006
Arbitr. Court Terme	9206,16	9206,16
Arbitr. Première	8458,89	8375,14
Arbitr. Sécurité	16832,05	16748,31
Asie 2000	626,04	607,81
Associa Première	36970,74	36970,74
Associc	1142,73	1142,73
Atout Amérique	112,93	110,18
Atout Asie	91,67	89,43
Atout Futur C	518,35	505,71
Atout Futur D	504,07	491,78
Aurecic	1323,73	1285,17
Avenir Alizes	1903,82	1866,49
Axa Valeurs PER ◆	140,79	136,69
Cadence 1	1047,26	1036,89
Cadence 2	1051,43	1041,02
Cadence 3	1040,43	1030,13
Capimonétaire	7830,34	7822,52
Capiobliq	8030,49	7958,98
Capitacic	1639,89	1615,66
Cicamonde	1168,03	1134,01
Coexis	1697,12	1665,48
Comptavalor	2227,85	2224,51
Converti CIC	322,14	317,38
Crédit Mutuel Capital ◆	1607,46	1575,94
Crédit Mutuel MID AF	103,18	100,42
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	829,42	829,42
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	90,46	88,04
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis	87,59	85,25
Cred.Mut.Ep.J	21884,43	21884,43
Cred.Mut.Ep.long.T.	212,14	206,46
Créd.Mut.Ep.Monde	1054,85	1026,62
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1097,45	1068,08
Dieze	1668,90	1637,78
Ecocic	1231,10	1195,24
Ecupar ◆	125,22	121,57
Ecur. Actions futur	189,10	183,59
Ecur. Distrimonétaire	10583,63	10583,63
Ecur. Expansion ◆	310228,12	308992,15
Ecur. Géovaleurs	2705,20	2626,41
Ecur. Investissement	158,24	153,63
Elanciel D	116,34	113,50
Elicash ○	897214,38	897214,38
Emergence Poste D ◆	95,48	93,15
Eparcic	4617,47	4617,47
Eparcourt-Sicav	196,82	196,33
Epargne-Unie	1456,60	1421,07
Eurco Solidarité	1259,31	1246,84
Eurocic Leaders	1331,07	1292,30
Eurodyn	1514,62	1477,68
Fonsicav	18545,41	18508,39
France Obligations	470,31	465,65
Francic	478,12	464,19
Francic Pierre	107,50	104,37
Francic-Régions	1443,36	1401,32
Géobilys C	585,60	585,60
Géobilys D	571,01	571,01
Gestilion	19145,02	19145,02
HLM Monétaire	17786,37	17786,37
Indicia ◆	1088,22	1061,48
Intensys D	109,33	109,06
Interoblig	5982,71	5923,48
Intersélection Fce	523,79	513,52
Japacic	176,70	171,55
Jeunepargne	361,39	356,05
Latitude C/D	141,37	141,16
Lion 20000	16356,54	16356,54
Lion Association	11373,25	11373,25
Lion Institution	39893,31	39793,83
Lionplus ◆	1299,16	1273,69
Lion Trésor ◆	2264,34	2241,92
Livret Bourse Inv.	576,38	559,59
Livret Portefeuil.	787,44	764,50
Méditerranée ◆	238,35	231,41
Mensuel CIC	10026,47	9926,21
Moneden	87194,33	87194,33
Moné-Dis ○	10578,45	10578,45
Mone.J. ○	11323,83	11323,83
Monévalor	52403,89	52403,89
Mutualité dépôts	17518,12	17483,15
Natio Court Terme	13389	13389
Natio Court Terme2	363748	363748
Natio Epargne	21781,50	21565,84
Natio Ep. Capital	14428,13	14285,28
Natio Ep. Croissance	2035,31	1995,40
Natio Ep. Obligations	210,97	206,33
Natio Epargne Retraite	123,22	120,80
Natio Epargne Trésor	10067,71	10047,61
Natio Epargne Valeur	496	486,27
Natio France Index	996,19	976,66
Natio Immobilier	1149,84	1127,29
Natio Inter	1773,27	1738,50
Natio Monétaire	5232,39	5227,16
Natio Opportunités	141,44	138,67
Natio Patrimoine	1398,14	1370,73
Natio Perspectives	1121,01	1099,03
Natio Placements	74711,26	74711,26
Natio Revenus	1057,02	1046,56
Natio Sécurité	11950,87	11950,87
Natio Valeurs	905,22	887,47
Nord Sud Dévelop. ◆	2026,19	2022,15
Oblicic-Mondial	3153,02	3108,42
Oblicic-Régions	1080,24	1068,28
Obliffutur	3654,09	3585,86
Oblig. ttes caté.	220,60	217,34
Oblilion	1725,60	1708,51
Oblisécurité Sicav	5498,39	5498,39
Oblitys D	550,31	542,18
Oraction	1446,86	1411,52
Patrimoine Retraite	286,59	280,97
Pervalor	590,20	578,63
Plénitude D	142,66	139,18
Poste Gestion C	42119,18	42119,18
Première Oblig. C	12502,46	12502,46
Première Oblig. D	10876,47	10871,05
Proficlus	942,74	925,16
Rentacic	161,06	158,68
Revenus Trimestr.	5280,56	5228,28
Revenu-Vert	1155,55	1134
St-Honoré Pacifique	731,50	698,33
St-Honoré Réal.	9477,61	9439,85
Sécuricic	2175,18	2135,88
Sécuritaux	1748,82	1748,82
Sensivalor	33956,34	33956,34
SEVEA ◆	104,23	101,69
S.G. France opport. C	1377,42	1350,41
S.G. France opport. D	1345,49	1319,11
S.G. Monde opport. C	978,41	959,23
S.G. Monde opport. D	978,41	959,23
Sicav Associations	2312,82	2312,82
Sicav 5.000	487,06	477,51
S.I. Est ◆	1135,31	1102,24
Silvafrance	772,75	757,60
Silvarn	426,39	418,03
Silvarente	219,81	215,50
Silvinter	518,02	507,86
Sogenfrance C	1288,02	1262,76
Sogenfrance D	1203,98	1180,37
Sogépargne	297,62	294,67
Sogevar	1129,49	1107,34
Soginter	1617,45	1585,74
Solstice D	2303,07	2297,33
State Street Act. Eur ◆	12089,27	11794,41
State Street Act. France ◆	10686,56	10425,91
State Street Act. Japon ◆	1192,20	1163,12
State Street Act. Monde ◆	941,23	918,27
State Street Actv.Asie ◆	1369,78	1323,01
State Street Alloc.Franc. ◆	1028,30	1018,12
State Street Amér.Latine ◆	613,26	592,32
State Street Emer. Mts ◆	1354,57	1308,31
State Street Etats-Unis ◆	1380,77	1347,09
State Street OAT Plus ◆	13765,23	13628,94
State Str. Oblig. Monde ◆	1030,79	1020,58
State Street Spinnaker2 ◆	1139,42	1111,63
State Street Trésorerie ◆	13124,71	13124,71
Stratégie Actions	882,97	849,81
Stratégie Rendement	1697,21	1643,79
Synthesis	14549,26	14263,98
Thésora C	855,68	847,21
Thésora D	813,32	805,29
Trésor Plus	1681,24	1664,59
Trésor Trimestriel	1009,12	999,15
Trésoricic	167210,73	167210,73
Trésorys	251469,41	251469,41
Trilion	5161,93	5095,69
Uni-Associations ○	124,52	124,52
Uni-Foncier	1163,26	1134,89
Unifrance	584,46	570,20
Uni-Garantie C	1574,24	1544,85
Uni-Garantie D	1366,50	1340,02
Uni Régions	1396,19	1362,14
Univar ○	293,12	293,12
Univers Actions	1611,07	1571,78
Univers Obligations	2107,15	2067,86
Valorg	2453,84	2417,58
Valréal	33708,03	33691,18
Winterthur St-Honoré	252,63	241,17

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.



DISPARITIONS

Brian Easdale

Un grand compositeur de musique de films

LE COMPOSITEUR britannique Brian Easdale est mort lundi 30 octobre à Londres. Il était âgé de quatre-vingt-six ans.

Son extrême modestie a sans doute coûté à Brian Easdale la brillante carrière de compositeur de musique de films à laquelle ses dons exceptionnels lui permettaient de prétendre. En effet, si sa collaboration avec Emeric Pressburger et Michael Powell est considérée comme une des plus originales et fructueuses de l'histoire du cinéma, le déclin de l'industrie cinématographique britannique le réduisit pratiquement au silence et, pour des raisons difficiles à apprécier, jamais Hollywood ne fit appel à lui.

Né le 10 août 1909, Brian Easdale écrit son premier opéra, *Rapunzel*, à l'âge de dix-huit ans. Deux ans plus tard, le London Symphony Orchestra crée sa *Death March*, sous la direction de Sir Malcolm Sargent, et, en 1936, ses *Cinq Pièces pour orchestre* sont jouées à Vienne. Le besoin d'argent le conduit à s'intéresser au cinéma et aux activités du groupe de production et de réalisation dirigé par le documentariste John Grierson, pour lequel travaillent déjà plusieurs compositeurs célèbres, notamment Benjamin Britten. Easdale compose ainsi la musique de plusieurs documentaires et films publicitaires.

Affecté à Bombay pendant la guerre, il se passionne pour la musique indienne et fait la connaissance de l'écrivain Rumer Godden. Lorsqu'il apprend qu'Emeric Pressburger et Michael Powell s'apprêtent à porter à l'écran le roman de Godden, *Le Narcisse noir*, il leur fait part de son désir de composer la musique de leur film. Impressionnés par les conceptions du musicien, le producteur et le réalisateur trouvent en Easdale leur collaborateur le plus précieux, auquel ils confient la responsabilité de toute la partie sonore du film et dont la musique, étonnamment imaginative, crée le climat idéal d'une histoire située au Népal et pourtant entièrement filmée dans les studios londoniens de Pinewood (1947).

Après que Pressburger et Powell lui eurent confié le soin de composer le ballet central des *Chaussons rouges* (1951), Easdale devient leur musicien attitré. Il travaille rarement avec d'autres réalisateurs et ses quelques « infidélités » le laissent insatisfait (*Le Banni des îles*, de Carol Reed). En 1960, il compose la musique du *Voyeur*, que Powell réalise seul, avant de s'éloigner du cinéma pour revenir à la musique dite « sérieuse ». Mais divers problèmes personnels et familiaux lui interdiront alors de travailler de manière continue.

P. M.

Erica Morini

Perfection d'intonation, goût sûr et engagement personnel

LA VIOLONISTE américaine d'origine autrichienne Erica Morini est morte à New York, le 31 octobre. Elle était âgée de quatre-vingt-onze ans.

Retirée de la carrière depuis le milieu des années 70, Erica Morini avait fait ses études à Vienne (Autriche) dans la classe de Otakar Sevcik, un violoniste tchèque connu pour sa stupéfiante virtuosité et les études qu'il a composées pour le violon.

Elle avait donné ses premiers concerts avec orchestre en 1918, grâce à l'invitation d'Arthur Nikisch, alors patron de l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig et de la Philharmonie de Berlin. Née le 5 janvier 1904, elle n'avait donc que quatorze ans lorsque le chef le plus célèbre de son époque la cooptait. Dès 1920, Erica Morini (de son vrai nom Erica Siracusano) débutait aux Etats-Unis, jouant avec orchestre au Metropolitan Opera de New York puis en récital à Carnegie Hall. Juive, Erica Morini dut quitter l'Autriche juste après l'Anschluss.

Un peu oubliée aujourd'hui, Morini était une violoniste dont le jeu combinait idéalement perfection d'intonation, goût sûr et engagement personnel. On a souvent dit d'elle qu'elle était l'une des plus grandes violonistes femmes de son temps, elle n'aimait guère ce « sexage » : elle était tout simplement l'un des violonistes qui auront le plus marqué son époque. Comme Maud Powell quelques années avant elle et dont elle jouait le magnifique stradivarius qui lui a été volé chez elle quelques jours avant sa mort. On ne peut que regretter l'absence de réédition de ses enregistrements discographiques.

A. Lo.

NOMINATION

ACADÉMIE DES SCIENCES

Claude Allègre, professeur à l'université Paris-VII, directeur du laboratoire de géochimie de l'Institut de physique du globe (IPG) de Paris et président du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), vient d'être élu membre de l'Académie des sciences, dans la discipline géologie.

[Né le 31 mars 1937 à Paris, fondateur de l'école française de géochimie et médaille d'or du CNRS en 1994, Claude Allègre est, depuis longtemps, un chercheur de renommée internationale. Il est considéré comme l'un des pionniers des techniques modernes de datation en matière de géologie, ce qui lui valut de partager en 1986 avec l'Américain Gerald Wasserburg le prix Crafoord, considéré comme l'équivalent du Nobel. Ses travaux ont permis, grâce à l'analyse des isotopes radioactifs trouvés dans certaines roches, de mieux comprendre le fonctionnement global chimique de la Terre. En développant de nouveaux « traceurs » isotopiques, il a élaboré, avec son équipe, des modèles retraçant l'évolution du manteau terrestre et la formation de la croûte continentale.

Parallèlement à ses travaux scientifiques, Claude Allègre a toujours été très engagé, aussi bien en politique que dans la gestion de la recherche. Il a fondé le département des sciences de la Terre de l'université Paris-VII et n'a cessé d'y enseigner. Sous sa direction (de 1976 à 1986), l'Institut de physique du globe de Paris est devenu l'un des cinq grands instituts mondiaux en sciences de la Terre. Ancien député européen, président du groupe socialiste au conseil régional Languedoc-Roussillon, Claude Allègre fut aussi, de 1988 à 1992, conseiller spécial au ministère de l'éducation nationale auprès de Lionel Jospin, avec lequel il avait milité durant sa jeunesse.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *JO* du mercredi 1er novembre :

● **Statut** : un décret détaillant le statut particulier du corps des secrétaires de documentation de la culture et de l'architecture.

Au *JO* daté jeudi 2 et vendredi 3 novembre :

● **Législatives partielles** : plusieurs décrets portant convocation des électeurs pour sept élections législatives partielles organisées les 3 et 10 décembre (*Le Monde* daté 5-6 novembre).

● **Jeux** : le règlement d'un nouveau jeu instantané de la Française des jeux, le Solitaire (*Le Monde* du 4 novembre).

Au *JO* du samedi 4 novembre :

● **Statut** : un décret détaillant le statut particulier du corps des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales.

AU CARNET DU MONDE

Naissances

Juliette et Paul TIRAND
ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille

Jeanne,

le 25 octobre 1995, à Lyon,

chez **Claudine et Pascal ROLLAND.**

2 *bis*, allée du Cassien,
11400 Castelnaudary.
La Cure,
01390 Mionnay.

Jean-Pierre et Danièle JERABEK
ont la joie de faire part de la naissance, le 4 novembre 1995, de leur petit-fils,

Louis,

au foyer de
Laurent et Camille EMELINA.

21, rue Tourlaque,
75008 Paris.
102, Darwin Avenue,
07070 Rutherford NJ (USA).

Décès

– Mme Esther Askienazy,
Judith, David et Anne,
M. et Mme Serge Askienazy,
Philippe et Diane,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alexandre ASKIENAZY,

survenu à Paris, le 5 novembre 1995, à l'âge de soixante-trois ans, des suites d'une longue maladie.

Les obsèques auront lieu le mercredi 8 novembre 1995, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

50, rue des Carrières,
92150 Suresnes.
74, bd Exelmans,
75016 Paris.

– Nous avons la tristesse d'annoncer le décès de

Yves CASANOVA,
commissaire général de la Marine,

survenu le 1er novembre 1995.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 9 novembre, à 11 heures, en l'église Saint-Symphorien de Versailles.

11 *bis*, rue Guynemer,
78000 Versailles.

– Mme Henry Dechandol,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du décès de

M. Henry DECHANDOL,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu, le 31 octobre 1995, dans sa soixante-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 9 novembre, à 11 heures, en l'église réformée Sainte-Marie, 17, rue Saint-Antoine, Paris-4e.

15, bd Bourdon,
75004 Paris.

– Sa famille, ses proches,
ont la douleur d'annoncer le décès du

docteur Bernard DEFER,
médecin des hôpitaux psychiatriques,
expert auprès des tribunaux,
diplômé de l'Ecole du Louvre,
membre de l'Ecole freudienne de Paris,

survenu, le 3 novembre 1995, dans sa soixante-neuvième année.

L'inhumation aura lieu le jeudi 9 novembre, à 11 h 30, au cimetière du Plateau, à Savigny-sur-Orge.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Monique Toura,
9, rue des Giroflées,
91600 Savigny-sur-Orge.
Rémy et Christophe Defer,
chemin de la Pologne - Bel Air
13300 Salon-de-Provence.

– Mme Gilles Deleuze,
M. et Mme Julien Deleuze,
Mme Emilie Deleuze,
M. Laurent Guyot,
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Gilles DELEUZE,

survenu, le 4 novembre 1995, dans sa soixante-dixième année.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

84, avenue Niel,
75017 Paris.

(le Monde du 7 novembre.)

Jean DUFFAURE

est décédé à Caillac (Lot), le 31 octobre 1995, à l'âge de trente-cinq ans.

Sa grand-mère,
Ses parents,
Ses frères et sœurs,
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Ainsi que ses amis qui l'ont tant aidé,
l'ont accompagné selon sa volonté en l'église de Rabat-les-Trois-Seigneurs (Ariège), où ont eu lieu le 3 novembre, dans l'intimité des siens, ses obsèques religieuses.

29, boulevard Gallieni,
92130 Issy-les-Moulineaux.

– Mme André Lévy,
son épouse,

M. et Mme Bernard-Henri Lévy,
M. et Mme Philippe Lévy,
Véronique Lévy,
ses enfants,

Justine et Antonin Lévy,
ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. André LÉVY,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu, le 6 novembre 1995, à Neuilly-sur-Seine.

Les obsèques auront lieu le jeudi 9 novembre, à 11 h 15, au cimetière ancien de Neuilly, 1, rue Victor-Noir, à Neuilly-sur-Seine.

– Thelma, dite « Toni », née Hatton,
Et sa fille Gisèle,
Sa belle-sœur,
Ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part
à ses nombreux amis du décès de

Jacques LEBOVICH,
E.C.P.'50,

survenu le 4 novembre 1995.

Le défunt ayant fait don de son corps à la science, il n'y aura pas de funérailles.

– Anna Niquet et Charles Porset,
ses parents,
Emmanuelle,
sa sœur,
Raphaël et Gabriel,
ses frères,
ont la douleur de vous faire part de la mort de

Frédéric PORSET

survenu brutalement le 4 novembre, dans sa trentième année.

L'inhumation aura lieu à Bordeaux.

Anna Niquet,
111, rue Malbec,
33800 Bordeaux.
Charles Porset,
88, rue Jeanne-d'Arc,
75013 Paris.

– Alain Bonnot,
président du directoire,
Guy Cabessa,
directeur général
de la société Interepargne,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Marie-Claude SANCHEZ,
secrétaire général de la société,

survenu le samedi 4 novembre 1995.

L'office religieux sera célébré le mercredi 8 novembre, à 15 h 45, à la collégiale de Poissy (Yvelines).

– M. François Sebire,
son époux,
M. et Mme Marcel Neveu,
ses parents,
Mme Marie-Louise Sebire,
sa belle-mère,
M. et Mme Alain Neveu,
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Barbedette,
et leur fille,
M. et Mme Pierre Caillau,
leurs enfants,
et petits-enfants,
M. et Mme Albert Sebire,
et leurs enfants,
ses frères, sœurs,
beaux-frères, belles-sœurs,
neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme François SEBIRE,
née Anne-Marie Neveu,

survenu le 4 novembre 1995.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 9 novembre, à 15 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e, suivie de l'inhumation au cimetière Montparnasse, dans le caveau de famille.

49, rue de Rennes,
75006 Paris.

– On nous prie d'annoncer la mort

du professeur
Jeffries WYMAN,

survenue le 4 novembre 1995, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église du cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois, le jeudi 9 novembre, à 11 heures, suivie de l'enterrement dans le caveau de famille.

De la part de :
M. et Mme Jeffries Wyman Jr,
Mme Anne C. Wyman,
ses enfants,
Mme Marina Romanoff,
M. et Mme Dimitri De Faria e Castro,
et leur fille Marie,
M. et Mme Alexis Lodigensky,
et leurs enfants,
David et Marina Fleming.

Jeffries Wyman fut l'un des fondateurs de la biologie moléculaire des protéines. Professeur à l'université Harvard, conseiller scientifique à l'ambassade des Etats-Unis à Paris au début des années 1950, puis directeur scientifique de l'Unesco au Caire, il poursuivit à l'université de Rome ses recherches théoriques sur la physico-chimie biologique et collabora avec ses collègues dans le monde entier. Avec Jacques Monod et Jean-Pierre Changeux, à l'Institut Pasteur, il a créé le célèbre modèle Monod-Wyman-Changeux du contrôle allostérique des protéines. Il a passé en France une partie de sa vie et y a poursuivi, ces dernières années, son activité scientifique.

Erratum

– Dans l'avis de décès concernant

le docteur
Françoise SELIGMANN,
née Brolliet,

il fallait lire :
église réformée de l'oratoire du Louvre
145, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

(Le Monde du 7 novembre.)

Remerciements

– Caen.
Mme Roland Billotte,
Et ses enfants,
profondément touchés par la chaleur de l'amitié qui leur a été manifestée lors du rappel à Dieu de

M. Roland BILLOTTE,

expriment leur immense gratitude à tous ceux qui les ont soutenus par la prière, la présence, la pensée, les témoignages, les offrandes.

Regrettant de ne pouvoir répondre individuellement, ils adressent à chacun un très chaleureux merci.

M. Lemerre,
14310 Villers-Bocage.

Avis de messe

Fouad RIZK

a quitté sa famille et ses amis
le 21 septembre 1995.
Une messe sera célébrée à son intention le mardi 7 novembre, à 19 heures, en l'église Notre-Dame du Liban, 15, rue d'Ulm, Paris-5e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires de décès

– Le 8 novembre 1994,

Gérard SABLAYROLLES

nous a quittés.

Il reste toujours présent pour ceux qui l'ont connu et aimé.

– Mérindol (84360), 8 novembre 1995.

Yvette Seguin-Seznec
rappelle, à l'occasion du 50e anniversaire de sa disparition, la mémoire de son frère,

André SEZNEC,
Paris, 1927-Paris, 1945.

Elle associe également celles de leur père,

René SEZNEC,
1892-1956,

et de leur mère,

Marie-Jeanne SEZNEC,
née DAIGNÉ,
1903-1989.

Colloques

– **Colloque : Le Fanatisme.** Mercredi 8 novembre, à 20 h 30, leçon de Bernard Henri Lévy, **« Le fanatisme face à la civilisation à l'aube du XXIe siècle : relique ou menace ? ».** Jeudi 9 novembre, à 20 h 30, table ronde : **« Respects, droits et devoirs de l'homme face à la montée des périls »**, avec Yvan Levaï, Ali Magoudi, Alain-Didier Weil, Centre communautaire de Paris, 5, rue de Rochechouart, 75009 Paris, métro Cadet - Tél. : 49-95-95-92. Avec la collaboration de RCJ 94.8 FM.

Débats

– Au C.B.L., 10, rue Saint-Claude, Paris 3e, jeudi 9 novembre 1995, à 20 h 30 :
« Se choisir juif »
par Jean LIBERMAN (éd. Syros), débat avec l'auteur, Richard Marienstras et Jean Elleinstein.

Communications diverses

– **« A l'école des vins »**, avec Jean Frambourt (président de l'Union des sommeliers de France) et Bernard Beaufieu (historien des vins).

Session de quatre séances à partir du 22 novembre 1995.

Renseignements et inscriptions : Euroscope Communication, 44-59-81-10.

– Maison de l'hébreu, Paris 15e/20e, (1) 47-97-30-22. **Lecture de l'hébreu biblique** en une séance.

Stages individuels (biblique/moderne) : 10 séances et par correspondance.

Expositions

Collection privée.

Peintures à l'huile.

Tél. : 42-63-41-47.





AUJOURD'HUI

SCIENCES

INFORMATIQUE Les chercheurs, notamment ceux de l'éditeur américain de logiciels Microsoft, travaillent sur de nouvelles interfaces qui rendront les futurs ordinateurs capables de comprendre des ordres vocaux. ● LA DICTÉE reste un objectif à moyen terme la compréhension d'un discours non spécialisé étant encore hors de portée des ordinateurs actuels. ● L'ÉCRITURE en langage naturel pose également des problèmes aux informaticiens. Pour travailler sur une base de données comme le font les documentalistes, l'ordinateur ne doit pas se contenter de reconnaître les mots présents dans les textes qu'il explore ; il doit aussi comprendre leur sens. ● LE DESSIN en trois dimensions, aujourd'hui réservé aux grosses machines, devrait, en revanche, se généraliser grâce à la croissance constante de la puissance des ordinateurs familiaux.

Les ordinateurs apprennent à reconnaître la voix et l'écriture

Microsoft se donne cinq ans pour mettre au point un logiciel capable de répondre aux ordres vocaux sans l'intermédiaire du clavier ni de la souris. Le but ultime est de pouvoir dicter à un ordinateur comme à une secrétaire

AVEC SON CLAVIER hérité des machines à écrire et sa souris à qui l'on reproche souvent sa lenteur, l'ordinateur d'aujourd'hui offre de piètres outils de dialogue. Stimulée par son succès auprès d'un public de plus en plus large – et donc de moins en moins spécialisé –, l'industrie informatique travaille pour améliorer la convivialité de ce qu'elle nomme *« l'interface utilisateur »*, c'est-à-dire le moyen de communication entre l'homme et la machine.

Numéro un incontesté du logiciel, Microsoft consacre une part importante de ses dépenses de recherche et développement à la conception de nouvelles interfaces. Misant sur la croissance constante de la puissance des microprocesseurs, l'éditeur américain conçoit les logiciels qui, à moyen terme, rendront l'ordinateur plus « humain ». Windows 95, son dernier système d'exploitation, va dans ce sens (*Le Monde* du 23 août). Il offre plus de facilité que les versions précédentes pour lancer les programmes et classer les documents. Mais il impose toujours le recours au clavier et à la souris. C'est dans l'espoir de réussir à s'en passer un jour que, depuis quatre ans, Microsoft a mis en place plusieurs groupes de recherche employant une centaine de personnes. Parmi les axes majeurs de leurs travaux, on trouve la reconnaissance de la voix et la compréhension de l'écriture. La première concerne d'abord le développement des interfaces vocales. Pour provoquer une action de l'ordinateur, il suffit de prononcer un ordre : *« fichier, ouvrir, imprimer... »*. Déjà bien avancée, cette étape se généralisera si les utilisateurs apprécient ce type de relation avec la machine.

MANQUE DE VOCABULAIRE

« Le but ultime est de pouvoir dicter à un ordinateur comme à une secrétaire », explique Nathan Myhrvold, vice-président en charge des applications. Cela éviterait la prise de notes lors des réunions ou l'enregistrement sur magnétophone. Selon lui, les meilleurs systèmes existants ont le défaut de *« requérir une énorme puissance de calcul et de manquer de vocabulaire »*. L'offre actuelle va des systèmes comme celui d'IBM qui imposent une prononciation indépendante des mots à ceux qui, plus performants, requièrent des ordinateurs très coûteux. C'est pourquoi, note Nathan Myhrvold, la reconnaissance de la parole n'est utilisée que *« lorsqu'il est impossible de s'en passer »*. C'est le cas notamment des chirurgiens qui *« dictent pendant une opération parce qu'ils ont les mains occupées »*. Le vocabulaire est alors *« réduit à une liste de termes techniques »* et les systèmes actuels *« fonctionnent raisonnablement bien »*.

La reconnaissance d'un discours dans lequel on peut trouver n'importe quels mots est une autre affaire. *« Si je parle des ours polaires et du vin de Bordeaux, aucun système ne pourra traduire ce que je dis »*, estime Nathan Myhrvold. Sans parler du problème des langues et des accents. Ces difficultés conduisent Microsoft à prévoir d'aboutir à un système satisfaisant de reconnaissance de la parole *« d'ici trois ans et plus probablement cinq ans »*. Son objectif n'est pas de fournir un outil indépendant, mais d'introduire cette fonction *« dans une gamme de produits »*. Sachant que *« la dictée généraliste restera l'application la plus délicate »*, l'éditeur américain commencera par appliquer cette technologie à des domaines restreints.

TRAITER DES EXCEPTIONS

« Une partie de la question est de définir le bon problème à résoudre », note Nathan Myhrvold. Le remplacement d'une secrétaire, l'un des objectifs de l'intelligence artificielle et de ses « agents » informatiques est, à ce titre, un véritable casse-tête. En effet, les secrétaires ne cessent de traiter des exceptions. Si les tâches standards ne posent pas de gros problème, *« dans la réalité, les choses ne se passent jamais normalement : la réunion a du retard, le vol est annulé, etc. »*, remarque-t-il. Pour lui, l'ordinateur restera *« moins efficace qu'une secrétaire pendant très longtemps encore »*. En revanche, l'informatique continuera à accroître son avantage sur l'être humain pour certaines tâches précises comme, par exemple, la recherche d'information. Aussi Microsoft cherche-t-il à *« créer des outils pour augmenter l'efficacité des hommes plutôt que pour les remplacer »*.

Aujourd'hui, il existe déjà certains outils de ce type. Les agendas informatiques ou le courrier électronique sont largement utilisés. *« Mais ce sont des outils manuels qui ne réfléchissent pas beaucoup et exécutent des travaux très précis*, juge Nathan Myhrvold. *L'étape suivante consiste à les rendre semi-automatiques et un peu plus intelligents. »*

LA STRUCTURE DU LANGAGE

Les travaux de Microsoft sur la *« reconnaissance du langage naturel »* vont dans ce sens. Pour être capable de retrouver une information dans des bases de données de plus en plus volumineuses, l'ordinateur va devoir reconnaître non seulement les mots mais aussi leur sens. Or, souligne Nathan Myhrvold, *« les traitements de texte actuels travaillent essentiellement sur les caractères, peu sur les mots »*. Il reste donc à concevoir des logiciels qui maîtrisent la *« structure du langage »*. Si la dernière version de traitement de texte de Microsoft, Word 7.0, dispose d'un *« correcteur orthographique très efficace »*, il n'en va pas de même pour le correcteur grammatical, qui *« peut encore faire de gros progrès »*.

Cette carence se retrouve dans l'exploitation des bases de données. Dans une bibliothèque informatique, la difficulté réside dans l'identification des textes qui concernent un sujet particulier et pas seulement de ceux qui contiennent un certain mot. *« Si je cherche tous les articles parus dans* Le Monde *depuis vingt ans et qui critiquent François Mitterrand, j'aurai du mal à obtenir un résultat satisfaisant »*, explique Nathan Myhrvold. Afin d'y parvenir, les logiciels commencent à analyser les combinaisons des mots contenus dans une même phrase. Ils repèrent ainsi celles qui contiennent à la fois des qualificatifs négatifs et le mot « Mitterrand ».

Mais on reste loin de l'aptitude des documentalistes, capables non seulement de trouver les articles répondant directement à la question, mais aussi ceux qui *« peuvent être intéressants pour éclairer un contexte donné »*. A terme, Nathan Myhrvold estime cependant que les ordinateurs seront dotés d'une telle expertise. Si l'objectif n'est pas de remplacer les secrétaires ou les documentalistes, on peut néanmoins prévoir une forte évolution du métier de tout ceux qui bénéficieront d'une telle assistance informatique.

Michel Alberganti

Le dessin en trois dimensions pour tous

« D'ici cinq ans, les ordinateurs familiaux seront capables de dessiner des dinosaures tels que ceux qui ont été créés à grands frais pour **Jurassic Park », déclare Nathan Myhrvold, le responsable de la recherche chez Microsoft. Les enfants dont la famille possède un équipement adéquat pourront ainsi découvrir de nouveaux jeux.**

***« La puissance des microprocesseurs progresse si vite que le dessin en trois dimensions va se trouver rapidement à la portée des ordinateurs personnels »*, précise le chercheur de la société informatique. Il rêve à des développements futurs et prometteurs pour son entreprise. *« Imaginez le plan d'une maison à l'intérieur duquel vous pouvez vous déplacer et dont vous pouvez faire varier l'éclairage pour vérifier les zones d'ombre à n'importe quelle heure du jour et pour tous les jours de l'année... »*, renchérit Nathan Myhrvold. Les crayons de couleurs, la pâte à modeler et la boîte de Lego ont du souci à se faire.**

Le travail de la main gauche modèle le cerveau des violonistes

La zone du cortex cérébral des instrumentistes serait plus importante que celle des non-musiciens

« TOUS les violonistes jouent faux », déplorait Camille Saint-Saëns. *« Mais certains exagèrent »*, ajoutait-il cruellement. Une étude publiée le 13 octobre par l'hebdomadaire américain *Science* montre que cette boutade pourrait avoir quelque fondement neurologique, et qu'en effet tous les cerveaux ne sont pas égaux devant la pratique musicale.

Thomas Elbert, de l'université de Constance (Allemagne), et ses collègues des universités de Munster et d'Alabama (Etats-Unis) se sont intéressés à un groupe d'instrumentistes à cordes – six violonistes, deux violoncellistes et un guitariste –, dont ils ont enregistré l'activité cérébrale. Ces neuf musiciens, âgés en moyenne de vingt-quatre ans, avaient tous pratiqué leur art pendant sept à dix-sept ans, au rythme d'une dizaine d'heures par semaine, y compris dans les mois précédant l'expérience. Celle-ci consistait à exercer une légère pression sur l'extrémité des doigts de leur main gauche, et à observer, par imagerie magnéto-encéphalographique, la réponse qui résultait de cette stimulation au niveau du cortex.

En comparant leurs résultats avec ceux obtenus sur des sujets témoins, les chercheurs ont constaté que la stimulation des doigts de la main gauche activait une zone du cortex cérébral plus importante chez les instrumentistes que chez les non-musiciens. Autrement dit, la portion de cerveau dévolue à leur main gauche – celle qui, comme une araignée mélomane, doit tisser la mélodie sur les cordes – est plus importante que celle reliée à leur main droite, dont l'image est identique à celle des non-musiciens. La main gauche, la « sinistra » latine, est ici plus dextre que la droite ! La magnéto-encéphalographie permet même de distinguer le pouce (qui se contente de se déplacer le long du manche) des doigts voisins, à la sensibilité plus exacerbée. En outre, cette zone cérébrale est d'autant plus marquée que la pratique instrumentale a été précoce.

> « Il n'y a pas de pertes, il n'y a que des gains. A l'intérieur de certaines limites anatomiques, il existe une plasticité relative »

Ces résultats apportent un nouvel éclairage à la compréhension de la plasticité corticale, étudiée depuis une vingtaine d'années grâce aux appareils d'imagerie médicale (*Le Monde* du 28 juin). Chez le singe, on a déjà constaté qu'une stimulation d'une ou deux phalanges, prolongée pendant une semaine, peut occasionner un accroissement de leur représentation corticale. Il en va de même de l'index des aveugles qui lisent en Braille. *« Et l'on pourrait sans doute effectuer les mêmes observations chez les sténo-dactylos »*, note Marc Jeannerod, directeur de l'unité « vision et motricité » de l'Inserm à Lyon.

Comment expliquer ce phénomène ? Chez les violonistes, est-ce le cortex qui s'est développé à force de pratique, ou au contraire ces sujets sont-ils devenus musiciens parce qu'ils avaient une partie du cerveau qui les prédisposaient à cette discipline ? Eternelle querelle de l'inné et de l'acquis, que Thomas Elbert tranche sans hésitation : *« L'explication la plus plausible est que le cortex s'est étendu sous l'effet de l'exercice, comme le montre la corrélation entre la précocité de la pratique musicale et le niveau de réorganisation corticale. »*

Reste à comprendre le mécanisme de cet apprentissage spécialisé. *« Une indication pourrait être fournie par l'étude des amputations »*, avance Marc Jeannerod. Il a en effet été observé qu'après une amputation, celle d'un doigt par exemple, la partie du cortex correspondant au membre perdu ne reste pas en jachère. *« Tout se passe*, dit-il, *comme si l'espace synaptique était colonisé par les autres doigts. »*

Est-ce à dire qu'une pratique, musicale ou autre, occupe le cortex aux dépens d'autres capacités cérébrales ? Optimiste, Marc Jeannerod estime qu'à l'occasion d'apprentissages multiples *« il n'y a pas de pertes, il n'y a que des gains. A l'intérieur de certaines limites anatomiques, il existe une plasticité relative, probablement due au fait que certaines synapses, comme tenues au silence par des synapses « plus fortes », restent à l'état latent. »* Elles ne seraient activées qu'en cas d'accident (amputation, lésion), ou encore pour faire face à un nouvel apprentissage.

La plasticité ne reste d'ailleurs pas cantonnée à des zones ultra-spécialisées. Elle permet également d'associer des zones cérébrales n'ayant pas les mêmes fonctions. Ainsi, l'imagerie médicale a permis de constater que le fait d'imaginer un mouvement produit sensiblement les mêmes effets au niveau du cortex que le fait d'effectuer le mouvement lui-même. Ce que les sportifs mettent en pratique avec l'« entraînement mental ». Les musiciens ne sont d'ailleurs pas en reste, qui n'ont pas attendu les découvertes de la neurobiologie pour utiliser cette méthode empirique de visualisation des « doigtés », avant de s'attaquer à des « traits » d'une grande virtuosité.

Hervé Morin

Lexique

● **Cortex.** C'est le tissu externe des hémisphères cérébraux, une « écorce » constituée des corps de cellules nerveuses les plus évoluées dans l'échelle des espèces, les neurones. Le cortex, divisé en six couches successives, recouvre les autres tissus du cerveau, et n'est complet que chez les mammifères.

● **Synapse.** Espace très fin qui sert de zone de contact entre les neurones (du grec *sunapsis*, désignant la broche qui relie les pans d'une robe). Un neurone peut comporter jusqu'à 10 000 synapses. C'est à leur niveau que sont libérés les neurotransmetteurs – noradrénaline, acétylcholine, dopamine, sérotonine, etc – capables de réguler les messages nerveux.

● **Plasticité.** Elle désigne la capacité du cerveau à réorganiser les voies de transmission d'un signal nerveux, à utiliser différemment le réseau de neurones et de synapses en fonction d'un apprentissage ou pour tenter de « corriger » une lésion.

Après quinze jours dans l'espace Columbia revient sur Terre

LA NAVETTE AMÉRICAINE Columbia a atterri, dimanche 5 novembre, à 11 h 45 (heure de Paris), sur la piste du centre spatial Kennedy à Cap Canaveral (Floride), au terme d'un vol de quinze jours et vingt-deux heures. Deux semaines d'un travail intensif pour les sept membres d'équipage qui, divisés en deux équipes, ont exploité vingt-quatre heures sur vingt-quatre les équipements du laboratoire américain de fabrication européenne (USML-2) installé dans la soute.

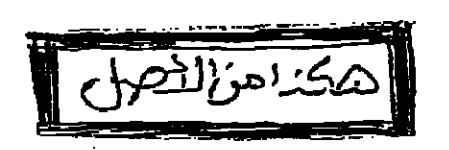
Ils y ont mené des expériences sur la dispersion des particules de poussières d'origine volcanique, confirmant ainsi une théorie selon laquelle, en absence de pesanteur, ces particules ont tendance à s'attirer mutuellement sous l'effet des forces électrostatiques pour former des nuages. Ce phénomène d'agrégation intervient dans tous les nuages de poussière, qu'il s'agisse de nébuleuses planétaires à l'origine des étoiles, des tempêtes martiennes ou des nuages créés sur Terre par l'impact d'une météorite ou provoqués par les éruptions volcaniques. Les astronautes ont aussi étudié la circulation des fluides, ainsi que les processus de combustion et de formation des cristaux de protéines en microgravité. – (*AFP*)

DÉPÊCHES

■ **DÉCHETS RADIOACTIFS : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Caen** a reporté au 29 novembre l'examen, prévu mardi 31 octobre, de la demande d'un arrêt « pour expertise » des travaux de couverture du centre de stockage de déchets radioactifs de la Manche (*Le Monde* du 1er novembre). Le Comité de réflexion, d'information et de lutte antinucléaire (Crilan) et Didier Anger, conseiller régional (Verts) de Basse-Normandie, déplorent ce sursis qui *« risque de rendre irréversible le recouvrement des déchets »*.

■ **INFORMATIQUE : les logiciels nécessaires à la connection sur Internet** du réseau informatique interne des entreprises seront commercialisés en 1996 par IBM. John Patrick, responsable des applications Internet chez IBM, a annoncé le lancement de ces produits baptisés « Spike » (pointe en français) lors d'un salon spécialisé qui s'est tenu récemment à Boston. Les logiciels exploiteront l'expérience de Lotus, filiale d'IBM, dans la communication (logiciel Notes) et celle d'IBM dans les programmes pour réseaux. L'objectif de relier toutes les entreprises du monde grâce à Internet suppose une grande maîtrise de la sécurité des échanges. IBM déclare déjà disposer des outils nécessaires. – (*AFP*)

■ **GÉNÉTIQUE : les petites îles des Embiez**, près de Toulon sont devenues quelques jours durant le théâtre mondial de la recherche en génétique humaine. Du 5 au 8 novembre s'y est tenu le cinquième colloque international sur « l'identification des séquences transcrites », qui devait réunir une centaine de chercheurs – dont une moitié d'Américains – autour d'un objectif unique : confronter les points de vue sur *« la meilleure façon d'engager la deuxième étape de l'exploration du génome humain »*. La cartographie et le séquençage de notre patrimoine héréditaire ayant atteint le stade de la concrétisation (*Le Monde* du 30 septembre), les biologistes estiment que ce décryptage intensif doit désormais s'accompagner d'une *« nouvelle biologie du génome, qui s'attaquera à la compréhension de la fonction des gènes, de leurs régulations et interrelations »*.



Alain Loret, auteur de « Génération glisse »

« Les fédérations sportives doivent diversifier leurs services pour satisfaire les aspirations des pratiquants sauvages»

Comment les présidents de fédérations sportives réagissent-ils au développement considérable du sport-loisir qui, depuis vingt ans, se fait en dehors des structures traditionnelles du sport ? Plusieurs d'entre eux – Jean Poczobut pour l'athlétisme, Daniel Baal pour le cyclisme, Jean-Louis Monneron pour la voile –, des responsables politiques et des universitaires ont tenté de répondre au cours d'un colloque, organisé vendredi 27 et samedi 28 octobre à L'Ile-Rousse, par le comité régional olympique de Corse (CROS).

« ENTRAÎNEUR hors stade » ou « moniteur de play-ground ». Ces deux nouveaux diplômes, inventés par les fédérations d'athlétisme et de basket-ball, illustrent les initiatives prises par le mouvement sportif pour « accompagner » des pratiques dont l'essor se fait en dehors de l'encadrement des clubs, et souvent en pleine nature. Auteur de l'ouvrage *Génération glisse*, Alain Loret, professeur à l'université de Caen, dirige le Centre d'études et de management de l'innovation sportive (Cemis). Il estime que l'institution sportive doit se remettre profondément en cause si elle veut répondre à une demande de plus en plus diversifiée, depuis la révolution qu'a connue le sport pendant les « années fun ».

« Quelle est la « grande transition sportive » dont vous parlez dans votre livre ?

– La mutation est d'abord technique. Alors qu'il n'y a eu aucune création de sport nouveau entre 1950 et 1975, on assiste à partir du milieu des années 70 à un renouveau créatif. En vingt ans, l'homme a inventé une quarantaine de nouvelles pratiques : planche à voile, VTT, snowboard, roller, beach-volley, parapente, etc. La mutation a aussi été technologique. On est entré dans une phase d'obsolescence rapide des technologies sportives. Le sport est dans la même logique que la micro-informatique. Au moment même où les informaticiens sont formés par l'université, la technologie a déjà évolué. Pour le sport, c'est pareil : les innovations technologiques ne permettent pas aux institutions de suivre le mouvement.

– Quand vous parlez de « génération glisse », vous évoquez autant une évolution culturelle que technologique

– Le concept de glisse est avant tout culturel. Paradoxalement, le patinage artistique n'est pas une pratique de glisse, alors que l'escalade, par exemple, en est une. Le ski non, le snowboard, oui. On se situe à un niveau culturel, pas technique. Cette notion, qui s'inscrit dans la réalité contre-culturelle des années 60, remet en cause tout le système des valeurs sportives. La mutation s'est traduite par des symboles. Dans les couleurs du sport d'abord. Avant, pour un pull de ski, vous aviez le choix entre le rouge et le bleu roi, un registre symbolique qui affirmait que le sport, c'était la nation. Or les couleurs fluo des années 80, ce sont cinq couleurs primaires – rouge vif, jaune, vert pomme, violet et rose – qui sont précisément les couleurs psychédéliques des années 60, celles de la culture *underground*. Le sport s'est trouvé envahi par les couleurs de la contestation sociale.

» Même chose pour le vocabulaire. En alpinisme, dans les années 80, les voies nouvelles sont baptisées « overdose babacool » ou « easy rider ». Pour le graphisme des vêtements, on est passé des trois bandes d'Adidas, symboles de l'effort codifié, au zigzag et au damier. Ce dernier était le sigle de ralliement du mouvement Ska, mouvement londonien de contestation sociale. Cette association de couleurs, d'un vocabulaire et d'un graphisme profondément alternatifs montre que la référence au sport facteur d'éducation et d'intégration a complètement basculé.

» On trouve la confirmation magistrale de cette approche dans les stratégies de communication des marques. « *Adidas, l'essentiel du sport* » : sur ce type de communication, Adidas a perdu des parts de marché, au profit de Nike et Reebok qui existaient à peine au début des années 80. Pour Reebok, le slogan « *Break the rules* », signifiait « *casse le sport* », car sans règles il y a pas de sport. Le « *Just do it* » de Nike fait référence au titre *(Do it)* du livre de Jerry Rubin en 1972, le gourou du phénomène hippie. Cela signifie : « *Fais ce que tu veux, où tu veux, quand tu veux.* » L'exploitation de la personnalité de Cantona par Nike relève de la même communication sur le mode rebelle.

> « La glisse est un facteur de désordre social »

– Pourtant, le sport est toujours présenté comme facteur d'intégration sociale

– C'est vrai, témoin le récent discours de Jacques Chirac à Vaulx-en-Velin. Mais ce type de discours, qui a traversé le siècle, est désormais obsolète. Le sport – la glisse – est au contraire un facteur de désordre social. C'est une contre-culture qui s'oppose à tout le référentiel symbolique du sport olympique. Le sport des années fun s'inscrit dans un système de valeurs antagonique de l'éthique olympique ; il a basculé dans la contre-culture. Le sport, qui n'a pas été touché en 1968, fait sa révolution culturelle un quart de siècle après toutes les institutions.

– Le sport traditionnel conserve pourtant une large place dans la société

– La nouveauté, c'est que l'offre de sport, après avoir été univoque pendant tout le XX[e] siècle, est aujourd'hui multiple. La culture glisse est une diversification de l'offre de sport. Les treize millions de licenciés que comptabilise le mouvement sportif correspondent en fait à moins de 7 millions d'individus. Le sport traditionnel existe, mais il est moins important qu'on le dit. On est très loin des 68 % de Français qui font du sport selon les chiffres publiés par le Credoc en janvier 1995. Le différentiel correspond à une forme d'activité non institutionnelle, dite sauvage. A la notion de sport d'utilité publique géré par les fédérations, qui ont reçu une délégation du ministère des sports pour cela, s'oppose une notion d'utilité ludique qui recouvre l'engagement des pratiquants sauvages.

– Comment les fédérations réagissent-elles à ce phénomène ?

– Avec difficulté. Elles se trouvent face à un danger institutionnel terrible : elles ont reçu mission de service public, or elles répondent de moins en moins aux besoins du public, en tout cas de ceux qu'elles appellent elles-mêmes des pratiquants sauvages. Prenons l'exemple des fédérations de voile, avec la planche, de cyclisme avec le VTT, d'athlétisme avec la course sur route, et de ski avec le snowboard. Ces quatre cas de figure sont éclairants de l'incapacité du système sportif institutionnel à intégrer l'innovation. Les fédérations cherchent à imposer le registre compétitif codifié à des gens qui n'en ont pas forcément envie. En 1994, on a vendu plus de 2 millions de VTT alors que la fédération de cyclisme ne licencie que 20 000 vététistes, soit 1 %. Le ski est en lutte ouverte avec l'Association nationale de snowboard, qui refuse le carcan des compétitions fédérales. Les politiques développées sont des stratégies d'intégration alors que les fédérations devront développer des stratégies de diversification à très court terme.

– C'est une vision très marketing de l'évolution du sport

– Les présidents de fédération ont eux-mêmes une démarche entrepreneuriale. Ils disent qu'ils gèrent leur discipline comme une entreprise, qu'ils « vendent leur sport ». Or, que vendent-ils ? De la règle. Qui veut en acheter ? Plus personne. C'est, de leur part, une tentative d'intégration désespérée des pratiquants sauvages pour les convaincre de l'intérêt de la règle, alors qu'il leur faut inventer de nouveaux services pour s'adapter aux nouvelles aspirations. »

Propos recueillis par Jean-Jacques Bozonnet

★ *Génération glisse*, d'Alain Loret. Editions Autrement, série « Mutations », 325 pages, 140 francs.

Jonah Lomu souhaite rencontrer Jacques Chirac au sujet du nucléaire

JONAH LOMU, la star du rugby néo-zélandais, aimerait rencontrer Jacques Chirac avant la fin de la tournée en France des All Blacks. Né en Nouvelle-Zélande, mais élevé au Tonga, il a déclaré, lundi 6 novembre, s'être fixé deux objectifs en venant en France : « *Le premier est de gagner les deux tests, le deuxième est de m'exprimer sur la question nucleaire.* » « *Je suis polynésien*, poursuit-il. *J'ai été élevé dans le Pacifique, et chez moi il y a beaucoup de gens qui vivent de la mer. Si jamais elle devenait contaminée, ce serait une catastrophe. Aussi j'ai très envie de rencontrer M. Chirac pour lui donner mon point de vue et celui de toute ma famille. Car mes parents s'inquiètent pour mon avenir dans le Pacifique, et pour ceux qui viendront après moi.* » Qu'aimerait-il dire précisément au président français ? « *Que si ses essais ne présentent aucun risque, pourquoi ne pas les faire dans son propre jardin, au lieu de les faire dans le mien.* »

■ **OLYMPISME : Juan Antonio Samaranch veut faire respecter une trêve olympique** pendant les Jeux d'Atlanta. Celle-ci a fait l'objet d'une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, devant laquelle le président du Comité international olympique s'est exprimé pour la première fois, lundi 6 novembre à New York. Selon des diplomates, le CIO tenterait d'obtenir un statut d'observateur aux Nations unies. Guy Drut, ministre français de la jeunesse et des sports, a dénoncé pour sa part, à la tribune de l'ONU, l'« *apparente passivité* » de certains grands pays dans la lutte contre le dopage. – (*AFP*)

AGENDA

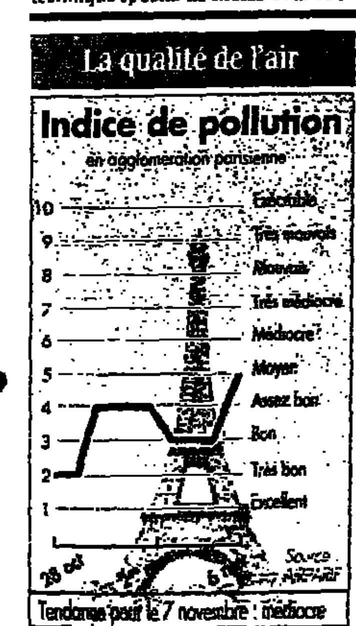
MÉTÉOROLOGIE

A la suite de mouvements sociaux à Météo-France, nous sommes dans l'impossibilité de publier les prévisions météorologiques habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Nuages au Nord

LES HAUTES PRESSIONS se maintiennent mais connaissent une faiblesse sur le Nord, permettant le passage de perturbations très atténuées. Les températures remontent lentement. Les régions de la moitié nord subiront des passages nuageux. Ceux-ci pourront s'accompagner de quelques bruines et de la formation de plaques de verglas localisées. Sur la moitié sud, le soleil se montrera plus vaillant. Près de la Méditerranée, les vents de nord-ouest souffleront modérément. Les gelées s'atténueront et épargneront les régions côtières. Elles atteindront par endroits encore – 6 degrés dans le Massif Central et le Centre-Est. L'après-midi, il fera assez froid dans l'Est. Par contre, une certaine douceur régnera dans le Sud-Ouest et sur la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6687

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III				■					■
IV						■			
V									
VI		■	■						
VII					■				
VIII				■	■			■	
IX		■							
X							■		
XI	■						■		

HORIZONTALEMENT

I. Peut se trouver dans une collection de timbres. – II. Pourrait satisfaire ceux qui veulent manger la grenouille. – III. Apparus. N'a pas la parole. – IV. Est plus difficile à réparer qu'un accroc. Du gâteau pour les Bretons. – V. Certain était appelé Milord. – VI. Les parties honteuses. – VII. Particule. Lac. – VIII. Comme parfois une propriétaire. Apprécié pour faire le pont. – IX. Un homme qui sait bien courir. – X. Livre pour officier. Abréviation. – XI. Permet d'avoir les pieds au chaud. Préposition.

VERTICALEMENT

1. Être prêt à donner toute son affection. – 2. Un mauvais jour. Dans l'alternative. Bout de bois. – 3. On y trouve toujours de l'eau. Pas salie. – 4. Préfixe. On peut s'y faire boucler. Cité antique. – 5. Grogne quand elle est mauvaise. Qualifiée de haute quand elle est pleine. – 6. Grande marée si elle est vive. Qui ne peut pas descendre plus bas. – 7. Endroit où l'on peut envoyer paître. – 8. Qui comprennent tout. Qui a beaucoup circulé. – 9. Pronom. Certains évoquent le boudin.

SOLUTION DU N° 6686

HORIZONTALEMENT

I. Armateurs. – II. Soudure. – III. Sueur. Lad. – IV. Is. Libera. – V. Es. Ana. – VI. Gant. Nase. – VII. Etirage. – VIII. Arsin. Rai. – IX. Ne. Cirier. – X. Sem. Ede. – XI. Stase. Née.

VERTICALEMENT

1. Assiégeants. – 2. Roussâtre. – 3. Mue. Nis. Sa. – 4. Adulatrices. – 5. Turin. Anime. – 6. Er. Bang. – 7. Uélé. Aérien. – 8. Arès. Aède. – 9. Soda. Etirée.

Guy Brouty

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITE
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général Jean-Marie Colombani
Directeur général Gérard Morax
Membres du comité de direction Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Jeudi 9 novembre

■ **MONTPARNASSE**, du journal *Le Monde* à la place de Catalogne en passant par le jardin Atlantique (50 F), 10 heures, sortie du métro Falguière (Pierre-Yves Jaslet).
■ **LE PARC MONCEAU** et ses hôtels (50 F), 10 h 30, sortie du métro Monceau (Odyssée).
■ **LA MAISON DE VICTOR HUGO** (40 F + prix d'entrée), 11 h 30, 6, place des Vosges (Approche de l'art).
■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les peintres à la cour de Bourgogne, 11 h 30 ; *Eliezer et Rebecca*, de Poussin, 12 h 30 (Musées nationaux).
■ **MARAIS** : le pourtour Saint-Gervais (50 F), 14 heures, parvis de l'église Saint-Gervais (Institut culturel de Paris).
■ ***DE SAINT-EUSTACHE*** à la rue Montorgueil (50 F), 14 h 30, sortie du métro Etienne-Marcel (Paris pittoresque et insolite).
■ **L'ÉGLISE SAINT-EUSTACHE** (37 F), 14 h 30, devant l'église (Monuments historiques).
■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (M[me] Cazes).
■ **LOUVRE** : l'histoire des Tuileries (40 F), 14 h 30, devant la pyramide au pied de la statue de Louis XIV (Sauvegarde du Paris historique).
■ **MUSÉE D'ORSAY** (34 F + prix d'entrée) : visite par thème, les grands courants artistiques du XIX[e] siècle, 14 h 30 ; exposition Chefs-d'œuvre de la Ny Carlsberg Glyptotek de Copenhague, 19 heures (Musées nationaux).
■ **LA PLACE DES VICTOIRES** et ses alentours (40 F), 14 h 30, 1, place des Victoires (Sauvegarde du Paris historique).
■ **LES QUARTIERS SAINT-GERVAIS ET SAINT-PAUL** (50 F), 14 h 30, parvis de l'église Saint-Gervais (Métamorphoses urbaines).
■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).
■ **MUSÉE CARNAVALET** : Paris et les Parisiens à travers les siècles (25 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Première séance

IL Y A EU de la grandeur dans cette séance d'hier de l'Assemblée constituante, au cours de laquelle le général de Gaulle a remis les pouvoirs du gouvernement provisoire « *entre les mains de la représentation nationale* », une grandeur sobre et simple, mais nous plaindrions ceux qui la méconnaîtraient.

En deux mois, le général a indiqué ce qu'il a voulu et ce qu'il a fait : « *La victoire de la France, le rétablissement de la souveraineté du peuple* ». Le 18 juin 1940, quelle foi lui avait-il fallu, et quelle force de volonté, pour recueillir seul, comme l'a dit le doyen d'âge, « *dans le sang de la défaite et dans la boue de la capitulation, les tronçons du glaive de la France abattue et trahie !* ».

Mais l'Assemblée a-t-elle eu pleinement conscience du chemin parcouru, de l'effort réalisé depuis ce premier jour où beaucoup auraient taxé de folie le rêve d'une « rentrée » comme celle d'hier ? (...) On a vu se dessiner cependant les oppositions et les luttes futures. Puissent-elles ne pas être trop âpres !

Dans quelques jours nous connaîtrons la composition et le programme du nouveau gouvernement provisoire responsable devant l'Assemblée. Nous avons aujourd'hui le « programme d'action gouvernementale des gauches ». Notons simplement que ses auteurs ont eu la sagesse de ne pas en faire une sorte d'impératif catégorique. Et qui donc ne souscrirait aux trois points fixés par ce préambule : « *L'instauration d'une démocratie effective, l'affermissement de la paix par la sécurité collective, une action économique et sociale garantissant à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ?* »

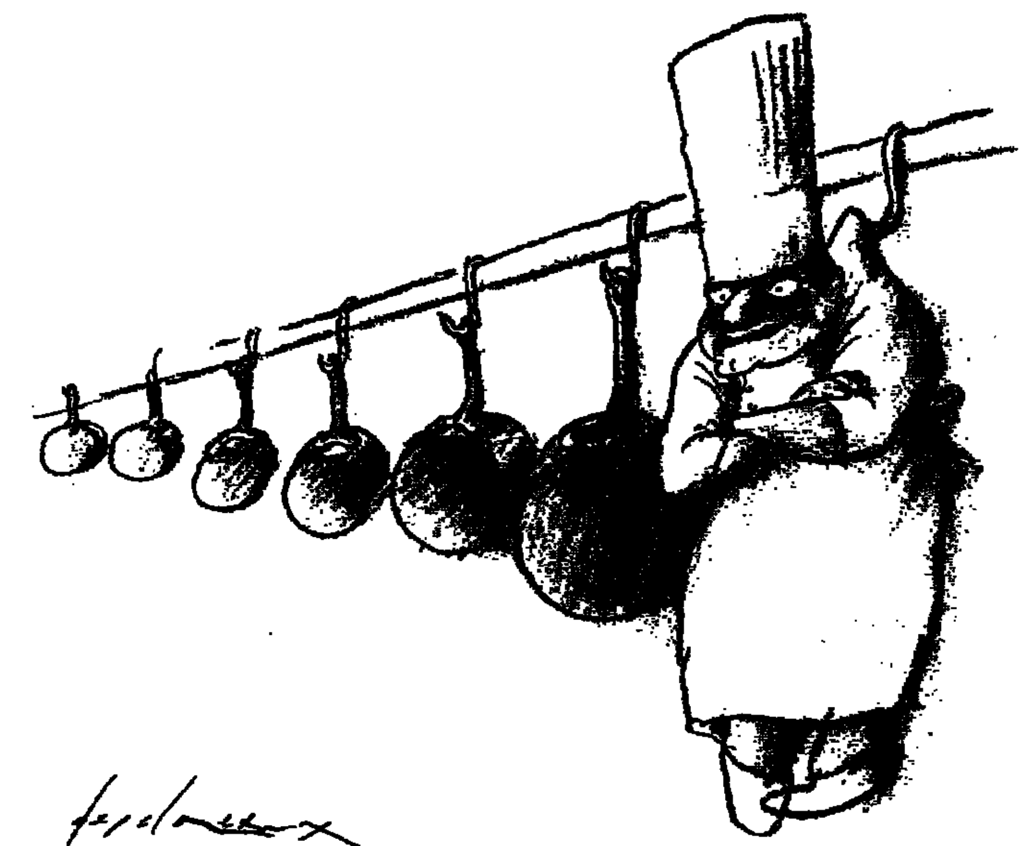
Rémy Roure

(8 novembre 1945.)

TABLE

Robuchon prépare sa sortie

Parcours exemplaire d'un grand cuisinier, artisan d'avant-garde et conscience du « métier »



DANS QUELQUE TEMPS, Joël Robuchon s'éloignera discrètement du 59 de l'avenue Raymond-Poincaré, où quarante-sept cuisiniers, maîtres d'hôtel, pâtissiers, sommeliers, commis et apprentis ont traité chaque jour quarante-cinq hôtes durant deux ans de fastes mémorables. Sa décision est prise, son départ irrévocable, mais la date n'en est pas encore arrêtée : *« Sûrement pas à la fin de l'année comme on l'a dit : avant mon cinquante et unième anniversaire sans doute »*, nous a-t-il confié. C'est-à-dire à Pâques, après la saison de la truffe ! En réalité, les choses pourraient durer un peu plus longtemps. Jusqu'à la Trinité ? En 1990 – il avait quarante-cinq ans –, Joël Robuchon avait été classé « cuisinier du siècle », aux côtés de Fredy Girardet et de Paul Bocuse, par le guide qui annonce, à tort donc, la fermeture imminente de son restaurant.

Joël Robuchon a commencé sa carrière sous le règne de la tradition, celle fixée par Escoffier et qui exigeait la connaissance des « bases », adaptée, interprétée par Jean Delaveyne, Alain Chapel et Charles Barrier, trois anciens dont il a croisé le chemin. Brillant hussard de la « nouvelle cuisine », il a enchaîné avec une invention personnelle, qu'il partage avec Fredy Girardet, cette *« cuisine de l'invisibilité »* qui fait tant de bruit depuis que les plus grands s'y sont convertis.

C'est une cuisine vive, capable de fixer souverainement les saveurs et les arômes, le goût naturel, en dominant une technologie efficace au service d'apprêts, de cuissons et de liaisons renouvelés. Une cuisine qui se méfie aussi des effets de mode.

Alain Chapel, hier, et Fredy Girardet, aujourd'hui, sont les maîtres de ces exigences nouvelles. L'originalité de Joël Robuchon a été de mettre l'accent sur le travail bien fait, selon le serment du compagnonnage. Joël Robuchon est un « passeur » remarquable, un initiateur plus qu'un innovateur. Il salue chez Girardet, son complice et son ami, une créativité exceptionnelle, et n'accorde d'importance qu'au produit, à la démarche, et au travail.

Avec autant de rigueur, il aborde le homard et les châtaignes, le chou-fleur et le caviar, ou, bien sûr, la fameuse truffe, reine cette ultime saison ! Champignon miracle, tubercule à l'arôme volatil qui doit être traité avec art pour donner et conserver sa puissance. Le temps de cuisson est un facteur capital dans cette cuisine de l'instant. A un degré près – et on sait le contrôler –, les arômes s'enfuient de la « tarte friande de truffes aux oignons et lard fumé ». Brillat-Savarin disait par boutade que l'on naît rôtisseur et que l'on devient cuisinier.

> « Il n'est pas facile de faire gonfler une quenelle jusqu'à quatre fois son volume, comme le faisait Jean Delaveyne »

Avec ce métier chèrement acquis – qui soutient la faculté de juste cuisson –, il n'est pas étonnant que Joël Robuchon entre dans la légende, plus pour sa purée de pommes de terre que pour le décor fabuleux de son restaurant, à mi-chemin d'un Stock Exchange de Shanghaï et d'un club londonien, égaré près du Trocadéro.

La fameuse purée accompagnant la côte de veau de lait venue d'Aurillac... pour faire passer les matériaux verriers de Gallé et les meubles Renaissance de Gauthier ? Le maître de la gelée de caviar à la crème de chou-fleur est tombé sous le charme de l'école de Nancy. On y verra, plutôt qu'une démesure, bien étrangère à cet homme placide, courtois et modeste, son attachement à l'esprit du compagnonnage, à la dimension historique d'un art qui, comme la formation du goût, s'inscrit dans la longue durée.

Les quenelles à la Nantua demandent quinze minutes de cuisson et quelques siècles de préparation : avoir pêché avec ruse et avec art le brochet, comme le vilain qui savait au creux des roseaux « pêcher au coup », et, avec soin, dilacérer les chairs de ce poisson voluptueux, rare et carnassier ; travailler la pâte comme aux cuisines du château... *« Il n'est pas facile de faire gonfler une quenelle jusqu'à quatre fois son volume, comme le faisait Jean Delaveyne »*, constate Robuchon.

Le goût est une unité de civilisation qui se nourrit de ces usages remémorés.

Robuchon, et après ? Paris va-t-il devenir *terra incognita*, et les étoiles vont-elles prospérer de préférence aux frontières ou hors frontières ? Souvereyns près de Maastricht, Girardet à Crissier, Ducasse à Monte-Carlo ? Après le départ de Robuchon, Paris comptera encore quatre « trois étoiles », mais aucune « table exceptionnelle » (19/20) selon le nouveau classement de Gault-Millau ! L'ancien compagnon n'aurait-il pris aucun soin de l'héritage, laissant ouverte la succession ? Philippe Braun (*Laurent*), à qui Joël Robuchon prédit un brillant avenir, et Philippe Groult (*Amphyclès*) ont partagé longtemps son aventure. Mais Philippe Groult est sans doute le plus proche de Joël Robuchon.

Meilleur ouvrier de France en 1982, c'est un prodigieux cuisinier de quarante-deux ans, toujours habité par le doute et enthousiaste comme au premier jour. Il tient de Joël Robuchon la même vision rare : la perfection est son objet, au-delà de la tâche assumée ; la précision est un bijou, le seul qu'il doit apprécier. La poêlée de cèpes frais au jambon serrano – une heureuse rencontre sous la futaie –, l'araignée de mer d'Audierne en carapace, la poularde de Bresse cuite à l'étouffée, voilà quelques plats très réussis de Philippe Groult. Presque tous les ingrédients du succès sont chez lui réunis : un chef volontaire, exigeant et modeste, une jeune épouse passionnée elle aussi par la cuisine, et merveilleuse hôtesse, une équipe solidaire.

Le malheur pour qu'une succession en douceur s'installe est que la cuisine manque de mécènes, et même aujourd'hui de banquiers ! Qu'eût été Carême sans ses commensaux illustres ? Cela donne les limites de l'entreprise, et peut-être le secret du retrait prématuré de Joël Robuchon, au-delà de l'aspiration au repos mérité, tempérée par le désir de prolonger hors la cuisine – ce temple – l'engagement de toute une existence au service du perfectionnement et du travail.

Plus encore, sans doute, le sens des vanités, la conscience d'être un parmi tant d'autres. Joël Robuchon semble nous dire, en se retirant sur la pointe des pieds, qu'il n'est qu'un maillon de la chaîne. Soit un créateur, dans cette continuité qui remonte au XVIIIe siècle et à la cuisine du Siècle des Lumières, avec Massialot, Menon et Carême même.

Menon, dont on a pu dire qu'*« il a apporté sa pierre au progrès culinaire »*. Quel plus beau compliment pourrait-on faire à Joël Robuchon ?

Jean-Claude Ribaut

TOQUES EN POINTE

■ **CHEZ JEAN.** Pendant deux générations, ce bistrot rustique s'est appelé *Chez Jean l'Auvergnat* ; il n'est pas facile de faire oublier une partie de son patronyme. Le chef, Pascal Jay, est un ancien de *La Tour d'argent*. Sacrée référence pour une soupe au potiron ou un jambon de mouton et salade de cocos au pistou ! En revanche, le colvert – une suggestion du jour – est à la hauteur des mérites du chef : une cuisson parfaite, une présentation délicate dans une sauce aux accents tanniques. La carte d'automne joue sur le poisson – dont le « petit saint-pierre rôti entier au laurier » – et quelques plats réconfortants comme le « jarret de veau tout simplement braisé ». Le pain et les desserts sont maison. Une raison de ne pas se priver, alors, du « blanc-manger au lait de coco ». La carte des vins, déjà fournie, sera bientôt étoffée. Au fait, ces merveilles figurent sur un menu-carte à prix unique : 165 F. Une aubaine !
★ Paris. 52, rue Lamartine (75009) ; tél. : 48-78-62-73. Fermé samedi midi et dimanche.

■ **L'ŒNOTHÈQUE.** Voici l'une des bonnes adresses du quartier, où la presse du déjeuner incite à revenir, le soir, goûter le calme de ce bistrot-cave, avec quelques saint-jacques précédant la toujours exceptionnelle côte de boeuf ou bien, c'est de saison, un perdreau ou un faisan. Le patron s'y connaît, il est chasseur. C'est aussi l'ancien sommelier de *Jamin*. Il vous conseillera avec ces plats un bourgogne un peu tendre, beaune ou volnay. Aujourd'hui, c'est l'heure des préparatifs. On attend le beaujolais, le 15 novembre à minuit ! Il est déjà choisi : c'est le Domaine du Vissoux, issu de vieilles vignes, un vin assez tannique, équilibré, plein du soleil d'un été exceptionnel, même si les pluies de septembre lui ont ôté un peu de fruit. Nous l'avons goûté, il sera le compagnon idéal des oeufs en meurette, du tablier de sapeur, de l'andouillette et de la matelote d'anguille. A emporter, il devrait coûter moins de 40 F la bouteille. Il faudra réserver son lot. Et compter entre 250 F et 300 F le repas.
★ Paris. 20, rue Saint-Lazare (75009) ; tél. : 48-78-08-76. Fermé le samedi et le dimanche.

■ **LA TIMONERIE.** Nous avons, au printemps, signalé l'épatant rouget-grondin aux aromates et son jus de cuisson à l'huile d'olive, gage d'un métier confirmé. Philippe de Givenchy fait mieux encore, sur sa carte d'automne, avec quelques plats de haut goût. Ainsi l'aubergine farcie, mûrie, hélas ! au soleil de Hollande, mais cependant prodigieuse de saveurs mêlées, canard, pied de veau, tomate confite, petits légumes en salpicon, ricotta, herbes et même un peu de menthe. Cette cuisine aromatique, précise, fait merveille avec le « choux farcis au cochon de lait, mijoté dans son jus de cuisson » aussi bien qu'avec la « joue de cochon et légumes au jus, couennes frites ». Le chef suggère un chambolle 1992, « 1er cru aux beaux bruns » de Ghislaine Barthod. Heureux choix ! Alors, la tarte aux figues fraîches ou la tarte fine au chocolat ne sont plus que prétexte à la dégustation d'un porto vintage. L'axe rouge dissuade un peu la clientèle du déjeuner ; pourtant, les parkings sont proches. Menu-carte à 230 F au déjeuner. Le soir, comptez environ 300 F.
★ Paris. 35, quai de la Tournelle (75005) ; tél. : 43-25-44-42. Fermé dimanche et lundi midi.

■ **LE PAVILLON ROYAL.** C'était, et cela reste, un peu « noces et banquets ». La vue sur le grand lac du bois de Boulogne est certes charmante, mais la cheminée, la moquette... Bref, ce n'est pas pour le décor que l'on rendra visite à cet établissement, créé en 1855, mais pour une exceptionnelle « politique » des vins. Le « prix coûtant » a ses limites, qui sont celles d'une cuisine stéréotypée et parfois industrielle. Ici, on fait une « marge », mais des plus réduites. Par exemple, pour les margaux : Château Lascombes 1976 (190 F) ; en saint-julien : Langoa Barton 1988 (145 F), Talbot 1989 (155 F) ; dans les graves : Domaine de Chevalier 1991 (140 F) et, dans la même année, Smith Haut-Lafitte (135 F). Le propriétaire est le traiteur Scott ; ceci explique-t-il cela ? La cuisine de David Frémondière, jeune chef expérimenté, ne manque pas d'attraits : fondant de légumes provençale et tartare de thon, rable de lapereau farçi aux échalotes primeurs et « craquant-fondant » au chocolat et poires. *Le Pavillon royal* accueille aussi des séminaires, mais le service, dirigé par Olivier Jacquin, fera la différence. Ouvert à déjeuner seulement, en semaine. Menu-carte à 185 F. A la carte, compter 220 F environ.
★ Paris. Bois de Boulogne, route de Suresnes (75116) ; tél. : 40-67-11-56. Ouvert à déjeuner en semaine.

■ **LE RESTAURANT DE LA TOUR.** La formule a ses habitués. Ceux qui viennent pour le menu à 118 F se régalent d'une salade de pied de veau et oreille de cochon, de rognons d'agneau poêlés et lingots blancs au jus, d'une tarte Tatin à la cannelle. Pour 138 F, c'est au choix, la tarte chaude de boudin maison en aigre-doux, le civet de sanglier à la polenta, la crêpe à l'orange façon Suzette. Sans oublier le menu-carte à 175 F. Il y en a pour tous les goûts, à tous les prix, dans cet aimable restaurant de quartier. Ce foisonnement rend-il le choix difficile ? Les amateurs de gibier ont une carte spéciale, et quelques plats à moins de 100 F (poule faisane, marcassin). La cuisson de la grouse rôtie sur canapé et figues au miel (185 F) manquait certes de précision, mais l'ensemble est joué avec bonhommie par Roger Conticini, un vieux routier qui connaît son métier. Quelques vins de propriétaires et la sélection de Georges Duboeuf. A la carte, compter 250 F environ.
★ Paris. 6, rue Desaix (75015) ; tél. : 43-06-04-24. Fermé samedi à déjeuner et dimanche.

J.-C. Rt

JARDINAGE

Une haie hors des sentiers battus

SE GLISSANT dans les réglementations aussi rigides que contournables des architectes des monuments historiques, les bétonneurs et les architectes détruisent peu à peu l'harmonie du bâti des petites villes et des villages français. Ils vendent partout des maisons aux plans identiques dont seuls quelques éléments de « décoration » changent : les toits sont plus ou moins pentus, recouverts de tuiles mécaniques, de petites tuiles plates, d'ardoises, de shingle ou de fausses tuiles canal ; les façades sont percées de portes-fenêtres ou de fenêtres horizontales ; les volets, invariablement teintés couleur bois, tranchent sur des façades peintes en blanc, en ocre rosé ou en ton pierre.

Les marchands de béton sont aidés par des pépiniéristes qui depuis trop longtemps vendent, du nord au sud et de l'est à l'ouest, une gamme très restreinte de végétaux pour constituer des haies : tuyas du Canada, cyprès, lauriers palmes et du Portugal, pyracanthas, berbéris et autres aucubas. Parade, uniformes et tristes, ces plantes participent à l'enlaidissement des campagnes. Le feu bactérien avait éliminé le pyracanthas des haies (sa culture, sa multiplication et sa vente étaient interdites), mais voilà que de nouvelles variétés résistantes à cette redoutable maladie contagieuse – elle se reconnaît au fait que les branches se dessèchent d'un coup, comme si elles étaient brûlées – réapparaissent.

Encore cette plante n'est-elle pas la pire : elle supporte bien la coupe et sa taille, raisonnable au naturel, fait que le sécateur ne la contraint pas trop, ce qui n'est évidemment pas le cas du tuya et du cyprès qui, laissés libres, dépassent les 10 mètres de hauteur. D'ailleurs, trop de haies de conifères laissées sans soins ne sont pas récupérables. Taillées trop près du tronc, leurs branches offrent au regard des moignons sans verdure pendant de très longues années : depuis trois ans, une haie ainsi massacrée défigure la grand-rue d'un village normand, à deux pas d'un château où vécut Picasso.

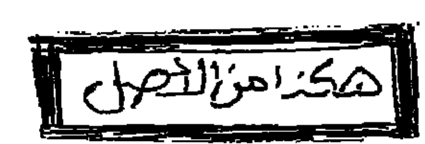
ARBUSTES INDIGENES

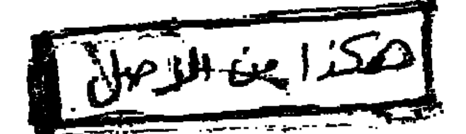
Ces haies mono-variétales souffrent en plus d'une faiblesse congénitale : produit par bouturage ou culture *in vitro*, chacun des arbustes possède un bagage génétique identique qui les rend sensibles aux mêmes maladies et parasites... De là ces tuyas qui roussissent tous en même temps.

Les haies naturelles ne possèdent aucun de ces défauts. Constituées d'un grand nombre d'espèces, elles sont solides, supportent la taille, les négligences d'entretien, ne sont jamais malades et offrent au regard une grande diversité de couleurs et d'aspect. Elles pourront être constituées par des arbustes indigènes à la région (lauriers-tins, prunelliers, cornouillers, charmes, aubépines, ajoncs, genêts, sorbiers, ifs, lauriers-roses, troènes, etc.), auxquels on pourra associer des plantes cultivées depuis si longtemps sous nos contrées qu'elles en sont devenues indissociables : lilas, weigelia, forsythia, boule de neige, fusain, bambous, etc.

Plantés en quinconce et sur deux rangs, ces arbustes croîtront vite pour peu qu'ils soient plantés très jeunes (ce qui diminue d'autant le coût du mètre linéaire de haie), et rempliront leur office : protéger des regards extérieurs, couper du vent et décorer. Et si, pour une raison ou pour une autre, le jardinier doit les laisser sans soins pendant deux ou trois saisons, il suffira de les rabattre sévèrement pour qu'ils retrouvent un bel aspect. De toutes les façons, les soins à donner à une telle haie naturelle sont beaucoup moins contraignants que les deux tailles au cordeau exigées par les conifères et les lauriers.

Alain Lompech





PAYSAGE Qu'est-ce qu'un jardin à l'aube du troisième millénaire ? Que la question soit posée est déjà l'un des signes de la renaissance de cet art, qui était tombé, en France, dans l'oubli. La vogue du jardinage a rendu pressant le besoin de renouer avec une ancienne tradition, et de rompre avec la triste notion d'« espace vert ». ● PLUSIEURS PROJETS ambitieux ont été lancés: rénovation de parcs historiques, comme ceux des Tuileries et de Versailles ou, moins connu, celui de Méréville (Essonne); mais aussi créations de toutes pièces comme, à Paris, ceux du quai de Javel ou de Bercy, signés de paysagistes qui accèdent à la reconnaissance artistique. ● LA MISSION JARDIN, créée par Jack Lang en 1990, dépendant de la direction du patrimoine, mène un indispensable travail de sensibilisation et de recherche pour défendre le jardin du XXI[e] siècle.

L'art du jardin commence enfin à sortir de l'indifférence

Depuis plus d'un demi-siècle, parcs et squares ont été réduits en France à de tristes « espaces verts ». Plusieurs projets tentent de renouer avec le prestige d'antan

LONGTEMPS ABANDONNÉ aux vieilles dames et aux *« illuminés des bords des routes »*, le jardin hésitait entre l' « espace vert » informe et le massif de fleurs odoriférantes. Depuis quelques années il revient à la mode. On lance des campagnes : « Visitez un jardin en France », « Le mois des jardins ». Un festival, qui a lieu tous les ans à Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher), a accueilli plus de 100 000 visiteurs cette année. Le public se presse à Courson, Saint-Jean-de-Beauregard ou Saint-Cloud pour acheter végétaux et équipements. Quelques parcs historiques sont rénovés à grand frais – des Tuileries à Versailles. D'autres sont créés. A Paris, celui de La Villette est pratiquement achevé, Javel-Citroën le sera en 1996, tandis que Bercy est ouvert au deux tiers. Les noms de quelques jardiniers ou botanistes de la nouvelle génération (Gilles Clément, Bertrand Paulet, Christophe Girot, Patrick Blanc, Pascal Cribier, Louis Benech) commencent à émerger du cercle des spécialistes. Celui du Belge Jacques Wirtz fait une percée en France. Les colloques et les publications se multiplient.

Et pourtant l'art des jardins est encore loin d'être reconnu comme il l'est chez nos voisins. De grands monuments végétaux, en particulier les parcs paysagers du XVIII[e] siècle (Méréville ou Ermenonville), restent dans un état lamentable. Quant aux créateurs, ils sont trop souvent bridés par une administration tatillonne. Peu, en effet, ont vraiment réfléchi à la finalité de cette discipline : qu'est-ce qu'un jardin à l'aube du troisième millénaire ? Une aire de loisirs, un monument historique, un morceau de mémoire, un poumon pour citadins asphyxiés, une composition artistique ? *« Il est normal que ces interrogations ne trouvent pas de réponses immédiates,* indique Pascal Cribier, l'un des paysagistes du jardin des Tuileries. *Le jardin a disparu du vocabulaire français depuis un bon demi-siècle. Et avec lui une culture et des réflexes. »* Un exemple : quand il a fallu, il y a cinq ans à peine, recenser les jardins de l'Ile-de-France – l'Inventaire général lancé par André Malraux ne les prenait pas en compte –, on a dû partir de l'inventaire des terrains expropriables de l'Institut d'architecture et d'urbanisme de la région (Iaurif).

PARADIS DE POCHE

Comment expliquer la prise de conscience actuelle ? Par la pauvreté de l' « espace vert » et du rejet du béton. Par le désir de fuir l'accélération du temps et de retrouver des îlots de paix qui évoluent à un rythme incompressible. Sans doute aussi parce que ces « paradis » de poche sont gratuits dans tous les sens du terme. Le rôle des associations a également pesé lourd, ainsi que le travail de personnalités telles que Patrice Fustier avec ses Journées des plantes de Courson. Quelques universitaires ont enfin découvert un extraordinaire univers formel, comme l'a prouvé le récent colloque de Vassivière-en-Limousin, sous les auspices du Collège de philosophie. Pour les Français qui abandonnent les centres-villes – « rurbains » logés dans un entre-deux particulièrement ingrat –, le jardin est vécu comme une protection.

C'est le « rurbain » qui provoque le boom économique des jardins. *« Bien sûr, il y a un progrès,* constate Pascal Cribier. *On commence à trouver sur le marché autre chose que du cèdre bleu et du hêtre pourpre. Il y a pourtant encore une énorme différence entre le public de Chelsea ou de Hampton Court et celui de Courson ou de Saint-Jean-de-Beauregard. En Grande-Bretagne et en Hollande il existe une véritable passion pour la botanique. »* En France, la campagne idéalisée à travers le jardin reste trop souvent un exotisme.

Cette émergence du néo-jardin n'est pas sans danger. Le design l'emporte souvent sur la composition, comme le prouvent ces objets – la pergola ondulée de La Villette – qui parsèment trop de parcs publics. D'autres créations restent des épures. Car, longtemps, le jardin fut symbole de futilité. Donc à fuir. Si le jardin revient en force, le végétal reste suspect aux yeux de beaucoup d'architectes : il a la mauvaise idée de pousser et n'est donc admissible que pétrifié, virtuel. Pour certains, l'idéal est un « bonsaï » de 30 mètres de haut (les pins inaccessibles plantés par Dominique Perrault au cœur de la Bibliothèque nationale de France), ou un jardin derrière une vitre (les arbres en cage de Jean Nouvel pour la Fondation Cartier à Paris). Le parc de La Villette, signé par Bernard Tschumi, est soumis à la tyrannie d'un graphisme purement cérébral.

LA FORCE DU VÉGÉTAL

En revanche, le nouveau parc de Bercy a trouvé un équilibre, une troisième dimension, celle évoquée par Michel Tournier dans *Le Vent Paraclet* : *« Dès qu'on parle jardin, il convient de dépasser la géométrie plane (...). Car l'homme-jardin par vocation creuse la terre et interroge le ciel (...). Il faut connaître l'intime de l'humus et savoir la course des nuages. Mais il y a encore pour l'homme-jardin une quatrième dimension. Je veux dire métaphysique. »* Pierre Sansot, faisant l'éloge des vertus démocratiques du jardin public, met en garde les édiles qui multiplient tas de sables, courts de tennis, aires de pétanque et parcours sportifs : *« Le jardin ne doit pas devenir un service parmi d'autres (...). Il mérite mieux que cela. Si nous lui accordons la souveraineté qui lui est due, il ne s'inscrira jamais dans une sorte de ludotorium généralisé. »*

La dernière ambiguïté du jardin, c'est qu'il n'est pas lisible immédiatement : sa réussite tient à sa durée. *« Ce sont les techniques d'entretien qui créeront en grande partie le paysage de demain,* affirme Pascal Cribier. *Le dessin est très secondaire, mais les ressources du sol, du vent, de la lumière sont primordiales. La force du végétal sera toujours plus forte que le travail du jardinier. Il y a dans les jardins une contraction du temps et de l'espace. Dans un jardin réussi, cette notion existe toujours. A La Villette, le temps semble ne jamais être passé. Comme dans la musique ou la gastronomie, l'émotion donnée par un jardin – les Folies Siffait près de Nantes, Courance en Ile-de-France, ou des jardins ouvriers autour du fort d'Aubervilliers – est toujours unique, puisque le lendemain la lumière aura changé, la saison d'après les arbres auront poussé, les fleurs ne seront plus les mêmes. On ne le verra plus jamais de la même manière. »*

Emmanuel de Roux

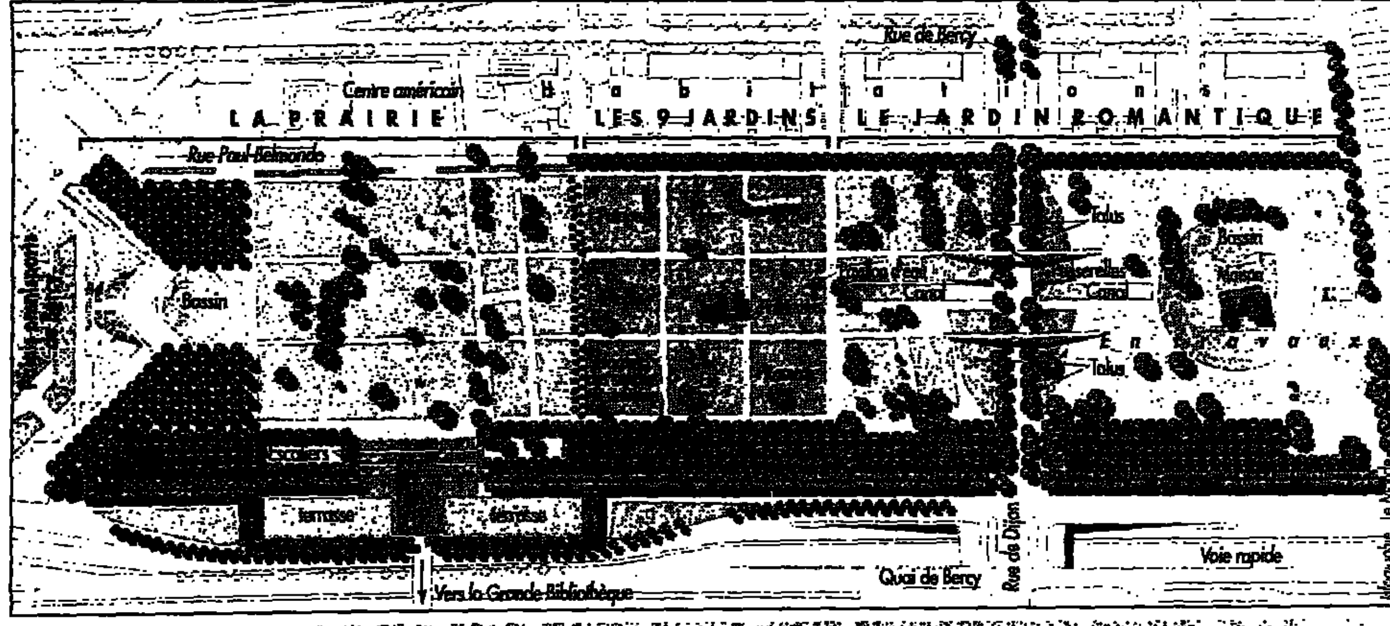
★ **A lire** : ***Le Jardin, art et lieu de mémoire*, actes du colloque de Vassivière-en-Limousin, sous la direction de Monique Mosser et de Philippe Nys, éd. de l'Imprimeur, 552 p., 285 F. *Vert patrimoine*, de Françoise Dubost, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 172 p., 110 F. *Jardins publics*, de Pierre Sansot, Payot, 272 p., 130 F.**

Les soucis de la mission jardin

Ce bouillonnement autour des jardins est observé par un minuscule laboratoire logé à la direction du patrimoine : la mission jardin, créée en 1990 par Jack Lang. Son objectif : pousser des actions de recherche, former, restaurer. Grâce à elle, la Commission supérieure des monuments historiques a désormais une section jardin. Les débats y sont vifs. Comment restaure-t-on un parc historique ? Faut-il lui redonner un état « idéal » ou laisser les traces des mutations successives ? Faut-il tenter de reconstituer un jardin pseudo-historique, comme à Chamerolles (Loiret) et à Joinville (Haute-Marne) ? Ou se lancer dans l'innovation comme à La Roche-Jagu (Côtes-d'Armor) ou à Blois ?

Convaincant ou non, le jardin achevé doit être entretenu. Ce qui coûte cher : en moyenne un dixième par an de l'investissement initial. La présence de personnel qualifié est indispensable. C'est une des préoccupations de la mission jardin. Celle-ci, on le voit, est d'autant plus indispensable qu'elle joue un rôle tranversal, travaillant tour à tour avec les directions de l'Inventaire et des monuments historiques, les architectes et les paysagistes.

Bercy, le dernier grand parc parisien



Le parc est signé de quatre architectes : Bernard Huet, Bernard Leroy, Madeleine Ferrand, Jean-Pierre Feugas, et d'un paysagiste, Philippe Raguin.

LA DEUXIÈME PORTION du nouveau parc de Bercy a été discrètement inaugurée, le 16 octobre, par Françoise de Panafieu, adjointe au maire de Paris chargée des parcs et jardins. Depuis l'année dernière, les Parisiens pouvaient fouler la grande pelouse qui s'étend entre les parois engazonnées du POPB (Palais omnisports de Paris-Bercy) et la façade du nouveau Centre américain, signé par Franck Ghery. Aujourd'hui, ils peuvent arpenter les jardins à thème, longer un petit canal ou se promener sous les pergolas encore vierges de glycines. Leur parcours sera arrêté par la rue de Dijon, qui traverse le parc, dont elle est séparée par des talus de 2,50 mètres de hauteur. Au-delà, des machines remuent des quintaux de terre : quand les travaux seront achevés, en 1998, cela fera plus de dix ans que l'opération a été lancée.

Créer un parc à l'emplacement des anciens entrepôts de Bercy est une entreprise difficile. L'espace est rogné au nord et à l'est par un programme immobilier. Au sud, il est séparé de la Seine par une voie rapide. A l'ouest s'élèvent le Palais omnisports et, derrière, le ministère des finances. L'endroit est planté de quelque quatre cents arbres centenaires. Il est encombré de chais, percé de rues pavées dont la trame ne correspond plus à celle du quartier environnant. Les lauréats du concours de 1987 (quatre architectes – Bernard Huet, Bernard Leroy, Madeleine Ferrand et Jean-Pierre Feugas –, plus un paysagiste, Ian Le Caisne, remplacé depuis son décès par Philippe Raguin) ont voulu réaliser un jardin de la mémoire en jouant sur l'archéologie du lieu. Sur les vestiges des entrepôts, trois jardins vont être superposés.

Le premier est cette vaste prairie ondulée, ombragée d'arbres énormes. Le deuxième est un quadrilatère lui-même divisé en neuf parterres. Le troisième, un jardin romantique aux allées sinueuses, achevé jusqu'à la rue de Dijon, se prolongera au-delà de celle-ci, enjambée par deux passerelles. Un autre passage, sous la rue, doit longer le canal, que l'on retrouve dans la partie inachevée. Une promenade plantée, étagée sur trois niveaux, longe la terrasse qui isole le parc de la voie rapide.

Les différends avec les services des jardins de la Ville de Paris ont été nombreux, et le projet a été largement amoindri, au détriment du concept « archéologique ». Néanmoins, le dialogue avec la mémoire du lieu existe. Ces 13 hectares de parc auront en définitive coûté près de 400 millions de francs, au lieu des 250 millions prévus.

E. de R.

Comment restaurer Méréville

C'EST l'un des plus grands et plus beaux parcs du XVIII[e] finissant, situé à cheval sur la vallée de la Juine, près du village de Méréville (Essonne), à 70 kilomètres au sud de Paris. Il a été commencé en 1784, pour le compte de Jean-Joseph de Laborde, sur des plans établis par l'architecte François Bélanger et le peintre Hubert Robert. Mais le propriétaire intervient constamment. Le cours de la rivière est détourné, le sol savamment drainé, des enrochements artificiels et des grottes sont créés, des fabriques – laiteries, tombeaux, colonnes – sont construites. Le château est agrandi. En 1794 Laborde est guillotiné, puis le domaine passe entre plusieurs mains. Certaines des fabriques sont alors démontées.

Le dernier propriétaire, un marchand de bois, plante entièrement les 60 hectares du parc. Le château inoccupé est dévasté. En 1989, tout est vendu à une société japonaise, Sports Shinko, qui désire installer un golf – ce qui est impossible, le jardin étant classé – et augmente le domaine de 30 hectares.

Aujourd'hui cette société traverse une grave crise financière et souhaite vendre. On croyait qu'il ne restait rien du parc. Le travail d'une jeune archéologue, Anne Alimant, prouve que les structures du jardin sont presque partout intactes en dépit de l'arrachage maladroit d'une peupleraie qui a fait disparaître la couche végétale d'origine. Une restauration de Méréville est donc possible. Mais qui va l'assumer ? Les Japonais sont prêts à céder, pour une somme symbolique, le domaine à une collectivité publique. On ne se bouscule pas. La commune est trop petite. Le département n'en veut pas. La région Ile-de-France l'accepterait, mais sans le château. L'Etat ne désire pas s'engager directement dans une restauration longue et coûteuse. Reste un mécène privé. Ils ne courent pas les rues. En attendant, Anne Alimant va entamer une deuxième campagne de fouilles en décembre.

E. de R.

La Scala de Milan demande une loi d'exception afin d'enrayer la crise financière

Les autres théâtres italiens protestent contre ce coup de force

Autrefois symbole de la vie musicale italienne, l'opéra subit aujourd'hui de plein fouet une double crise. Soumises au pouvoir discrétionnaire des politiques, les nominations des directeurs sacrent l'incompétence artistique et financière. Le public en vient à se raréfier dans des théâtres qui proposent moins de spectacles que leurs homologues américains et européens et sont régulièrement paralysés par les grèves.

ROME
correspondance

A peine nommé surintendant de l'Opéra de Rome en 1991, Gian Paolo Cresci, un haut fonctionnaire, avait déclaré : « *J'en ferai un haut lieu du théâtre* », ajoutant : « *En musique, je ne connais que* « Nessun dorma », *chanté par Pavarotti.* »

Personne ne s'en étonna, tant la soumission de la vie culturelle au politique va de soi en Italie. En moins de trois ans, la gestion de M. Cresci s'est soldée par un déficit de 56 milliards de lires (168 millions de francs). Finalement remercié, il déclara : « *Ce n'est que le prix de deux chars de combat. Autant dire rien par rapport aux besoins de la culture.* » « Culture » : un mot qui ne sert plus à cacher la vérité dans le pays même où l'opéra était mode, goût, plaisir quotidien.

« *Enfin, je vais revenir à ma vraie profession de journaliste de télévision* », commenta simplement Ezio Zefferi quand il abandonna, sans regret, le Regio de Turin. De nombreux autres exemples confirment la validité du principe de Peter : « *Dans une structure hiérarchique, les individus sont promus jusqu'à parvenir à leur plus grand niveau d'incompétence. Jusqu'à arriver à un imbécile qui finit par nommer un génie.* » Le philosophe Marcello Para ajoute qu'en Italie le fameux principe du psychologue américain est dévoyé : « *On ne trouve jamais le dernier imbécile qui précède le génie.* »

> « On nomme surintendant d'un théâtre le premier des battus aux dernières élections »

« *Je ne suis pas comme Cresci et Zefferi* », proteste Carlo Fontana, surintendant de la Scala de Milan. La crise touche désormais l'institution la plus noble du pays : pour la première fois en deux cent quatorze ans d'histoire, la Scala risque de rater sa rentrée, prévue pour le 7 décembre avec une *Flûte enchantée* dirigée par Riccardo Muti (*Le Monde* du 4 novembre). Après la grève spectaculaire du 2 juin 1995, qui vit Muti, seul sur scène, accompagner au piano les interprètes d'une *Traviata* sans orchestre, sans chœur et sans décor, les syndicats avaient annulé toutes les représentations de *Lucia de Lammermoor*, prévues fin octobre, début novembre.

La différence entre ces deux mouvements de grève est totale. La première fois, seuls l'orchestre et le chœur s'étaient révoltés. Ils ont désormais le soutien de la direction. Trop tard : l'orchestre a refusé la confiance au surintendant, accusé par le secrétaire de la Chambre du travail de Milan de « *fautes graves* », après que le Corte dei Conti, organe suprême de contrôle administratif, eut demandé des explications à propos de certaines dépenses anormales.

Le nouveau préavis de grève a été lancé, cette fois, dans le but d'obtenir, avant la date fatale du 7 décembre, la signature d'un nouveau contrat de travail et de nouveaux engagements pour l'orchestre et certains rôles artistiques. Le véritable objectif est cependant plus ambitieux : arracher une loi spéciale pour la Scala. Une perspective qui a provoqué la colère des autres directeurs d'opéra de la Péninsule. Ils ont organisé une marche sur Rome, bras dessus, bras dessous avec les maires, symbole de l'Italie des « cent villes » contre la prétention hégémonique de Milan.

« *Aujourd'hui, si le surintendant des Offices de Florence réclame des crédits pour son musée, il est crédible. Pas les dirigeants de théâtre dont on connaît les parrainages politiques jusqu'à la troisième génération !* », dit Gioacchino Lanza Tomasi, qui vient d'abandonner la direction artistique du Teatro Comunale de Bologne pour devenir le patron de l'Institut de la culture italienne de New York. C'est à lui qu'on doit cette phrase assassine : « *On nomme surintendant d'un théâtre le premier des battus aux dernières élections.* »

« *Je n'admets pas que l'opéra soit financé par l'Etat. Les spectateurs doivent payer, et s'ils ne le veulent pas, patience, l'opéra disparaîtra* », dit l'historien d'art Federico Zeri, qui, comme la majorité des intellectuels italiens, a renoncé depuis longtemps à acheter des billets. Le fossé qui sépare l'opéra de la société civile s'élargit de plus en plus.

« *L'Italie n'est pas un Etat. Elle ne se pose pas le problème de satisfaire les besoins de la population en matière musicale. Elle est entièrement soumise à la loi du marché et de l'audience* », dit le compositeur Luciano Berio.

Riccardo Muti en procureur

« ***Le mépris pour la culture est toujours de mauvais augure pour la démocratie***, a déclaré au *Monde* Riccardo Muti. ***Un pays qui humilie la culture prépare la dictature. Je ne veux pas dire qu'il y a un vent de dictature en Italie, mais chaque fois qu'un dictateur a pris le pouvoir, il a d'abord frappé la culture. Et, en Italie, elle est déjà bien frappée. Un orchestre et un chœur sont la meilleure métaphore de la vie : les hommes qui y travaillent sont tous appelés à coopérer pour un bien suprême, qui est aussi le bien commun, l'harmonie. En Italie, au lieu de les défendre, on préfère les tuer : la télévision d'Etat en a déjà fermé trois. Les grèves d'aujourd'hui ne sont pas des grèves de gens superficiels ou corporatistes, elles sont un cri d'alarme lancé au président du conseil et au gouvernement. On doit tout mettre en œuvre pour accorder plus d'attention à la culture et aux institutions musicales. Dans le monde entier, on lit que La Scala ne sort pas des grèves. C'est une honte pour l'Italie.*** »

Dans une étude sur l'économie de la culture menée à l'Opéra de Bologne et à l'Académie Sainte-Cécile de Rome, l'âge moyen du spectateur est de 48 ans pour le premier, de 55 ans pour la seconde. Les jeunes entre 18 et 25 ans ne représentent pas plus de 2,4 % du public à Rome, et 6,43 % à Bologne. Au-dessous de 18 ans, on frôle le 0 %.

Les spectateurs qui, malgré tout, persistent (2,7 millions de billets vendus en 1993, le même chiffre que dix ans auparavant) fréquentent des Opéras qui, comparés à leurs équivalents internationaux, produisent moins. En témoigne un rapport de la Fondation Agnelli de Turin de 1992 : cette année-là, la Scala a donné 81 spectacles d'opéra et de ballet ; l'Opéra de Rome, 78. En comparaison, l'Opéra de Vienne a présenté 253 spectacles ; le Metropolitan, 232 ; l'Opéra de Munich et l'Opéra d'Etat de Berlin, 209 chacun ; Covent Garden, à Londres, 135 ; l'Opéra de Paris, 126.

Il est pourtant possible d'obtenir à court terme quelques améliorations : restituer autonomie et professionnalisme aux directions artistiques et administratives des théâtres ; obtenir de façon certaine la contribution de l'Etat ; autoriser des déductions fiscales pour les mécènes et les activités culturelles en général ; reconstruire une éducation musicale digne de ce nom. « *Les gens ont du mal à considérer le théâtre comme un service public*, dit Sergio Escobar, surintendant à Gênes. *Si on ne renoue pas les liens de confiance avec le public, on ne pourra pas rendre à l'opéra son rôle fondamental dans la vie civile du pays.* »

Même les journaux se sont mis de la partie. L'espace réservé à l'information musicale ne dépasse pas les 6 % des pages spectacles, contre 20 % pour le cinéma, 9 % à la musique pop et la littérature. Seule la danse est plus mal traitée que la musique, alors que 55 % de l'espace est occupé par les échos, les indiscrétions et polémiques consacrés aux vedettes de la télévision.

Et le public vieillit. Selon une enquête de l'Association pour

Sandro Cappelletto

Un appel des artistes italiens

« ***Même si nous avons conscience de la situation économique de notre pays, nous ne pouvons pas accepter qu'on pense, une fois de plus, frapper le secteur du spectacle. En onze ans, la dotation du Fonds national pour le spectacle a été réduite quatre fois.*** [...] ***Notre proposition n'est pas une solution du problème, mais une simple proposition de survivance, en attendant qu'il soit enfin abordé de façon globale : jusqu'à ce jour, il ne l'a pas été.*** [...] ***Car, dans la société d'aujourd'hui*** [...], ***le spectacle représente le défi de ceux qui croient que réfléchir, observer l'histoire, la politique, l'existence dans un commun miroir social, sont des éléments indispensables à une société qui s'efforce, avec orgueil, de se définir civile*** [...] » **Cet appel adressé aux autorités italiennes a été signé par Claudio Abbado, Salvatore Accardo, Gianni Amelio, Luciano Berio, Guido Davico Bonino, Dario Fo, Giorgio Gaber, Gianandrea Gavazzeni, Carlo Lizzani, Francesco Maselli, Mino Monicelli, Riccardo Muti, Gillo Pontecorvo, Luca Ronconi, Maurizio Scaparro, Giuseppe Sinopoli, Giorgio Strehler, Paolo et Vittorio Taviani et Franco Zeffirelli.**

Le prix Médicis partagé entre Vassilis Alexakis et Andreï Makine

Le Femina revient à Emmanuel Carrère

LE MÉDICIS 1995 a cumulé, non sans bonheur, les singularités en décernant, lundi 6 novembre, son prix du roman français à Vassilis Alexakis pour *La Langue maternelle* et à Andreï Makine pour *Le Testament français*. Les jurés n'ont pas réussi à départager ces deux écrivains, qui ont en commun d'être nés hors de France et d'avoir un rapport complexe à la « langue maternelle ».

Andreï Makine est né en Russie voilà trente-sept ans, mais c'est en français que sa grand-mère lui a lu ses premières fables, c'est en français qu'il a décidé d'écrire et en France qu'il s'est installé il y a huit ans. *Le Testament français*, une remontée vers son enfance, est son quatrième livre. Les deux premiers ont été présentés au lecteur français comme « *traduits du russe* ». C'est au troisième seulement (*Au temps du fleuve Amour*, éd. du Félin, 1994) que Makine s'est affirmé comme écrivain français. Aujourd'hui, il explique que, ne parvenant pas à se faire éditer, il aurait lui-même refait ses manuscrits en russe et aurait inventé un traducteur (« Le Monde des livres » du 6 octobre).

Vassilis Alexakis, cinquante et un ans, vit depuis 1968 entre Paris et Athènes, et a publié une demi-douzaine de livres, tous empreints d'une nostalgie et d'un humour délicats. Ses lecteurs ne pourront que se réjouir d'être aujourd'hui rejoints, grâce à un prix, par un plus large public. Alexakis a d'abord écrit *La Langue maternelle* en grec, avant de le recomposer lui-même en français, expérimentant ainsi « en direct » le partage entre ses deux cultures (« Le Monde des livres » du 8 septembre)

Les dames du Femina couronnent aussi un romancier singulier, Emmanuel Carrère, trente-sept ans, pour *La Classe de neige* (POL) où, comme dans ses cinq autres romans, s'affirme un talent de « *conteur fantastique moderne* » (« Le Monde des livres » du 6 mai). C'est un livre aussi beau que terrible qui reçoit le Femina étranger : *Rouge décanté*, où le Néerlandais Jeroen Brouwers dresse, à travers le souvenir d'un homme, le catalogue insoutenable des tortures quotidiennes dans un camp japonais (« Le Monde des livres » du 29 septembre).

Le Médicis étranger est revenu, lui, à un roman moins profondément douloureux, *Les Châteaux de la colère*, du critique italien Alessandro Barrico, chronique d'une petite ville imaginaire au XIX[e] siècle. Enfin, le Médicis essais récompense le philosophe Pascal Bruckner pour *La Tentation de l'innocence* (*Le Monde* du 16 février), une dénonciation de deux « maladies » de l'homme contemporain : « *l'infantilisme* » et « *la victimisation* ».

Josyane Savigneau

Les lauréats

● **Médicis** : au 5[e] tour de scrutin, conjointement à Andreï Makine pour *Le Testament français* (Mercure de France) et à Vassilis Alexakis pour *La Langue maternelle* (Fayard), qui ont obtenu chacun 4 voix. Christian Gailly en a recueilli une pour *Be-bop* (Minuit).

● **Médicis étranger** : au 7[e] tour de scrutin, à l'Italien Alessandro Barrico pour *Les Châteaux de la colère* (Albin Michel), par 5 voix contre 4 au Danois Peter Höeg pour *Smilla et l'amour de la neige* (Seuil).

● **Médicis essais** : au 4[e] tour de scrutin, à Pascal Bruckner pour *La Tentation de l'innocence* (Grasset), par 5 voix contre 3 à Mona Ozouf pour *Paroles de femmes* (Fayard) et 1 à Michel Guérin pour *Philosophie du geste* (Actes Sud).

● **Femina** : au 2[e] tour de scrutin, à Emmanuel Carrère pour *La Classe de neige* (POL), par 6 voix contre 4 à François-Olivier Rousseau pour *L'Heure de gloire* (Grasset) et 1 à Jacqueline Harpman pour *Moi qui n'ai pas connu les hommes* (Stock).

● **Femina étranger** : au 3[e] tour de scrutin, au Néerlandais Jeroen Brouwers pour *Rouge décanté* (Gallimard), par 6 voix contre 3 à la Canadienne Carol Shields pour *La Mémoire des pierres* (Calmann-Lévy) et 2 bulletins blancs.

Bobby Ward, l'invisible de Boston

BOSTON
de notre envoyé spécial

Le jazz est la vie de Haggerty. Volubile, batailleur, l'Irlande à lui seul, où il n'a jamais mis les pieds, historien, faiseur de films, ami des musiciens, impavide producteur de « What's Happening in Jazz » à la radio de Harvard, dont il est diplômé, truculent, Michael Haggerty parle de Bobby Ward. Personne ne connaît Bobby Ward, que seuls les musiciens connaissent. Bobby Ward vit à Boston. Bobby Ward est très vivant. Il est batteur de jazz. Ce qu'il joue, personne ne l'a fait avant lui. Personne, depuis, ne sait le faire.

Bobby Ward ne joue comme aucun batteur connu. Il a inventé une forme, une force, une forge, inconnues des autres batteurs. Le public mettra une éternité à méconnaître Bobby Ward. Les tenanciers l'ignoreront aussi longtemps que possible. Aussi longtemps qu'ils n'auront pas flairé l'argent possible. Alors, ils tueront Bobby en Bobby Ward, pour le rendre célèbre et fructueux. Certains résistent au traitement : ce sont les intraitables. Sinon, on en a connu des génies citrouillés en pianistes de bar...

On connaît les inconnus du jazz, ces francs-tireurs qui ont la chance d'échapper à la chance. On se dit en secret leurs noms, leurs noms de Buddy Bolden sur les rives du Mississippi, leurs noms de Walter Knight dans les bars à huîtres de Kansas City. À côté d'eux, que nul n'a réussi à dénicher, Armstrong, dit-on, eût fait pâle figure – il y a donc plus solaire que le soleil –, et Parker serait simplement honnête. C'est ce qu'osait prétendre, non sans hauteur, l'immense Jo Jones. Le free lui-même ne serait pas né sous les doigts du plus exact des poètes vivants, Ornette Coleman, mais là, à côté, dans le jeu d'un rêveur aux mains nues qui vivait au fond du garage, au coin de la rue, à Fort Houston, Texas. Avec Satchmo, Bird et Ornette, nous n'aurons jamais affaire qu'aux demi-dieux. Les dieux sont ailleurs. Ils sont perdus de vue, jamais aperçus, on n'aime pas les pauvres, les simples d'esprit et les solitaires. Ils font peur. Ceux qu'on nomme musiciens sont ceux qui ont su les entendre, les exagérer, dans des garages, des bistrots, au bord des fleuves, Ornette, Bird ou Louis.

Bobby Ward, le créateur le plus inspiré de Boston (ville de Tony Williams, de Roy Haynes, soit les plus grands en matière de batterie), Bobby Ward fait le gardien de parking pour un magasin de vidéos. Michael Haggerty, quand il raccompagne son gamin de l'école, se complique la route, la rallonge de 11 miles, fait des détours d'amoureux, finit par passer devant les vidéos malades de Bobby Ward et dit à son fils : « *Regarde, cet homme est Bobby Ward, c'est le plus grand batteur de la ville, un des plus grands musiciens de la planète.* »

On n'a pas entendu Bobby Ward. On ne choisit pas ses jours. Et c'est bien ainsi. On fait confiance à Haggerty. Aveuglément. Portée à ce degré, la générosité ne se trompe jamais. Haggerty fait entendre Bobby Ward, sa frappe, ses roulements d'inspiré, cet art du mouvement précédé, de la brisure. Il le fait entendre mieux qu'avec des bandes, des bandelettes ou des cassettes. Il le fait entendre comme il faut : par les mots, le verbe, la chair. C'est bien assez.

En revanche, on n'a pas loupé un dièse de Joe Williams, septuagénaire sublime, chenu, voyou habillé en amiral. Les musiciens de jazz sont des aristocrates conscients d'être drôles. On est toujours surpris de ces amateurs qui les traitent avec familiarité. Ce sont des princes sans pouvoir. L'ex-chanteur vedette de Count Basie enchante dans un bar de luxe de Boston, très blanc, très Nouvelle-Angleterre, le Regata Club, un public de luxe qui le prend pour un chanteur noir dans un décor de luxe (les lumières ! le son !), avec un quintet de luxe. Il est interdit de fumer.

Cet art du club n'existe pas en Europe. Entre les chansons, Joe Williams raconte des histoires peu racontables, dont il apocope la chute dans une quinte de rire. Les luxueux rient aux larmes. Après quoi, il attaque en douce, la voix intacte, *Sometimes, I'm happy, Mister Life, Jimmy's Blues* (pour Jimmy Rushing, bien sûr), ou *Every Day I Have The Blues*. Les luxueux se pâment, et il y a de quoi.

Bref, si vous passez par Boston, visitez la bibliothèque Widener de Harvard, édifiée par les parents d'un malheureux étudiant qui aimait les livres et ne prit qu'une fois le *Titanic* (Henry Elkins Widener). Les colonnes sont en pierre pleine alors que celles de l'église en face sont en bois creux. On voit le symbole.

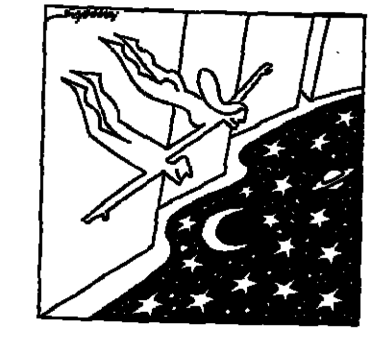
Faites des pieds et des mains pour voir Bobby Ward. Allez de toute façon écouter Joe Williams. Et sinon, cherchez Haggerty. Sa parole suffit. Sur le trottoir du Regata Club, nocturnement, il peut vous demander : « *Tu sais la différence entre l'Opéra Bastille et le* Titanic *? – Sur le* Titanic, *il y avait un orchestre.* »

Eté assez indien. Température : 70° Fahrenheit. Il suffit d'enlever 30, de diviser par 2 et d'ajouter 10 au résultat obtenu.

Francis Marmande

La danse arrive au Théâtre de la Ville

Une vision juste des différents styles de ces dernières années



CINQ COMPAGNIES, et pas des moindres. Angelin Preljocaj débute la programmation avec *L'Anoure*, une très belle histoire d'amour dont l'argument, écrit par Pascal Quignard, reprend le personnage des contes, celui de l'animal qui se métamorphose en femme (du 7 au 18 novembre). Baroquisme qui précède les lignes pures, musicales, de Lucinda Childs, qui présente trois pièces dont une création : *From the White Edge of Phrygia*. Une occasion de vérifier que l'Américaine est en pleine effervescence créatrice (du 21 au 25 novembre). Ensuite, Mathilde Monnier, en compagnie de la plasticienne Beverly Semmes, dévoilera sa plus belle pièce, *Nuit*, sa plus mystérieuse aussi (du 28 novembre au 2 décembre). Moins connu en France, Rui Horta, qui travaille à Francfort, apportera son *Object Constant*, une pièce pour huit danseurs (les 5, 6, 8 et 9 décembre) ; et les Sankaï Juku viendront avec une création, fidèles au lieu qui les a toujours soutenus (du 15 au 22 et du 26 au 30 décembre).

★ Théâtre de la Ville, place du Châtelet, Paris 1er. De 90 F à 160 F. Tél. : *42-74-22-77*.

UNE SOIRÉE À PARIS

Guru's Jazzmatazz
Pionnier des fusions jazz-rap au sein de Gangstarr, Guru a fini par créer le projet Jazzmatazz pour assumer pleinement ses obsessions be-bop. Si les grands noms qui l'accompagnent sur disque ne le suivent pas en tournée, le rapper devrait quand même démontrer son swing.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Anvers. 19 heures, le 7 novembre. Tél. : 42-31-31-31. 130 F.

Eric Watson, John Lindberg, Ed Thigpen
Une musique toute de grâce, réfléchie, austère parfois. Eric Watson au piano, John Lindberg à la contrebasse et Ed Thipgen à la batterie forment ce trio qui se fait du jazz une haute idée.
Maison de la radio, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mº Passy. 20 heures, le 7. Tél. : 42-30-15-16. 30 F. Et aux Latitudes Saint-Germain, 7, rue Saint-Benoît, Paris 6e. Mº Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 8 et 9. Tél. : 42-61-53-53. De 110 F à 140 F.

Le Noyer de Benevento
La légende raconte que les sorcières du monde entier se rassemblaient sous le noyer de Benevento, au cœur de l'arrière-pays napolitain, pour y faire la fête. C'est à cette joyeuse réunion que nous convient Mennato Colandrea et ses musiciens.
Auditorium des Halles, Forum des Halles, accès porte Saint-Eustache. Mº Châtelet-Les Halles. 20 h 30, le 7. 80 F et 100 F. Tél. : 42-36-14-09. 80 F et 100 F.

Enrico Macias
Pour défendre son dernier album, *Et Johnny chante l'amour* (Trema), Enrico Macias investit la scène de l'Olympia accompagné de dix-huit musiciens, dont les huit violons des Concerts Colonne et les cuivres de Kassav'.
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mº Opéra ou Madeleine. 20 h 30, du mardi au samedi ; 17 heures, les dimanches. Jusqu'au 19 novembre. Tél. : 47-42-25-49. Location Fnac, Virgin. De 160 F à 250 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Les Bonnes
de Jean Genet, mise en scène de Philippe Adrien, avec Catherine Hiegel, Dominique Constanza et Jeanne Balibar.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris-6e. Mº Saint-Sulpice. A partir du 14 novembre. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-39-87-00. De 60 F à 150 F. Jusqu'au 23 décembre.*

Carte blanche à Dominique Sanda
d'après Shelley, Pétrarque, Eichendorff, Lenau, Proust et Verlaine, mise en scène de Michel de Mauine et Christian Croset, avec Dominique Sanda.
Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 161 bis, rue Saint-Martin, Paris-3e. Mº Rambuteau. A partir du 13 novembre. Les mardi, mercredi, vendredi, lundi, à 18 h 30. Tél. : 44-54-53-00. Durée : 1 heure. 90 F et 120 F. Jusqu'au 15 décembre.*

Le ciel est loin, la terre aussi
de Mladen Materic, mise en scène de l'auteur, avec Jelena Civic, Jean Durozier, Kate France, Haris Resic, Tihomir Vujicic, Josiane Wilson, Loreen Famier et Jean-Baptiste Durozier.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. Mº Bastille. A partir du 8 novembre. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 1 h 20. 70 F et 100 F. Jusqu'au 2 décembre.*

Eros et Priape
d'après Carlo Emilio Gadda, mise en scène de Jean Lacornerie, avec Désirée Olmi et Philippe Faure.
Cité Internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris-14e. RER Cité-Universitaire. A partir du 13 novembre. Le jeudi, à 19 h 30 ; les mardi, vendredi, samedi, lundi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 45-89-38-69. Durée : 1 h 20. De 55 F à 110 F. Jusqu'au 11 décembre.*

Faust Argentin
d'Alfredo Arias, René de Ceccatty et Jorge Schusshein, mise en scène d'Alfredo Arias, avec Haydée Alba, Alfredo Arias, José Castro, Ricardo Daloi, Giorgio Faelli, Marilu Marini, Adriana Pegueroles, Monica Sottomayor, Rodolfo de Souza, Emiliano Suarez et les musiciens Frédéric Briet, Ana Maria Deveselu, Eddy Tomassi, David Venitucci, Didier Ithursarry et Lalo Zanelli.
La Cigale, 120, boulevard de Rochechouart, Paris-18e. Mº Anvers, Pigalle. A partir du 8 novembre. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 49-87-50-50. Durée : 1 h 30. De 100 F à 190 F. Jusqu'au 31 décembre.

Grande école
de Jean-Marie Besset, mise en scène de Patrice Kerbrat, avec Ophélie Koering, Hélène Médigue, Christophe Bouisse, Guillaume Canet, Gilbert Désveaux et Robert Plagnol.
Théâtre 14-Jean-Marie Serreau, 20, avenue Marc-Sangnier, Paris-14e. Mº Porte-de-Vanves. A partir du 14 novembre. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 45-45-49-77. Durée : 1 h 50. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 31 décembre.*

L'Idiot
d'après Dostoïevski, mise en scène de Joël Jouanneau, avec Hélène Alexandridis, Virginie Michaud, Océane Mozas, Véronique Reymond, Yvette Theraulaz, Bruno Abraham-Kremer, Jean-Quentin Chatelain, Gilles David, Philippe Demarle et Jérôme Kircher.
Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. A partir du 8 novembre. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 46-61-36-67. Durée : 2 h 50. 110 F et 140 F. Jusqu'au 25 novembre.*

Le Poids du corps
d'après Bernard-Marie Koltès, Paul Auster et Dostoïevski, mise en scène de Philip Boulay, avec Vincent Ozanon, Victor de Oliveira, Piero Corso, Pierre Boulay, Jezabel d'Alexis et Alexandra Cocchi.
Cité Internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris-14e. RER Cité-Universitaire. Du jeudi 9 au samedi 11, à 19 heures ; le dimanche 12, à 15 h 30. Tél. : 45-89-38-69. Durée : 3 h 15. Entrée libre.

Quatre heures à Chatila
de Jean Genet, mise en scène d'Alain Milianti, avec Clotilde Mollet.
Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mº Porte-de-Pantin. A partir du 14 novembre. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 40-03-75-75. Durée : 0 h 55. 90 F et 110 F. Jusqu'au 10 décembre.*

Le Rêve d'un homme ridicule
d'après Dostoïevski, mise en scène de Christian Colin et Bernard Sobel, avec Christian Colin.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. A partir du 14 novembre. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 41-32-26-26. Durée : 2 heures. 95 F et 140 F. Jusqu'au 3 décembre.*

Richard III, Gloucester Time, Matériau Shakespeare
d'après William Shakespeare, mise en scène de Matthias Langhoff, avec Hugues Boucher, Stéphane Comby, Marcial Di Fonzo Bo, Marie Lauverjat, Maxime Lefrançois, Frédérique Lollié, Philippe Marteau, Jean-Michel Portal, Sandrine Spielmann, Pascal Tokatlian, Nathalie Bastat, Michel Coquet, Vincent Delmond, Thomas Doucet, Manu Lacroix, Dyssia Loubatière et Peter Wilkinson.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. A partir du 8 novembre. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 42-43-17-17. Durée : 4 h 20. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 16 décembre.*

Un captif amoureux
de Jean Genet, mise en scène d'Alain Milianti, avec Maurice Garrel.
Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mº Porte-de-Pantin. A partir du 14 novembre. Du mardi au samedi, à 21 h 30 ; le dimanche, à 17 h 30. Tél. : 40-03-75-75. Durée : 1 heure. 90 F et 110 F. Jusqu'au 10 décembre.*

Un soir ailleurs
d'après Marina Tsvetaïeva, mise en scène de Claire Le Michel, avec Claire Le Michel.
Lavoir Moderne Parisien-Procréart, 35, rue Léon, Paris-18e. Mº Château-Rouge, Marcadet-Poissonniers. A partir du 13 novembre. Du mardi au vendredi, le lundi, à 18 h 30. Tél. : 42-52-09-14. Durée : 1 heure. 60 F et 90 F. Jusqu'au 22 décembre.*

Vagues ou les îles de la mer du Nord
d'après Virginia Woolf, mise en scène de Guy Shelley, avec Alexandra Stewart, Nathasha Cashman, Benoît Théberge, Guy Shelley, Diane Pierens et Frédéric Thérisod.
Espace Acteur, 14 bis, rue Sainte-Isaure, Paris-18e. Mº Simplon, Jules-Joffrin. A partir du 14 novembre. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 42-62-35-00. Durée : 2 heures. De 40 F à 100 F. Jusqu'au 23 décembre.*

SÉLECTION

Angélique, marquise des anges
d'après Anne et Serge Golon, mise en scène de Robert Hossein, avec Robert Hossein, Cécile Bois, Serge Sauvion, Robert Party, Benoît Allemane, Elvire Audray, Jean-Pierre Bernard, Didier Bien-Aimé, Pascale Cardon, Philippe Dajoux, Pierre Hatet, Yves Le Moign', Pierre Le Rumeur, Florence Rouge, Georges Ser et Patrice Valota.
Palais des sports, porte de Versailles, Paris-15e. Mº Porte-de-Versailles. Le mercredi, à 14 heures ; les vendredi et mardi, à 20 h 30 ; le samedi, à 15 heures et 20 h 30 ; le dimanche, à 14 heures et 17 h 30. Tél. : 44-68-69-70. Durée : 2 h 15. De 120 F à 285 F. Jusqu'au 8 mars.

C.3 3.
de Robert Badinter, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Roland Bertin, Claude Evrard, Pierre Decazes, Sylvain Thirolle, Jean-Loup Wolff, Claude Aufaure, Luc-Antoine Diquero, Philippe Laudenbach, Bernard Spiegel, Frédéric Norbert, Jean-Claude Jay, Dolorès Torres, Max Delor et Carlos Kloster.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. Mº Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 2 heures. 110 F et 160 F. Jusqu'au 16 décembre.*

La Chair de l'homme
de Valère Novarina, mise en scène de l'auteur, avec Roséliane Goldstein, Laurence Mayor, Agnès Sourdillon, Michael Baudinat, Didier Dugast, Claude Merlin, Pascal Omhovère, Léopold von Vershuer et Emmanuelle Touly-Stromwasser (alto), Alexis Le Pichon et Raphaël Danchin (pianistes).
Théâtre du Rond-Point, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris-8e. Mº Franklin-D.-Roosevelt, Champs-Elysées-Clemenceau. Le mercredi, à 19 h 30 ; les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-95-98-10. Durée : 2 h 10. De 25 F à 150 F. Jusqu'au 2 décembre.*

Chimère
de Bartabas, mise en scène de l'auteur, avec Bartabas, Manuel Bigarnet, Shantih Breikers, François Bedel, Arnaud Gillette, Laure Guillaume, Claire Leroy, Brigitte Marty, Pierrick Moreau, Jocelyn Petot, Bernard Quental, Etienne Regnier, Eva Schakmundes, Shantala Shivalingappa et Max Soulignac.
Fort, 174, avenue Jean-Jaurès, 94 Aubervilliers. A partir du 14 novembre. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 h 30. Tél. : 49-87-50-50. Durée : 2 heures. 120 F et 210 F. Jusqu'au 20 février.

L'Echange (seconde version)
de Paul Claudel, mise en scène de Jean Dautremay, avec Claire Vernet, Muriel Mayette, Eric Ruf et Bruno Raffaelli.
Comédie-Française, salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Les jeudi 9, samedi 11, dimanche 12, vendredi 17, lundi 20, à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 30. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 3 janvier.

La Mouette
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Pierre Debauche, avec Emma Battesti, Sophie Borissoff, Françoise Danell, Claude Saint-Dizier, Pierre Debauche, Florent Ferrier, Richard Grolleau, Cyrille Josselyn ou Didier Kersten, Elsa Lepoivre ou Charlène Lyczba et Matthieu Marie ou Emmanuel Vérité.
Théâtre 13, 24, rue Daviel, Paris 13e. Mº Glacière. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 45-88-62-22. Durée : 2 heures. 85 F et 120 F. Jusqu'au 19 novembre.*

Le Songe d'une nuit d'été
de William Shakespeare, mise en scène de Stanislas Nordey, avec Gérard Belliard, Marc Bodnar, Bertrand Bossard, Cécile Brune, Olivier Dupuy, Hélène Fabre, Frédéric Fisbach, Guillaume Gatteau, Eric Laguigne, Valérie Lang, Pierre Marello, Stanislas Nordey, Myrto Procopiou, Christophe Reymond, Richard Sammut, Josée Schuller et Virginie Volmann.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 46-14-70-00. Durée : 2 h 45. De 80 F à 130 F. Jusqu'au 10 décembre.*

Le Tartuffe
de Molière, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec Myriam Azencot, Duccio Bellugi Vannuccini, Sergio Canto, Juliana Carneiro Da Cunha, Hélène Cinque, Laurent Clauwaert, Martial Jacques, Brontis Jodorowsky, Shahrokh Meshkin-Ghalam, Nirupama Nityanandan, Renata Ramos-Maza, Nicolas Sotnikoff, Valérie Crouzet, Marie-Paule Ramo-Guinard, Jocelyn Lagarrigue, Jamalh Aberkane, Haim Adri et Sylvain Jailloux.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris-12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mercredi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 3 h 30. 150 F. Jusqu'au 31 décembre.

Un mari idéal
d'Oscar Wilde, mise en scène d'Adrian Brine, avec Anny Duperey, Dominique Sanda, Didier Sandre, Florence Darel, Edith Perret, Jacques Debary et Frédéric Van Den Driessche.
Antoine-Simone-Berriau, 14, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-08-77-71. Durée : 2 heures. De 80 F à 280 F. Jusqu'au 31 décembre.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection, des films en exclusivité et les reprises

NOUVEAUX FILMS

LE GARÇU (à partir de mardi 31 octobre)
Film français de Maurice Pialat, avec Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, Elisabeth Depardieu (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC-Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC-Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont-Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Escurial, 13e (36-68-48-24) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

MORTAL KOMBAT
Film américain de Paul Anderson, avec Christophe Lambert, Linden Ashby, Cary-Hiroyuki Tagawa, Robin Shou (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

THE GARDEN
Film britannique de Derek Jarman, avec Roger Cook, Tilda Swinton, Johnny Mills, Kevin Collins, Phillip MacDonald, Spencer Leigh (1 h 32).
VO : Accatone, 5e (46-33-86-86).

3 STEPS TO HEAVEN
Film britannique de Constantine Giannaris, avec Katrin Cartlidge, Frances Barber, James Fleet, Con O'Neil, David Cardy (1 h 30).
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (36-68-48-24) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10).

UNDERGROUND
Film européen d'Emir Kusturica, avec Miki Manojlovic, Lazar Ristovski, Mirjana Jokovic, Slavko Stimac, Ernst Stötzner (2 h 47).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, dolby, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts I, dolby, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).
VF : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

WATERWORLD
Film américain de Kevin Reynolds, avec Kevin Costner, Dennis Hopper, Jeanne Tripplehorn, Tina Majorino, Michael Jeter (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

SÉLECTION

A LA VIE, A LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES ANGES GARDIENS
de Jean-Marie Poiré,
avec Gérard Depardieu, Christian Clavier, Eva Grimaldi, Yves Rénier.
Français (1 h 50).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

LA CÉRÉMONIE
de Claude Chabrol,
avec Isabelle Huppert, Sandrine Bonnaire, Jacqueline Bisset, Jean-Pierre Cassel.
Français (1 h 51).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE CONFESSIONNAL
de Robert Lepage,
avec Lothaire Bluteau, Patrick Goyette, Kristin Scott-Thomas, Jean-Louis Millette.
Canadien-britannique-français (1 h 40).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

DOLLAR MAMBO
de Paul Leduc,
avec Dolores Pedro, Roberto Sosa, Raul Medina, Litico Rodriguez, Tito Vasconcelos, Eduardo Lopez Rojas.
Mexicain (1 h 20).
Latina, dolby, 4e (42-78-47-86).

L'ENFANT NOIR
de Laurent Chevallier,
avec Baba Camara, Madou Camara, Kouda Camara, Moussa Keita, Koumba Doumbouya, Yaya Traoré.
Franco-guinéen (1 h 32).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Le République, 11e (48-05-51-33).

LA FLEUR DE MON SECRET
de Pedro Almodovar,
avec Marisa Paredes, Juan Echanove, Imanol Arias, Carmen Elias, Rossy De Palma, Chus Lampreave.
Espagnol (1 h 42).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LAND AND FREEDOM
de Ken Loach,
avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot.
Britannique (1 h 49).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

NELLY ET M. ARNAUD
de Claude Sautet,
avec Emmanuelle Béart, Michel Serrault, Jean-Hugues Anglase, Claire Nadeau, Françoise Brion, Michèle Laroque.
Français (1 h 46).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LE REGARD D'ULYSSE
de Théo Angelopoulos,
avec Harvey Keitel, Maïa Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.
Grec (2 h 56).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

TROIS JOURS
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Rima Latypova, Audrius Stonys, Arunas Sakalauskas.
Lituanien (1 h 20).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

REPRISES

CHAUSSURES À SON PIED
de David Lean,
avec Charles Laughton, John Mills, Brenda De Banzie, Daphne Anderson, Prundella Scales, Richard Wattis.
Britannique, 1954, noir et blanc, copie neuve (1 h 45).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24).

DRÔLE DE DRAME
de Marcel Carné,
avec Françoise Rosay, Michel Simon, Louis Jouvet, Jean-Pierre Aumont, Jean-Louis Barrault, Nadine Vogel.
Français, 1937, noir et blanc (1 h 45).
VO : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48). Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

LAURA
de Otto Preminger,
avec Gene Tierney, Dana Andrews, Clifton Webb, Vincent Price.
Américain, 1944, noir et blanc (1 h 28).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

PEE WEE BIG ADVENTURE
de Tim Burton,
avec Pee Wee Herman, Elisabeth Dailly, Mark Holton, Diane Salinger, Judd Omen, Daryl Roach.
Américain, 1986 (1 h 30).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Le nouveau calcul des quotas de production

UN DÉCRET publié mardi 7 novembre au *Journal officiel* est venu assouplir la réglementation de 1990 sur le calcul des obligations de production des chaînes de télévision. Attendu depuis plusieurs mois, ce texte fait suite à un accord particulier passé l'an dernier entre France Télévision et l'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA).

Désormais, les chaînes auront deux options : primo, *« consacrer 15 % de leur chiffre d'affaires à la commande d'œuvres d'expression originale française (EOF) et diffuser 120 heures d'œuvres audiovisuelles européennes ou francophones en première diffusion »* sur la tranche horaire débutant entre 20 heures et 21 heures. Ou bien, deuxième option, les chaînes pourront *« passer une convention avec le CSA, pour les chaînes privées, ou demander un avenant au cahier des charges pour les chaînes publiques, afin de définir un taux de contribution supérieur à 15 % ». « En contrepartie,* [les chaînes pourraient obtenir] *une augmentation de la durée des droits* [de diffusion] *à cinq et sept ans contre quatre et cinq ans actuellement. »*

« Dans cette dernière option », la chaîne pourra inclure dans ses dépenses globales de production la commande d'œuvres européennes, les achats de droits de diffusion, la commande d'écriture et le développement (d'un scénario) *« pour une proportion n'excédant pas un tiers »* de ces dépenses.

Canal Plus « encaisse » son quatre millionième abonné

Quatre-vingt-dix-huit pour cent des foyers renouvellent leur abonnement à la chaîne cryptée qui veut protéger sa position en se lançant dans le numérique

LES SERVICES comptables de Canal Plus ont enregistré, lundi 6 novembre, leur quatre millionième abonné. Quatre millions de foyers français, soit un cinquième de la population française, paient chaque mois 175 francs pour avoir un droit de regard sur les images du quatrième canal. Un chiffre qui laisse rêveur les dirigeants de la chaîne cryptée eux-mêmes. *« Il y a quelques années, nous pensions qu'atteindre 3 millions d'abonnés était inespéré »*, se souvient Alain de Greef, directeur général adjoint chargé des programmes.

Ces quatre millions de foyers sont gérés en direct par la chaîne elle-même. Partout ailleurs dans le monde, les chaînes cinéma ou sportives payantes appartiennent à un package de chaînes dont les abonnés sont dans les mains d'un tiers, le câblo-opérateur. L'une des forces essentielles de Canal Plus est de pouvoir s'adresser à ses millions de clients sans intermédiaire. Du coup, même si l'audience générale des programmes de Canal Plus baisse, près de 98 foyers sur cent se réabonnent automatiquement. Une fidélité remarquable quand on sait que Home Box Office (HBO), la principale chaîne cinéma du câble et du satellite aux Etats-Unis, – une chaîne dont la qualité des programmes est unanimement reconnue – doit déployer toute son énergie pour reconquérir chaque année la moitié de sa clientèle. *« On passe plus de temps à choyer les abonnés qu'à se battre pour récupérer ceux qui sont partis »*, convient Bruno Delecour, directeur général adjoint chargé des activités commerciales.

Les avatars de la politique audiovisuelle française, dont les incohérences successives, à partir des années 80, ont autorisé le « miracle » Canal Plus : un groupe de télévision payante a pu à émettre en crypté sur un réseau hertzien public et à prospérer dix ans durant à l'abri de toute concurrence câblée ou satellitaire. Ce fait du prince en faveur de la quatrième chaîne de télévision en 1984 a favorisé l'émergence inattendue d'un groupe de communication de taille européenne. Canal Plus est aujourd'hui un ensemble de 10 milliards de francs de chiffre d'affaires, riche en fonds propres (7 milliards de francs) et dont le faible endettement (1,1 milliard) lui permet de préparer l'avenir dans un confort financier relatif.

UNE NOUVELLE ÉTAPE

Loin de se reposer sur son tas d'or – pendant longtemps la chaîne cryptée a engendré plus de 1 milliard de francs de bénéfices annuels –, Canal Plus a au contraire tenté – avec des fortunes diverses – de renouveler son propre miracle partout où cela était possible. Des chaînes cryptée ont donc été développées en Allemagne (954 000 abonnés au 24 octobre), en Belgique (163 600), en Espagne (1 140 000), en Afrique (Canal Horizons 97 500), en Pologne (29 500) et bientôt en Suisse... ajoutant ainsi 2,3 millions d'abonnés à son réseau francophone.

Reste qu'à partir de 1996, Canal Plus va entamer une nouvelle période de son histoire. Déjà, à la fin de 1994, le statut juridique de cette chaîne avait été banalisé : la concession de la chaîne cryptée avait été ramenée sur le droit commun, une autorisation d'émettre renouvelable. Dès l'an prochain, la chaîne cryptée va perdre un autre avantage : elle ne sera plus seule sur le marché de la télévision payante. Grâce à la technologie numérique qui multiplie les capacités de diffusion et abaisse leur coût, d'autres opérateurs vont être à même de concurrencer Canal Plus en France. Le « monopole » de Canal Plus aura-t-il vécu dans deux mois ?

Pour parer à cette menace, la chaîne cryptée se prépare à occuper la première le terrain du numérique. Dès janvier 1996, un bouquet de chaînes thématiques et de services sera lancé *via* le satellite Astra. A la fin de l'année prochaîne, l'offre numérique de Canal Plus comportera une quarantaine de programmes. En attendant et *« à court terme »*, estime Bruno Delecour, il ne devrait pas y avoir un rush des abonnés. La chaîne cryptée ne le souhaite d'ailleurs pas. Pas question en effet d'engendrer une concurrence entre le navire amiral Canal Plus et un quelconque complément, fût-il en numérique.

« Les programmes numériques devront chercher leur clientèle dans les endroits où le satellite est accessible. Pas forcément là où Canal Plus est le plus fort », explique Alain De Greef. L'objectif numéro un de la direction de Canal Plus est donc *« d'abord et avant tout de conforter les abonnés actuels »*. En janvier 1996, les foyers qui souscriront à l'offre numérique de la chaîne cryptée pourront recevoir trois Canal Plus au lieu d'un seul : le même programme sera diffusé avec des horaires décalés. De son côté, l'offre de Canalsatellite sera étoffée *« de nouveaux programmes et d'événements »*. Mais qu'on se le dise : *« Les deux offres seront non concurrentes »*. Canalsatellite sera *« complémentaire »* de Canal Plus.

400 FILMS ACHETÉS EN 1995

A moins de deux mois du lancement de ses programmes numériques, la chaîne cryptée ne semble pas craindre la concurrence de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT). *« L'exclusivité du cinéma et du football français devrait rester longtemps sur Canal Plus. La barre financière pour tout nouvel entrant sur ce marché est trop haute »*, précise Alain De Greef. Selon lui, la chaîne cryptée paie, aujourd'hui, en moyenne plus de *3* millions de francs pour la diffusion d'un film. En 1995, Canal Plus *« a dépensé 1,6 milliard de francs pour acheter 400 films »*.

Une manne qui fait d'elle le premier investisseur du cinéma français et un client privilégié des grands studios hollywoodiens. En 1993, Canal Plus a acquis en outre, pour 100 millions de francs, l'exclusivité jusqu'à l'an 2000 des droits de retransmission des matches de première division du championnat de France de football. Avec de tels investissements *« Canal Plus offre des programmes que les téléspectateurs ne verraient pas ailleurs »*. L'arrivée du numérique et de concurrents éventuels ne changera pas cette donne. *« C'est surtout le contenu qui sera important »*, avance Alain De Greef.

Dans sa prochaine compétition avec la CLT, la chaîne cryptée compte aussi *« sur son ancienneté et sur le supplément d'âme »* dont elle habille ses programmes. Pour se singulariser face à la multiplication annoncée des chaînes, Canal Plus travaille à s'imposer auprès des téléspectateurs autant comme une marque commerciale – *« un label »* dit Alain de Greef – que comme une chaîne de télévision. Tele-Communication Inc (TCI), premier câblo-opérateur américain serait ainsi prêt à investir 500 millions de francs pour acquérir 50 % du capital des quatre chaînes thématiques de Canal Plus (Canal Jimmy, Ciné-Cinéfil, Ciné-Cinémas et Planète).

Bien décidé à parer à toute infidélité de ses quatre millions d'abonnés, la chaîne cryptée fera son possible pour contenir le développement du numérique. Plutôt qu'une révolution susceptible de mettre à mal le navire amiral Canal Plus en hertzien, la chaîne semble préférer une évolution maîtrisée qui obligera au moins ses adversaires à des investissements considérables. La CLT a ainsi prévu d'investir 5 milliards de francs contre 400 millions pour Canal Plus.

Guy Dutheil et Yves Mamou

MARDI 7 NOVEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Dallas.
15.25 Série : La loi est la loi.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée. Salut les Musclés ; Clip ; Jeux.
17.20 Série : La Philo selon Philippe.
17.55 Série : Les Nouvelles Filles d'à côté.
18.25 Le Miracle de l'amour.
19.00 Série : Alerte à Malibu.
19.50 Les Pourquoi de M. Pourquoi.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50 Cinéma : Les bronzés font du ski. ■ Film français de Patrice Leconte (1979). Avec Josiane Balasko, Michel Blanc, Christian Clavier.
23.00 LMI, le magazine info. Présenté par Guillaume Durand. Algérie : l'armée des villageois, d'Arnaud Hamelin.
23.40 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Jean-Pierre Rodier (Pechiney).
0.00 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
0.55 Journal, Météo.
1.05 Programmes de nuit. Reportages (rediff.) ; 1.35, TF 1 nuit (et 2.35, 3.10, 3.50, 4.25) ; 1.45, Histoire de la vie ; 2.45, Côté cœur ; 3.20, Histoires naturelles (et 5.05) ; 4.00, Série : Intrigues ; 4.35, Musique.

FRANCE 2

12.20 Jeu : Les Z'amours (et 4.40).
12.55 Météo (et 13.35).
12.59 Journal.
13.45 Série : Derrick.
14.45 Série : Placé en garde à vue.
15.45 Tiercé. En direct d'Evry.
16.00 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.15).
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Quoi de neuf, docteur ?
17.45 Série : Génération musique.
18.10 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.43 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.15 Bonne nuit les petits. Trop gros Nounours.
19.20 Studio Gabriel (et 1.50).
19.59 Journal, Météo.

20.55 Cinéma : Banzaï. □ Film français de Claude Zidi (1983). Avec Coluche, Valérie Mairesse, Eva Darlan.
22.45 Magazine : Ça se discute. Présenté par Jean-Luc Delarue. Jumeaux : jamais l'un sans l'autre ?
0.15 Les Films Lumière.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler. La communauté noire américaine. Invités : William Klein, photographe et cinéaste ; Wayne Shorter, jazzman.
2.20 Programmes de nuit. Taratata (rediff.) ; 3.40, Emilie Muller ; 4.00, 24 heures d'infos ; 4.15, Jeu : Pyramide ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Magazine : Si vous parliez. Vie privée, presse publique.
14.45 Le Magazine du Sénat.
15.00 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Série : Brigade criminelle.
16.30 Dessin animé : Popeye.
16.40 Les Minikeums.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Meilleur de la vie*, de Dominique Muller
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.

20.50 6e Soirée de gala des Mandrakes d'or. Emission présentée par Julien Lepers et Patrice Laffont. Jury : Paul-Loup Sulitzer, Emmanuelle Laborit, Sylvain Augier, Vanessa Demouy, Jean-Jacques Debout, Florence Klein.
22.30 Météo, Journal.
22.55 Couleur pays.
0.30 Auditions préparatoires au débat sur la sécurité sociale.
1.00 Sagacités (rediff.).
1.30 Sidamag (rediff.).
1.50 Feuilleton : Dynastie.
2.40 Musique Graffiti. *Symphonie nº 9, Nouveau Monde*, 2e mouvement, de Dvorak, par l'Orchestre symphonique de Prague, dir. Libor Pesek (20 min).

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Téléfilm : L'Enfant bulle. De Randal Kleiser. *Né avec un système immunitaire déficiant, le petit Tod est placé dans un caisson stérile à l'hôpital. A seize ans, rentré chez lui, il passe le plus clair de son temps à regarder la télé dans sa chambre transformée en gigantesque bulle de plastique.* Avec John Travolta.
15.05 Boulevard des clips (et 5.35).
17.00 Variétés : Hit Machine.
17.30 Dessin animé : Tintin. [2/2] Le Sceptre d'Ottokar.
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Loïs et Clark, les Nouvelles Aventures de Superman.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
20.35 Magazine : E = M 6 junior. Ils n'ont pas marché sur la Lune. Apollo 13.

20.50 Série : Docteur Quinn, femme médecin. Le Défi, de Robert E. La Petite Hors-la-loi. Avec Jane Seymour, Joe Lando. *Les travaux du chemin de fer sont interrompus à cause d'une panne de la locomotive de ravitaillement.*
22.45 Téléfilm : Père en fuite. De John Nicolalla, avec Donna Mills, Jack Scalia.
0.25 Magazine : Zone interdite.
2.05 Rediffusions. Culture pub ; 2.30, Starnews ; 2.55, Jazz 6 ; 3.50, Le Ballet royal ; 4.40, Fréquenstar (Dick Rivers).

CANAL +

— EN CLAIR JUSQU'À 13.45 —
12.30 La Grande Famille. Présenté par Alexandre Devoise et Philippe Vecchi.
13.40 Le Journal de l'emploi.
13.45 Cinéma : Time is Money. ■ Film franco-britannique de Paolo Barzman (1993).
15.20 ▶ Documentaire : Les Diplômés de Morehouse. De Sabita Jumari-Dass.
16.15 Cinéma : Blink. ■ Film américain de Michael Apted (1994).
17.55 Dessin animé : Les Multoches.
18.00 Le Dessin animé. Iznogoud.
18.30 Magazine : Cyberflash.
— EN CLAIR JUSQU'À 20.30 —
18.40 Nulle part ailleurs.
19.30 Flash d'informations. (et 22.30).
19.40 Zérorama, le contre-journal.
19.55 Les Guignols.

20.15 Sport : Football. En direct. Rennes-Guingamp. Match avancé de la 17e journée du Championnat de France de D1 ; à 20.30, Coup d'envoi.
22.35 Cinéma : Indiscrétion assurée. □ Film américain de John Badham (1994, v.o.).
0.25 Le Journal du hard. Présenté par Philippe Vandel.
0.30 Cinéma : Les Belles Dames du temps jadis. Film danois, classé X, de Werner Hedmann (1977).
1.45 Cinéma : Elephant Boy. ■■ Film britannique de Robert Flaherty et Zoltan Korda (1937, N., v.o., 79 min).

LA CINQUIÈME

12.00 Atout savoir. Les Cartes de crédits sont-elles fiables.
12.30 Débats publics : La protection sociale.
13.00 Détours de France.
13.27 *Le Journal du temps* (et 18.57).
13.30 Le Sens de l'Histoire (Rediff.). De Gaulle et la Gauche.
14.30 Défi. Défis de femmes.
15.30 Qui vive ! L'Alcoolisme.
15.45 Allô ! la Terre. [2/5].
16.00 La Preuve par cinq. [2/5].
16.30 Va savoir.
17.00 Cellulo.
17.25 Les Enfants de John.
17.55 Eco et compagnie.
18.15 Cinq sur cinq.
18.30 Le Monde des animaux.

ARTE

19.00 Série : Ivanhoé [22/25] L'Epée enchantée.
19.25 Leonard Berstein, concert pour les jeunes. [6/8] Hommage à Sibelius.
20.20 Court métrage : Requiem.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Magazine : Transit. Présenté par Pierre Thivolet. Spécial Israël. Un kibboutz sous le choc, à la frontière libanaise. Portrait d'un Prix Nobel : Yasser Arafat ; Golan entre guerre et paix. Avec des invités en duplex de Jérusalem.
21.45 Soirée thématique : Blues. Proposée par Christoph Jörg.
21.50 We Are the Blues. L'Esprit du blues, de Michel Carrière, Julio Finn et Marc Oriol.
22.50 Rencontre avec Ben Harper.
23.05 Rencontre avec Cassandra Wilson.
23.25 La Voix de l'autre Amérique. Documentaire de Patrick Verbecke.
0.25 That Rhythm, Those Blues. Documentaire de George T. Nierenberg.
1.20 Bibliographie.
1.30 Documentaire : *Le XXIe siècle sera américain.* D'Alfredo Valladao (rediff., 52 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Edition spéciale Liban. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Bouillon de culture. Rediff. de France 2 du 3/11. Invités : Daniel Cohn-Bendit, André Glucksmann, Serge July, Denis Tillinac. 23.50 Viva. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).
PLANÈTE 19.15 Lonely Planet. [13/13] Japon De Brian Hill. 20.05 La Femme aux serpents. De Jean-Paul Cornu. 20.35 Apollo 13. De Global Science Productions. 21.25 Le Tailleur de sons, Yann Paranthoën. De Thierry Compain. 22.20 Sénégalais, Sénégalaises. De Laurence Attali. 23.15 Briser la glace. De Stephan Cieslar et Laurent Huet. 0.10 Louisiana Blues. De Jean-Pierre Bruneau et José Reynes (60 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Table ouverte. 19.30 Stars en stock. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Jean-Edern's Club. 21.55 Premières loges. 22.20 Nosferatu, fantôme de la nuit. ■■■ Film franco-allemand de Werner Herzog (1978). Avec Klaus Kinski, Isabelle Adjani, Bruno Ganz. 0.10 A bout portant. 1.00 Paris modes (60 min).
CANAL J 17.25 Comte Mordicus. 17.50 Les Fables géométriques. 18.00 Soirée Cajou. 18.05, Rébus ; 18.10, Dodo, le retour : 18.15, Bricolage ; 18.20, Série : Les Aventures de Black Beauty ; 18.50, Tip top clip ; 19.00, Des souris et des Rom ; 19.15, C'est la vie ; 19.30, Série : Mission top secret ; 19.55, C'est la vie et au revoir ; 20.00, Tarmac ; 20.30, Cajou l'invité.
CANAL JIMMY 21.00 Série : Les monstres nouveaux sont arrivés. Tel père, tel monstre. 21.30 Série : Lucky Luke. La Fiancée de Lucky Luke. 22.20 Chronique bakélite. 22.25 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Transylvanie, janvier 1918. 23.15 Rock Stories. [2/2] Yes Years. 0.15 Série : Bottom. Digger. 0.50 Country Box (30 min).
SÉRIE CLUB 19.00 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.20). Bons baisers de Vénus. 19 50 Série : Cher oncle Bill. Permission de minuit. 20.15 Série : Mon amie Flicka. L'Arrogant. 20.45 Série : Les Chevaliers de la nuit (et 0.10). Lost Week-end. 21.35 Le Club. 21.45 Série : Les Espions. L'Enfant perdu. 22.35 Série : 200 dollars plus les frais. Un simple accident. 1.00 Série : Mission impossible. Le Faussaire de Ghaléa (50 min).
MCM 19.00 Zoom zoom (et 19 45, 1.00). Invitée : Axelle Renoir. 19.15 Passion cinéma (et 0.15). 19.55 Mangazone (et 23.25, 0.55). 20.00 Zoom zoom Guest. 21.00 MCM découvertes. 21.30 MCM Rock Legends. 22.25 MCM Home Vidéo. 22.30 NBA Action. 23.00 MCM Mag. 23.30 Blah-Blah Groove (30 min).
MTV 19.30 MTV Sports Special Edition. 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23 15 CineMatic. 23.30 Feuilleton : The Real World London. 0.00 The End ? (90 min).
EUROSPORT 22.00 Motors. L'actualité des sports mécaniques. 0.00 Snooker. Résumé. Ligue européenne 1995. 11e match : Steve Davis-John Parrott. 1.00 Eurosportnews (30 min).
CINÉ CINÉFIL 18.50 Lucrèce. ■ Film français de Léo Joannon (1943, N.). 20.30 Le Coq du régiment. ■ Film français de Maurice Cammage (1933, N.). 21.50 The Emperor Jones. ■■ Film américain de Dudley Murphy (1933, N., v.o.). 23.05 La Vie de plaisir. ■■ Film français d'Albert Valentin (1943, N.). 0.00 Documentaire. 0.40 The Forbidden Street. ■■ Film américain de Jean Negulesco (1949, N., v.o., 85 min).
CINÉ CINÉMAS 18.50 Atout cœur. ■ Film américain de Bobby Roth (1984). 20.30 Les gens normaux n'ont rien d'exceptionnel. ■ Film français de Laurence Ferreira-Barbosa (1993). 22.10 Ruby Cairo. ■ Film americain de Graeme Clifford (1992, v.o.). 0.00 Les Frères Krays. ■ Film britannique de Peter Medak (1989, 120 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Musica 95 à Strasbourg. Jeunes compositeurs italiens en quête d'une tradition. 2. Gualtiero Dazzi. 20.30 Archipel science. 21.28 Poésie sur parole. Les poèmes d'Ingeborg Bachmann (2). 21.30 XVes Rencontres franco-allemandes. Débats : France/Allemagne, à la recherche d'un élan perdu ; Une relation singulière, 1945-1995 ; Un tête à tête dans une Europe plurielle ; Nouvelles chances, nouveaux devoirs. Avec Floriane Azoulay, François-Régis Bastide, Serge Boldevaix, Katharina von Bülow, Ingeborg Christ, Jacques-Pierre Gougeon, Alfred Grosser, etc. 22.40 Les Nuits magnétiques. Le métier d'éditeur. 1. Poursuivre, il le faut. 0.05 Du jour au lendemain. Paul Virilio (La Vitesse de libération). 0.50 Musique : Coda. Notations sur La Fontaine ou L'Abeille et le Musicien. 2. Petit prologue ; Le Corbeau et le Renard ; Les Deux Pigeons ; Fantaisies musicales. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Donné le 13 octobre, en l'église de Saint-Genest Lerpt, par le Mercure Galant, l'Ensemble vocal Sagittarius : Œuvres de Charpentier : Sonate à huit ; Judith sive Bethulia liberata ; Esule dalle sfere, cantate à cinq pour les âmes du purgatoire, de Stradella. 22.00 Soliste.Samson François, piano. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Sinfonietta nº 1 op. 66, de Müller-Zürich, par l'Orchestre symphonique de Zurich, dir. Daniel Schweizer ; Hommage à Thelonious Monk : Portrait, de Castérède. 23.05 Ainsi la nuit. 0.00 La Guitare dans tous ses états. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.
RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Bedrich Smetana. Hakon Jarl, poème symphonique, op. 16, de Smetana, par l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. Walter Weller ; Scherzo et Marche, de Liszt, Vladimir Horowitz, piano ; Tristan et Isolde : la mort d'Isolde, de Wagner, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan ; Fidelio : air de Florestan, de Beethoven, par la Staatskapelle de Dresde, dir. Karl Böhm, James King (Florestan) ; Trio, op. 15, de Smetana, par le Trio Suk ; Le Jacobin, extraits symphoniques, de Dvorak, par l'Orchestre philharmonique tchèque de Kosice, dir. Robert Stankovsky ; Danses tchèques, livre 1, de Smetana, Radoslav Kvapil, piano. 22.15 Les Soirées... (Suite). Ma patrie, de Smetana, par l'Orchestre philharmonique tchèque, dir. Rafaël Kubelik ; Inventions et interludes, de Kubelik, par les Petits Chanteurs de Kühn et les solistes de Prague, dir. Rafaël Kubelik. 0.00 Les nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Arte fête Elisabeth Schwarzkopf

A l'occasion des quatre-vingts ans de la soprano allemande, la chaîne culturelle nous offre un portrait composé d'images d'archives, pour la plupart jamais vues

LA SOPRANO britannique d'origine allemande Elisabeth Schwarzkopf fêtera ses quatre-vingts ans le 9 décembre. Retirée des scènes d'opéras depuis 1971, elle a donné son dernier récital en 1979, année de la mort de son mari et mentor Walter Legge. Il est difficile de parler de cette chanteuse sans évoquer son mari. Fondateur de l'orchestre Philharmonia de Londres, cet Anglais fut sans aucun doute le producteur de disques le plus visionnaire et le plus exigeant de l'histoire : Karajan pliait devant son refus de l'à-peu-près. En 1982, Schwarzkopf lui rendait hommage dans un livre au titre explicite : *La Voix de mon maître, Walter Legge.*

Nous n'irons pas jusqu'à dire que c'est lui qui a fabriqué l'une des sopranos les plus parfaites de l'après-guerre, mais il s'est trouvé qu'au-delà de l'amour que ces deux êtres se portaient deux consciences professionnelles irréductibles se sont rencontrées, épaulées, à la recherche d'une exigence artistique qui fut féconde. Depuis qu'elle ne chante plus en public, Schwarzkopf enseigne : elle est un professeur aussi recherché que craint, au point d'avoir pu paraître parfois d'une méchanceté réelle avec certains d'entre ses élèves. Mais ne doit-on pas reconnaître qu'arrivé à un certain niveau un candidat à la carrière qui accepte de se soumettre au jugement d'une telle artiste doit le faire en toute connaissance de cause et s'attendre à voir tomber le couperet ? Pour faire ce métier, il faut être conscient de ses faiblesses, de façon à en faire des qualités.



C'est précisément ce que Schwarzkopf a su faire en réapprenant à chanter avec Maria Ivogün alors qu'elle avait déjà chanté sur scène.

Pour fêter cet anniversaire, André Tubeuf et Gérald Caillat ont réalisé pour Arte un portrait d'Elisabeth Schwarzkopf à partir d'images d'archives pour la plupart jamais vues. La chanteuse les commente sans jamais apparaître à l'écran. Il y a là quelques moments d'anthologie, dont une inénarrable séance d'essais acoustiques dans l'Opéra royal de Versailles, en compagnie du pianiste Aldo Ciccolini, des extraits de concerts, de représentations filmées, et un dialogue faussement détendu entre la chanteuse et son mari – peu sympathique, le mari, qui dit devant sa femme qu'il avait trouvé en elle quelqu'un à former à sa volonté.

Un grand mystère règne sur les années de guerre de Schwarzkopf. Ce documentaire glisse subrepticement dessus, moins toutefois que les biographies officielles de Karajan imprimées autrefois dans les pochettes de disques : elles s'arrêtaient à 1939 pour reprendre en 1947. On y apprend toutefois de la bouche même de la chanteuse qu'elle avait eu beaucoup de chance de tomber malade de la tuberculose. Elle sera dans un sanatorium pendant les bombardements de Vienne, contemplant la beauté d'une nature paisible. Mais une phrase choque dans ce documentaire, quand la chanteuse affirme : *« Le plus important de ma carrière n'aura pas été d'avoir chanté à l'Opéra de Vienne, au Met, à la Scala de Milan ou à Covent Garden, mais d'avoir réconcilié nos anciens ennemis avec la langue allemande. »*

S'il est vrai que Schwarzkopf a porté le lied et l'opéra allemand bien au-delà des frontières de son pays de naissance, sa phrase peut être mal interprétée. Car les Alliés n'étaient pas les ennemis de l'Allemagne, ils étaient ceux des nazis, qui l'étaient du peuple allemand et de tous les peuples des pays qu'ils ont envahis. Cette phrase n'aurait jamais pu être prononcée par l'un de ces musiciens qui durent fuir l'Allemagne et l'Autriche pour se réfugier aux Etats-Unis, où la musique et les lieder de Mahler et Mendelssohn n'étaient pas plus interdits que la musique des compositeurs que les nazis avaient classés dans la catégorie des artistes dégénérés, bien qu'ils fussent tout aussi allemands qu'Elisabeth Schwarzkopf. D'ailleurs des interprètes juifs comme Isaac Stern et Arthur Rubinstein n'ont jamais cessé de jouer de la musique allemande, même s'ils ont toujours refusé de rejouer en terre germanique.

A. Lo.

★ « Soirée Musica : Elisabeth Schwarzkopf », Arte, mercredi 8 novembre à 21 h 40.

Personnes déplacées

par Luc Rosenzweig

NOS GRANDES CHAÎNES de télévision, pour nous faire comprendre le caractère exceptionnel d'un événement, ont désormais pris l'habitude de dépêcher sur les lieux un de leurs présentateurs vedettes, et de réaliser leurs journaux en direct des endroits concernés. On se souvient du Poivre d'Arvor avec Scud, au « 20 heures », au moment de la guerre du Golfe, et de France 2 filmant essentiellement l'équipe de France 2, il y a quatre ans, en Arménie. Valeur ajoutée informative : zéro ou presque. Nous étions heureux pour Claire Chazal de la savoir lundi soir à Jérusalem, mais ce qu'elle fit là-bas ne se distinguait en rien de ce qu'elle aurait pu faire de son studio de Boulogne. Tout cela donne l'impression de dépenses inutiles en une période où les budgets sont scrutés à la loupe.

L'émission « Perdu de vue » présentée par Jacques Pradel n'a pas occupé moins de deux heures d'antenne, pubs comprises. Rappelons le « concept » de ce produit phare de la maison Breugnot : aider des familles dont l'un des membres a disparu à retrouver ce dernier en faisant jouer le pouvoir immense de la télévision. « Perdu de vue » eut son heure de gloire quand, grâce à elle, fut élucidé un meurtre. Le « disparu » avait en fait été assassiné par ceux-là mêmes qui prétendaient être à sa recherche.

Un seul mot d'ordre pour Jacques Pradel et son équipe : dra-ma-ti-ser ! Il faut que ça pleure dans les chaumières, de douleur empathique ou de joie partagée lorsque l'affaire se termine bien. Le ressort dramatique de cette catharsis primaire exige que l'on ne s'embarrasse ni de scrupules ni de nuances. Ainsi, dans l'un des cas présentés lundi soir, un reporter de l'équipe avait retrouvé *« quelque part en France »* deux adolescents fugueurs de leur famille d'accueil, parce que la DASS avait décidé de les retirer de ce foyer un peu trop accaparant.

L'affaire, en apparence, était claire : les deux gamins ne rêvaient que d'une chose, retrouver leurs papa et maman d'adoption, et sont partis pour ne pas se soumettre au diktat d'une administration sans cœur. On veut bien. Mais ce n'est pas faire preuve d'une insensibilité de pierre que de se demander si la DASS n'avait pas quelques bonnes raisons d'agir comme elle l'a fait, et qu'en tout cas son point de vue méritait d'être entendu. Mais cela aurait sans doute ôté du sel au « scoop » de « Perdu de vue ». Même lorsque l'émission « fonctionne », elle produit un malaise que l'onction pateline de Jacques Pradel ne parvient pas à dissiper. Un homme apprend sur un plateau de télévision que sa mère, qui l'avait abandonné il y a quarante ans, est dans le coma, victime d'un accident de voiture. Est-ce bien nécessaire ? Et puis il y a ceux qui ont décidé de se bâtir une nouvelle existence, avec de bonnes ou de mauvaises raisons, peu importe.

De quel droit M. Pradel vient-il tourmenter ces personnes volontairement déplacées ? On rêve d'une nouvelle production Breugnot qui pourrait s'intituler « Jacques Pradel, perdu de vue ».

MERCREDI 8 NOVEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : MacGyver.
15.30 Club Dorothée.
17.55 Série : Les Nouvelles Filles d'à côté.
18.25 Série : Le Miracle de l'amour.
19.00 Série : Alerte à Malibu.
19.50 Les Pourquoi de M. Pourquoi.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.50 Divertissement : Pour la vie. Présenté par Valérie Pascal et Fabrice. Le jury : Yves Saint-Martin, Eric Charden et leurs femmes, Elizabeth Tessier et son mari.
22.45 Magazine : 52 sur la Une. Présenté par Jean Bertolino. Les Lilliputiens, de Patrick Charles-Messance. *Un riche homme d'affaires hongrois a créé une troupe de théâtre composée de nains pour interpréter la pièce Voyage à Lilliput.*
23.50 Magazine : Formule foot.
0.25 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. 14 à 8000 mètres : hommage à Jerzy Kukuczka ; Les charmes du vent ; Gardiens de phare ; Vertiges.
1.30 Journal, Météo.
1.45 Programmes de nuit. Côté cœur ; 2.10, TF 1 nuit (et 3.10, 3.50, 4.30) ; 2.20, Histoire de la vie ; 3.20, Histoires naturelles (et 5.10) ; 4.00, Intrigues ; 4.40, Musique.

FRANCE 2

12.20 Jeu : Les Z'amours (et 4.15).
12.55 Météo (et 13.40).
12.59 Journal.
13.45 Téléfilm : C'est quoi ce petit boulot ? De Nicole de Buron et Michel Berny.
15.20 Couleur Maureen (et 16.15, 16.40).
15.25 Série : Mission casse-cou.
16.15 Série : Seconde B.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.20 Série : Quoi de neuf docteur ?
17.45 Série : Génération musique.
18.10 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.43 Que le meilleur gagne (et 3.35).
19.15 Bonne nuit les petits.
19.20 Studio Gabriel (et 2.05).
19.50 Loto (et 20.45).
19.59 Journal, Météo.

20.55 Téléfilm : Fanny se fait un sang d'encre. D'Alain de Halleux.
22.30 Documentaire : De Gaulle, où es-tu ? De Bernard Gouley, Georgette Elgey et Bernard Favre.
0.00 Les films lumière.
0.05 Journal, Météo.
0.20 ▶ Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler. Les Francs-maçons.
1.35 Programmes de nuit. Histoires courtes ; 2.35, Emission religieuse (rediff.) ; 4.05, 24 heures d'infos ; 4.50, Voltigeur du Mont-Balnc ; 5.00, Outremers ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Téléfilm : Honky-Tonk. De Don Taylor, avec Richard Crenna.
15.00 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Série : Woof.
16.30 Dessin animé : Popeye.
16.40 Les Minikeums.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Paris rutabaga*, de Jean-Louis Besson.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. 14-18 : derniers souvenirs du front. Invités : Jean-Jacques Becker, Stéphane Audouin-Rouzeau, Jean Rouault.
22.40 Météo, Journal.
23.10 Documentaire : Un siècle d'écrivains. Michel Déon, de Pierre Dupouey.
0.00 Documentaire : Les Quatre Dromadaires. Chroniques de l'Afrique sauvage. [9/12] La Naissance de Tinga (rediff.).
0.55 Feuilleton : Dynastie.
1.40 Musique Graffiti. Variétés : *Un nuvol blanc, Itaca, Applau* par Luis Llach et ses musiciens (20 min).

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 M 6 Kid. Barcelone. 13.30, Crypte Show ; 14.00, Moi, Renart ; 14.30, Gadget Boy ; 15.00, Draculito ; 15.30, Creepy Crawlers ; 16.00, 20.000 lieues dans l'espace.
16.30 Variétés : Hit Machine.
17.00 Fanzine (et 1.05, 5.10). Les fans. Interviews de Mick Jagger, de Keith Richards et du manager de Queen. Les concerts des Stones dans les petites salles. Le fan club de Queen.
17.30 Dessin animé : Tintin. [1/2] Le Crabe aux pinces d'or.
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Loïs et Clark, les Nouvelles Aventures de Superman.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
20.35 Magazine : Ecolo 6. L'écologie s'installe à l'hôtel.

20.40 Téléfilm : 72 heures en enfer. De Michael Tuchner, avec Jill Clayburgh.
22.35 Magazine : Flashback. Présenté par Laurent Boyer. Le meilleur des années 80. Invités : Yves Lecoq, Charlotte de Turckheim, Philippe Lavil, Clémentine Célarie, Vanessa Demouy, Ophélie Winter.
0.35 Secrets de femmes.
1.30 Boulevard des clips (et 5.35).
2.30 Rediffusions. Fréquenstar (Dick Rivers) ; 3.25, E = M 6 ; 3.50, Starnews ; 4.15, Frank Sinatra.

CANAL +

— *En clair jusqu'à 13.45* —
12.30 La Grande Famille. Présenté par Alexandre Devoise et Philippe Vecchi.
13.40 Le journal de l'emploi.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 Documentaire : Les Tribulations des macaques du Japon. De Miles Barton.
15.05 Dessin animé : Les Simpson. Et avec Maggie ça fait trois.
15.30 Téléfilm : L'Impossible Monsieur Papa. De Denys Granier-Deferre.
17.05 Sport : Football américain.
17.55 Dessin animé : Les Multoches. Le Rapt du O.
18.00 Le Dessin animé. Iznogoud.
18.30 Magazine : Cyberflash.
— *En clair jusqu'à 21.00* —
18.40 Nulle part ailleurs (et 19.10).
19.30 Flash d'informations (et 22.25).
19.40 Le J.T. Présenté par Jules-Edouard Moustic
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano

21.00 Cinéma : A toute allure. ■ Film américain d'Adam Rifkin (1994).
22.30 Magazine : Jour de foot.
23.15 Cinéma : Les Gens de la rizière. ■ Film franco-cambodgien de Rithy Panh (1992, v.o.).
1.20 Cinéma : Le Syndicat du crime. ■ Film chinois (Hongkong) de John Woo (1986, v.o.).
2.50 Surprises (10 min).

LA CINQUIEME

12.00 Atout savoir. La Délinquance scolaire.
12.30 Débats publics : La protection sociale.
13.00 Arctique, menace sur la baleine franche.
13.25 Le journal du temps. (et 18.57).
13.30 L'Esprit du sport. Joël de Rosnay.
14.30 A tous vents. A la rude épreuve de la mer.
15.30 Qui vive ! L'Alcoolisme.
15.45 Allô ! La Terre [3/5].
16.00 La Preuve par cinq [3/5].
16.30 Pareil, pas pareil. Carnet de voyages (1re partie).
17.00 Cellulo.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Affaires publiques. L'Autorité judiciaire.
18.15 L'Œuf de Colomb.
18.30 Le Monde des animaux.

ARTE

19.00 Série : Ivanhoé. [23/25] L'Enlèvement.
19.30 Le Sauvetage des bébés dauphins. Documentaire de Mark Davis [2/2].
20.10 Le Grèbe huppé. Documentaire de Wieland Lippoldmüller.
20.20 Le Dessous des cartes. Chronique de géopolitique, de Jena-Christophe Victor. La Méditerranée [2/2].
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Documentaire : Les Mercredis de l'Histoire. La Leçon américaine, de Rolf Bickel et Dietrich Wagner.
21.40 Soirée Musica. Elisabeth Schwarzkopf.
21.41 L'Album souvenir d'Elisabeth Schwarzkopf. Documentaire de Gérald Caillat et André Tubeuf.
22.40 Musicarchive. Elisabeth Schwarzkopf.
23.05 Musica Journal.
23.35 ▶ Cinéma de notre temps. Pasolini l'enragé, de Jean-André Fieschi.
0.40 Ninetto le messager. Documentaire de Jean-André Fieschi.
1.10 La Chute du Mur, une chronique [10/12].
1.25 That Rhythm, Those Blues. Documentaire de George T. Nierenberg (rediff., 56 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Faut pas rêver. Rediff. de France 3 du 3/11. Invitée : Françoise Giroud. 21.00 Strip Tease. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Jours de guerre. [5/7] Mai 1945. 23.40 Savoir plus. Rediff. de France 2 du 6/5. Invités : Les docteurs François Larue et Daniel Senn. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).
PLANÈTE 19.40 Watergate. [5/5] La Démission. De Paul Mitchell. 20.35 Lonely Planet. [13/13] Japon. De Brian Hill. 21.20 La Femme aux serpents. De Jean-Paul Cornu. 21.50 Apollo 13. De Global Science Productions. 22.45 Le Tailleur de sons, Yann Paranthoën. De Thierry Compain. 23.40 Sénégalais, Sénégalaises. De Laurence Attali. 0.35 Briser la glace. De Stephan Cieslar et Laurent Huet (55 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Premières loges. 19.30 Stars en stock. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Paris modes. 21.55 Aux arts et caetera. 22.25 Bob le Flambeur. ■■ Film français de Jean-Pierre Melville (1955). Avec Isabelle Corey. 0.05 Paris dernière. 1.00 Paris Match Première (25 min).
CANAL J 17.25 Comte Mordicus. 17.50 Les Fables géométriques. 18.00 Soirée Cajou. 18.05, La Super Finale de Rébus ; 18.15, Dodo, le retour ; 18.20, T'es pas cap ; 18.25, La Leçon de cinéma ; 18.30, Sport ; 18.35, Coup de cœur livre ; 18.40, Le Mordu ; 18.45, La Cuisine ; 18.50, Les Mission du Capt'ain J ; 19.00, Cajou l'invité : Marie-Claude Pietragalla ; 19.30, Série : Mission top secret ; 19.50, Au revoir.
CANAL JIMMY 20.00 Série : Elvis, Good Rockin' Tonight. Let it Burn. 20.25 Série : Route 66. La Confession. 21.20 Série : Au cœur du temps. L'Attaque des barbares. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Série : Seinfeld. Le Contrat. 22.40 Série : Les Incorruptiblesde Chicago. Femme fatale. 23.30 Série : Liquid Television. 23.55 T'as pas une idée ? Invitée : Claudia Cardinale. 0.55 Série : Dream On. (30 min).
SÉRIE CLUB 19.00 Série : Chapeau melonet bottes de cuir (et 23.20). Les Marchands de peur. 19.50 Série : Cher oncle Bill. Monsieur notre grand-père. 20.15 Série : Mon amie Flicka. L'Etranger. 20.45 Série : The Thunderbirds Danger sur les mers (et 0.10). 21.35 Série : Les Espions. Le Seigneur de la guerre. 22.30 Série 200 dollars plus les frais. Un ange pas très catholique. 1.00 Série : Mission impossible. Le Sceau (45 min).
MCM 19.00 Zoom zoom (et 19.45, 0.00). Invités : les Garçons Bouchers. 19.15 L'Invité de marque (et 0.45). Kat Onoma. 19.55 Mangazone (et 23.25, 1.00). 20.00 Zoom zoom Guest. 20.40 Médiamag. 21.00 MCM découvertes. 21.30 MCM Rock Legends. 22.30 Cinémascope. 22.45 Clips non-stop. 23.00 MCM Mag. 23.30 Blah-Blah Groove (30 min).
MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 The State. 0.00 The End ? (90 min).
EUROSPORT 22.00 Course de camions. Coupe d'Europe 1995, Rétrospective. 23.00 Formule 1 Magazine. 23.30 Echecs. Grand Prix Intel. 3e tour, à Londres (Angleterre). 0.00 Equitation. Résumé. Coupe du monde de sauts d'obstacles, à Amsterdam (Pays-Bas). 1.00 Eurosportnews (30 min).
CINÉ CINÉFIL 19.00 Je chante. ■ Film français de Christian Stengel (1938, N.). 20.30 The Forbidden Street. ■■ Film américain de Jean Negulesco (1949, N., v.o.). 22.00 La Vallée de la peur. ■■ Film américain de Raoul Walsh (1947, N., v.o.). 23.40 Lucrèce. ■ Film français de Léo Joannon (1943, N., 100 min).
CINÉ CINÉMAS 18.00 Le Bazar de Ciné Cinémas. 18.55 Projection privée. ■■ Film français de François Leterrier (1973). 20.30 Croix de fer. ■■ Film britannique de Sam Peckinpah (1977). 22.40 La Guerre des polices. ■ Film français de Robin Davis (1979). 0.20 Documentaire (55 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Musica 95, à Strasbourg. Jeunes compositeurs italiens en quête d'une tradition. 3. Claudio Ambrosini. 20.30 Tire ta langue. La langue des œnologues. 21.28 Les poèmes d'Ingeborg Bachmann (3). 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Illustres ou inconnus. Périple à la Baie James, avec Eugène Nadeau. Une émission de Radio Canada. 22.40 Les Nuits magnétiques. Le métier d'éditeur. 2. Un métier exaltant pour une société qui zappe. 0.05 Du jour au lendemain. Charles Juliet (Lambeaux). 0.50 Musique : Coda. Notations sur La Fontaine ou L'Abeille et le Musicien. 3. Petit prologue ; Le Renard et le Bouc ; La Chauve-souris et les Deux Belettes ; Le Lion et le Moucheron ; Fantaisies musicales. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE 20.00 Avant-concert. 20.30 Concert. Donné en direct du Théâtre des Champs-Elysées, par le Chœur de Radio-France, l'Orchestre du Festival de Budapest, dir. Ivan Fischer : Œuvres de Bartok : Suite de danses ; Concerto pour piano et orchestre nº 3 ; Le Mandarin merveilleux. 22.00 Soliste. Samson François, piano. 22.25 Dépêche notes. 22.30 Musique pluriel. Poème symphonique, de Nigg, par l'Orchestre symphonique de Québec, dir. Simon Streatfeild ; Prélude, improvisation sur un thème de Louis Robillard, de Mallié, sol. Loïc Mallié, orgue de la collégiale Notre-Dame d'Espérance de Montbrison. 23.05 Ainsi la nuit. 0.00 Jazz vivant. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.
RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Philippe Herreweghe. Cantate BWV 43 Gott fähret auf mit Jauchzen, de Bach, par le Collegium Vocale ; Missa solemnis, op. 123, de Beethoven, par le Chœur de la Chapelle Royale, du Collegium Vocale de Gand et l'Orchestre des Champs-Elysées ; Les Hébrides, ouverture, op. 26, de Mendelssohn, par la Chapelle Royale ; Le Chant de la Terre, extraits, de Malher, par l'Ensemble Musique Oblique ; Cantate Vom Tod im Wald, de Weill, par l'Ensemble Musique Oblique. 22.30 Les Soirées... (Suite). Lagrime di San Pietro, madrigaux, de De Lassus, par l'Ensemble Vocal Européen de la Chapelle Royale ; Maginficat, de Dumont, par la Chapelle Royale ; Œuvres de Rameau : Les Indes galantes, extraits orchestraux, par la Chapelle Royale ; Motet Quam dilecta, par les Solistes, les Membres du Collegium Vocale de Gand et la Chapelle Royale. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde

MERCREDI 8 NOVEMBRE 1995

Au nom de Dieu

par Pierre Georges

ITZHAK RABIN avait tort. Tragiquement tort. Quelques jours, quelques semaines avant d'être assassiné, il avait accordé un entretien à une journaliste pour la revue *Politique internationale*. Il y avait exprimé une conviction : *« Aucun juif n'en viendrait à tuer d'autres juifs. »*

Le premier ministre, bien sûr, ne faisait pas référence à son cas personnel. Il répondait à une question sur le sort des implantations israéliennes, facteur éventuel de guerre civile. Et il avait dit, *in extenso* : *« Je ne le crois pas. Même s'il fallait utiliser la force contre les implantations, je suis convaincu qu'aucun juif n'en viendrait à tuer d'autres juifs. La quasi-totalité de la population ne veut pas d'une guerre civile. »*

Itzhak Rabin est tombé sous les balles juives. Pour autant que des projectiles appartiennent à un peuple ou à une religion. Il a été assassiné par un jeune homme affirmant agir *« sur l'ordre de Dieu »*. Yigal Yamir, le tueur, dont l'affliction et le repentir ne sont pas apparus évidents, a ainsi livré le nom de son commanditaire : Dieu.

L'idée est évidemment grotesque et a été dénoncée comme telle lundi par la conférence des rabbins européens à Zurich. Mais elle fait son chemin. C'est qu'il a bon dos, Dieu, ces temps-ci, pour autoriser et couvrir les gestes assassins et les actes terroristes des extrémistes de toutes les religions.

On tue au nom de Dieu. Comme en réponse à un ordre suprême. Comme en recherche déjà d'une excuse absolutoire. On tue au nom de Dieu, opium des consciences criminelles. Dieu sert de donneur d'ordre et d'alibi, de parrain et de témoin à décharge. Il n'est jusqu'au très erratique Christian Didier, meurtrier de René Bousquet, pour mettre son geste au compte d'un message divin. Avant de le regretter, toujours au nom d'un commandement divin.

On tue au nom de Dieu. Le fait n'est pas nouveau. Le fanatisme non plus, qui ne désarme jamais. Mais s'il fallait, de ces belles et émouvantes obsèques au cimetière du mont Herzl, ne retenir que quelques mots sur le sujet, ce seraient ceux prononcés par Hussein de Jordanie. Le souverain hachémite à Jérusalem, ville des trois dieux et du même Dieu, a parlé avec son cœur. Pour son *« ami »* Rabin. Pour le camp de la paix, le *« camp de Dieu qui nous a commandé de vivre en paix et nous a envoyé la paix »*. Et contre *« ceux qui vivent dans les ténèbres, qui sont les ennemis de la vie »*.

Un ennemi de la vie tuant un homme aura cru tuer la paix. C'est là encore une prétention vieille comme le terrorisme, la négation de la vie au nom du refus des idées. Et la réplique est venue du successeur Shimon Pérès : *« La balle qui t'a tué ne tuera pas les idées dont tu étais porteur. »* Elle est venue aussi de la petite-fille du disparu, sans *« soif de vengeance »* tant *« la douleur occupe toute la place dans mon cœur »*.

Noa Ben Artzi n'a parlé ni vengeance ni paix, mais de son *« héros »*, de cet art merveilleux qu'avait eu Itzhak Rabin d'être grand-père. Mots magnifiques, mots de douleur et de grandeur. Mots, eux, presque divins.

Le juge Bruguière se rend à Londres pour clarifier le rôle d'« Abou Fares »

UNE MISSION d'enquête visant Abdelkader Benouif, alias « Abou Fares », a conduit mardi 7 novembre le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière à Londres, où il va procéder à des échanges d'informations avec les autorités britanniques. Détenu par la police anglaise depuis le 4 novembre, Abdelkader Benouif aurait, selon les enquêteurs français, joué un rôle décisif dans l'orchestration de la campagne d'attentats commise dans l'Hexagone depuis le mois de juillet.

Le juge Bruguière, qui est co-saisi de la plupart des dossiers d'instruction ouverts sur cette série de neuf actions terroristes, s'est rendu en Grande-Bretagne dans le cadre d'une commission rogatoire internationale visant expressément Abdelkader Benouif. Son voyage vise à éclairer les ramifications internationales du réseau démantelé au début de mois, à Lille, Lyon et Paris, dont les six acteurs ont été écroués lundi 6 novembre et sont mis en cause dans plusieurs des opérations terroristes.

PRUDENCE

Ce déplacement doit permettre de sonder les autorités britanniques sur les charges qui seront nécessaires, du point de vue de leur législation nationale, pour demander l'exécution d'un mandat d'arrêt d'international préparant une éventuelle extradition d'Abdelkader Benouif vers la France. La démarche de la justice française est certes placée sous les meilleurs auspices diplomatiques, favorisés ces derniers jours par des échanges répétés entre l'Elysée et le 10 Downing Street. Mais le juge Bruguière devra comparer les éléments en possession des policiers britanniques avec ceux figurant dans les dossiers d'instruction français. Cette démarche prudente cherche avant tout à éviter de se retrouver dans la même situation que le juge Jean-François Ricard, chacun ayant en mémoire l'impasse judiciaire à laquelle avait conduit la *« piste suédoise »* d'Abdelkrim Deneche.

Du côté britannique, les enquêteurs disposent notamment des documents saisis lors des perquisitions aux différents domiciles occupés par Abdelkader Benouif.

Résidant légalement en Grande-Bretagne, où il dirige l'édition locale du bulletin clandestin du Groupe islamique armé (GIA) algérien, *Al Ansar*, le responsable islamiste était depuis des mois l'objet d'une surveillance discrète des services britanniques. Selon nos informations recueillies de sources françaises, son adjoint Farouk Deneche – le frère d'Abdelkrim Deneche, responsable d'*Al Ansar* à Stockholm, qui avait été considéré par les enquêteurs français comme un *« suspect important »* dans l'attentat du 25 juillet contre le RER Saint-Michel – n'a toutefois pas été interpellé par les policiers anglais, contrairement à certaines informations diffusées dans la presse d'outre-Manche. Cinq autres suspects ont cependant été arrêtés, lundi 6 novembre, par Scotland Yard.

De ce côté du *Channel*, les enquêteurs français ont entendu évoquer « Abou Fares » – nom de guerre d'Abdelkader Benouif – en « écoutant » les communications téléphoniques entre les membres du réseau terroriste qui ont été interpellés les 1er et 2 novembre. Présenté comme le coordinateur du réseau français, l'étudiant algérien Boualem Bensaïd, alias « Mehdi », avait ainsi appelé d'une cabine publique parisienne un numéro de téléphone portable utilisé par Abdelkader Benouif. Entendus depuis lors par les enquêteurs, les six membres du réseau français se contentent pourtant d'avancer un autre pseudonyme – « Ilies » – pour désigner la personne avec laquelle ils étaient en contact en Angleterre. Le juge Bruguière cherche à vérifier si Abdelkader Benouif est l'homme qui pourrait se dissimuler sous ce dernier pseudonyme.

Les progrès enregistrés en France depuis une semaine éclairent en tout cas une grande partie de la campagne d'attentats organisée en France. Comme Boualem Bensaïd, les cinq islamistes interpellés début novembre se sont succédé, lundi 6 novembre, dans les cabinets d'instruction des juges parisiens Jean-Louis Bruguière et Laurence Le Vert. Omar Alloui, qui dit s'appeler, en fait, Smaïn Aït Ali Belkacem et dans l'appartement duquel un engin explosif avait été saisi à Villeneuve-d'Ascq (Nord), est mis en cause par ses complices lillois dans l'attentat contre la ligne C du RER, le 17 octobre.

Ali Ben Fattoum, un Algérien âgé de trente-cinq ans, Mohamed Drici, un Français de vingt-huit ans, Neji Nasri, un Français de trente-trois ans, et Nasserdine Slimani, un Français interpellé à Vaulx-en-Velin, n'ont pas, eux, été impliqués dans l'un des attentats concernés. Ils ont été mis en examen pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, infractions à la législation sur les armes »*, ainsi que *« détention et fourniture de faux documents administratifs »*.

Les enquêtes continuent d'apporter leur lot d'éléments intéressant la vague d'attentats : le pistolet automatique retrouvé dans l'appartement de Belkacem est ainsi l'arme qui avait été utilisée, le 17 juillet, lors de la fusillade de Bron (Rhône) par un groupe de jeunes gens – dont Khaled Kelkal et Karim Koussa– contre les policiers.

Erich Inciyan

Trois mises en examen

L'Algérien Boualem Bensaïd, alias « Mehdi », a été mis en examen et écroué, lundi 6 novembre, dans trois des neuf actions terroristes perpétrées en France. Au sujet de l'attentat manqué contre le TGV Lyon-Paris, le 26 août, dans lequel ses empreintes digitales avaient été retrouvées sur l'engin explosif, il a été mis en examen pour *« tentative de dégradation volontaire par explosif, susceptible d'entraîner mort d'homme »*. Concernant l'explosion aux abords de la station de métro Maison-Blanche à Paris, le 6 octobre, où ses empreintes avaient aussi été retrouvées, il a été notamment mis en examen pour *« tentative d'assassinats et dégradations volontaires de biens »*. Enfin, pour l'attentat contre une rame du RER C, le 17 octobre, il est poursuivi pour *« complicité de tentative d'assassinats »*.

Les armées, vache à lait des industriels

LES GÉNÉRAUX français – et notamment les chefs d'état-major à la tête d'une armée – commenceraient-ils à se soucier des intérêts légitimes des contribuables français, dont ils font aussi partie, et à prendre leur défense ? A l'heure où l'on parle de réduire les crédits militaires, l'un d'entre eux, et non des moindres puisqu'il s'agit du chef d'état-major de l'armée de l'air, le général d'armée aérienne Jean Rannou, part en guerre contre les industriels de l'armement au nom d'une notion nouvelle dans la bouche de chefs militaires : celle qui fait de ces derniers les *« clients »* des premiers. Au nom de quoi, il faut, somme toute, inverser les rôles et cesser de prendre les armées pour une vache à lait, juste bonne à payer.

Dans des propos récents – qui prennent tout leur sens à la veille du débat à l'Assemblée sur le projet de budget de la défense pour 1996 – au quotidien *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, le général Rannou évoque le sort de l'avion de combat Rafale que l'armée de l'air devrait commander à deux cent trente-quatre exemplaires. *« Le Rafale*, confie-t-il, *est un pari technologique extraordinaire. Tout y est nouveau. Nous sommes en train de gagner ce pari. Mais je paie très cher, je suis le client et je veux que ça marche. Le jour où je vais au garage pour acheter une voiture, qu'on ne vienne pas m'expliquer qu'on mettra les pneus l'année suivante. J'ai besoin d'un avion qui marche, d'un radar qui marche et d'armements qui marchent. Donc, je veux bien payer,* conclut-il, *mais avoir le total. »*

SE FAIRE RESPECTER

La diatribe du général Rannou s'explique. Le Rafale est cher – 618 millions de francs pièce, taxes comprises, si l'on en croit le rapport de la commission des finances – parce que tout y est nouveau par rapport à ce qui a existé avant lui, à commencer par le Mirage 2000. Le *« client »* est donc en droit d'exiger que ses concepteurs tiennent toutes leurs promesses dès 2002, année de l'entrée en service du Rafale. Or, *« l'appareil n'est encore qu'à 80 % de ses capacités »*, comme le chef d'état-major de l'air l'a révélé, le 10 octobre, à la commission de la défense.

Ce faisant, le général Rannou, qui fut le chef du cabinet militaire de Pierre Joxe et de François Léotard au ministère de la défense et dont le franc-parler est célèbre, enfonce le clou s'agissant d'une question qui est à l'ordre du jour dans les armées, où ce sont les fonds qui manquent le plus aujourd'hui : l'instrument militaire est-il au service de l'outil industriel et condamné, de ce fait, à passer par les fourches Caudines des fabricants du cru, ou bien le *« client »* national ne doit-il pas se faire respecter, au même titre que l'acheteur étranger qui a le choix du fournisseur et joue de la concurrence ?

Entre ces deux options, la voie est étroite. Mais, ce qui est également un fait, c'est que les technologies militaires ont des coûts qui deviennent excessifs et sont quasiment insupportables par un seul pays. Il y a quelques années à peine, le PDG du groupe américain Martin Marietta (absorbé, depuis, par Lockheed) avait avancé un pronostic : au train où va la sophistication des matériels, les Etats-Unis ne pourront plus s'acheter qu'un seul bombardier en l'an de grâce 2054, et le Pentagone ne pourra, faute de crédits, le faire voler que neuf mois sur douze.

Jacques Isnard

■ **PRESSE** : *Le Figaro* et *Les Echos* n'ont pas paru, mardi 7 novembre, à la suite d'une grève des ouvriers du Livre CGT. Aux *Echos*, le litige porte sur les effectifs remplaçants du Syndicat du Livre – les *« hors- listes »* –, qui ne sont pas affectés directement à des journaux, mais sont appelés à effectuer des remplacements d'ouvriers en vacances ou en congé-maladie. Le Syndicat de la presse parisienne (SPP), qui regroupe les éditeurs, ne veut pas payer des salariés qui seraient en sureffectif par rapports aux plans sociaux négociés avec le Livre CGT. Au *Figaro*, le problème est lié mais sensiblement différent. La CGT proteste contre le non-paiement du surplus de travail occasionné après le départ d'ouvriers, fin septembre, dans des conditions qui ont valu un conflit dans les journaux du groupe Hersant : *Le Figaro*, *France-Soir* et *Paris-Turf*.

SOMMAIRE

SERVICES

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 7 novembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18037	+0,05	−8,62
Honk Kong index	9736,10	−1,21	+18,86

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

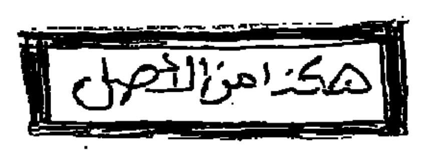
	Cours au 06/11	Var. en % 03/11	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1822,64	−0,52	−3,11
Londres FT 100	3500,80	+0,01	+14,19
Zurich	—	—	+15,70
Milan MIB 30	—	—	−9,17
Francfort Dax 30	2169,44	−0,56	+2,98
Bruxelles	1434,52	+0,05	+3,22
Suisse SBS	—	—	+33,87
Madrid Ibex 35	—	—	+3,82
Amsterdam CBS	—	—	+7,87

DEMAIN dans « Le Monde »

LES MYSTÈRES DE LA CHAMADE 2 – LES FAUSSES PISTES : Omar Raddad, condamné pour le meurtre de Ghislaine Marchal, clame son innocence. De graves négligences dans l'enquête alimentent le doute et la rumeur.

Tirage du *Monde* daté mardi 7 novembre 1995 : 552 986 exemplaires 3





Le Monde

INITIATIVES

EMPLOI

Prendre son envol

VINGT années de plans sociaux n'ont encore rien changé, fondamentalement. Quoi qu'on en dise parfois, et quels qu'aient été les aménagements législatifs successifs, par exemple pour les licenciements collectifs, les séparations avec une entreprise ressemblent toujours à une rupture. Plutôt brutale et rapide, dans la plupart des cas ; c'est-à-dire dictée par l'urgence ou la nécessité d'une restructuration.

Pourtant, il devrait y avoir moyen de faire autrement et, par exemple, de favoriser le départ lancé de l'entreprise là où, aujourd'hui, règne le départ arrêté qui augmente le risque du chômage, qui grève les budgets sociaux pour l'Etat et la collectivité nationale. Les entreprises, les partenaires sociaux et les salariés pourraient anticiper et trouver des solutions qui iraient plus loin que l'« activation des dépenses passives du chômage » dont il est actuellement beaucoup question.

Pour être préférable, l'autre voie – celle du départ lancé – n'est évidemment pas des plus commodes à construire, ni même à recommander. Il faut déjà que l'entreprise elle-même rentre dans ce schéma et prenne le risque d'innover en la matière ; ce à quoi son propre environnement ne la pousse pas. Ce n'est pas un hasard si celles qui se risquent sur ce terrain sont encore peu nombreuses. Rares sont fatalement celles aussi qui peuvent déployer autant d'imagination que Bull en ce domaine, il est vrai condamnée à l'expérimentation en raison de son particularisme. Mais, lueur d'espoir, on peut toutefois noter que des cabinets, notamment ceux d'outplacement, qui ont du mal a tenir leurs promesses de reclassement, proposent maintenant des solutions qui vont dans ce sens, par exemple sous la forme du détachement temporaire ou à l'essai dans une autre société. La formule pourrait se développer, qui limite les risques du changement d'emploi.

Ensuite, il faut que le corps social se prête à l'exercice et on voit bien qu'il y rechigne pour des raisons culturelles et psychologiques, tout à la fois. Certes logique et a priori rassurante intellectuellement, puisqu'elle organise la transition et le passage en douceur, la voie de la séparation progressive suppose des ruptures mentales que tous ne sont pas près d'accepter, notamment parce que le départ y est considéré comme inéluctable. Un salarié de grande entreprise, par exemple, restera attaché à son statut et à ses certitudes qui lui feront redouter le changement pour une PME, mais plus encore une pluriactivité incertaine ou un travail en indépendant. On aura beau lui dire que là se trouve son avenir, et sans doute l'avenir de l'emploi de demain, il hésitera d'autant plus à s'aventurer que les syndicats, l'entourage social – y compris son actuel employeur, lui aussi habitué à l'ordre ancien –, regardent ces évolutions avec une totale méfiance. Vivre sciemment la précarité ne paraît pas être aux yeux de tous un programme enthousiasmant.

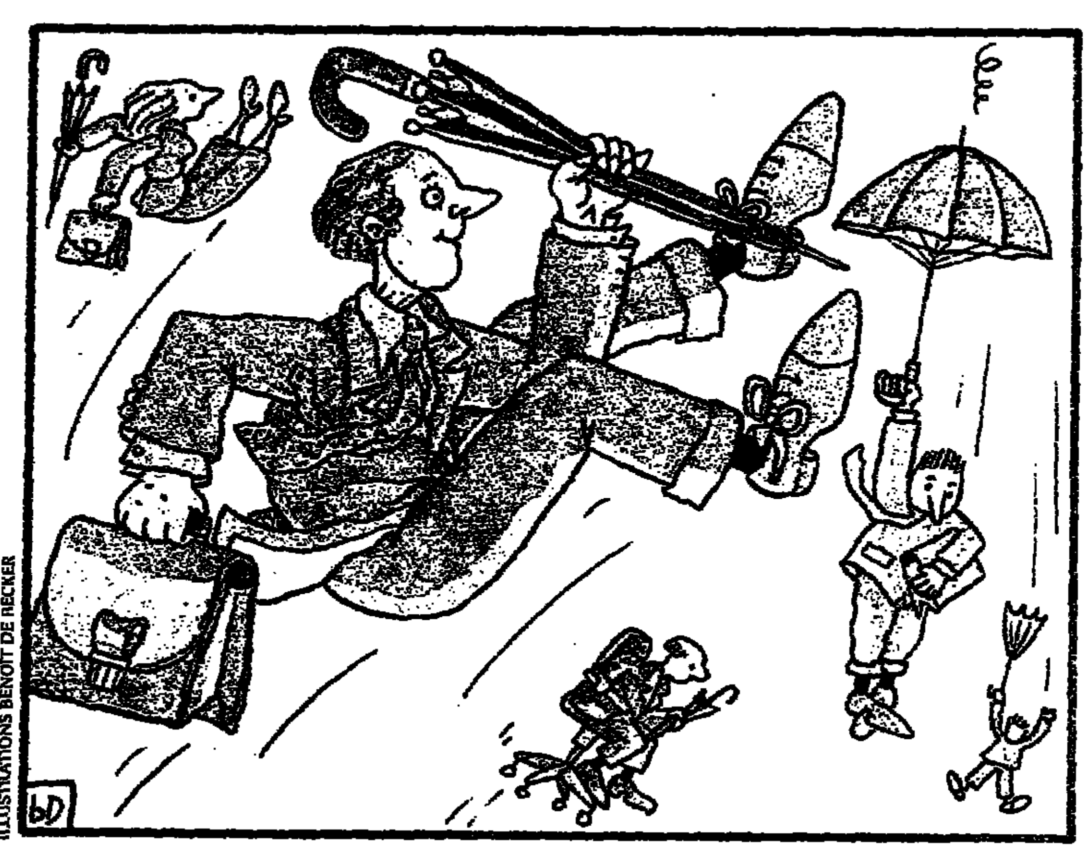
Il faut dire que les quelques exemples à fournir ne garantissent de rien non plus. L'association Arcadi, qui aide à la reconversion de cadres en indépendants, se méfie d'ailleurs de ceux qui optent sans préparation pour cette solution, synonyme alors de fuite en avant. Leur sort finit par desservir la cause. De toute manière, être salarié à temps partiel, consultant et enseignant, donc agir sous trois casquettes ne saurait être de tout repos et suppose que l'on soit parfaitement organisé, équilibré, c'est-à-dire libre d'esprit et autonome. Ce qui n'est pas à la portée de tous. Tous les observateurs le constatent et en premier chef l'Agence nationale pour la création d'entreprise (ANCE) : ceux qui réussissent leur passage sont ceux qui étaient taraudés par un projet personnel et pour qui le plan social n'est finalement qu'une opportunité pour franchir le pas. Pour quelques heureux qui ont ainsi changé de vie, combien continuent de ressasser la splendeur ou la tranquillité de leur vie passée ?

ENCORE faut-il, enfin, que les moyens existent pour rendre cette voie praticable. Ce qui met en cause l'attitude des pouvoirs publics, dont les actes ne correspondent pas toujours aux volontés affichées. Ainsi, il est pour le moins surprenant d'apprendre que l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise, beaucoup mise en avant avec la loi quinquennale en 1994, est ramenée à la portion congrue. D'une certaine façon, on lui reproche son succès ou on lui fait un mauvais procès en feignant de croire que le taux de mortalité des entreprises créées (50 % au bout de cinq ans) serait supérieur aux autres alors qu'il est identique. De la même manière, on peut se demander pourquoi, dix-huit mois après la loi Madelin en faveur de l'entreprise individuelle, des obstacles demeurent que l'ancien ministre lui-même n'avait su ou pu lever, et que l'actuel gouvernement ne semble pas davantage disposé à supprimer.

Juridiquement, légalement et, plus encore, fiscalement, ou au regard des cotisations sociales, trop de textes se chevauchent et trop d'obligations contrarient les efforts pour construire de nouveaux statuts. Dont celui du pluriactif, par exemple, autorisé à exercer dans plusieurs domaines – et donc sous différents régimes : salarié, travailleur indépendant, etc. –, sur le modèle, en plein essor aujourd'hui, de celui du salarié à employeurs multiples. Après tout, si l'on va vers la logique du départ « lancé » de l'entreprise, c'est-à-dire équilibré par une expérience déjà acquise, ce sont des passerelles de ce genre qu'il convient d'organiser.

Mais ce qui est valable dans le cadre de plans sociaux se justifie aussi et surtout de façon plus générale. Si l'emploi doit renaître aux confins de l'emploi salarié aujourd'hui dominant, alors il faut se doter des moyens pour le découvrir et le faire exister. Ainsi, un travailleur salarié à temps partiel devrait pouvoir, en parallèle, expérimenter une nouvelle activité, pourvu que sa situation soit claire, irréprochable et peu contraignante pour lui. Découvrant peu à peu son marché, ses clients et se forgeant une réputation, il pourrait prendre son envol plus facilement qu'aujourd'hui où on lui demande d'abord de quitter son emploi pour commencer à zéro avec tous les risques. Ce qu'il ne fait pas ou qu'il tente par le biais du travail au noir, selon un imparable effet pervers de nos blocages actuels qui menace de se généraliser avec la réduction du temps de travail. Un paradoxe de plus.

Alain Lebaube


ILLUSTRATIONS BENOÎT DE RECKER

Les plans sociaux devraient privilégier le départ « lancé » et non le départ « arrêté »







DOSSIER • Prendre son envol

Au four et au moulin

Le groupe Bull a mis au point des opérations de mobilité originales. Les réactions des salariés sont partagées

DEPUIS près de deux ans, Martine fait *« de tout »*, dit-elle : de la frappe pendant quinze jours dans un service, des photocopies durant trois semaines dans un autre... Martine n'est pas une intérimaire, mais une salariée de Bull. Et c'est dans cette entreprise qu'elle réalise ses « missions internes ». Après plus de vingt ans d'ancienneté, elle a vu son poste supprimé en 1993. C'est à l'occasion du plan social 1993-1994 que ce système a été instauré avec l'aide du cabinet-conseil Idès-mobilité, filiale d'Ecco. Il a concerné essentiellement des salariés âgés de plus de cinquante ans que Bull, entreprise publique, n'était pas autorisée à licencier.

Entre mai 1994 et septembre 1995, trois cents missions internes d'une durée moyenne de trois mois ont ainsi été réalisées, en principe sur la base du volontariat, par cent salariés, à majorité des non-cadres. *« Une réussite incontestable »*, se réjouit Alain Ricaud, DRH de Bull SA. Du coup, l'intérim classique a atteint un niveau proche de zéro. Trente-cinq salariés ont, par ce biais, retrouvé un poste stable chez Bull. Par ailleurs, dix-neuf détachements externes, notamment dans des PME, ont eu lieu. D'une durée de quinze jours à plusieurs mois, ils ont surtout été menés par des techniciens et des cadres auxquels Bull continue de verser leur salaire avant de les facturer aux entreprises d'accueil.

Toutefois, aucun détachement n'a débouché sur un reclassement externe, et il y a eu quelques dérapages : un salarié détaché s'est, par exemple, retrouvé à faire *« tout autre chose que ce qui était prévu »*, indique la CFDT. Néanmoins, certaines personnes sont *« très contentes »*, affirme la CGC. *« Quand elles reviennent chez Bull, après leur détachement, elles peuvent faire valoir ce supplément d'expérience acquis à l'extérieur. »* En tout cas, *« dès lors que des salariés font un maximum de missions ou de détachements, leur emploi est préservé*, assure Albert Cassin, consultant du cabinet Idès-mobilité. *Et pour ceux qui souhaitent quitter Bull, il n'y a jamais eu de système aussi sécurisant »*. En effet, dans la perspective d'un recrutement à contrat à durée indéterminée dans une PME, le détachement tient lieu de période d'essai. Si celle-ci n'est pas concluante, le salarié réintègre Bull, certes sans gloire.

COCON

Avec le plan social 1995, qui prévoit la suppression de 944 emplois, missions et détachements figurent parmi les mesures d'accompagnement, à une différence près : il n'est plus question de volontariat. La signature d'un avenant « mobilité » sera le prix à payer par les salariés qui n'ont toujours pas de poste fixe ainsi que par ceux qui seront sans solution à la fin de leur congé de conversion, étendu à dix mois maximum. Ces derniers seront également contraints d'accepter le temps partiel à quatre cinquièmes. *« Tant qu'il n'y pas de pression, certaines personnes ont une attitude attentiste »*, observe Alain Ricaud. En clair, elles ne veulent pas bouger. Les freins ne sont pas négligeables. Alain Ricaud reconnaît ainsi que les détachements *« impliquent un changement culturel important de la part des salariés »*.

Paul, ingénieur qui a effectué plusieurs détachements en conseil, le sait bien. Après plus de vingt ans de bons et loyaux services dans le « cocon » de Bull, il n'est pas facile d'en « franchir les murs pour travailler ici ou là ». Pas facile non plus, face aux patrons de PME, *« de se vendre pour emporter le morceau. Je n'ai pas été formé à cela »*. Parfois, l'affaire ne se conclut pas parce que le *« client veut voir mais pas payer »*. Alors Paul se démène. *« Si je n'ai pas assez de détachements, on va m'éjecter de Bull »*, redoute-t-il. En tout cas, la formule est intéressante pour les PME, qui la paieront moins cher qu'une prestation de consultant. Ce qui ne les empêche pas, d'ailleurs, de négocier âprement avec Bull les conditions financières. Paul est néanmoins satisfait. *« J'ai montré à Bull que je ne suis pas aussi nul qu'on avait voulu me le faire croire quand on m'a dit sans ménagement que mon poste était supprimé. »*

Les mission internes sont décriées. Ainsi la CGT considère qu'il s'agit d'une *« précarisation progressive de l'emploi à l'intérieur de l'entreprise »*. *« C'est très douloureusement vécu par les gens*, constate Pierre Lévy, représentant syndical CGT au comité central d'entreprise (CCE). *Ils étaient censés être volontaires. En fait, ce sont des désignés volontaires. »* Durant leur mission, ajoute-t-il, *« la pression sur eux est forte. Ils ont peur et se tiennent à carreau en espérant qu'ainsi leur mission se transformera en poste définitif »*. *« On fait tout le travail que personne ne veut faire*, ajoute Martine, la secrétaire. *On essaye de nous dégoûter pour que l'on finisse par partir de Bull, mais on s'accroche. »*

La CFDT, qui aurait préféré que la direction mise plus encore sur le temps partiel – 1 200 conventions d'aide au passage à temps partiel figurent dans le plan social –, est, elle aussi, très critique sur ce *« système où les gens sont ballottés d'un établissement à l'autre, d'une entreprise à l'autre, au gré de la volonté des employeurs »*, comme le souligne Daniel Bové, délégué syndical central CFDT. Des salariés auraient eu *« quatre heures de transport par jour »* à faire pour assurer des missions. *« Les personnes mises face à cette situation préfèrent prendre des départs volontaires »*, prévient Guy Longuépée, coordinateur de la CFDT Bull. *« Si ces cas existent, ils sont marginaux*, assure Albert Cassin. *La règle est de ne pas dépasser une heure trente aller ou cinquante kilomètres. »* Alain Ricaud rétorque que *« chacun est libre d'aller ailleurs »*.

Francine Aizicovici

Glissements progressifs de statuts

Des casse-tête juridiques attendent ceux qui jouent la carte de la pluriactivité pour faire évoluer leur vie professionnelle

DÉVELOPPER une activité de travailleur indépendant tout en restant salarié, pratiquer simultanément plusieurs activités salariées, voire d'indépendant : les possibilités de négocier un changement de profession par « glissement » réserve de nombreuses difficultés juridiques. En se développant avec la crise, les situations de pluriactivité se heurtent en effet à des cadres souvent mal adaptés. Les droits et les obligations se chevauchent d'une activité à l'autre, donnant parfois à l'exercice des allures de véritable casse-tête.



Si le code du travail n'institue pas d'objection de principe à la pluriactivité, il existe cependant un certain nombre de règles qui en limitent la possibilité pratique. Pour les salariés de droit privé, d'abord, le cumul d'activités salariées n'est possible que dans la mesure où le total des heures de travail effectuées n'excède pas 48 heures par semaine ou 46 heures en moyenne sur douze semaines d'affilée. Par ailleurs, les clauses de non-concurrence, intégrées le plus souvent au contrat de travail des salariés, limitent le champ des activités qu'ils peuvent exercer en parallèle.

Concernant les agents publics, la pluriactivité est théoriquement interdite, sauf pour des activités complémentaires qui relèvent de secteurs bien particuliers (artistique, scientifique, culturel, etc.). En revanche, lorsqu'un fonctionnaire est en situation de travail à temps partiel, il a la possibilité d'avoir une autre activité, dans la mesure toutefois où cette nouvelle profession n'est pas jugée « incompatible » avec son emploi dans la fonction publique.

Ce cadre général défini, il reste une multitude de situations particulières qui recèlent des difficultés peu propices au glissement d'une activité à l'autre. Imaginons, par exemple, le cas d'un salarié qui souhaite doubler son activité principale par une autre activité salariée, soit pour évoluer progressivement vers une autre profession, soit pour compenser la perte de revenu liée à un passage à temps partiel dans son premier métier. Il se retrouve donc dans la situation d'avoir plusieurs employeurs. Et des difficultés juridiques apparaissent aussitôt.

Pour ses congés, d'abord, rien ne lui permet d'imposer les mêmes dates à ses différents employeurs. Et si les exigences de ces derniers se révèlent inconciliables, le salarié peut se retrouver dans la situation de ne pas pouvoir poser de jours de vacances ! S'agissant d'un accident du travail ensuite, intervenu dans l'une des activités de notre salarié pluriactif, comment ses autres employeurs vont-ils considérer son arrêt de travail ? Là encore, le salarié aura bien du mal à imposer son droit au maintien de salaire auprès de tous ses employeurs.

UBUESQUE

Enfin, le travail à temps partiel peut s'accompagner de l'obligation, pour notre salarié, d'effectuer des « heures complémentaires » à la demande de l'un ou l'autre de ses employeurs, sous réserve d'en être informé suffisamment à l'avance. Et si les différentes demandes portent finalement sur une même période ? Autant de difficultés qui créent des litiges. *« Le plus souvent compensés par les salariés eux-mêmes »*, souligne un spécialiste en droit du travail. On comprend en effet que, dans chacun des cas litigieux, la crainte de perdre son emploi ne donne guère envie d'aller systématiquement devant les tribunaux...

Voilà pour la situation de cumul de pluriactivité salariée. Mais il arrive également que le projet de passer d'une activité à l'autre conduise des salariés à chercher à développer une activité de travailleur indépendant. Sur le plan fiscal, une mesure a bien été prévue afin de favoriser ce passage à la pluriactivité avec changement de statut. Dans la limite d'un chiffre d'affaires annuel inférieur à 70 000 F, l'indépendant peut être dispensé du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée, et donc se voir offrir la possibilité d'effectuer des factures hors TVA.

Passé ce mince avantage, le parcours du combattant commence. *« Imaginez ce que deviennent les difficultés lorsque vous souhaitez passer à une pluriactivité qui conduit à avoir des statuts différents »*, souligne Guy Hongre. Il faut dire que, à cinquante-neuf ans, cet agriculteur consultant a, depuis dix ans, une solide expérience du glissement d'activité. Salarié d'une grande entreprise privée, il a d'abord souhaité développer en parallèle une activité de conseil aux PME-PMI pour se mettre finalement à son compte comme exploitant agricole et arrêter son travail salarié tout en poursuivant ses activités de conseil.

Après avoir été simultanément salarié et indépendant, il est aujourd'hui à la fois agriculteur et travailleur indépendant. Principale difficulté : Guy Hongre relève de régimes différents s'agissant du paiement des charges sociales. *« Je vous passe la paperasserie que cela implique*, lance-t-il, ironique, *car le vrai problème concerne le fait d'avoir à payer plusieurs fois les charges sociales, au régime agricole et au régime des travailleurs indépendants. C'est véritablement ubuesque ! Le plus simple ne serait-il pas de mettre en place un statut clair de travailleur pluriactif qui permettrait à la fois de simplifier les démarches, et, surtout, d'encourager le glissement d'activité en diminuant le coût total des charges pour quelqu'un qui souhaite démarrer une activité nouvelle ? »*

Olivier Piot

L'envolée belle

Certains groupes favorisent les projets individuels de leurs salariés candidats au départ en les aidant à préparer leur dossier

ÊTES-vous prêts à travailler davantage ? Acceptez-vous l'idée de gagner moins d'argent pendant quelque temps ? Votre entourage familial est-il d'accord ? Telles sont les trois questions auxquelles est soumis tout porteur de projet candidat au départ chez Renault. Responsable de la cellule CAP (conseils et assistance aux projets) entreprendre Renault, dont la mission consiste à aider et à suivre – juridiquement et financièrement – les employés de la régie désireux de créer, de reprendre une entreprise ou de mener à bien un projet individuel, Mohamed Boudad constate que *« lorsqu'ils se lancent, c'est que* [les] *salariés ont une idée qui les taraude depuis des années, fruit d'une histoire sociale ou familiale et non pas d'un plan social »*.

Besoin d'autonomie, désir de mener sa vie à sa guise, retour au pays, opportunité d'un plan social : les motivations ne manquent pas pour rompre avec le confort douillet du salariat et aller mener sa barque. Si l'essentiel est de miser sur le bon filon, il est aussi indispensable de savoir préparer consciencieusement et longtemps à l'avance, dans le cocon protecteur de l'entreprise, sa « sortie par le haut ». *« Il faut compter de trois mois à un an pour faire mûrir le projet d'un salarié et examiner, en toute confidentialité, sa validité sur tous les plans »*, indique Madeleine Guedj, à la cellule Essaimage de Sanofi (groupe Elf), qui travaille en étroite collaboration avec l'ANCE (Agence nationale pour la création d'entreprise). Un processus de maturation auquel les services spécifiques d'assistance et de conseil dont se sont dotées les grandes entreprises apportent une contribution non négligeable parce qu'ils peuvent être en mesure de mettre en garde l'intéressé en lui démontrant, le cas échéant, pourquoi son projet n'est pas viable.

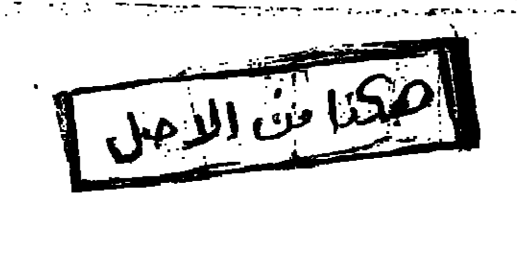
AVENTURE

S'installer à son compte pour développer une activité que la société, dont on était salarié jusque-là, n'entend pas ou plus exercer (quitte à devenir sous-traitant de son ancien patron) peut être un moyen de démarrer à la fois judicieux et sécurisant puisqu'il permet de continuer à évoluer dans un univers professionnel familier. Ainsi Thierry Clément, directeur du département Conseil et formation de l'ANCE, se souvient-il du cas de cet ingénieur quittant le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour aller exploiter un brevet non exploité par le CEA.

D'autres jouent plus *« perso »* et décident un beau matin d'aller faire fructifier leur carnet d'adresses par eux-mêmes. Ex-directrice de clientèle en publicité d'un grand magazine, Liliane Hansen a créé sa propre entreprise lorsqu'elle a réalisé qu'elle pouvait signer pour elle-même les contrats sur lesquels elle avait la haute main dans son ancien poste : *« J'ai exploité le réseau relationnel que j'avais tissé petit à petit. »* Née il y a trois ans, Hansen Communication vend l'espace publicitaire de quatre titres de presse spécialisée. Aussi logique soit-il, le changement de casquette ne s'est pas fait d'un coup de baguette magique : *« Je travaillais le soir chez moi après ma journée de travail pour jeter les bases de mon projet »*, confie-t-elle, ne faisant d'ailleurs pas mystère des contraintes de sa nouvelle fonction : *« Je suis beaucoup plus occupée dans ma tête et j'ai du mal à décrocher, même le week-end. »*

Le luxe suprême serait-il alors de réussir à transformer un hobby en gagne-pain, tel cet ouvrier de Renault, pêcheur à ses heures, qui, après dix-neuf ans passés à Flins au service des fluides, s'est reconverti à la fin des années 80 dans la pisciculture (spécialité de truites) ? *« Quand je me suis retrouvé en pleine nature, dans l'Eure, j'ai eu l'impression d'avoir vécu jusque-là en prison ! »*, claironne l'heureux pisciculteur. A quarante-deux ans, Régis Pruvot avoue n'avoir aucun regret mais reconnaît travailler *« entre quinze et seize heures par jour sans vacances ni week-ends »*. Quitter son statut, son bureau et son salaire pour aller vivre au grand jour une passion trop longtemps inassouvie est une aventure qui séduit aussi les cadres : n'a-t-on pas vu un ingénieur en physique nucléaire, sans doute las des mystères de l'atome, quitter Framatome pour s'installer comme fleuriste à Paris ?

Philippe Baverel



DOSSIER ● Prendre son envol

L'homme à la triple casquette

Salarié, consultant, enseignant, un ex-cadre de Rhône-Poulenc a choisi de placer sa voie sous le signe du temps partagé

RIEN ne prédisposait Antoine Talhouk, quarante-six ans, père de deux enfants et cadre supérieur chez Rhône-Poulenc (branche agrochimie) pendant dix-huit ans, à quitter son statut confortable de salarié d'un grand groupe. Et pourtant. Un beau jour de l'été 1993, cet ingénieur agronome diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'agriculture (ENSA) de Montpellier a décidé de rompre les amarres pour aller voler de ses propres ailes, histoire d'expérimenter une nouvelle organisation de son temps de travail, fragmentée de préférence. *« Je ne voulais plus d'un poste à temps plein »*, avance ce sympathique quadragénaire qui a pourtant réalisé un parcours sans faute au sein de la multinationale. Il en a gravi bien des échelons, tour à tour directeur régional (Languedoc-Roussillon) d'une équipe technico-commerciale, chef des produits « vigne et arboriculture » à Paris, responsable du marketing stratégique et enfin DRH d'une filiale à Montpellier.

Patatras. En 1993, le marché de la protection chimique des cultures s'effondre de 20 %. Mises en jachère imposées par la politique agricole commune obligent. Résultat : Rhône-Poulenc restructure ses réseaux de distribution et demande à Antoine Talhouk de rejoindre le service des ressources humaines au siège de l'agrochimie du groupe à Lyon. *« Une fonction trop administrative qui consistait à gérer les feuilles de paie »*, estime l'intéressé.

DÉCOUPAGE

Par crainte du chômage, beaucoup seraient partis pour Lyon, avec femme et enfants. Lui préfère quitter Rhône-Poulenc et rester à Montpellier : *« J'avais envie d'autre chose, de travailler en temps partagé, de me réorienter vers les PME à taille plus humaine. »* Avec l'idée, chevillée au corps, de réaliser une vieille ambition : garder un pied dans l'entreprise comme salarié à temps partiel afin de ne pas se déconnecter de la réalité économique et travailler par ailleurs comme consultant pour conserver le recul nécessaire à la réflexion.

L'homme sait ce qu'il veut. C'est peut-être là le secret de sa réussite. Toujours est-il qu'un mois après son départ de Rhône-Poulenc, Antoine Talhouk tombe sur une petite annonce d'Agrosud, groupement de dix PME éparpillées dans quatre départements (Aude, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault) et spécialisées dans la distribution de produits pour l'agriculture (engrais, herbicides, insecticides...). Agrosud cherche un animateur commercial à plein temps pour centraliser les achats et définir une stratégie de distribution globale. L'homme a le profil de l'emploi... mais il convainc ses interlocuteurs qu'un contrat de deux jours par semaine suffira ! *« J'ai eu la chance d'avoir des gens ouverts en face de moi »*, reconnaît-il aujourd'hui. Depuis deux ans, Antoine Talhouk réserve donc ses mercredis et jeudis à ses fonctions de directeur du développement, des ressources humaines et de l'organisation d'Agrosud.

Les autres jours, il revêt la casquette de consultant en gestion des ressources humaines et en formation, parcourant au gré de ses missions les routes du Languedoc au volant de sa R 25. Mise en place de contrats d'intéressement ou de plans de formation, rationalisation des primes des commerciaux, entretiens d'évaluation, communication interne... : le champ d'intervention de ce consultant hors pair est très étendu. Comment fait-il ? *« Je propose du sur-mesure à mes clients et je suis toujours en éveil pour anticiper sur les sujets qui pointent. »* Infatigable, Antoine Talhouk trouve aussi le temps d'assurer quelques cours de gestion des ressources humaines à l'université de Montpellier et à l'ENSA : *« J'ai envie de théoriser une pratique professionnelle, de transmettre mon expérience. »*

Aujourd'hui, l'homme à la triple casquette salarié/consultant/enseignant ne regrette pas le choix de la pluriactivité : *« La première année, j'ai perdu une partie de mon pouvoir d'achat. Mais depuis un an, j'ai tout rattrapé. »* Passionné de photographie, l'ex-cadre de Rhône-Poulenc récolte les fruits de son expérience : *« Le temps partagé me permet d'être l'auteur et l'acteur de mon développement professionnel et personnel. Il m'offre aussi la possibilité de me consacrer à des activités extra-professionnelles. »*

Ph. B.



Un consultant choisit le jazz

Entre le conseil en organisation et la musique, le projet artistique a été le plus fort

UN jour il a osé. Il a quitté une place en or chez Bossard Consultant pour se consacrer entièrement à sa passion, la musique de jazz. Un coup de folie ? Pas tout à fait. Le projet a mûri lentement dans la tête de Pierre de Bethmann avant qu'il ne se décide à franchir le pas. Ce jeune homme de trente ans, aux allures de fils de bonne famille, semble à la fois ravi et surpris de son aventure. Certes, il avait bien pris des cours particuliers de piano classique dès l'âge de six ans jusque passé vingt ans. Mais avec son bac C prépa et l'Ecole supérieure de commerce de Paris, il était quasiment sur des rails.

Au retour du service militaire, il s'envole un an pour les Etats-Unis au Berklee college of music de Boston, une fac de musique très connue dans le monde du jazz. *« Je n'étais pas parti avec l'idée de faire de la musique un métier. Je voulais juste changer d'air, me faire une idée de ce qu'est le monde des musiciens. »* Une fois la récréation terminée, il regagne la France et entre, en 1990, chez Bossard en qualité de conseil en organisation dans le secteur de la banque. Une période très riche pour lui : *« Travailler dans un cabinet comme celui-là est extrêmement séduisant. La notion de mouvement est omniprésente. Vous êtes payé comme consultant pour faire bouger les choses chez les clients et, à l'intérieur même du cabinet, tout est changement. »* De cette expérience il tire une grande leçon qui lui servira par la suite : *« J'ai acquis la conviction qu'une vie épanouie passe plus par la participation à des projets que par l'intégration à une structure. »*

DÉCLIC

Son entrée chez Bossard n'a pas amoindri sa passion pour la musique. Il fréquente assidûment les clubs de jazz, d'abord comme spectateur, puis il en arrive à « faire le bœuf », c'est-à-dire à monter sur scène de manière impromptue avec l'accord des musiciens professionnels pour montrer ce qu'il sait faire. De fil en aiguille, Pierre de Bethmann se fait connaître dans le milieu. Mais la musique reste encore pour lui un hobby. Il continue à mener sa vie professionnelle avec le plus grand sérieux. Il est vrai que le management par objectif lui donne une grande souplesse d'organisation. *« Pour moi, cela a été extrêmement précieux »*, avoue-t-il. Peu à peu, il commence à être programmé dans les meilleurs clubs parisiens. Des musiciens l'appellent pour compléter leurs formations. Alors, en 1993, il demande à passer à quatre cinquièmes de temps, quitte à perdre 20 % de son salaire. *« J'avais envie de sortir de ce monde raisonnable et raisonné. Envie d'un peu plus de folie. Et au fond de moi, cette expérience devait me permettre de voir si j'étais vraiment capable de devenir musicien »*. Courant 1994, il décide de faire le grand saut. Plusieurs éléments vont l'aider à prendre sa décision. D'abord sa femme, qui travaille, le soutient dans sa démarche. *« Elle était persuadée, presque avant moi, que je serais plus heureux comme cela. »* Et puis, trois événements porteurs sont survenus cette année-là. Pierre de Bethmann a créé un trio de jazz « Prysm » avec lequel *« il se passe musicalement quelque chose de très fort »*. Ce trio remporte le concours national de jazz de la Défense qui fait un peu office de vivier de jeunes talents en France. Enfin, il rencontre Herbie Hancock, le pianiste qu'il admire le plus au monde et qui fait une critique exclusivement positive de son jeu. *« Cela a été le déclic. Je me suis dit : c'est maintenant ou jamais. »* Depuis novembre 1994, il consacre entièrement sa vie à la musique. Bossard lui a bien proposé de lui confier quelques travaux en guise de filet de sécurité mais il a refusé. *« Pour ne pas tricher avec la musique. »* Le trio, qui a trouvé un agent, vient de réaliser un CD qui doit sortir courant novembre. Au quotidien, Pierre de Bethmann enseigne le jazz dans plusieurs écoles de musique. Il se produit sur scène avec le trio mais aussi avec d'autres formations. En tant que compositeur, il touche des droits d'auteur. Il gagne, pour l'instant, moins de la moitié de ce qu'il avait chez Bossard mais qu'importe. *« Je n'ai aucun regret. C'est vraiment ce que je devais faire. Je suis en adéquation avec mes désirs. »*

Catherine Leroy

ÉCHOS

■ *Femmes et sciences*

L'Association sciences technologie société (ASTS) organise le jeudi 23 novembre 1995 au Palais de l'Unesco à Paris une journée de réflexion sur le thème : « Les femmes et la science en Europe ». Deux conférences sont programmées avec pour principaux intervenants Christiane Baudelot, sociologue, Claudine Hermann, professeur de physique à Polytechnique, Françoise Picq, maître de conférence en sciences politiques à Paris-Dauphine, Jacqueline Détraz, professeur de mathématiques à l'université de Provence, Liliane Crips, maître de conférence en études germaniques à l'université Denis-Diderot, Geneviève Fraisse, philosophe et historienne, CNRS, Hélène Rouch, professeur agrégée de biologie. Cette journée est à l'initiative de la Commission européenne.
ASTS, 19 place de l'Argonne. 75019 Paris. Tél : 44-89-82-82. Télécopie : 40-35-27-73

■ *Cafés-musique*

Une nouvelle formule trimestrielle de la *Lettre des cafés-musique* vient d'être publiée par l'Opale (Organisation pour les projets alternatifs d'entreprises). Cette lettre est destinée à assurer la liaison entre les créateurs de ces petits établissements culturels de proximité à fonction sociale que sont les cafés-musique et leurs partenaires professionnels et institutionnels.
Opale, 46, rue des Cinq-Diamants, 75013 Paris. Tél : 45-65-20-00. Télécopie : 45-65-23-00

Un départ à risque limité

Le « détachement » de salariés est une formule qui fait de plus en plus d'émules. Reste au dispositif à faire ses preuves

L'IDÉE de « détacher » un salarié de son entreprise le temps qu'il fasse ses preuves chez un autre pour y trouver un emploi à durée indéterminée semble faire aujourd'hui de plus en plus d'émules. Elle n'en est pas si neuve pour autant. Gérard Boyer, directeur du travail des Alpes-Maritimes, peut largement en témoigner à travers notamment deux plans sociaux qu'il a eu à suivre et qui lui tiennent à cœur. *« Les contextes économiques et financiers ne se ressemblent pas,* confirme-t-il. *Cependant, plusieurs points communs existent entre les deux entreprises : la volonté de trouver des solutions dans les plans sociaux qui permettent d'éviter du chômage. Cela ne suffit pas. Il faut aussi du temps et une mobilisation syndicale intelligente qui incite les directions à pousser leurs réflexions dans le sens du qualitatif. »*

L'un des deux dossiers qu'il évoque concerne Givaudan-Roure, créateur et fabricant de parfums, né de la fusion, fin 1991, de deux filiales (Givaudan et Roure) du groupe suisse Hoffmann-Laroche. *« Ce type de rapprochement,* indique Michel Combe, directeur des ressources humaines de Givaudan-Roure France, *entraîne la suppression des postes en doublon, ramenant les effectifs dans l'Hexagone de huit cents à six cents salariés. »* Sans négliger les objectifs de compétitivité et de rentabilité dictés par Hoffmann-Laroche, dont la belle santé financière, tout comme celle de Givaudan-Roure, a permis de disposer de moyens importants pour les plans sociaux sur les sites concernés : Grasse, Lyon et Argenteuil.

Le cas de Thomson Sintra ASM, filiale du groupe Thomson spécialisée dans les systèmes de détection sous-marine, implantée à Sophia-Antipolis, est différent. L'entreprise, confrontée au recul des marchés liés à la défense, commence son troisième plan social, les deux premiers ayant entraîné à chaque fois une réduction de 20 % des effectifs.

Dans le cadre du détachement, la question financière ne semble pas déterminante. Tour à tour, Michel Combe et Claire Daniel, DRH de Thomson Sintra ASM, expliquent que *« cette mesure ne coûte pas plus cher qu'une autre »*. Le salarié détaché voit son salaire pris en charge par l'entreprise d'accueil, directement ou indirectement. Si le salaire proposé est inférieur, le groupe à l'origine du détachement verse le complément avec la possibilité de faire appel partiellement à l'Etat, via l'allocation temporaire dégressive. Quant aux indemnités de licenciement, elles doivent de toute façon être payées.

FILET DE SÉCURITÉ

« Je pense plutôt que le problème numéro un concernant le détachement tient au fait de trouver ou non des postes. La qualité du bassin d'emplois est importante », explique Claire Daniel. Il faut aussi convaincre. Le salarié d'abord, qui a souvent peur de quitter un grand groupe pour rejoindre, dans la majorité des cas, une PME qui, elle-même, freine à l'idée de recruter en contrat à durée indéterminée.

Le détachement offre pourtant aux entreprises d'accueil beaucoup de garanties puisque le salarié, tant qu'il n'est pas confirmé à son nouveau poste, garde un « fil à la patte » le reliant à son ancienne entreprise. *« Le contrat de travail s'interrompt définitivement lorsqu'un CDD est transformé en CDI et que la période d'essai est concluante »*, précise Michel Combe. *« L'idée n'est pas idiote,* convient Robert Chiocci, secrétaire CGT du comité central d'entreprise de Givaudan-Roure à Grasse. *Face à un plan social, il est clair qu'il faut tout mettre en œuvre pour reclasser les salariés. Mais sur une région pauvre comme celle de Grasse, les offres émanant de l'antenne emploi ont été très faibles. Finalement Givaudan-Roure n'aurait jamais dû licencier. »*

Il est encore difficile pour le moment de dresser un bilan de l'opération Givaudan-Roure, puisque le dernier plan social ne se terminera que fin 1997. Mais Michel Combe annonce une trentaine de salariés en détachement (vingt CDI, dix CDD), sans que les syndicats puissent confirmer ce chiffre. Un faible résultat que les responsables syndicaux expliquent notamment par le succès des autres mesures du plan social, essentiellement le « chèque-valise ». 400 000 francs en moyenne par salarié, une somme dont le montant tient évidemment à la bonne santé financière du groupe. Le « chèque-valise » ne figurait pas dans les plans sociaux de Thomson Sintra, mais Claire Daniel, qui *« voit dans le détachement une mesure d'avenir »*, confirme néanmoins qu'il reste pour le moment un dispositif parmi d'autres. A lui de faire ses preuves.

Marie-Béatrice Baudet

TRIBUNE

RENDEZ-VOUS

Emploi : et si la priorité devenait locale ?

par Thierry Saussez

ON le dit de toutes parts : les communes s'impliquent de plus en plus dans la lutte contre le chômage. Le maire est souvent le premier employeur de sa commune. Par son budget d'investissement, il concourt au maintien et au développement de l'activité et de l'emploi. Il est devenu développeur pour attirer de nouvelles entreprises. Et, de plus en plus, il devient acteur de la politique de l'emploi.

C'est le maire qui est le fédérateur des initiatives publiques et privées pour rapprocher l'offre et la demande d'un tissu économique et social qu'il connaît mieux que personne. C'est lui qui constitue le meilleur relais des mesures nationales pour, concrètement, sur le terrain, expliquer, sensibiliser, mobiliser les entreprises, encourager la mise en réseau, l'échange d'expériences vécues, le parrainage, par exemple pour la formation en alternance. Innovateur par culture, il peut, au niveau local, plus consensuel, dépasser les clivages et les blocages de l'échelon national, pour tenter et réussir des expérimentations.

Le maire participe, y compris financièrement, à la gestion de la plupart des deux cents missions locales pour l'emploi des jeunes et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) qui agissent pour les 16-25 ans dans plus des trois quarts des communes françaises. Il est le premier réparateur de la fracture sociale parce que le niveau local est le seul permettant d'assurer un suivi individuel des personnes le plus en difficulté, de développer de véritables parcours d'insertion ou de réinsertion prenant en compte l'accompagnement social, psychologique, les problèmes de la vie quotidienne, de santé, de logement.

C'est bien le sens de la création successive, à l'initiative ou avec le soutien des communes, des associations intermédiaires, des entreprises d'insertion, des chantiers-écoles, des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, des plans locaux d'insertion par l'économique, des pôles permanents d'insertion pour les RMIstes, des maisons de l'emploi, etc.

Cette mobilisation sans précédent est accréditée en France par la création de l'Alliance villes-emploi, avant-garde de l'action territoriale contre le chômage, qui prouve que des centaines, des milliers de communes de toutes tailles et de toutes étiquettes sont aujourd'hui engagées sur le front.

Et les deux craintes initiales du clientélisme et de la non-professionnalisation des structures locales sont aujourd'hui levées. Les études, notamment celles de l'Association des maires de France, confirment qu'une large majorité d'entre eux placent maintenant l'emploi en tête de leurs priorités et sont prêts à intervenir davantage, à condition qu'on leur en donne les moyens.

Aujourd'hui, il faut aller plus loin parce qu'il y a urgence sociale. La croissance recrée ces emplois d'abord pour les mieux formés, les plus qualifiés.

Les dispositifs aidés s'adressent en premier chef à ceux qui sont le plus facilement réemployables. Les autres, notamment les jeunes sans qualification, chômeurs de longue durée, RMIstes dont le nombre ne cesse de s'accroître, ne s'en sortiront qu'avec la réacquisition des rythmes sociaux, ce savoir-être qui est aujourd'hui autant demandé par les employeurs que le savoir-faire et qui ne peut être retrouvé qu'avec la mise en ligne, au niveau local, de tous les dispositifs existants. Faute d'y parvenir, devant l'incapacité du niveau national obligatoire à concrétiser seul les impulsions réglementaires ou politiques qu'il décide, la fracture sociale risque de se transformer en explosion sociale.

Dès lors, il n'est plus suffisant, pour l'Etat, de proposer des aides ponctuelles, des chartes ou des conventions, comme s'il s'agissait, à l'échelon national, de concéder une partie des responsabilités qui sont bien d'ordre local et qu'il ne sait pas, ou mal, gérer d'en haut.

Il est temps de passer d'un discours parfois lénifiant et condescendant à la déconcentration de certains crédits, souvent incroyablement fragmentés dans une jungle administrative et pas toujours utilisés, malgré l'urgence sociale.

Plus que de compétences formelles, que beaucoup n'ont pas attendues pour agir, les élus demandent la reconnaissance de leur action et la mise en œuvre de procédures administratives et financières nouvelles.

Interrogeons-nous sur le fait de savoir si la pérennité des PAIO et des missions locales pour l'emploi des jeunes ne passe pas par une mise en réseau, y compris avec d'autres structures comme les bureaux d'information jeunesse, sous l'autorité des communes, avec les moyens correspondants. L'accueil et le suivi des jeunes est incontestablement la première compétence de fait des communes, qui s'exerce aujourd'hui sous la tutelle de l'Etat.

Posons la question d'une aide spécifique de l'Etat aux plans locaux de développement économique, qui prendront en compte prioritairement, au-delà de l'implantation d'activités et de création de ressources fiscales, les besoins de la main-d'œuvre locale en recherche d'emploi.

Demandons-nous si le temps n'est pas venu de déconcentrer à l'échelon local, dans le cadre de contrats pour l'emploi et contre l'exclusion (la loi-cadre en préparation serait plus efficace si elle intégrait cette dimension), l'ensemble des crédits disponibles pour l'insertion ou la réinsertion des personnes les plus en difficulté.

Débloquons des fonds partenariaux clairement affectés pour encourager les innovations et les expérimentations locales avec l'ensemble des partenaires publics, syndicaux et privés.

Si ces quelques pistes de bon sens sont creusées, complétées et mises en œuvre, alors se développeront les indispensables politiques territoriales de l'emploi à l'initiative des communes ou de leurs regroupements. Et, reposant sur une pratique en développement construite sur l'initiative et l'évaluation, le débat sur les compétences légales apparaîtra naturel.

***Thierry Saussez** est délégué général de l'Alliance villes-emploi*

INSERTION

L'Agefiph à l'heure des bilans

L'organisme a facilité l'emploi de 130 000 personnes handicapées. Mais 30 % des entreprises ne s'acquittent pas de leurs obligations légales

« *L'AGEFIPH n'est pas un organisme à vocation caritative ou humanitaire, nous ne pratiquons pas la politique du bon cœur.* » Le ton est donné. L'Agefiph, Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, vient de fêter sa sixième année de fonctionnement. Et Jean-Louis Ségura, son directeur général, en profite pour rappeler, avec le sens de la formule, que l'organisme n'a pas pour mission d'assister les travailleurs handicapés mais, au contraire, de leur donner les moyens d'être reconnus dans les entreprises pour leurs compétences et leur volonté. De fait, le patron de l'Agefiph se félicite du travail en profondeur réalisé, depuis six ans, auprès des employeurs.

Cette année, le taux d'emploi des personnes handicapées devrait atteindre 4,7 % contre 3,7 % en 1990. Une progression que le directeur général juge non négligeable dans le contexte économique actuel : « *Le chiffre est d'autant plus satisfaisant que 64 % des insertions sont réalisées dans des petites entreprises non concernées par le quota de 6 % et donc non comptabilisées.* »

La loi du 10 juillet 1987 oblige en effet toute entreprise dont l'effectif est égal ou supérieur à vingt personnes à employer un quota de 6 % de travailleurs handicapés. Toutefois, elles peuvent également s'acquitter de cette obligation en concluant des contrats de sous-traitance avec le milieu protégé ou en versant une contribution annuelle à l'Agefiph. Sur les 100 000 entreprises concernées par la loi, 48 % d'entre elles alimentent le fonds : « *Cela ne signifie pas que toutes ces sociétés n'emploient pas de travailleurs handicapés mais simplement qu'elles n'atteignent pas le quota de 6 % et qu'elles cotisent à hauteur du différentiel* », indique Jean-Louis Ségura, qui évalue à 30 % le taux d'entreprises « *réellement récalcitrantes* ».

Ni ANPE ni organisme de formation, l'Agefiph intervient comme coordinateur et financeur. Partant du principe qu'il n'y a pas d'emplois sans employeurs et fort des 8,233 milliards de francs collectés en six ans, l'organisme a multiplié les actions en direction des entreprises. Créée dès 1989, la prime à l'insertion – qui était jusqu'à peu de 30 000 francs pour l'employeur et pour la personne employée mais est passée à 15 000 francs pour l'employeur et 10 000 francs pour le salarié – a constitué l'une des mesures les plus incitatives. Elle représente 81 % du nombre de projets financés par le Fonds depuis 1990, 55 % des montants accordés et elle aurait facilité l'emploi, en entreprises, de 130 000 personnes. D'autre part, depuis six ans, 100 000 personnes handicapées ont bénéficié de formations cofinancées par l'Agefiph et 55 000 ont été maintenues en situation de travail. « *Nous observons un réel changement des mentalités, et la présence récente dans nos locaux du président du CNPF témoigne d'une vague de fond. En outre, il n'y a pas de semaines où je ne sois invité à signer des accords avec des unions patronales ou des branches professionnelles* », constate Jean-Louis Ségura.

Victime de son succès, l'Agefiph est aujourd'hui contrainte de revoir à la baisse ses dépenses d'intervention. Après avoir longtemps engrangé davantage d'argent qu'il n'en dépensait, l'organisme a déboursé cette année 2,3 milliards de francs alors qu'il n'en a collecté que 1,6. Il est vrai que plus les entreprises seront nombreuses à respecter le quota et moins l'Agefiph disposera de ressources : « *Nous sommes condamnés à faire mieux avec moins* », remarque Jean-Louis Ségura, qui espère, toutefois, atteindre le taux de 5 % d'ici à la fin de l'année 1996.

SÉLECTION

Un optimisme que tempère Marcel Royez, secrétaire général de la Fnath (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés) et membre du conseil d'administration de l'Agefiph. « *Je ne vois pas comment l'Agefiph pourrait gagner en efficacité alors qu'elle doit réduire ses dépenses. De plus, je ne pense pas que ce soit en continuant à dépenser des centaines de milliers de francs que nous arriverons à faire mieux. Non, je crois qu'il est temps d'imaginer autre chose. Pourquoi ne pas augmenter de façon dissuasive les cotisations des entreprises qui ne respectent pas le quota ?* »

Sur le terrain, d'autres voix s'élèvent pour dénoncer une politique de placement menée tambour battant et qui, trop souvent, privilégie la quantité au détriment de la qualité. « *Cette année, notre contrat d'objectif est passé de 100 placements à 200 et le non-respect de ce contrat pourrait mettre en difficulté notre structure. Conséquence : nous sommes obligés de sélectionner des personnes dont l'employabilité est repérée dès le départ et d'exclure celles qui auraient besoin d'un suivi trop long* », déplore Marie-Christine Boudard-Philippi, à la tête d'une association située à Besançon, cofinancée par l'Agefiph. « *On parle de placement au détriment d'un parcours d'insertion qui réclame du temps. Or ce n'est ni notre mission ni ce que nous souhaitons faire, mais comme ce sont eux qui payent, nous n'avons pas le choix* », renchérit le directeur d'un autre organisme de placement de province.

Avec le désengagement de plus en plus marqué de l'Etat, l'Agefiph apparaît désormais comme un financeur déterminant qui impose aussi ses propres règles du jeu : « *Il est temps de revoir tout ça et de clarifier les rôles, quitte à faire évoluer certaines dispositions législatives* », conclut le secrétaire général de la Fnath, qui vient d'ailleurs, sur ce sujet, d'interpeller le ministre du travail.

Nathalie Mlekuz



LECTURES

Dissocier travail et revenu ?

L'ALLOCATION UNIVERSELLE – POUR UN REVENU DE CITOYENNETÉ, de Jean-Marc Ferry. Ed. du Cerf, 128 p., 59 F.

ASSURER à chacun un revenu sans exiger la contrepartie du travail est une idée qui, ces derniers temps, fait des apparitions de moins en moins timides. Même si, dans nos sociétés, on n'est guère enclin à remettre en cause la sacro-sainte valeur de « travail », Jean-Marc Ferry, professeur de philosophie et de sciences politiques à l'université libre de Bruxelles, enfonce le clou. Il propose la distribution d'un revenu de façon égalitaire et inconditionnelle, sans critère d'activité ni de situation sociale, à tous les citoyens majeurs de l'Union européenne. Cette allocation universelle, véritable revenu de citoyenneté, irait donc aux banquiers comme aux chômeurs. Les arguments avancés ne sont pas négligeables : les gains de productivité réduisent les besoins quantitatifs de travail, et celui-ci ne joue qu'imparfaitement son rôle d'intégration sociale. En outre, il devient de moins en moins possible de mesurer les liens entre la rémunération reçue et la contribution de chacun à la production.

Pourquoi, dès lors, se crisper sur l'« *idéologie du plein emploi salarial* », qui constitue, selon Jean-Marc Ferry, le « *plus grand obstacle à un dénouement positif de la crise actuelle* » ? L'attribution d'une allocation universelle contribuerait à la décrispation et aurait pour effet de simplifier les systèmes de prestations sociales, leur refonte permettant de réaliser des économies. Mais sur son financement (assuré par la fiscalité), l'auteur ne présente que des esquisses qui demanderaient à être approfondies et testées par des simulations. Est-il si sûr que l'attribution d'un revenu de citoyenneté libérerait, comme il l'affirme, la volonté d'entreprendre ? La désincitation au travail, reproche majeur fait à ce type d'allocation, ne toucherait, selon lui, que les « *formes d'activité jugées socialement les plus rébarbatives* ». Certes. Mais qui assurerait dès lors ces tâches non qualifiées ? De plus, présenter l'allocation comme un investissement favorisant l'essor d'un secteur quaternaire d'« *activités non mécanisables* » et de « *travail libre* » tire la thèse développée vers l'utopie. Mais on ne pourra pas indéfiniment repousser les questions qui traversent ce livre : faut-il s'arc-bouter sur le rôle central du travail dans les sociétés ou préparer une transition vers un autre système d'activités humaines pendant qu'il en est encore temps ? Comment renouveler les voies de l'intégration ? Ne faut-il pas traiter les questions du travail et du revenu par une autre entrée que celle de l'emploi pour tenter de les débloquer ?

Daniel Urbain

Dénicher un emploi

COMMENT TROUVER UN BON EMPLOI, de Stanislas Engrand. Ed. du Seuil, 296 p., 98 F.
GUIDE DU TROUVEUR D'EMPLOI, d'Eric Bricout et Nicolas Delecourt. Ed. du Puits fleuri, 158 p., 98 F.
UN VRAI EMPLOI EN MOINS DE CENT JOURS, d'André Asse. Ed. Jacques Grancher, 348 p., 119 F.

L'INSTALLATION durable d'un niveau élevé de chômage inspire les éditeurs. Les livres pratiques destinés à guider les démarches des demandeurs d'emploi reposent sur le même déroulement chronologique : bilan personnel, mise au point d'une méthode de prospection, conseils pour la rédaction du CV et pour les contacts avec l'entreprise. Une partie des indications qu'ils contiennent relèvent du bon sens. Mais leur regroupement peut fournir un fil conducteur et des repères, et ce d'autant plus que les auteurs connaissent visiblement leur sujet. Cependant, même si l'on comprend leur souci d'entretenir le moral du lecteur, ils pourraient éviter les formules choc trop alléchantes comme « *les mots vendeurs des candidats gagnants* ». Sur ce terrain, Eric Bricout et Nicolas Delecourt font dans la sobriété, et ils y gagnent en crédibilité. Stanislas Engrand cerne bien la construction d'un projet personnel et sa confrontation avec l'offre d'emploi. Quant à André Asse, il décompose minutieusement l'action à entreprendre, publie une abondante typologie de CV et une liste de cinq cents responsables de recrutement des grandes entreprises.

D. U.

L'innovation sociale en action

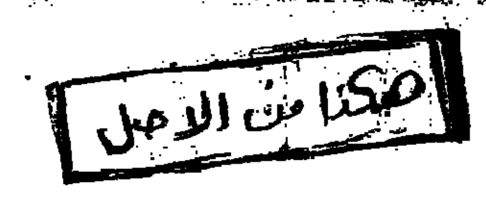
GUIDE 95 INNOVATIONS ET RÉALISATIONS SOCIALES, Ed. de l'Anact, 330 p., 695 F.

QUI prétendrait que les entreprises françaises manquent d'imagination et que les syndicats s'accrochent farouchement aux situations acquises ? On sort de la lecture de ce guide convaincu du contraire, même s'il faut se garder de toute généralisation hâtive à partir d'une succession d'exemples positifs. L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, l'Association nationale des directeurs et des cadres de la fonction personnelle, le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise ainsi qu'Entreprise et personnel se sont associés pour présenter cent quarante-quatre cas d'innovation sociale en entreprise. Chacun est décrit brièvement avec un rappel du contexte et un bilan de l'action menée.

Les avancées intelligentes sont nombreuses en vue d'aménager les horaires, d'améliorer les compétences, l'organisation et les conditions de travail. Et, en matière de dialogue social, on découvre des initiatives pour favoriser la concertation sur les évolutions technologiques, mettre en place un processus de résolution des conflits ou encore expérimenter des accords en durée limitée comportant des clauses évolutives et révisables.

L'objectif « emploi » n'est pas oublié. Comme dans cet hôpital du Val-de-Marne qui a créé en son sein une association de services assurant les tâches ménagères des salariés.

D. U.



SECTEURS DE POINTE

Adhésifs

INGENIEUR APPLICATION

Concilier compétences techniques et talent relationnel

Un Groupe chimique français de tout premier plan recherche le Responsable de l'équipe "applications adhésifs" (émulsion et hot melt).

Intervenant dans les domaines du bâtiment et de l'industrie, à l'échelon européen, il sera chargé :

• d'analyser les besoins des clients
• de leur apporter un soutien technique
• de participer à la création de nouveaux produits
• d'effectuer les essais applicatifs
• d'assurer la veille technologique.

Ce poste conviendrait à un ingénieur chimiste ayant environ trois ans d'expérience dans le domaine des adhésifs, rigoureux et créatif, ayant d'excellentes capacités de contact, capable d'animer une petite équipe.

Maîtrise de l'anglais indispensable, connaissance de l'allemand souhaitée.

Poste ville Ouest de la France.

Ecrire sous réf.
45A 2932 5M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Responsable du Développement Client/Serveur EMEA*

** Europe Middle East Africa*

Exceptionnelle opportunité pour un professionnel reconnu du Client/Serveur de contribuer au développement international du leader mondial de l'automatisation des transactions bancaires.

400 KF

Paris, nombreux déplacements

LA SOCIÉTÉ

- Société américaine présente dans le hard et le soft.
- CA 350 millions de dollars, 2 000 personnes dans le monde.
- Leader mondial de l'automatisation des transactions bancaires.

LE POSTE

- Sous la responsabilité directe du directeur marketing EMEA, à la tête d'une équipe que vous constituerez, vous :
  . analysez le marché EMEA du monde du Client/Serveur, ses niches et spécificités, par rapport à notre gamme, et y adaptez nos produits,
  . assurez le lancement, stratégique pour notre groupe, de notre gamme de produits liée au Client/Serveur, à la technologie aujourd'hui leader aux Etats Unis (analyse des besoins de nos clients, étude et rédaction de propositions de collaborations compétitives...),
  . assurez le suivi de nos produits chez nos clients et contribuez à leur évolution technique,
  . définissez, proposez et mettez en oeuvre une stratégie ambitieuse de développement sur EMEA.

PROFIL RECHERCHE

- Ingénieur MBA avec 5/7 ans d'expérience réussie dans le monde du Client/Serveur, dans des fonctions marketing et opérationnelles.
- Parfaite maîtrise de l'anglais.
- Technicien, développeur et manager, familier des nouveaux moyens de paiement électronique, des bases de données...

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet avec rémunération actuelle sous réf. LM/0907 à N.B.S., 44 rue du Colisée, 75008 PARIS.



Maîtrise d'œuvre
Ingénierie
des Transports

SEMALY
INGENIERIE DES TRANSPORTS PUBLICS

Au sein du groupe SCETAUROUTE, nous imaginons, concevons et réalisons depuis plus de 20 ans des systèmes de transports collectifs considérés parmi les plus modernes : métros de Lyon, Kuala Lumpur, Canton, tramways de Nantes, Saint-Etienne, Grenoble, Strasbourg, Porto, Dublin, Genève, Montpellier, etc. Notre développement se poursuit activement et nous recherchons, pour promouvoir et gérer nos projets, un Chef de Projets.

Responsable de Grands Projets

Durée d'un projet : 5 ans
Budget : 1 à 5 milliards

- En amont, valider et crédibiliser les projets "transports" des collectivités en conduisant les études
- en aval, organiser et gérer la réalisation des projets dans le respect des budgets, délais et qualité fixés
- assurer une interface active avec nos clients et nos partenaires techniques

sont les principales missions que nous confierons à un candidat de 35/45 ans de formation grande école d'ingénieurs : X, Centrale, Arts et Métiers, ENTPE.

Vous avez une expérience significative de la maîtrise d'oeuvre et des relations avec les collectivités locales, acquise en SEM, dans l'aménagement ou dans l'industrie et vous avez été confronté aux enjeux politiques et urbains.

Sens de l'écoute, aptitudes relationnelles, sens du contrôle et de la gestion, maîtrise de l'anglais sont les principales qualités requises pour réussir dans ce centre de profit.

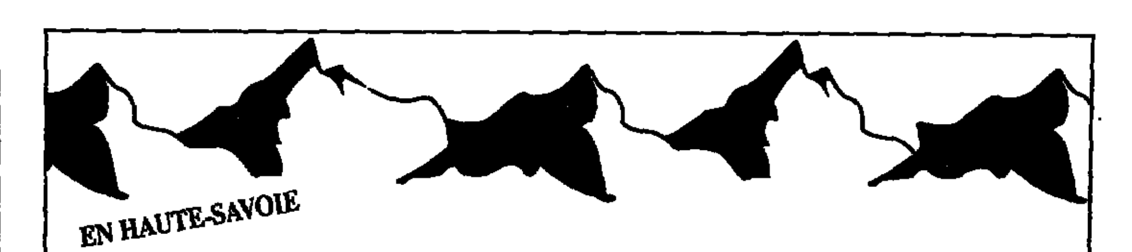
Le poste basé à Lyon au siège, implique mobilité et disponibilité pour suivre nos projets.

Dominique-Pierre MILLOT, notre conseil, vous remercie de transmettre vos CV, photo, rémunération actuelle et lettre de motivation sous référence M 2053 Z



19 place Tolozan - 69001 LYON

OPQCM



EN HAUTE-SAVOIE

SICPA S.A., 400 personnes, C.A. 530 MF, filiale d'un groupe international, 30 sites industriels dans le monde, spécialiste des encres et vernis d'imprimerie, poursuit son développement et recherche

son Directeur Commercial

encres hélio-flexo

Ingénieur chimiste ou équivalent, avec une formation au management type MBA, vous avez réussi dans la fonction commerciale d'une grande société industrielle située si possible en aval de l'activité encres et vernis d'imprimerie.

Aujourd'hui, vous souhaitez assumer l'entière responsabilité de la fonction commerciale d'une division d'une entreprise en forte croissance (stratégie commerciale, direction d'un réseau de ventes, développement du C.A., marges, suivi des grands comptes...).

Basé à notre siège social en Haute-Savoie, vous bénéficierez d'une rémunération attractive, de nombreux avantages sociaux et d'une voiture de fonction.

un Ingénieur Arts & Métiers

pour occuper la fonction de Chef de Service Méthodes et Procédés

Vous aurez en charge la modernisation de nos 3 sites de production français et de certains développements à l'étranger. Vous aurez autorité sur une équipe de cadres et techniciens confirmés.

Basé au siège social à Annemasse, vous bénéficierez d'une rémunération motivante en reconnaissance d'une fonction majeure et évolutive qui ne peut être occupée que par un candidat expérimenté et doté d'un fort potentiel.

SICPA

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo à SICPA, BP 506, 74105 ANNEMASSE cedex

1er fabricant d'encres et vernis d'imprimerie certifié ISO 9001 en France

MEDIAPA

jeunes INGENIEURS

CETTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INGÉNIERIE DE RÉPUTATION INTERNATIONALE RECHERCHE, POUR DES AFFECTATIONS EN EUROPE OCCIDENTALE :

spécialistes de l'I.L.S. (soutien logistique intégré) et de la gestion de configuration

Leur expérience significative les rend immédiatement opérationnels pour participer à des projets importants de haute technologie.

Veuillez adresser votre dossier de candidature sous référence 95817 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins 75849 Paris Cedex 17, *qui transmettra en toute confidentialité.*

MEDIA SYSTEM

FILIALE DE L'UN DES PRINCIPAUX GROUPES INTERNATIONAUX DE SERVICES, NOTRE SOCIÉTÉ FABRIQUE ET DISTRIBUE DU CHARBON ACTIF, ET SE PLACE DANS CE DOMAINE, ÉGALEMENT PARMI LES LEADERS MONDIAUX. POUR POURSUIVRE NOTRE DEVELOPPEMENT ET RÉPONDRE À NOTRE EFFORT COMMERCIAL, NOUS INTÉGRONS DANS NOTRE PETITE ÉQUIPE, UN :

Ingénieur d'affaires international

Vous êtes nécessairement de formation Ingénieur (Chimiste de préférence).
L'anglais est votre langue de travail, et votre disponibilité à voyager, une seconde nature.
Nous souhaitons être convaincus par votre expérience de la vente de produits techniques élaborés, dans un contexte mondial, et dans une démarche commerciale où vous aurez su conjuguer : technique, conseil et service.
Nous vous proposons de partager nos ambitions de croissance en développant de nouveaux marchés sur l'ensemble de nos "produits", principalement dans les secteurs de la Chimie et de l'Agro-alimentaire.

La qualité de votre dossier référence LM/425, sera appréciée par notre Conseil Robert BOULET - ORYADE - 16, avenue Hoche 75008 PARIS.

Membre de Syntec



Conseil en Ressources Humaines

SECTEURS DE POINTE

SUD DE LA FRANCE

Leader dans le secteur des automatismes, 2 400 personnes, 3 milliards de francs de CA, nous renforçons nos compétences dans le domaine marketing, afin d'assurer notre mission d'anticipation, de réflexion et d'orientation. Nous souhaitons accueillir au sein de l'une de nos entités :

Ingénieur marketing produits H/F
« Business development »

Passionné par les innovations et le marketing industriel du secteur des automatismes, votre créativité vous permet d'en imaginer les applications nouvelles et d'en mesurer les retombées commerciales et économiques.
Votre mission : analyser les besoins des utilisateurs, élaborer l'offre produit et en assurer la promotion.
Vous définissez les plans marketing et en prévoyez la mise en œuvre pour les différents segments de clientèle et les zones géographiques, préparez les dossiers de lancement et jouez le rôle de support application en assurant la démonstration et la présentation des produits.
A 30 ans environ, fort d'une double formation : ingénieur en électronique, informatique/spécialisation en marketing industriel (MBA), vous justifiez d'une expérience de 3 à 5 ans acquise auprès d'entreprises industrielles ou de sociétés de services intervenant dans un secteur similaire.
Vivacité intellectuelle, curiosité, intuition, associées à un réel esprit d'initiative et d'excellentes dispositions pour la communication, sont essentielles pour réussir dans cette mission. Vous possédez un fort potentiel et souhaitez intégrer une société ouvrant de réelles perspectives en termes d'évolution.
Une très bonne maîtrise de l'anglais est indispensable pour évoluer dans un contexte international et multiculturel. La pratique de l'espagnol serait appréciée.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions), sous réf. 1234168 à notre conseil : Onoma, 6 place Jeanne-d'Arc, 13100 Aix-en-Provence.

Onoma
GROUPE COURTAUD

Important groupe industriel européen du secteur de la défense recherche

INGÉNIEUR CHARGÉ D'AFFAIRES

A 28 ans environ, ingénieur en mécanique (ENSAM, INSA...), après une expérience réussie de 2 à 5 ans en bureau d'études « véhiculier », vous souhaitez élargir votre champ d'action et vous investir dans un contexte **international**.

Dans le cadre de contrats conclus avec des clients dans le domaine des systèmes de défense intégrés sur véhicules, vous assurez l'interface entre les clients et le bureau d'études en veillant au respect du planning lors des différentes opérations de production, d'intégration, de contrôle et de recette finale.

Méthode, rigueur, sens relationnel sont les qualités qui contribueront à votre réussite à ce poste. **La pratique professionnelle de l'anglais est indispensable.**

Le poste est basé dans le **centre de la France**, avec des déplacements assez fréquents à l'étranger.

Merci d'adresser à notre Conseil, qui vous garantit une totale confidentialité, lettre manuscrite et CV, sous réf. ICF, en précisant votre rémunération actuelle.

SM Conseil 3, RUE TREILHARD, 75008 PARIS

REUTER

EVOLUEZ AU CŒUR DE LA FINANCE

Leader mondial de l'information financière en temps réel avec 10 000 personnes dans 170 pays, nous développons des systèmes intégrés pour salles de marchés utilisés par l'ensemble des banques et des grandes entreprises.

INGENIEUR CONSULTANT
SALLES DE MARCHÉS/GESTION DU RISQUE

Mission : Dans le cadre du fort développement de notre progiciel de gestion du risque, vous intervenez en tant que conseil et support avant vente sur la présentation technique de notre offre. Vous pilotez en tant que chef de projet sa mise en place chez nos clients en assurant notamment l'analyse des adaptations spécifiques et des évolutions du progiciel, le suivi de leur réalisation ainsi que les phases d'installation et de recette.

Profil : Diplômé d'une grande école d'ingénieurs et âgé de 25/30 ans, vous avez une première expérience en conception et développement d'applications « salles de marchés » dans un environnement **UNIX SYBASE** et, idéalement, la connaissance de la gestion du risque.

Votre potentiel, associé à une réelle capacité à communiquer et à convaincre, vous permettra d'évoluer au sein de notre groupe international. Ce poste requiert la maîtrise de l'anglais.

Nous vous remercions d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle sous référence IGR/1195 à notre conseil EUROSERV, 121 bd Diderot 75012 Paris.



Ingénieur développement produit

BOURJOIS PARIS

Au sein de notre Direction Développement Produits, vous serez chargé d'élaborer le cahier des charges fonctionnel de nos nouveaux produits dans le domaine des parfums et cosmétiques. Vous préparerez les éléments techniques nécessaires à la consultation des fournisseurs et concevrez avec eux les solutions les plus innovantes et les plus économiques.

Vous assurerez également la mise au point technique du produit jusqu'à son industrialisation (essais et tests de qualification) en respectant les critères qualité, coût, objectif et délais définis. Vous en élaborerez et diffuserez l'ensemble des spécifications.

De formation ingénieur, vous justifiez de 3 à 5 ans d'expérience dans le développement de produits de consommation grand public et vous possédez des notions de CAO et DAO.

A ce poste, ce sont d'abord votre sens de l'objectif et des priorités, vos qualités de travail en équipe qui feront la différence.

La connaissance de l'anglais est un atout supplémentaire.

Si vous êtes intéressé par ce poste basé à Neuilly, merci d'adresser votre candidature sous réf. PG/IDP - BOURJOIS - Service des Relations Humaines - 12/14 rue Victor Noir, 92521 Neuilly-sur-Seine Cedex.

ERICO

Filiale d'un groupe international, 140 pers., nous fabriquons et commercialisons des produits techniques pour l'industrie en France et en Europe. Pour accompagner notre forte croissance (+ 30 % par an), fruit d'une innovation tant sociale que technologique, nous recherchons notre

DIRECTEUR DE FILIALE
REGION STEPHANOISE

Dans l'immédiat, vos responsabilités couvrent les ressources humaines, techniques et financières pour déboucher à terme sur une responsabilité globale, incluant le commercial.

A 35 ans environ, ingénieur électricien, vous avez une solide expérience de direction d'équipes, de structures de production et une compétence reconnue dans le domaine de la construction électrique.

Vous savez pouvoir compter sur vos qualités d'écoute, votre sens de l'équipe et de l'intérêt commun, vos capacités de rigueur et de synthèse. Votre ouverture aux aspects commerciaux vous permet d'aspirer à une Direction de PME. Votre anglais est courant.

Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 3 cours Albert Thomas, 69416 Lyon Cedex 03, sous la référence 55.3009/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

Vous avez le sens du challenge et le goût de l'aventure

alors rejoignez-nous en tant que

Directeur Commercial International

NOUS SOMMES UN GROUPE FRANÇAIS À VOCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE À FORT RAYONNEMENT INTERNATIONAL, BASÉ EN GRANDE RÉGION PARISIENNE.

- *Membre du Comité de Direction et impliqué dans la stratégie de développement de notre activité, vous aurez pour mission d'accroître notre présence à l'export.*
- *Vous interviendrez sur l'ensemble de la gamme de nos produits (ingénierie, étude...) et ce pour l'ensemble du groupe.*
- *Avec votre équipe, vous mettrez en place et organiserez une gestion commerciale rigoureuse et insufflerez cette approche à l'ensemble des acteurs.*

De formation supérieure, vous avez acquis une solide expérience dans des fonctions de responsabilités commerciales à l'export dans la vente de prestations intellectuelles.

Possédant une bonne culture scientifique, vous savez vous adapter à différents contextes sans perdre de vue vos objectifs.

Vous avez, enfin, une certaine habitude du montage de dossiers financiers et juridiques à l'export. La pratique de l'anglais est indispensable. Celle de l'espagnol et/ou de l'arabe sera appréciée.

Envoyer votre dossier sous référence AS/DCI à INTERSEARCH ORHUS - 25, rue Michel Salles - 92210 SAINT CLOUD.

InterSearch
ORHUS

OcTel

Ingénieur Support Technique

Octel Communications, filiale française du constructeur américain installé à Silicon Valley, leader mondial des solutions vocales, recherche dans le cadre de sa très forte croissance

■ PARIS ■ BILINGUE ANGLAIS

■ En support avec un ingénieur d'affaires, vous conseillez les opérateurs télécom sur les projets d'intégration de services à valeur ajoutée sur les réseaux publics. Vous participez à la définition de ces services et aux spécifications de leur intégration dans les réseaux.

■ Vous maîtrisez les techniques des réseaux intelligents, en particulier la signalisation n°7. Vous êtes le lien entre les ingénieurs R&D d'Octel et les responsables techniques/clients.

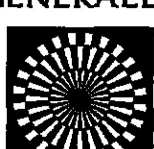
■ A 30/35 ans environ, de formation supérieure Télécom, vous avez acquis une expérience dans le domaine de la mise au point ou de support technique de centraux publics. Vous êtes prêt aujourd'hui à relever des challenges.

■ Capacité de négociation, sens relationnel, compétences en matière de formation et de management de projets seront des atouts.

Merci d'adresser votre dossier complet avec photo et rémunération actuelle, sous la référence LMK/VIS, à PEREIRE CONSEIL 62/64, boulevard Péreire - 75017 Paris.

PEREIRE CONSEIL
RESSOURCES HUMAINES

LE GROUPE GÉNÉRALE DE CHAUFFE



15 000 personnes, 12 milliards de C.A. recrute :

INGÉNIEURS AFFAIRES INDUSTRIES

(Centrale, Mines, INSA ...)

A 35 / 45 ans, vous êtes un Responsable de service Maintenance / Travaux neufs ou un Professionnel de la vente de services en milieu industriel. Connaissances dans l'un des domaines suivants exigées : air comprimé, cogénération, production électricité, chauffage / vapeur...

Dans le cadre de notre développement au sein de l'Industrie dans les domaines de la gestion des Utilités et des Energies, nous vous proposons de :

- **Prospecter**
- **Auditer et proposer des solutions**
- **Monter les projets** (techniques et financiers)
- **Négocier**
- **Mettre en oeuvre les contrats**

Plusieurs postes sont à pourvoir en France dont la Région Nord / Pas-de-Calais.

Merci d'adresser lettre + CV + prétentions sous Réf. ICI
COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE - DRHS - BP 38
59875 SAINT-ANDRÉ CEDEX

CHERCHEUR PHYTOCHIMISTE

Le centre de recherche d'un important laboratoire de principes actifs pour la dermo-cosmétique et la dermo-pharmacie souhaite accueillir un chercheur phytochimiste.

Sa mission : établir des phytofilières, trouver des plantes originales ayant des propriétés cosmétodynamiques, créer un réseau de fournisseurs et partenaires, définir les critères de collecte, mettre au point les techniques d'extraction de principes actifs, réaliser les analyses.

A 30/40 ans, phytochimiste et ethno-botaniste, vous avez 5 ans minimum d'expérience similaire dans un laboratoire privé ou public. Autonome dans votre activité, vous êtes réellement force de propositions.

Ecrivez à notre Conseil,
Marie-Claude TESSIER,
sous référence 6155/M



ALEXANDRE TIC SA
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS

SECTEURS DE POINTE

INFORMATIQUE / RÉSEAUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

UP Consultants, filiale du groupe UNILOG dédiée à la mise en place de SAP dans les entreprises, recherche pour accompagner son fort développement (25 contrats en cours) :
• des consultants seniors maîtrisant un domaine fonctionnel ou expérimentés dans la mise en oeuvre de SAP,
• des consultants juniors qui participeront à la conception et la réalisation de ces projets.

La connaissance et la pratique du métier de nos clients associées à notre méthodologie de mise en oeuvre nous permettent d'être aujourd'hui un acteur majeur dans les intégrations de projets avec SAP R/3.

Grande école d'ingénieurs ou commerce/gestion



Consultants autour de SAP : trouvez et activez les meilleures solutions pour nos clients.

Consultant Sénior Réf. CS/LM11

Vous avez une expérience réussie de mise en place de progiciels dans un des domaines clés de l'entreprise :

- Gestion des ressources humaines
- Gestion industrielle
- Comptabilité/Contrôle de gestion
- Administration des ventes.

Après une période de formation au produit SAP, si cela est nécessaire, et à notre méthodologie, vous devenez rapidement un consultant responsable des actions d'organisation et de conception pour la mise en place du produit. La pratique de l'anglais est indispensable.

Consultant Junior Réf. CJ/LM11

Débutant à fort potentiel ou après une première expérience en entreprise ou cabinet d'audit, vous souhaitez orienter votre carrière vers un poste de consultant dans un domaine d'avenir des systèmes d'information, le progiciel intégré.

Après votre formation, vous intégrerez une de nos équipes pour être un acteur dans la conception et la mise en oeuvre des solutions proposées.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo et prétentions), en précisant la référence du poste choisi à :
UNILOG - Virginie BOUVIER - 97, boulevard Pereire 75017 Paris.



Notre signature est un engagement

RL&A

TEUCHOS

Société d'ingénierie intervenant dans les domaines aéronautique, spatial, ferroviaire, naval, automobile et énergie.






INGENIEUR SUPPORT A LA GESTION DE PROJETS

Vous êtes chargé de la préparation et du dépouillement des appels d'offres. Vous élaborez le montage de projets et les partenariats industriels, et êtes responsable de la planification et de la coordination des différentes équipes.

A 30-35 ans, de formation ingénieur (Bac + 5), vous justifiez d'une expérience en gestion de projets systèmes, mécanique et aérodynamique. Le contexte européen du poste nécessite une bonne maîtrise de l'anglais. Poste basé en région parisienne.

INGENIEURS INFORMATICIENS

Vous avez une expérience de 2 à 3 ans dans la distribution de services et de produits de voyage : GTD (Global Travel Distribution). Postes à pourvoir dans le Sud-Est de la France. La pratique courante de l'anglais est exigée.

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) en précisant la référence LW/05 à TEUCHOS - 6 av. du Général de Gaulle - 78000 Versailles.



MEDIAPA

Juriste distribution internationale

Lu, Danone, Panzani, Evian, Kronenbourg, le Groupe Danone est le 3e groupe alimentaire européen : 77 MdF de CA, 68 000 personnes, plus de 100 filiales, implantées dans 37 pays.

Au sein de l'équipe juridique internationale et en relation avec les services commerciaux, vous aurez pour mission de conseiller la Branche Export du Groupe et d'apporter votre assistance juridique aux réseaux de distribution internationaux. Vous négocierez et rédigerez les contrats commerciaux.

Agé d'environ 28 ans, de formation juridique supérieure française (DEA, DESS, DJCE, ...) ou étrangère (LLM, MBA, ...), vous justifiez impérativement d'une expérience de 2 à 3 ans. Excellent juriste, dynamique et réactif, vos qualités techniques et relationnelles seront autant d'atouts pour réussir au sein du Groupe.

La pratique de l'anglais est impérative et celle d'une seconde langue est vivement appréciée.

Poste basé à Paris.

Contactez Stéphanie Dru au (1) 47 57 24 24 ou adressez lettre manuscrite, CV avec numéro de téléphone, photo et rémunération actuelle à Michael Page Tax & Legal, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, ou tapez votre CV sur 3617 code MPage, sous référence SD12658.



RHÔNE-ALPES

AIX-EN-PROVENCE ANNECY BORDEAUX LILLE LYON NANCY NANTES NICE PARIS RENNES STRASBOURG TOULOUSE

Leader mondial dans le domaine du P.C., nous recherchons pour l'un de nos sites industriels :

Ingénieurs

Première expérience ou débutants

Passionné par le monde du P.C., diplômé d'une grande école d'ingénieurs (SUPELEC, SUP TELECOM...), vous justifiez d'une première expérience crédible dans un environnement technique complexe ou de stages significatifs dans des entreprises de renom.

Au sein des équipes Qualité, vous prendrez la responsabilité de la qualification de nos produits (environnement et compatibilité) et serez l'interface privilégié entre la production, le marketing et le laboratoire de R & D.

L'anglais est indispensable dans notre environnement international, des déplacements à l'étranger sont à prévoir.

Les perspectives d'évolution sont nombreuses en France ou éventuellement à l'étranger.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + curriculum vitæ) sous réf. 12-32055 à notre Conseil ONOMA, Tour du Crédit Lyonnais, 69431 Lyon Cedex 03.

Onoma

GROUPE COURTAUD



l'odyssée technologique



IER (310 salariés, 300 millions de francs de CA) conçoit, fabrique et commercialise des terminaux d'impression spécialisés. Nos compétences techniques sont reconnues en France comme à l'étranger (70 % de notre CA), c'est pourquoi nous équipons avec succès plus de 100 compagnies aériennes, 10 000 agences de voyages ainsi que de nombreuses administrations, banques, assurances et industries. Nous recherchons aujourd'hui :

Responsable juridique



Vous serez chargé de l'ensemble des affaires juridiques de l'entreprise, y compris celles de nos filiales françaises et étrangères.

Vous assisterez nos directions générale et industrielle dans la négociation et la rédaction d'accords de distribution, de recherche, de développement et de fabrication. Vous conseillerez notre direction commerciale dans la réponse aux appels d'offre, la négociation et la rédaction de contrats commerciaux.

Vous serez responsable de la gestion des marques, brevets et licences, du suivi des sûretés et garanties ainsi que du précontentieux et du contentieux. Enfin, vous interviendrez dans la gestion juridique du domaine immobilier et des assurances de l'entreprise.

De formation supérieure (DESS droit des affaires ou droit commercial), vous justifiez d'une expérience similaire de 5 à 7 ans en cabinet ou en entreprise. Vous parlez et écrivez couramment l'anglais et pratiquez un traitement de texte (Winword).

Seuls les dossiers de candidature complets (lettre, CV, photo et prétentions) seront examinés.

Merci d'écrire sous la référence RJ1095 à IER, Direction des Ressources Humaines, 3 rue Salomon-de-Rothschild, BP 320, 92156 Suresnes.



MEDIA SYSTEM

SYSTÈMES ET TERMINAUX D'IMPRESSION

fcb

Notre Société conçoit et fabrique des biens d'équipements lourds. Dans le cadre du développement de notre activité CIMENTERIE, nous recherchons des




Ingénieurs *commerciaux*

Affectés à une zone géographique, ils seront chargés de la prospection et de la vente de matériels, en particulier d'un produit nouvellement développé, L'HOROMILL® reconnu par les grands clients cimentiers comme la meilleure machine existante sur le marché.

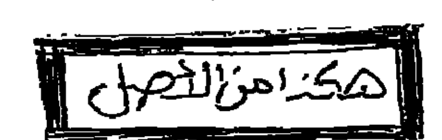
De formation ingénieur (Centrale, ENSAM, HEI,...), les candidats auront une première expérience réussie de la vente d'équipements et de la négociation de contrats internationaux.

Les candidatures de débutants fortement motivés par la vente seront également étudiées.

La maîtrise de l'anglais est indispensable et la connaissance d'une autre langue étrangère serait un atout supplémentaire.

Les postes à pourvoir sont basés à Lille et nécessitent des déplacements fréquents dans différents pays du monde.

Adresser CV + lettre manuscrite à l'attention de Laurence ARNAUD, Responsable des Ressources Humaines, FCB - BP 2047 - 59015 LILLE Cedex.



ORC

CALAIS

Ingénieur de Production

Formation mécanique

UCAR SNC, filiale française de la société américaine UCAR International, principal producteur mondial de graphite, recrute pour son usine de Calais (200 personnes, 500 MF CA)

Diplômé d'une école d'ingénieur, option mécanique : ENSAM, INSA, ENSEM, ou équivalent, vous avez acquis une première expérience industrielle d'environ 2 ans. Vous y avez développé des qualités de leader avec une solide compétence technique.

Rapportant au responsable production, vous organisez la marche d'un atelier en deux équipes (1 ligne d'usinage - 32 personnes).
Vous êtes responsable de la réalisation des programmes de fabrication en utilisant au mieux les moyens en personnel, les équipements et les matières dans le respect des normes de qualité et des règles de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement.

Cette première mission à l'issue de laquelle vous aurez révélé tout votre potentiel sera un tremplin pour le développement de votre carrière au sein de notre groupe.

Notre environnement international permanent nécessite la pratique de l'anglais courant.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo à Monsieur Alain RUAUX, Direction des Ressources Humaines - UCAR SNC BP 478 - 62226 CALAIS CDX.

UCAR
UCAR S. N. C.

DANS NOTRE MÉTIER,

X, CENTRALE, MINES, ENSPM

NOUS AVONS TOUJOURS BESOIN D'ÉNERGIE !

Le pétrole est de nos jours une source d'énergie indispensable aux économies modernes. Notre métier consiste à explorer les champs pétroliers, sur terre comme sur mer, exploiter les gisements pour produire cette énergie dont nous avons tous besoin.
Perenco est une société pétrolière indépendante à capitaux français opérant sur quatre continents : Europe, Afrique, Amériques, Moyen-Orient.
Sa production actuelle de 68.000 barils/jour est en passe d'augmenter sensiblement.
Avec 750 collaborateurs, notre société poursuit une très forte progression et dégage une profitabilité tout à fait exceptionnelle.

Ingénieurs diplômés X, Centrale, Mines... ENSPM vous avez déjà une première expérience de 2 à 5 ans dans notre secteur d'activité. Vous souhaitez, maintenant, plus de responsabilités, plus d'initiatives. Une promotion plus rapide. Une rémunération attractive. En nous rejoignant, vous deviendrez très vite responsable d'une de nos unites de production, après une formation sur le terrain.
Vous pourrez évoluer ensuite, au rythme de notre rapide expansion, vers un poste de direction de l'une de nos filiales.
Notre dynamisme à tous les niveaux, notre taille humaine vous permettront d'exploiter toujours plus votre potentiel si vous êtes plein d'énergies...
Si notre proposition vous intéresse, merci de nous adresser lettre manuscrite, CV et photo à : Perenco - Direction du Personnel 21, avenue Victor-Hugo - 75116 Paris.



PERENCO

Geco-Prakla

■ **Geco-Prakla, division importante de Schlumberger Services Pétroliers, est au premier rang mondial des compagnies de prospection sismique.**
Le développement de nos activités nous amène à renforcer nos équipes terrain, en intégrant notamment des Géophysiciens et Electroniciens.

TRAITEMENT DE DONNÉES GÉOPHYSIQUES

Vous serez responsable de l'analyse et du traitement de données sismiques dans un centre de traitement ou dans l'unité mobile d'une équipe d'acquisition de données.
Vous avez une formation supérieure en Géophysique et, impérativement, **une première expérience en traitement de données (3D)**, de préférence sur UNIX.

OBSERVATION SISMIQUE ET INSTRUMENTATION

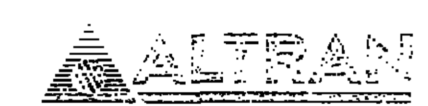
Vous serez responsable des opérations et de la maintenance des systèmes d'enregistrement de données sismiques.
Diplômé d'une école d'Ingénieurs en Electronique, **vous avez au moins un an d'expérience terrain.**

Ces postes s'adressent à de jeunes hommes et femmes possédant en même temps un haut niveau de technicité, une parfaite maîtrise de l'anglais, le goût du terrain et la capacité de travailler dans des environnements quelquefois contraignants.
Ils ouvrent d'excellentes possibilités d'évolution et de très bonnes conditions de rémunération et d'avantages liés à l'expatriation.

Si vous avez les compétences requises et si vous êtes prêts à vous impliquer dans nos projets, merci de nous adresser votre candidature (en anglais) sous la réf. MMC/5920.

Geco-Prakla
Personnel Department - Schlumberger House, Buckingham Gate
Gatwick Airport, West Sussex RH6 ONZ - England
Fax : 44-1293-556770

LES INGENIEURS DE L'INNOVATION



Leader en Ingénierie et Conseil Technologique (plus de 1800 consultants), les compétences d'ALTRAN vont des études techniques au conseil en passant par la conduite de projets, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'audit et l'expertise technique. Dans le cadre de notre croissance, nous recherchons des :

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

2 À 6 ANS D'EXPÉRIENCE

PARIS - TOULOUSE - RENNES - NANTES - BREST - LYON - AIX
BRUXELLES - MADRID

Les Secteurs

Les Métiers

Vous voulez vous dépasser, oui ou non ?

Auditeur

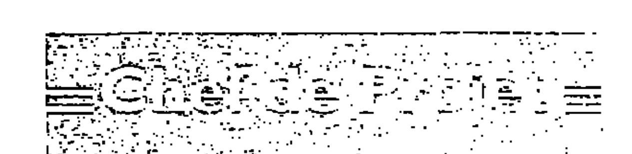
N° 1 français de l'assurance, nous souhaitons, pour accompagner notre croissance, renforcer notre équipe chargée du suivi **"qualité"** au sein du secteur Organisation du centre de profit Vie individuelle.
Vous mènerez des missions d'audit sur la gestion des contrats d'assurance vie individuelle en analysant les règles et procédures, en vérifiant leur application et en identifiant les dysfonctionnements et risques potentiels.
Véritable force de proposition, vous recommanderez des mesures d'amélioration et vous vous assurerez de leur mise en place.
Jeune diplômé de formation bac + 5 (école de commerce, troisième cycle en organisation et audit), vous avez acquis des connaissances significatives sur les techniques d'organisation et d'audit. Bien sûr, vos qualités d'analyse, de méthode et de rigueur seront essentielles mais aussi votre créativité, votre autonomie et votre esprit d'initiative et de décision. Enfin, de réelles capacités relationnelles sont indispensables.
Pour ce poste basé à Paris-La Défense, des déplacements de courte durée en région sont à prévoir.
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV et photo) à UAP, Centre de profit Vie individuelle (Direction des affaires générales), Jean-Pierre Tronchet, GRH, Tour Assur. 26ᵉ C, 1 place des Saisons, 92083 Paris-La Défense Cedex.



MEDIA SYSTEM

Lancer un service micro on-line

Nous sommes une société d'éditions professionnelles, filiale française d'un grand groupe international de communication (8,4 MdF de CA). Nous éditons aussi bien des ouvrages papiers que des CD-Rom ou des services télématiques. Nous recrutons un



Vous aurez en charge la mise en place de la version PC d'un service télématique leader en "business to business". Vous établirez le cahier des charges définissant les fonctionnalités et l'ergonomie du produit, vous piloterez les développements réalisés par notre centre serveur, vous négocierez avec des constructeurs de micro des offres préférentielles pour nos clients ainsi que des contrats de maintenance. Enfin, vous proposerez des évolutions et des nouvelles fonctionnalités pour le produit en fonction des attentes du marché et des évolutions technologiques.

De formation Bac + 4/5, vous êtes idéalement, soit diplômé d'une MIAGE, soit muni d'une double formation ESC/Informatique. Vous possédez une expérience de trois ans minimum comportant notamment le pilotage de la mise en place d'un produit logiciel destiné à la vente. Vous savez dialoguer avec des développeurs, comprendre et anticiper les besoins de la clientèle. Vous aimez travailler en équipe mais vous avez le sens de l'autonomie...

Ce poste est basé à Paris.



Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant la référence A/1119 sur l'enveloppe, à notre Conseil ORNICAR 92, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris.

ORGANISATION ET GESTION DES ENTREPRISES

GESTION – FINANCE

CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES

Organisme central, bancaire, financier et technique du groupe BANQUE POPULAIRE recherche

Responsable du suivi des risques de marché

Au sein de notre Direction centrale des Activités de Marchés, vous dirigez une équipe de 3 personnes qui assure le reporting quotidien auprès de la Direction des résultats générés et des risques des positions (taux, change, indices). Vous contrôlez la cohérence de ces résultats avec ceux issus de la comptabilité.

Vous disposez d'outils performants de mesure (value at risk, scenarios d'évolution) dont vous assurez, dans un premier temps, la mise en place. Vous analysez en terme de risque, les opérations complexes (produits dérivés, produits structurés) que souhaite développer le front-office, et définissez leur modélisation.

De formation Ingénieur, vous avez acquis une experience de 3 à 5 ans sur les Activités de Marchés dans un établissement bancaire ou au sein du département banque d'un grand cabinet d'audit.

Véritable manager, vous justifiez de connaissances approfondies en statistiques, de réelles compétences en mathématiques financières et en informatique.

La pratique de l'anglais est nécessaire.

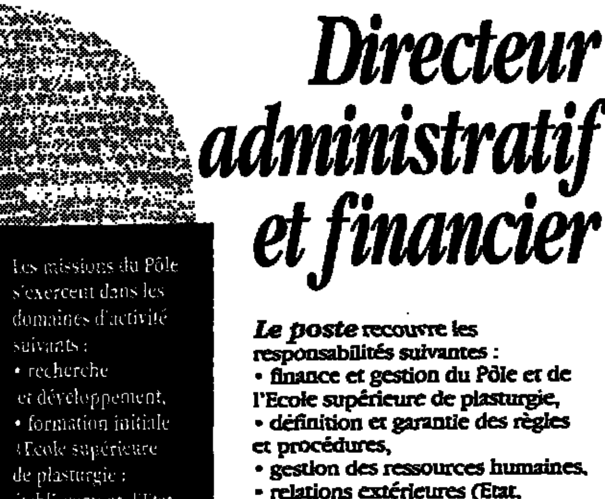
Si cette opportunité vous intéresse, merci d'adresser votre dossier de candidature complet (lettre, CV, photo et prétentions), sous la réf. RSR, à Mme CHALVIGNAC - Direction des Ressources Humaines 10/12 Avenue Winston Churchill - 94677 CHARENTON-LE-PONT Cedex.

BANQUE POPULAIRE

Nous ne sommes pas populaires sans raisons

MEDIAPA

Le Pôle Européen de Plasturgie est une association regroupant plus de 150 entreprises. Il est situé à Oyonnax (01).



Directeur administratif et financier

Le poste recouvre les responsabilités suivantes :
• finance et gestion du Pôle et de l'Ecole supérieure de plasturgie,
• définition et garantie des règles et procédures,
• gestion des ressources humaines,
• relations extérieures (Etat, collectivités, universités, entreprises).

Votre profil :
• 35 ans environ,
• ingénieur diplômé avec une expérience en finance-comptabilité-gestion ou diplômé de finance-comptabilité-gestion avec forte expérience industrielle,
• qualités d'animation,
• langues étrangères appréciées.



Merci d'adresser votre candidature à André Paviol, vice-président, Pôle Européen de Plasturgie, 2, rue Pierre-et-Marie-Curie, 01180 Bellignat.

MEDIA SYSTEM



Glass Europe

CA : 3,2 milliards de francs, 3200 personnes, 3 usines en France, 3 usines en Italie, 15 filiales en Europe.

Nous faisons partie d'un groupe international de 35.000 personnes leader mondial dans les domaines du verre, de la chimie et de la peinture.

Pour succéder au titulaire actuel qui est promu, notre Direction Financière recrute un

CONTROLEUR DE GESTION

pour ses filiales françaises de production de pose et de commercialisation de verre bâtiment

Disposant d'une formation Ecole Supérieure de Commerce ou équivalent ainsi que d'une première expérience de 4 à 5 ans en contrôle de gestion acquise de préférence **dans le milieu du bâtiment** et ayant l'habitude d'agir dans un système décentralisé, vous valoriserez vos compétences en suivant de près la vie d'un ensemble de PMI.

Rattaché à notre contrôleur de gestion européen et agissant en collaboration étroite avec le Directeur des filiales, vous serez responsable non seulement du reporting, de l'analyse des résultats et de l'établissement des budgets mais aussi de l'assistance auprès de ces huit filiales en France. Associé aux prises de décision, vous vous ferez reconnaître auprès des opérationnels et des managers du siège par la rigueur de vos études, la pertinence de vos recommandations mais aussi par vos qualité de terrain, d'ouverture et de disponibilité.

Votre réussite dans ce poste vous ouvrira de réelles possibilités d'évolution au sein du groupe en France ou en Europe.

La pratique de la micro-informatique est nécessaire.

La connaissance de l'anglais serait appréciée.

Poste basé au siège du groupe à Paris La Défense.



Ecrire sous réf.
43A 2935 5M
Discrétion absolue

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Gestionnaire, êtes-vous prêt à piloter une activité commerciale de 1,5 Mds de F. de CA

Votre profil : 30/35 ans, une formation supérieure (bac + 4), une expérience professionnelle de gestion opérationnelle dans une activité commerciale ou de service complétée par une expérience du management ou, du moins, une forte envie d'animer une équipe.

Votre mission : véritable n° 2 d'un centre de profit de 1 000 personnes et de près de 2 milliards de Francs de CA.

Votre fonction est à la fois fonctionnelle sur le court terme :
- former et animer les équipes administratives, logistiques et caisses,
- reporting de l'activité économique,
- garantir la fiabilité des informations et des circuits de trésorerie.

Opérationnelle sur le moyen terme :
- guider les responsables d'unités vers la croissance de la rentabilité dans une optique d'innovation,
- optimiser les investissements et les résultats économiques dans un esprit de progrès.

Stratégique sur le long terme :
- définir la politique de développement.

Animateur et gestionnaire, vous devrez faire preuve d'une bonne capacité d'écoute, mais aussi de persuasion pour être un contre-pouvoir éclairé. Coordinateur, vous développerez le potentiel et les motivations de chacun dans un esprit de cohésion. Grâce à vos idées novatrices, vous serez un véritable pilote au sein d'un groupe de grande distribution qui occupe une place privilégiée sur son secteur, aux projets nombreux tant sur le plan national qu'international.

Pour un premier contact, merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et photo), sous la référence LM11, à Alliance RH - 17, rue des Dames Augustines - 92200 Neuilly sur Seine, qui transmettra.

MAIRIE DE MONTPELLIER recrute

1 CONSEILLER EN GESTION

MISSIONS :
• intervenir auprès des départements, directions services de la Ville en matière d'organisation interne du travail, mise en place d'outils de gestion, suivi de gestion, études économiques, incidences financières des projets.
• assurer la cohérence du système d'information de gestion de la Ville.
• mettre en place et contrôler d'un point de vue juridique administratif et financier l'action des partenaires de la Ville (S.E.M., O.P.A.C., associations, concessionnaires) et notamment montages financiers et juridiques complexes.
• effectuer toutes études économiques et financières de la Ville et, à la demande, pour ses partenaires (District, S.E.M.)

NIVEAU D'ETUDES :
- Bac + 5
- Expérience professionnelle d'ingénierie et conseils aux Collectivités Locales.

Date limite clôture inscriptions : le 20 novembre 1995

RENSEIGNEMENTS ET DOSSIERS : **MAIRIE DE MONTPELLIER - Service Recrutement**
1 Place Francis Ponge - 34064 MONTPELLIER Cédex 2 - Tél : 67.34.72.11

Etablissement Public de Recherche pour le Développement Rural des Pays Tropicaux recherche, pour son département forestier (180 personnes, budget : 90 MF)

un DIRECTEUR ADMINISTRATIF et FINANCIER

emploi à pourvoir en région parisienne, puis, à partir de février 1996, à Montpellier.

Ses fonctions :
- Gestion du personnel - Elaboration et suivi du budget - Suivi de la comptabilité - Suivi administratif des contrats et marchés.

Son profil :
- Diplôme d'une Ecole Supérieure de Gestion ou de Commerce ou équivalent - Expérience de plusieurs années de direction administrative et financière - Expérience en matière de gestion de projets pour les pays en développement - Pratique de l'Anglais.

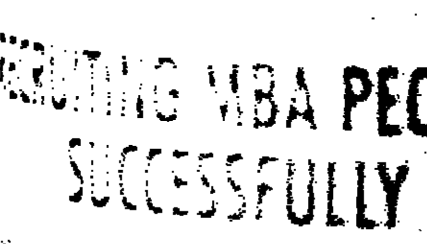
Candidatures :

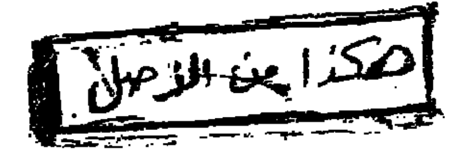
Monsieur le Directeur du CIRAD-FORET
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent sur Marne cedex - Tél : 43.94.43.33

JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

CONSEIL ET AUDIT







MARKETING – COMMUNICATION
FONCTION COMMERCIALE



lance sa *Nouvelle Edition et son* CD - ROM
et recherche sur toute la France

DELEGUES CULTURELS H/F

Pour poste à caractère commercial. Une solide formation à nos produits et méthodes, votre culture générale et vos qualités humaines vous permettront de présenter notre nouveau programme culturel auprès d'un large public (pas de porte à porte). Votre rémunération sera à la hauteur de vos compétences et comportera un minimum garanti progressif. Perspectives d'évolution rapide pour candidat de valeur.

Appelez le **05 31 74 00** (Appel Gratuit)

Prestigieux groupe industriel français de dimension internationale, nous cherchons pour notre Direction de la Communication, le

RESPONSABLE DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET EVENEMENTIELLE

Rattaché au Responsable du service Production des supports de communication, vous prenez en main, de la conception jusqu'à la réalisation, la conduite de projets de communication audiovisuelle (films, vidéos, multi-supports) et les opérations événementielles. Vous assurez l'interface avec les commanditaires internes, et vous gérez et coordonnez les équipes de prestataires externes.

Vous intervenez aussi comme conseil en interne sur des projets audiovisuels, et menez une réflexion prospective en favorisant la créativité pour faire évoluer nos produits et le choix de nos fournisseurs.

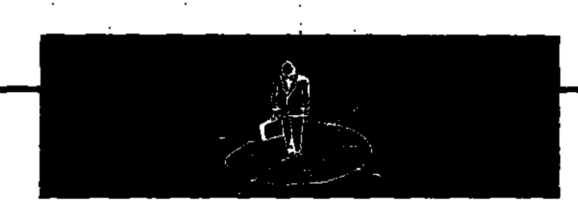
Bac + 5, vous avez acquis, en 3 à 4 années au sein d'une Direction de la Communication ou d'une grande agence de production, une solide expérience de la conduite de projets de production audiovisuelle et d'opérations événementielles. Vous maîtrisez déjà bien l'analyse et le suivi des coûts de tels projets. Vous savez utiliser Word 5 et Excel. Votre anglais est courant.

Si vous alliez sens des responsabilités, qualités relationnelles, autonomie et créativité, écrivez à notre Conseil, Sylvie BLAIN, sous référence 6159/M



ALEXANDRE TIC SA
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS

CARRIÈRES INTERNATIONALES



THE SIXTH ANNUAL EMDS CONFERENCE ON
INTERNATIONAL RECRUITMENT OF YOUNG PROFESSIONALS

10/11 JANUARY 1996 • BRUSSELS

RECRUITING MBA PEOPLE - SUCCESSFULLY

An international platform for the exchange of innovative ideas, communal problems and practical solutions related to the recruitment of MBA people.

Do you actively recruit MBAs? Should you? If yes, then how can you find the right MBAs for your company? Once found, how can you attract them? Are you at a disadvantage from the industrial sector? Do you integrate and train your MBAs correctly? Is retaining MBAs problematic? Could you use model career paths and successful compensation policies?

These are only some of the questions for which practical models and applicable solutions are offered by European and American Human Resource professionals and academics including:

LOUIS AMORY	- *Bain & Company*	DAVID LYONS	- *Unilever International MDC Ltd*
GEORGE BICKERSTAFFE	- *The Economist Intelligence Unit*	ALLAN MITCHELL	- *EFMD*
NICOLA DE MENEZES	- *EMDS International*	DAVID MOLIAN	- *Imperial College London*
TIM DICKSON	- *Financial Times*	LESLIE MOSS	- *HRP*
ADAM GAGEIK	- *Henkel KGaA*	JEROEN STEENBRINK	- *Booz-Allen & Hamilton*
JOHN HAMILTON	- *ABN Amro Bank*	CATHY TURNER	- *Ernst & Young*
MANDY JOHNSON	- *SmithKline Beecham*	SANDEEP VARMA	- *Ernst & Young*

The Conference will commence on Wednesday 10 January at 19.00 and will close on Thursday 11 January at 17.00.

REGISTRATION FORM

Please return by mail or fax to: EMDS International SA, c/o Carine Alberghini, 16 avenue du Congo, 1050 Brussels, Belgium
phone: ++32 2 6460787 - fax: ++32 2 6467708.

I would like to register.
☐ I enclose a cheque for BEF 24,100 (VAT included) made out to EMDS International SA
☐ Please charge BEF 24 100 (VAT included) to my credit card (tick as appropriate) and send me a receipt upon payment
☐ American Express ☐ Visa ☐ Mastercard/Eurocard
Account number
Valid from until
Date Signature
☐ I would like to register. Please send me an invoice.
☐ Please send me further details before I register.

Please attach a business card or complete :
Name
Position
Company
Address
Tel.
Fax

Places are strictly limited. You are advised to book early to avoid disappointment.

sabena *official carrier* — EMDS Experts in International Recruitment of Young Professionals — Le Monde — Sheraton Brussels Hotel & Towers



McDONNELL INFORMATION SYSTEMS

Groupe international de 2000 personnes, nous concevons et développons des systèmes d'informations spécialisés.
Notre division « Systèmes Financiers » présente auprès de 70 banques avec son système de gestion bancaire intégré multi-plate-formes PRO-IV IBS, recherche dans le cadre de sa croissance :

INGENIEUR COMMERCIAL
BANQUE ± 500 KF

Mission : Vous êtes chargé de vendre notre offre sur un vaste secteur en France et à l'international. Vous négociez à haut niveau avec les responsables du back-office, de l'informatique et les directions générales.

Profil : De formation supérieure (ingénieur ou école de commerce), vous avez au moins 5 ans d'expérience commerciale qui vous ont permis de vendre avec succès des solutions à forte valeur ajoutée dans le domaine bancaire et financier.
Excellent négociateur, vous êtes capable de mener à bien des cycles de vente pouvant être longs dans le cadre de projets d'envergure en France et/ou à l'étranger, et vous maîtrisez l'anglais.

Votre professionnnalisme et vos résultats vous permettront d'évoluer naturellement au sein de notre groupe.

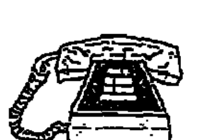
Pour ce poste basé à St-Quentin-en-Yvelines, nous vous remercions d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle sous la référence IC/1195 à notre Conseil EUROSERV, 121 bd Diderot 75012 Paris.

Jonction

EuroServ



Pour passer vos annonces :



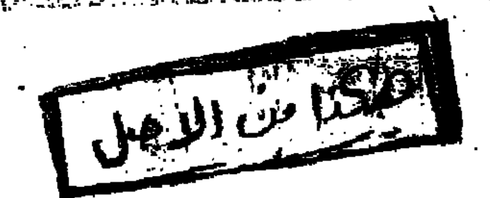
44-43-76-03
44-43-76-28

FAX : 44-43-77-32

LES DIRIGEANTS

LE MONDE DES CADRES

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin que l'on puisse transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.



LE MONDE DES CADRES



recherche

PROFESSIONNEL DE L'ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION

VOTRE MISSION

Au sein de la rédaction du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, vous serez intégré dans l'équipe chargée de la réalisation de ses Cahiers détachables (textes législatifs et réglementaires, accords de salaires, indices de prix, statistiques).

Ce poste polyvalent recouvre la recherche et l'enrichissement technique de l'information, la rédaction et la mise en page des textes en PAO.

VOTRE PROFIL

De formation supérieure (Sciences Eco ou similaire), vous avez démontré au cours de votre expérience professionnelle, de préférence dans le secteur de la Construction, un goût certain pour les chiffres, un esprit de recherche et des capacités à rédiger de façon précise et synthétique.

Une formation juridique complémentaire serait appréciée.

Adresser CV, photo et prétentions à :
Sylvianne NICOLAS - PUBLICATIONS DU MONITEUR,
17, rue d'Uzès, 75108 PARIS Cedex 02.



Nous sommes l'un des premiers pôles français d'enseignement et de recherche en Management. Dans le cadre de la mise en œuvre de notre plan de développement 1995-2000, nous créons le poste de

Directeur (H/F) des nouvelles technologies éducatives

Vous développerez et assurerez la diffusion des nouvelles technologies éducatives au sein du Groupe. En étroite collaboration avec le corps enseignant et les institutions partenaires, vous serez chargé du développement de logiciels d'auto-apprentissage. Vous devrez également gérer, renforcer et assurer le suivi de notre espace multimédia et de son laboratoire, dans un souci constant de cohérence entre les différentes sources et supports d'enseignement (bibliothèque, cas pédagogiques audiovisuels, logiciels...).

Diplômé d'une Grande Ecole et/ou titulaire d'un Doctorat, vous justifiez d'une expérience significative, à la fois de l'enseignement supérieur et de la gestion de projet. Vous témoignez d'un vif intérêt pour l'informatique et le multimédia et avez acquis une réelle expertise dans ces domaines. Créatif et innovant, vous possédez bien sûr les qualités relationnelles nécessaires pour animer une équipe d'enseignants.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à :
M. Alain Demiourche - Directeur Général - GROUPE ESC NANTES ATLANTIQUE
8 Route de la Jonelière - BP 72 - 44003 NANTES Cedex 03

VILLE D'ALBI *(48.000 H.)* en Midi Pyrénées

recherche d'urgence
au sein de son équipe de Direction Générale

DEUX SECRETAIRES GENERAUX ADJOINTS

❶ ***Finances - Informatique***

☞ Votre mission vous conduira à assurer la Direction du service des Finances ainsi que la supervision du service systèmes d'information.

☞ Vous devrez maîtriser parfaitement la fonction finances et budget, conduire l'ensemble du projet M 14 ainsi que la modernisation des systèmes d'information municipaux.

☞ Votre culture de gestion, votre rigueur, alliées à votre capacité d'analyse et d'écoute constitueront des atouts indispensables.

❷ ***Direction des Ressources Humaines***

☞ Votre mission vous conduira à diriger et animer la Direction des Ressources Humaines, d'en optimiser l'organisation et le fonctionnement.

☞ Vous participerez aux discussions avec les représentants du personnel, impulserez une dynamique de mobilité interne et conduirez le plan de formation.

D'autres missions pourront vous être confiées.

Merci d'adresser votre candidature *(lettre manuscrite - photo et C.V.)*
A Monsieur le Député-Maire de la Ville d'ALBI
B.P. 147 - 81005 ALBI Cedex
Postes à pourvoir IMMEDIATEMENT



est une association humanitaire favorisant l'éducation des enfants par la mise en place de programmes de développement intégré, (budget 85 M.F., présente dans 10 pays).

Elle recrute, pour son siège de Paris :

RESPONSABLE DES OPERATIONS (Réf. RSOP/LM)

Agé de 35 ans au moins, vous avez une formation supérieure (bac + 4 min.), de réelles capacités d'animation d'équipe, d'excellentes capacités de gestion et de suivi des projets.
Fortement motivé par l'action humanitaire, vous avez nécessairement une expérience de la réalisation de programmes de développement sur le terrain, et une expérience professionnelle de l'encadrement d'équipes.

Basé au siège, vous animerez l'équipe des expatriés (15 personnes) et superviserez l'ensemble des programmes dans les différents pays (6 mois par an sur le terrain).

CHARGE DE PROGRAMMES AFRIQUE DE L'EST (Réf. CSP/LM)

Agé de 30 ans au moins, vous avez une formation supérieure (E.S.C. ou Maîtrise de gestion), une forte motivation pour l'action humanitaire et une expérience indispensable de projet de développement en Afrique.

Basé au siège, avec de courtes missions sur le terrain, vous assurerez, sous la supervision du Responsable des Opérations, le suivi des programmes de la région : synthèse des pratiques de terrain, propositions d'améliorations, informations sur les activités...

Merci d'envoyer C.V., lettre de motivation et photo, sous réf., à EUROPACT, 44 rue de paroisse, 78000 Versailles

DANEL Dans le cadre du déploiement de son programme de progression et d'implication du personnel DANEL (1600 personnes : C.A = 1,5 Milliard) recherche :

- Pour sa **structure Centrale** de **COURBEVOIE (92)** :

2 Responsables Amélioration Continue

Réf. J 508/02

Sous la responsabilité du Directeur Industriel vous serez chargé d'aider à la mise en place du programme d'amélioration continue sur l'ensemble des sites (13 unités de production en France, 1 en Espagne, 1 en Grande Bretagne) en assurant tour à tour auprès des équipes en place, des fonctions de formateur, d'animateur de groupe de travail et d'auditeur. Véritable courroie de transmission entre le siège et les usines, vous aurez à la fois un rôle stratégique d'information et un rôle terrain.

De formation supérieure, vous avez soit exercé des responsabilités en milieu de production, soit assuré un rôle de formateur en contexte industriel pendant 5 à 6 ans et plus. La connaissance de la philosophie **KAIZEN** sera un véritable atout. Déplacements fréquents, au minimum 3 semaines sur quatre.

- Pour son **usine** de **BAILLEUL (59)** :

1 Responsable Amélioration Continue

Réf. J 508/01

Garant du fonctionnement des différents chantiers sur site au niveau production, administratif, commercial, vous conduirez la progression du site dans sa démarche d'amélioration grâce à vos qualités d'écoute et de rigueur dans l'application des règles, mais aussi vos dons d'animation de groupe de travail. **De formation supérieure mécanique** vous vous êtes confronté aux réalités industrielles au cours d'une expérience de 2 à 3 ans. Formation méthodologique assurée.

Pour l'ensemble de ces postes, des perspectives d'évolution au sein du groupe seront des éléments de motivation pour tout candidat de qualité.

Merci d'adresser CV et lettre en précisant la référence choisie à notre Conseil :

JC2
103 rue La Fayette - 75010 PARIS.

PARIS
LYON
TOULOUSE
NICE
NANCY
CHOLET
LE MANS
LILLE



Organisation Professionnelle

Secrétaire Général

Notre syndicat regroupe plusieurs familles professionnelles dont les points communs se situent, soit autour d'une technique, soit autour de marchés.

Il s'agit aujourd'hui -et c'est le sens de la définition nouvelle de ce poste- d'augmenter la cohésion de cet ensemble en travaillant avec tous les partenaires concernés sur les questions d'intérêt général comme la promotion des produits, la réglementation, la normalisation ou les problèmes liés à l'environnement, d'intéresser de nouveaux adhérents et de donner ainsi à des industries de premier plan une organisation professionnelle adaptée à leur développement.

Il faut une certaine expérience pour mener à bien une telle mission, une bonne culture industrielle et, à l'origine, une formation économique supérieure. Ajoutez à cela un don relationnel (qui est ici sens politique + loyauté) et la capacité à trouver son plaisir dans la réussite des autres. L'anglais est indispensable, l'allemand bien utile.

SEFOP est notre conseil. Merci de lui adresser votre dossier sous référence LSF 1060 LM.

11 rue des Pyramides, 75001 Paris.

SEFOP

MEMBRE DE SYNTEC



La Ville de Marseille

recrute son

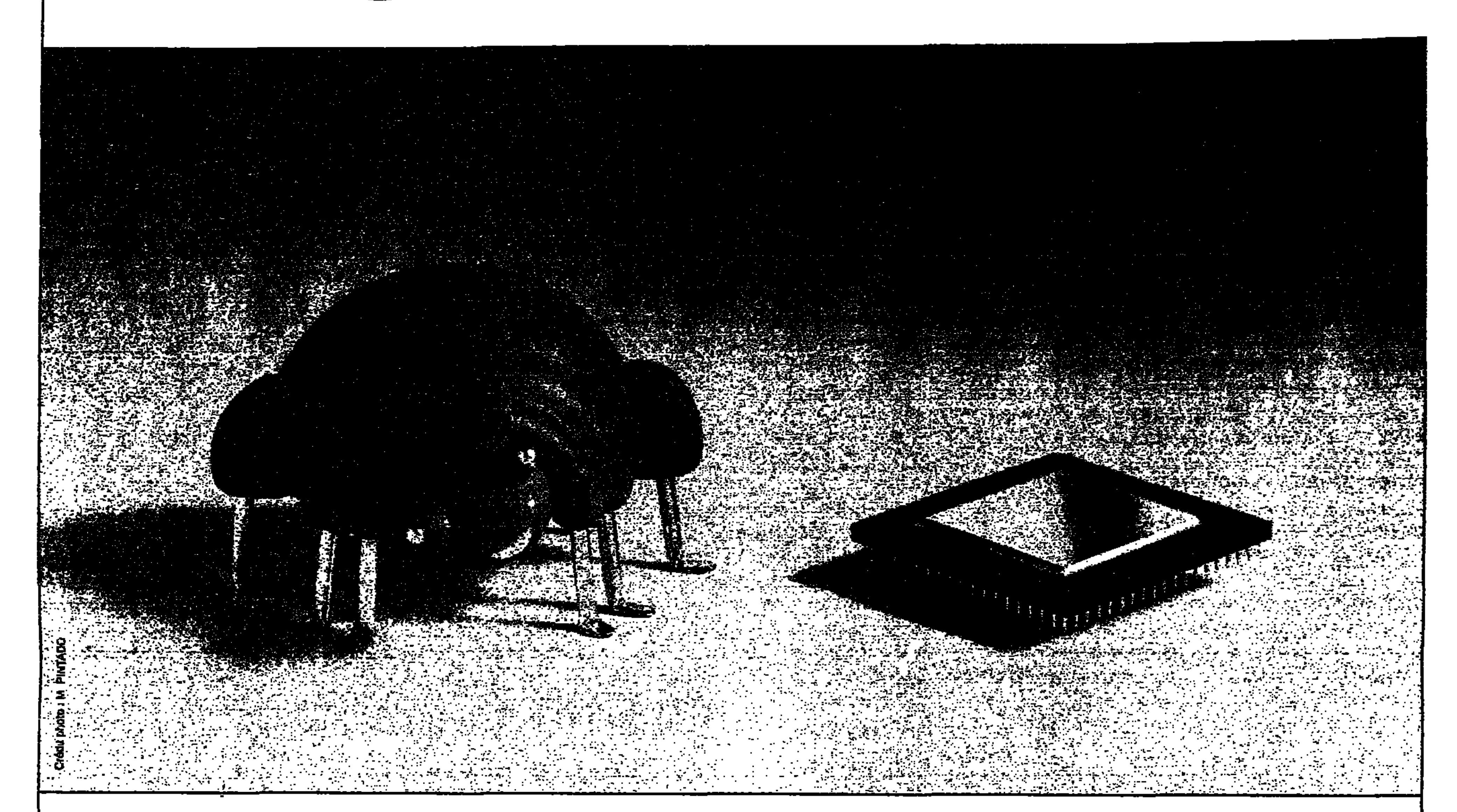
Conservateur des Archives

En charge de la responsabilité scientifique des archives historiques et contemporaines, il mettra en oeuvre le nouveau projet des Archives de la Ville de Marseille.

Veuillez adresser votre candidature manuscrite, CV et photo à :

Monsieur le Directeur Général du Personnel de la Ville de Marseille
90 Bd des Dames - 13002 Marseille

Nous vous proposons une aventure aussi forte que celle qui a changé le sens du mot “puce”.



Une avancée historique pour la technologie, un pas de géant pour votre carrière. Telles sont les opportunités offertes par HP, à Grenoble. Pour son architecture ultra-performante PA-RISC et son évolution dans le cadre de l'alliance entre

Hewlett-Packard et Intel,

HP lance, en France, une nouvelle activité mondiale de R&D. Sa vocation : concevoir les circuits qui entoureront le microprocesseur le plus puissant du marché.

IC Designers

Nous constituons aujourd'hui les équipes de spécialistes qui interviendront selon leurs compétences (langage VHDL, outils CAO : Mentor, Verilog, Synopsys) à toutes les phases de design de circuits intégrés complexes : architecture, simulation de système, conception CAO, vérification back-end et bring-up. Ingénieur Hardware, spécialiste en micro-électronique, vous possédez une expérience dans l'activité design de circuits intégrés et maîtrisez l'anglais. Au delà de votre expertise technique, c'est votre créativité et votre esprit d'équipe qui nous permettront de réussir ensemble.

Si vous voulez participer à une innovation qui va influencer demain toute l'industrie informatique, votre place est parmi nous.

Merci d'adresser votre candidature en précisant la référence ICLM2 à Hewlett-Packard - Service recrutement - 38053 Grenoble Cedex 09.

hp HEWLETT® PACKARD